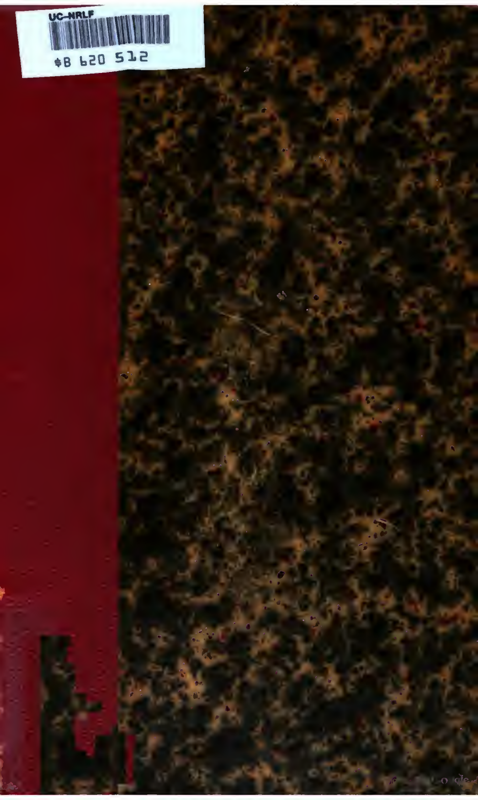
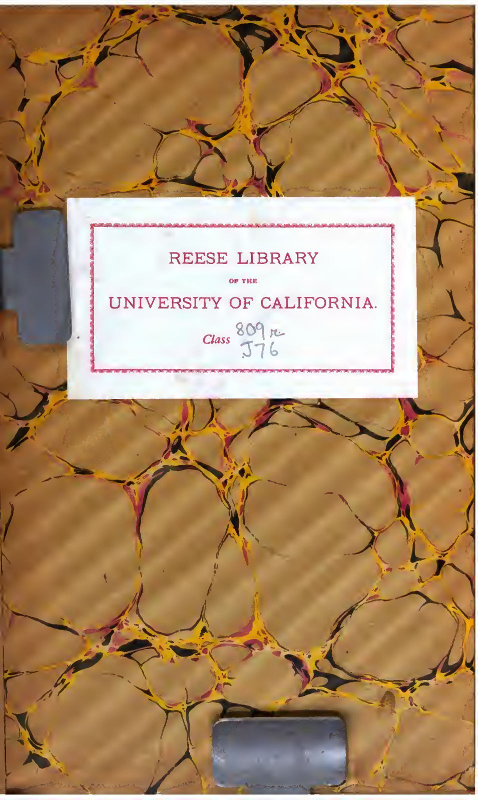
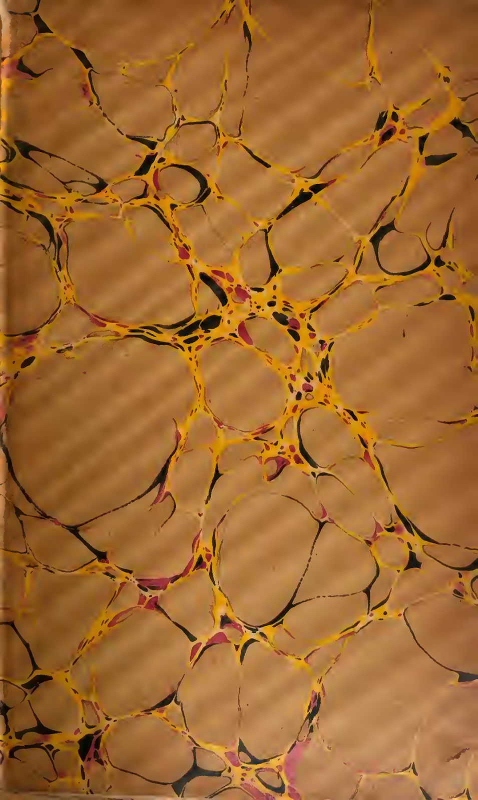

UC-NRLF
$B 620 512


$B 620

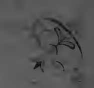

UC-NRLF
$B 620 512


REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class 809r
J76



HOUEM REL

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LE

ROMAN DE RENART

PAR

M. W. J. A. JONCKBLOET

Membre de l'Académie Royale des Sciences des Pays-Bas



[illegible]

chez J. B. WOLTERS, [illegible]

[illegible]

[illegible]

chez W. ENGELMANN, éditeur, Kœnigsstrasse. [illegible]

[illegible]



ÉTUDE

SUR

LE ROMAN DE RENART.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LE ROMAN DE RENART

PAR

M. W. J. A. JONCKBLOET,

Membre de l' Académie Royale des Sciences des Pays-Bas.

GRONINGUE
chez J. B. WOLTERS, Libraire-éditeur.

1 8 6 3.

LEIPZIG
chez W. ENGELMANN, éditeur.
Königsstrasse.

PARIS
chez AUG. DURAND, Libr.-édit.
5, Rue des Grès, 5.

R: :SE

Groningue. Typogr. des Heritiers C. M. van Bolhuis Hoitsema.

PQ 1509
J6
1863

A

MM.

P. L. J. LE SERURIER,

Chef au Ministère des Finances à Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur,

ET

L. H. F. LE SERURIER,

Conseiller à la Cour de Cassation à Paris, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de Léopold (Belgique),

HOMMAGE AFFECTUEUX

DE L'AUTEUR.


Digitized by Google



ÉTUDE

SUR

LE ROMAN DE RENART.

Nicht Kunst und Wissenschaft allein,
Geduld will bei dem Werke seyn.
GOETHE, Faust.

I.

Depuis des siècles le *Roman de Renart* a eu une vogue immense. Les textes primitifs, remaniés ou traduits furent publiés en latin, en haut- et bas-allemand, ancien et moderne, en français, en flamand, en anglais, en hollandais, en danois, en suédois et même en islandais. Des poëtes comme Gœthe et Oehlenschlæger ne dédaignèrent pas d'y mettre la main, afin de faciliter à leurs contemporains la lecture de ce chef-d'œuvre.

Il est assez naturel qu'une œuvre aussi populaire par toute l'Europe ait été un objet d'étude pour les philologues de différentes nations, ou, si l'on veut, »un objet de curiosité scientifique." En effet, »des érudits ingénieux s'en sont occupés partout où ils en ont eu l'occasion et les moyens; les documents indispensables pour cette étude ont été retirés partout de la poussière des manuscrits, et partout livrés au public." [1]) Ensuite les textes latins, allemands et flamands ont donné lieu à des dissertations écrites par les plumes les plus compétentes.

Le *Renart* français, cette collection si curieuse de plus de trente fabliaux et poëmes, n'a, comme de droit, pas échappé aux investigations savantes. Nous possédons des appréciations de sa valeur littéraire et des études sur son origine.

Ces critiques n'ont pas toutes la même valeur. Je n'en citerai que les principales, les traités marquants, dans lesquels la question d'origine a été posée ou débattue avec autorité et talent, ceux qui ont eu une indubitable influence sur l'opinion.

Déjà avant la publication du poëme, »le citoyen" Legrand d'Aussy inséra, l'an VII de la République, une notice sur »*Le Renard*, *poëme héroïco-comique*, *burlesque et facétieux*", dans le cinquième volume des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, p. 294—357. Ce travail ne brille pas par une critique profonde; il contient même des erreurs capitales. Il a cependant, en France, servi de point de départ aux littérateurs postérieurs, tels que

---

[1]) Fauriel, dans *l'Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 890—891.

Raynouard et Fauriel, qui ont maintenu et propagé bien des erreurs du »citoyen" Legrand.

En 1826 Méon donna son édition en quatre volumes, qui, en 1835, fut suivie d'un *Supplément* avec »variantes et corrections", publié par M. P. Chabaille.

Le livre de Méon est fait aussi bien qu'il était possible à cette époque, mais c'est plutôt un livre destiné aux gens du monde qu'un document qui puisse servir de base à des recherches scientifiques.

Le travail de M. Chabaille pouvait en effet *suppléer* à ce que le texte de Méon laissait à désirer. Et il l'a fait dans une certaine mesure. Les pièces jusque-là inédites publiées par M. Chabaille, ainsi que les variantes recueillies sur quinze manuscrits, auxquelles il faut ajouter les corrections que la comparaison du texte imprimé avec le manuscrit a fournies, sont de précieux éléments pour la critique. Malheureusement le point de vue auquel s'est placé M. Chabaille, devait nécessairement laisser son travail incomplet. Quant aux variantes, »celles qui ne pouvoient servir à modifier, développer ou éclaircir le texte ont été écartées" [1]. En cela il a agi sagement; mais le choix qui a été fait, fut, à ce qu'il paraît, assez restreint. Bien des passages du texte de Méon suscitent des doutes que les variantes ne lèvent pas; et cependant il n'est pas présumable que dans ces cas tous les manuscrits soient d'accord avec celui qui a servi de base à l'édition de Méon. Les corrections aussi, sont fort incomplètes: la nouvelle liste que nous en donnerons à la fin de ce travail, le prouvera.

---

[1]) *Supplément*, p. XXI.

Malgré les lacunes qu'elle contient, la publication de M. Chabaille nous a été d'un grand secours pour notre étude.

L'édition de Méon donna lieu à deux articles de Raynouard, insérés dans le *Journal des Savants* de Juin 1826, p. 334—345, et d'Octobre 1827, p. 604—614. Ces articles, il faut bien l'avouer, ne tiennent pas ce que promettait le nom célèbre de leur auteur.

Une ère nouvelle pour l'étude du *Roman de Renart* fut inaugurée par la critique étrangère, lorsque, en 1834, M. Jacob Grimm publia, à Berlin, son livre admirable intitulé: *Reinhart Fuchs*. Dans le sixième chapitre de son introduction, p. cxv—cxlviii, et dans une partie du dixième, p. cxcv—cciv, M. Grimm s'est occupé spécialement du *Renart* français; mais toute sa dissertation, aussi savante qu'ingénieuse, mérite l'attention la plus soutenue de quiconque veut se rendre compte de la formation, des développements de la légende de *Renart*. Qui n'a pas étudié à fond ce livre, ne peut avoir voix au chapitre.

En 1840 M. Grimm, ayant trouvé des fragments d'un texte plus ancien du vieux *Reinhart* allemand, publia une suite au livre précédent, intitulé: *Sendschreiben an Karl Lachmann über Reinhart Fuchs.*

Après lui vint M. A. Rothe, le savant professeur de l'Académie Royale danoise de Soroe, qui, en 1845, publia une étude consciencieuse sous ce titre: *Les Romans du Renard examinés, analysés et comparés .... précédés de renseignements généraux et accompagnés de notes et d'éclaircissements philologiques et littéraires.*

La plus grande partie de cette œuvre méritoire

est consacrée au *Renart* français, dont les diverses branches y sont analysées et jugées avec une grande liberté d'esprit.

Les philologues français, de leur côté, ne laissèrent pas dormir la question. Fauriel, le brillant auteur de l'*Histoire de la Littérature Provençale*, écrivit pour le XXII[e] volume de l'*Histoire Littéraire de la France*, publié en 1852, une excellente étude sur le *Roman du Renart*, p. 889—946, que sa connaissance de l'allemand rend d'autant plus précieuse, qu'elle lui a permis de discuter les opinions de M. Grimm au point de vue français. C'est lui qui le premier a abordé la question des rapports entre la rédaction actuelle du roman et les textes qui l'ont précédée.

En 1854 l'infatigable et savant M. Édélestand du Méril publia un volume de »*Poésies inédites du Moyen Age, précédées d'une histoire de la fable ésopique*", dans laquelle il parle longuement (p. 102—131) des poëmes de Renart.

En publiant, en 1856, une nouvelle édition du *Reinaert* flamand, qui est en grande partie une imitation de la vingtième branche française, je fus moimême conduit à parler de celle-ci, et naturellement aussi de la date de sa composition. J'avais donc eu déjà l'occasion d'étudier les questions que soulève le *Renart* français; et si cette étude n'avait pas amené une solution que je puis regarder encore aujourd'hui comme satisfaisante, elle avait redoublé l'intérêt que depuis longtemps je portais à ce sujet.

Toutes ces recherches, faites à des points de vue divers, par tant de savants, devaient, selon toute apparence, avoir mis en lumière tout ce qu'il est possible de savoir sur l'origine et la formation des 32

branches du *Roman de Renart.* Il y avait bien encore des points obscurs, la date de ces poëmes n'était pas fixée, les noms de leurs auteurs restaient inconnus, à un seul près, celui de Pierre de Saint-Cloud, à qui l'on attribuait des branches que probablement il n'avait jamais composées; en un mot l'histoire de ce monument curieux de la vieille littérature française laissait encore beaucoup à désirer. Mais Fauriel s'était posé ces questions: »Comment en découvrir l'origine? comment en suivre la marche, les développements, les variations et la décadence?" Et il y avait donné cette réponse, sur laquelle tout le monde semblait d'accord: »De telles questions, prises à la rigueur et dans leur intégrité, seraient impossibles à résoudre aujourd'hui; peut-être est-ce trop présumer de croire que l'on puisse encore en étudier avec fruit, et avec un certain intérêt, quelques points détachés." [1]).

On en était là, lorsque, en 1861, parurent deux traductions du *Renart* en français moderne. L'une, en vers, de M. Ch. Potvin, précédée d'une introduction où il est question de l'origine de l'ancien poëme; l'autre, en prose, due à la plume élégante de M. Paulin Paris, et qui l'a fait suivre d'une »*Nouvelle Étude sur le Roman de Renart*", sous forme d'une notice lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 25 Novembre 1860.

On comprendra facilement que lorsque le livre de M. Paris eut trouvé son chemin jusqu'à *l'ultima Thulé* de ma résidence, ce qui n'eut lieu qu'assez tard, la *Nouvelle Étude* excita vivement ma curiosité.

Le titre même de sa dissertation, *nouvelle étude*,

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 903.

semblait dire que M. Paulin Paris, plus hardi ou plus heureux que ses devanciers, avait attaqué avec succès les questions qui jusque-là étaient restées sans solution. Son titre était tout une promesse, et le nom si justement illustre du savant auteur faisait présumer, sinon une solution complète de tous les points douteux, du moins une lumière nouvelle parmi tant de ténèbres.

Cependant mon attente fut déçue. La notice de M. Paris, quelque ingénieuse qu'elle soit, n'a pas fait avancer la question d'origine d'un seul pas: si j'ose dire toute ma pensée, elle l'a plutôt fait rétrograder.

Il est vrai, M. Paris ne se range pas à l'opinion reçue, et il s'évertue surtout à combattre le système de M. Grimm, mais les conclusions auxquelles il est arrivé ne satisferont, je le crains, personne, parce qu'il leur manque une base solide. Les vues du savant académicien sont neuves, mais toutes personnelles: elles n'ont que la valeur de conjectures, d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, et encore, examinées au flambeau de la critique elles s'évanouissent.

Le nom de M. Paulin Paris, sa haute position scientifique, le patronage sous lequel il a placé sa dissertation, donnent à son œuvre un dangereux prestige. C'est pourquoi j'ai cru obéir à un devoir en examinant son système, en le réfutant dans la mesure de mes forces.

Dans cette intention je me suis remis à étudier les textes et leurs commentaires: les textes surtout.

Le résultat de ce travail a été une découverte dont j'ai été étonné moi-même, et qui, si elle résiste, comme je l'espère, au creuset de la critique, fera envisager le *Roman de Renart* sous une lumière nouvelle.

Je livre avec confiance mes recherches à l'examen des lettrés, parce que j'ai la conscience de ne pas avoir couru après les paradoxes: le seul désir de rechercher la vérité m'a dirigé, et les résultats obtenus sont ceux d'une méthode sévère.

Le plan de l'ouvrage est bien simple.

La première partie s'occupe des points généraux. J'y ai traité la question d'origine: 1⁰ en discutant l'opinion défendue par M. Paulin Paris, que les fables latines sont la source du *Renart ;* 2⁰ en étudiant de nouveau cette question: les branches que nous possédons sont-elles, oui ou non, des remaniements de pièces plus anciennes. Une traduction du poëme allemand *Reinhart Fuchs* sert de pièce à l'appui de cette partie.

La seconde moitié de l'ouvrage, la plus étendue, la plus neuve, et j'espère la plus intéressante, traite des œuvres et de la vie de Pierre de Saint-Cloud, poëte jusqu'ici à peu près inconnu, et qui cependant a eu une si grande influence sur la légende de Renart.

Enfin en dernier lieu, j'ai été amené à parler du poëme flamand de Renart, le *Reinaert*, pour en discuter la date, et pour répondre à certains reproches que M. Paulin Paris a cru devoir adresser aux poëtes étrangers à la France qui, au moyen âge, se sont occupés du *Renart.*

II.

Quoique l'objet de cette étude se borne aux poëmes français que le moyen âge nous a légués, et qu'on comprend sous le titre général de *Roman de Renart*, il nous semble nécessaire de remonter à l'origine de de ce qu'on pourrait à bon droit nommer, dans sa généralité, *l'épopée*, ou la *légende* de Renart.

Il ne s'agit pas d'un poëme unique, composé par un seul écrivain, mais d'une multitude d'ouvrages différents, appartenant à divers temps comme à divers auteurs, et écrits dans plusieurs langues différentes. Car il ne faut pas seulement tenir compte des productions des trouvères français, mais aussi des poëmes latins, allemands et flamands.

Voilà pourquoi la question sur l'origine commune de l'œuvre complexe est difficile à résoudre; à tel point, que Fauriel, en ne posant la question d'origine et de développement que pour les branches françaises, se vit forcé d'avouer: »De telles questions, prises à la rigueur et dans leur intégrité, seraient impossibles à résoudre aujourd'hui; peut-être même est-ce trop présumer de croire que l'on puisse encore en étudier avec fruit, et avec un certain intérêt, quelques points détachés" [1]).

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 903.

»Mais la chose mérite au moins d'être tentée," ajoute-t-il, et je suis parfaitement de son avis.

Les travaux de nos prédécesseurs nous dispensent d'entreprendre ici une longue dissertation: nous pouvons nous borner à reproduire les résultats de leurs savantes recherches.

Deux opinions contradictoires ont été émises sur l'origine des »fables épiques", comme les appelle judicieusement Fauriel [1]), où les animaux, et en premier lieu le renard et le loup, figurent comme héros.

L'une, que je nommerais volontiers l'opinion allemande, qui pour la première fois a été émise par l'éminent savant Jacob Grimm, dans une admirable publication qui parut en 1834 à Berlin, sous le titre de: *Reinhart Fuchs*, suppose que tous les récits qui s'occupent de Renart découlent d'une tradition populaire née parmi les Germains, apportée par les Francs en deçà du Rhin et popularisée par eux surtout en France, où elle se développa et se modifia sous de nouvelles influences.

Le système de M. Grimm fit école en Allemagne, et tous les savants investigateurs de la littérature du moyen âge s'y rallièrent: je ne citerai que M. Gervinus, le profond auteur de *l'Histoire de la poésie nationale de l'Allemagne* [2]).

Le savant Danois, M. Rothe, qui en 1845 publia son livre remarquable, intitulé *des Romans du Renard examinés, analysés et comparés*, y embrassa l'opinion de M. Grimm.

Il est vrai qu'il ne dit pas explicitement qu'il faut

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XX, p. 890.

[2]) G. G. Gervinus, *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*, tom. I, p. 123 suiv., de la 2e édition.

remonter aux Germains, mais il le fait entrevoir, quand il appelle le cycle poétique de *Renart*, le »produit des traditions et des poésies populaires." Du reste il s'exprime ainsi un peu plus loin (pag. 6): »Les fictions sur le renard ont toujours été la propriété de tout le monde, et partout elles ont passé à l'état de traditions nationales et populaires. Mais ces traditions se sont formées et développées différemment selon le goût, le caractère, le sens poétique, l'état civil et moral des nations."

Et enfin pag. 32: »Sans doute les longs poëmes..... (comme) celui de Renart, sont nés à peu près comme les longs romans de chevalerie, les grandes épopées nationales; ils ont été le produit, non pas d'une création spontanée, mais d'un travail lent et successif. D'abord il y a eu des anecdotes, des fictions ou bien des actions et des événements véritables, qui ont passé traditionnellement d'homme à homme, de génération à génération; puis ces traditions brodées, enrichies ou défigurées par l'imagination des poètes, ou par la sottise de conteurs ignorants, ont été couchées par écrit, versifiées ou non, en latin ou en langue vulgaire, et enfin des poètes instruits et laborieux en ont réuni plusieurs pour former un tout, en ont composé de longs récits en vers ou en prose, en un mot, des romans."

En France M. Chabaille disait déjà que M. Grimm »a émis des opinions qui trouveront plus d'un contradicteur" [1]; et effectivement, ces opinions ont été discutées, et n'ont été acceptées qu'avec une certaine réserve. Fauriel p. e. embrasse pleinement l'origine germanique. »Il n'y a qu'un mot à dire de cette

---

[1] *Le Roman du Renart, Supplément*, p. XXV.

hypothèse, dit-il, c'est qu'elle exclut d'emblée toutes les autres"[1]). Mais quant à l'époque à laquelle on peut estimer que cette origine remonte, il n'est pas convaincu par les arguments de M. Grimm.

Celui-ci a démontré que parmi les Germains des traditions nationales appartenant au cycle poétique de Renart avaient cours pendant les siècles les plus reculés du moyen âge. Il rapporte [2]) un passage de la chronique de Frédégaire (3, 8), qui contient une fable dans laquelle le lion tient une cour où Renart figure dans un grade éminent, et d'une manière très-conforme à son naturel fourbe et pervers. Cette fable avait donc cours parmi les Francs vers le milieu du VIIe siècle. Elle est reproduite par Aimoin vers l'an 1000.

Fromond, moine de l'abbaye de Tegernsee en Bavière, qui vivait au Xe siècle, fait mention de la même fable, quoiqu'avec d'autres détails, qui paraissent plus anciens; et il raconte lui-même que dans la rédaction de son histoire il s'est servi de ce qu'il trouvait »*in cantilenis priscis*."

Il est vrai que ces narrations ne remontent pas si haut qu'on pourrait le désirer, et que le témoignage qu'ils doivent porter en faveur de l'opinion de M. Grimm sur l'origine de l'épopée de Renart n'est pas assez positif, parce qu'elles ne sont pas identiques avec les récits du XIIe et du XIIIe siècle, surtout parce que les animaux n'y sont désignés que par leurs noms génériques et ne portent pas les noms propres qui les individualisent dans les poëmes postérieurs; toutefois un éminent critique français, Fauriel, ne niait pas

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 891.

[2]) *Reinhart Fuchs*, p. XLVIII suiv.



que ces témoignages »ne laissent pas d'être fort curieux, et de mériter une place dans la discussion, comme se rapportant à de vieilles fables germaniques qui, si elles ne sont pas primitivement identiques avec celles du Renart, sont du moins de même nature, et se rattachent de même à des histoires idéales d'animaux " [1]).

Du reste il ne faut pas oublier que, dans le *Reinhart Fuchs*, M. Grimm n'a pas allégué ces témoignages comme preuves de la justesse de sa supposition que les traditions épiques du cycle de Renart fussent déjà répandues parmi les tribus germaniques au temps où celles-ci passèrent le Rhin pour envahir les provinces romaines, comme Fauriel donne à penser [2]). Elles ne servent qu'à prouver que le lion, qui fait disparate parmi les animaux indigènes d'Europe, a eu, comme roi, l'ours pour devancier. M. Grimm lui-même déclare formellement que le plus ancien témoignage positif en faveur de la fable de Renart est toujours celui de l'autobiographie de l'abbé Guibert de Nogent, mort en 1124; mais que les récits de Frédégaire, d'Aimoin et de Fromond démontrent qu'il existait parmi les Germains, Francs et Goths, des traditions populaires appartenant au même cycle [3]).

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 891. Je ne puis m'empêcher de remarquer que l'exposé des témoignages que donne Fauriel à la p. 892, n'est pas très-précis.

[2]) Ibidem.

[3]) „Ältester nachweis der bestimmten fabel von *Reinhart und Isangrim* ist uns noch immer die bekannte stelle aus abt Wiberts lebensbeschreibung, wogegen sich das allgemeinere vorhandensein einheimischer überlieferungen in diesem kreise, nach dem was Fredegar, Aimoin und Fromund enthalten, gar nicht bezweifeln lässt." *Sendschreiben an Lachmann (über Reinhart Fuchs) von Jacob Grimm* (Leipzig, 1840), p. 4.

Ce qui a fait conclure M. Grimm à l'existence de la tradition de Renart parmi les Francs dès les ɪvᵉ, vᵉ et vɪᵉ siècles, ce sont des considérations étymologiques sur les noms de Renart et d'Ysengrin, surtout le premier.

Il part de cette thèse: tous les noms de l'épopée des animaux étaient primitivement significatifs [1]).

Tel acteur du cycle est nommé d'après ses qualités physiques ou morales, comme Brun, Belin, Bruiant, Couart, Chantecler; tel autre porte un nom d'homme, soit emprunté, dans un but satyrique, à un personnage réel et historique, comme probablement celui de Bernart (et ceux-là sont les moins fréquents), soit parce que le nom lui-même a une signification que tout le monde comprend, et qui le rend applicable à l'animal à cause de son caractère dans la tradition.

Les noms de Renart et d'Ysengrin appartiennent à cette dernière catégorie.

Renart, *Reinhart*, est une contraction de *Reginhart*, plus anciennement encore *Raginohard*, *Ragnohard*, forme qui revient souvent dans les chartes des vɪɪᵉ, vɪɪɪᵉ et ɪxᵉ siècles.

En s'attachant surtout à la première partie du mot, qui dans toutes les compositions est la plus importante, il est à remarquer que dans la langue gothique *ragin*, *regin* a indubitablement la signification de *conseil*. Dans les dialectes postérieurs le mot s'efface et ne se rencontre que dans des composés. Les *raginboron* de la Loi Salique en font foi. *Ra-*

---

[1]) „Grundsatz ist: *keiner* (der thiernamen) *war ursprünglich leer*, *sondern jeder bedeutsam;* nichtssagende benennungen zu wählen würde dem thierepos unangemessen scheinen." *Reinhart Fuchs*, p. CCXXIX.

ginhard devait donc signifier *homme de bon conseil*, *conseiller* (*rathskundiger*, *rathgeber*).

Or, M. Grimm a colligé [1]) les passages des divers poëmes du cycle où apparaît cette attribution de Renart.

Il devient *senator* dans l'*Isengrimus* vs. 522; il porte conseil dans *Reinardus Vulpes*, I, 178, 679, 692, 736; et *Rom. du Renart*, vs. 20238, 20360. Le loup lui demande conseil: *Roman du Renart*, vs. 6325, 6340, 6363; il l'appelle même son *conseiller* au vs. 7796. Ailleurs c'est un vilain qui lui demande conseil, *ibid.* vs. 15895, ainsi que le moineau, vs. 25182. Le roi le nomme son conseiller, vs. 19714, et même »signor de ses consaus", *Nouv. Ren.*, vs. 7172.

Mais ce qui surtout est frappant, c'est que dans la 25e branche, il se trouve encore un passage qui, comme un écho lointain des temps où la signification du nom était intelligible pour tous, confirme que l'attribution de conseiller est la raison du nom. On y lit, vs. 15874:

Maint prodome ai-ge decéu
Et maint sage ai abriconé,
Si ai maint bon conseil doné:
Par mon droit non ai non Renart.

La juxtaposition de qualités si diverses prouve que, si la tradition de la signification du nom n'était pas encore tout-à-fait évanouie, le trouvère ne se rendait pas bien compte du vrai sens du mot, parce que maître Renart, par ses faits et gestes, lui apparaissait plutôt comme un trompeur qui

---

1) *Reinhart Fuchs*, p XXXIII—XXXIV.

Par son sens toutes decevoit
Les bestes quanqu'il en trovoit [1]),

que comme un personnage qui usait de *son sens* pour donner conseil.

Toujours est-il que M. Grimm est en droit de dire que le nom de *Renart* était un nom caractéristique et donné au *goupil* en connaissance de cause; et il me semble logique d'en tirer la conclusion, comme il le fait, que l'attribution ou l'invention de ce nom doit avoir eu lieu à une époque, où la signification du mot *ragin* était encore généralement comprise. Cela l'amène à la supposition (vermuthung) que la fable du renard et du loup était déjà connue des Francs aux ɪᴠ^e^, ᴠ^e^ et ᴠɪ^e^ siècles, lorsque leur idiome n'était encore soumis à aucune influence du gaulois.

Cette conséquence tirée des considérations étymologiques, Fauriel la trouve encore »plausible, bien que peut-être un peu subtile", mais en fin de compte pas suffisamment autorisée [2]).

Avant d'examiner les raisons que Fauriel pouvait alléguer contre le raisonnement de M. Grimm, remarquons que celui-ci attribue au nom d'*Ysangrin*, *Isangrim*, le sens de: tranchant ou cruel comme le fer ou l'épée; et ce nom serait admirablement trouvé pour exprimer le trait caractéristique du naturel du loup, sa férocité que rien ne peut fléchir [3]).

Or, voici le raisonnement de Fauriel qui ne lui permet pas de souscrire entièrement aux conclusions de l'éminent philologue allemand.

---

[1]) Branche I, vs. 100.
[2]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 892, 893.
[3]) *Reinhart Fuchs*, p. CCLII.

»Le titre de conseiller, dit-il, de personnage de bon conseil, n'exprime guère, dans le Renart actuel, qu'un des traits accessoires, non le fond ni les côtés saillants de son naturel. Celui d'Isengrim va plus mal encore au loup de notre fable, espèce de lourdaud peu fougueux, dont Renart, qui n'est ni fort ni brave, est venu à bout de faire son jouet. Si donc il y eut une époque où ces deux noms convenaient strictement aux deux héros, il faut, ce nous semble, supposer depuis lors un grand changement dans leur caractère et leurs gestes."

Il est vrai que la tradition a subi des changements. Déjà M. Gervinus avait remarqué que les rôles des deux principaux personnages avaient été intervertis, en ce sens que dans les plus anciens poëmes le premier rôle appartient au loup, qui peu à peu a cédé sa place au renard [1]). La même observation a été faite par M. Édélestand du Méril. »En lui, dit-il [2]), se personnifiait le plus apprécié et le plus réel des mérites du temps, la force; . . . . . la pensée capitale devait être alors le triomphe, au moins moral, du courage sur la fourberie et la ruse. Mais quand les progrès de l'industrie, l'accroissement de la fortune mobilière et l'amour du bien-être qui en sont la conséquence, eurent rendu la violence plus odieuse que l'astuce, parce qu'elle était plus imminente et qu'il était plus difficile de s'en défendre; quand les relations politiques que multiplièrent et embrouillèrent de plus en plus le développement du système feodal, l'organi-

---

1) *Geschichte der poëtischen National-Literatur der Deutschen*, 2e éd., tom. I, p. 138.

2) *Poésies inédites du Moyen âge*, p. 118—119.

sation des Communes et le pouvoir croissant de l'Église, eurent appris les avantages de la finesse, le renard, à qui son intelligence donnait une supériorité marquée sur les autres animaux, fut investi du premier rôle et protesta, par ses succès, contre le train habituel des choses."

On comprend facilement que ce changement de rôle n'est pas resté sans quelque influence sur le caractère d'Ysengrin, et l'on ne s'étonnera pas de le trouver *quelquefois* le lourdeau dont vient à bout l'astucieux et subtil Renart. Mais le trait principal de son caractère n'a pas été altéré: il reste toujours voleur et vorace, cruel et féroce, et justifie toujours son nom [1]).

Quant à Renart, il faut avouer que les idées dominantes des siècles postérieurs qui ont réagi sur la tradition, ont altéré bien plus fortement son caractère. Sa supériorité d'esprit, sa finesse, tourna, sous la main des trouvères, à la ruse et à la perfidie; ou plutôt c'est le mauvais côté de sa nature qu'on met de préférence en évidence [2]). Car n'oublions pas que de tout temps l'astuce du renard a été remarquée.

Dans Aimoin (Liv. v, ch. 53) nous lisons cette phrase: » ad similutidinem *dolosae vulpis* convertit se ad refugium dolosae fraudis"; et déjà Grégoire de Tours raconte (Livre VIII, chap. 6) que Gunthram voulant infliger une insulte à deux nobles Francs, » multas eis perfidias ac perjuria exprobravit, vocans eos saepius *vulpes ingeniosas*." Et c'était

---

1) Encore aujourd'hui, en Hollande, un homme hargneux, difficile à vivre, est qualifié d'Isegrim.

2) Voyez les épithètes colligées par M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. XXIX—XXXIII.

certainement une grosse injure, puisque déjà dans la Loi Salique il est dit: »si quis alterum vulpe clamaverit, 120 denarios, qui faciunt solidos 3, culpabilis judicetur" [1]).

Les scrupules de Fauriel étaient donc assez peu fondés, et, en fin de compte, ils ne l'ont pas empêché de »regarder l'idée première du Renart comme germanique et fort ancienne" [2]).

M. Édélestand du Méril, qui, dans l'*Histoire de la fable ésopique* qu'il a placée en tête d'un curieux volume de *Poésies inédites du Moyen âge*, a été amené à parler des romans de Renart, ne s'est pas laissé retenir par les mêmes considérations. Néanmoins lui aussi fait ses réserves. »L'ignorance, dit-il, où nous sommes à la fois et de la patrie primitive de ce cycle et des formes particulières à chaque pays, nous empêche de déterminer *avec certitude le vrai sens de Reinhart*". Il est cependant porté à admettre l'étymologie proposée par M. Grimm, et il convient au moins que »le prénom ... *Renart*, *Reinardus*, *Reinhart*, indique sinon son origine teutonique, au moins l'influence qu'exerça l'Allemagne sur le développement de ce genre de poésie" [3]).

Si le consciencieux savant français ne préconise

---

1) Lex Salica, tit. XXX, *de Conviciis*, éd. de Merckel, p. 17.

2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 893.

3) *Poésies inédites du Moyen âge*, p. 104—105. Raynouard en rendant compte, dans le *Journal des Savants* de 1826, de l'édition du *Roman du Renart* de Méon, donne (p. 337) une étymologie erronée du nom du principal personnage, mais il paraît se prononcer pour l'origine germanique.

En parlant de la fable de Renart, M. Phil. Chasles a dit: „Elle est *si profondément germanique*, que l'on en trouvo des traces jusqu'au fond du XI[e] et du XII[e] siècle." *Études sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge.*

pas comme *indubitable* l'origine germanique des poëmes qui forment le cycle de Renart, il n'est pas arrivé à des conclusions contraires à l'opinion de M. Grimm, dont il s'écarte plutôt par la forme dans laquelle il énonce sa pensée que virtuellement.

En résumé, tous les savants éminents qui jusqu'ici se sont occupés des Romans de Renart et dont nous avons passé en revue l'opinion, s'accordent sur un point essentiel : tous admettent la tradition nationale et populaire comme le berceau des poëmes qui forment le Roman de Renart.

III.

Depuis, il paraît qu'il s'est fait un revirement d'idées sur ce point, et l'on semble plus porté à soutenir ce que j'appellerais l'opinion française.

C'est celle qui nie qu'on soit en droit d'attribuer l'origine de ces poëmes à une tradition nationale, née spontanément parmi les Germains. Ils dériveraient, au contraire, en ligne directe des apologues grecs et orientaux.

Si je dis que cette opinion s'est manifestée en dernier lieu, je n'oublie pas que déjà Robert, dans son *Essai sur les fabulistes qui ont précédé La Fontaine* [1]), avait dit que l'original français du *Roman de Renart* n'était qu'une traduction du latin, et que »le conte latin lui-même, si nous en jugeons par ce que l'on en a extrait, ... semble avoir été inspiré par la fable composée de *Calila et de Dimna.*"

Mais ce n'est que comme en passant, sans étude approfondie de la matière, que Robert a énoncé sa manière d'envisager le problème, qui n'était pas encore posé sérieusement. Je m'attache de préférence

---

[1]) Il est en tête du premier volume de son ouvrage intitulé: *Fables inédites des XII*ᵉ*, XIII*ᵉ *et XIV*ᵉ *siècles, et Fables de la Fontaine*, etc.; le passage cité se trouve à la page CXXII.

aux auteurs qui ont consacré une étude spéciale à ce point d'histoire littéraire.

En 1861 M. Ch. Potvin, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a publié *Le Roman du Renard mis en vers, précédé d'une introduction et d'une bibliographie.*

Dans cette *introduction* il s'occupe des origines du cycle poétique de Renart. »Le latin dominait, dit-il; c'est lui qui servit aux débuts du Renard. Non seulement les premiers poèmes du cycle sont en cette langue, mais on retrouve, dans les fabulistes latins antérieurs, les divers épisodes et souvent l'idée principale des œuvres du genre nouveau. Trois sujets, tout d'abord, se partagent les poètes: — *L'Isengrimus*, complété dans le *Reinardus Vulpes.* — L'œuvre de Pierre de Saint-Cloud. — La cour plénière. — *Isengrimus?* Deux fables des *Fabulae extravagantes* le contiennent presque en entier; *Reinardus?* Mone le divise en 15 récits, que je retrouve à l'exception de trois dans les fables latines. — La branche de Pierre de Saint-Cloud? L'auteur lui-même la dit extraite d'un livre latin: *Aucupre* ..... Sauf la *Naissance du renard*, dont on découvrira peut-être un jour l'origine, les sujets de Pierre de Saint-Cloud se retrouvent dans les poésies latines: le *Physiologus* et les faux Ésopes. — *Reinaert de Vos* et la 20ᵉ branche de Méon, à leur tour, empruntent beaucoup aux auteurs latins et s'en réfèrent à la connaissance qu'en ont les lecteurs .... Toutes les autres branches ne sont guères que des imitations, des développements de ces trois sujets, qui eux-mêmes se mêlent et se confondent. Une grande partie de ce que les trouvères y ajoutent est due

encore aux premières imitations latines d'Esope ou de Bidpaï" [1]).

Dans la même année 1861 parut un livre de M. Paulin Paris qui attira tout de suite l'attention que mérite tout ce qui est signé du nom du savant académicien français. C'est: *Les avantures de Maître Renart mises en nouveau langage* et *suivies de nouvelles recherches sur le Roman de Renart.*

Dans cette étude, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Paris attaque sur bien des points le système de M. Grimm, et entre autres il se prononce dans le même sens que M. Potvin, en développant la thèse que la source des poëmes de Renart n'est autre que l'apologue ésopique.

Voici son argumentation.

»Dès le jour où Rome cessa d'imposer sa langue à l'Europe, et quand surgirent de tous les côtés de nouveaux idiomes avides d'entrer au partage de la riche proie des lettres latines, on vit reparoître le fond des plus anciens apologues, sous une forme plus ou moins altérée. Et comme il y eut toujours dans les Gaules et dans une partie de la Germanie un enseignement et des écoles, les fables æsopiques furent un des premiers, des plus faciles et des plus agréables exercices des maîtres qui enseignoient, et des écoliers qui apprenoient les secrets de la langue dite *grammaticale*, à l'exclusion de toutes les autres. Ces exercices, on le pense bien, ne se bornoient pas à réduire les anciens apologues en mauvaise prose ou en vers plus méchans encore. On ajoutoit aux premiers récits des incidens particuliers, des réflex-

[1]) *Le Roman du Renard mis en vers par Ch. Potvin, Introduction*, p. 51—53.



ions, des moralités nouvelles: et quand le sujet s'y prêtoit, on le retournoit de cent façons, quelquefois au point de le rendre méconnoissable"[1]).

Puis: »L'introduction de la plupart des apologues, dans les littératures modernes, appartient aux latinistes. Les clercs universitaires et monastiques durent, les premiers, composer des fables, dits ou dialogues, sur les gestes du loup et du goupil"[2]).

Et encore: »On conçoit que les trouvères et les jongleurs, souvent clercs ou moines manqués, et dont la profession étoit de parcourir en tous sens la France pour y dire chansons de geste ou légendes pieuses, aient de bonne heure cherché, dans les poésies latines dont les clercs se délectoient, une nouvelle source de contes agréables et de récits populaires. L'épreuve heureusement faite, ce fut à qui se fourniroit dans ce fécond arsenal, à qui sur le tronc latin grefferoit de nouvelles branches et dresseroit de nouveaux rejetons"[3]). — »Mais toutes ces pièces latines n'étoient réellement connues que dans les écoles, jusqu' à ce qu'un premier trouvère s'avisa d'en introduire le sujet dans le domaine de la poésie vulgaire"[4]).

Enfin: »Les fables æsopiques, imitées et continuées en vers latins et même en prose latine, sont, *comme on a vu*, les premières sources dans lesquelles aient puisé les trouvères françois"[5]).

Quelles sont les conséquences de ces prémisses?

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart* à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc., p. 324—325.
[2]) Ibidem, p. 326.
[3]) Ibidem, p. 327—328.
[4]) Ibidem, p. 327.
[5]) Ibidem, p. 346.

1° Que les poëmes de Renart n'ont pas une origine germanique;

2° Que les plus anciennes pièces en langue vulgaire ne peuvent d'aucune manière remonter plus haut que la première moitié du XIIe siècle.

La thèse de M. Paris est-elle bien soutenable? Malgré tout mon respect pour la science et le talent du savant académicien, j'en doute. Dans l'échafaudage de l'opinion de M. Paris, et particulièrement dans le passage que nous avons transcrit en premier lieu, je crois voir beaucoup d'imagination, point de faits historiques bien démontrés.

Cela nous entraînerait trop loin de discuter ce premier point. Mais même en l'admettant, qu'en resulte-t-il? Simplement ceci, que les anciens apologues ont été imités, traduits, qu'on y a ajouté de nouveaux incidents, et, comme le dit M. Paris lui-même, »des réflexions, des moralités nouvelles."

Ces compositions remaniées ou nouvelles avaient donc, et devaient nécessairement avoir le même caractère que leurs prototypes. C'étaient des fables proprement dites, de petits récits légèrement esquissés, pas plus qu'il ne faut pour conduire à la »réflexion", la »moralité."

Or ces fables qu'ont-elles de commun avec le récit épique de la légende de Renart, où le but que le conteur se propose n'est nullement d'arriver à une »moralité" directement énoncée à la fin du récit, où l'auteur peint et raconte pour le seul plaisir de conter?

M. Édélestand du Méril n'a-t-il pas pleinement raison en disant: »Ces poëmes gardaient avec l'apologue certaines ressemblances de forme qui ne tenaient ni à des reminiscences involontaires, ni à l'imitation

préméditée des traditions ésopiques, mais à la nature même du genre et à ses conditions"[1]).

Et cette »nature du genre", il l'expose dans les pages suivantes, auxquelles nous devons renvoyer pour ne pas surcharger notre travail de longues citations déjà trop fréquentes. Je me bornerai donc à dire que dans ses vues il est parfaitement d'accord avec M.M. Grimm[2]) et Gervinus[3]).

Du reste, malgré leurs opinions sur l'influence absolue de l'apologue ancien, ni M. Potvin, ni M. Paris, n'en font l'application à ce qu'on pourrait appeler l'idée-mère, l'essence même de la légende de Renart, que par une inconséquence étrange mais inévitable ils puisent à une autre source.

Après avoir parlé de la filiation des fables ésopiques, M. Potvin ajoute:

»Les peuples Germaniques à leur tour revendiquent une large part dans ce cycle littéraire. J'ai déjà dit que leur esprit y dominait..... Le nom d'Isengrin donné au loup vient de l'antique langue scandinave.... De tout temps, le nom du renard fut une injure; la loi salique défend de le donner à personne.... Le génie, plus épique dans le Nord, donne à ces récits tous les caractères de l'épopée: l'unité, l'ampleur, la mise en scène, les discours héroïques. Qu'il écrivît en latin, en flamand ou en gaulois, il prit ses matériaux où il les trouvait et il les marqua d'un cachet nouveau; son choix fut judicieux, et la transformation complète: il avait un héros

---

[1]) *Poésies inédites du Moyen âge*, p. 114.

[2]) *Reinhart Fuchs*, p. I, suiv.

[3]) *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*, 2e ed., tom. I, p. 124 suiv.

et une idée artistique, il soumit tout à cette double nécessité!" [1]).

Mais si les noms des principaux acteurs de la légende trouvent leur étymologie dans les anciennes langues germaniques, si les faits et gestes du renard avaient fait une telle impression sur les Francs, qu'avant l'invasion son nom était devenu un sobriquet injurieux, n'est-il pas plus logique d'admettre que ces tribus germaniques, qui possédaient à un degré si éminent le sentiment de la nature, presque inconnu aux anciens; qui étaient chasseurs et hommes des bois, qui connaissaient bien mieux que les Grecs ou les Romains le caractère, les habitudes des hôtes de leurs forêts, la force, la voracité du loup, les méchantes ruses du renard, — n'est-il pas plus logique d'admettre qu'ils n'avaient pas attendu jusqu'au beau milieu du moyen âge pour appliquer leur »génie épique" à l'histoire de Renart et d'Isengrin? Est-il plus naturel de penser que ces poëmes, où l'esprit germanique domine, ont pris naissance dans le XIIe siècle lorsque, en France, l'esprit germanique s'était à peu près évanoui?

Dès qu'on admet cet esprit germanique dans ces compositions, il faut, si l'on veut rester logique, admettre la tradition germanique, remontant au temps où les noms de Renart et d'Isengrin avaient une signification facile à comprendre pour tout le monde.

Que plus tard l'apologue ancien n'ait pas eu d'influence sur le développement final de la tradition, voilà une question que nous n'avons pas à débattre en ce moment.

---

[1]) *Le Roman du Renard mis en vers*, etc., p. 55—57.

Maintenant voyons comment M. Paulin Paris s'exprime sur cette question.

»Une création, dit-il, qui, dans tous les cas, *ne doit rien à l'Antiquité*, et qui fut généralement admise dans les domaines de la fiction littéraire, c'est l'antagonisme et la guerre du goupil appelé Renart, contre le loup appelé Ysengrin" [1]).

»Dans le second tiers du douzième siècle, un trouvère fit une sorte de révolution dans *la légende populaire et française de Renart*, en traitant, pour la première fois le sujet de la grande guerre soulevée entre le goupil ou Renart, et le loup ou Ysengrin" [2]).

»Je le répète, l' invention de la guerre de Renart et d' Ysengrin appartient à la littérature du moyen âge, et je penche à croire que c' est à quelque versificateur latin de la première partie du douzième siècle qu'on en fut redevable. Que ce poëte ait été françois, allemand ou flamand, c'est ce qu'on ne pourra dire avec autorité, tant qu'on n'aura pas retrouvé l'œuvre originale; mais la première relation de cette guerre en langue vulgaire ayant la forme françoise, il y a bien quelque raison de penser que le modèle latin fut également l'œuvre d'un François" [3]).

Ceci doit nécessairement suggérer les réflexions suivantes.

Si avant le second tiers du douzième siècle il y avait une *légende populaire* et *française* de Renart, d' où est-elle sortie? Quelle fut son origine? Les fables ésopiques remaniées, imitées, ont-elles, même

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc., p. 328.

[2]) Ibidem, p. 346.

[3]) Ibidem, p. 329—330.

en leur accordant la plus grande vogue possible, jamais pu constituer une *légende populaire?* Il me semble que *légende populaire* implique l'idée d'unité. Or M. Paris avoue lui-même que cette unité n'existait pas entre les fables éparses du loup et du renard qui pouvaient courir le monde, puisque l'innovation, l'introduction de la guerre de Renart et d'Ysengrin dans la fiction littéraire répondait, selon lui, » au besoin d'introduire quelque unité dans un double courant de fables." [1])

Mais les fables ésopiques elles-mêmes, avaient-elles bien cette vogue en langue vulgaire avant le second tiers du douzième siècle? Il me semble que c'est là un fait très-contestable, car Marie de France reproche aux trouvères de ne pas s'être souciés de traduire les fables latines. Dans le prologue de sa collection de fables, elle dit: [2])

Cil ki seivent de trovéure
Devreient bien mettre leur cure
Es buens livres e ès escris,
E ès essamples, e ès dis,
Ke li filosofe truvèrent
E escrirent e ramembrèrent.
Par Moralité escriveient
Les buns proverbes ke il ooient;
Ke cil amender se péuissent
E lur entente en bien méissent:
Si firent li encien père.

Même longtemps après, au XIVe siècle, le traducteur de l'Ysopet paraît remplir une lacune, lorsqu'il est conduit à

(s') entremettre
Et du latin en roumans mettre

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 329.
[2]) *Poésies de Marie de France*, publ. par de Roquefort, tom. II, p. 59.

Au preu de ceulz qui les liront, [1])

des fables qui, pour la plupart, n'avaient cours qu'en latin. Je dis pour la plupart, car dans l'épilogue il avoue [2]):

Mès en ai trouvé grant partie
De compilé, se Diex m' aye,
Et du françois et du latin,
Qu'ont esté, pour lever matin,
Translaté et par grant estude,
Par tieux qui n'ierent fol ne rude.

De même je lis dans l'épilogue de l'*Ysopet II*, que le traducteur de ce recueil l' a

mis en romans
Pour entendre aus enfans
Et à laïque gent [3]).

Si les fables latines ne furent, pour la première fois, traduites en français que dans la première moitié du treizième siècle, si en France la vogue de ce premier recueil a été tellement circonscrite, qu'au XIVe de nouvelles traductions devenaient nécessaires, il me semble qu'avant la première moitié du douzième siècle on ne peut admettre que l' existence de fables latines. Or, d' après M. Paulin Paris lui-même » toutes ces pièces latines n' étoient réellement connues que dans les écoles."

En présence de ces réflexions que faut-il penser de la *légende populaire* et *française de Renart* tirant son origine de l' apologue ésopique avant le second tiers du douzième siècle?

Même en concédant ce point à M. Paris, le reste de son argumentation n' en est pas moins faible.

---

[1]) Robert, *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, tom. II, pag. 504.
[2]) Ibidem, p. 521.
[3]) Ibidem, p. 545.

Par *légende populaire* il faudra bien entendre légende *en langue vulgaire*, en français. Pourquoi la révolution qui s'y fit dût-elle être introduite par un latiniste, un versificateur latin?

Evidemment ce versificateur latin n'a été mis en scène que parce que »l'introduction de la plupart des apologues, dans les littératures modernes, appartient aux latinistes."

Mais M. Paris a bientôt senti qu'un latiniste ne pouvait intervenir dans la *légende populaire;* aussi s'est-il hâté de le transformer en *trouvère*, c'est-à-dire en poëte français.

Enfin c'est ce trouvère qui, dans »la première partie du douzième siècle", dans son »second tiers" peut-être, ou même vers »la dernière partie du onzième siècle"[1]), — M. Paris varie dans ses suppositions — a inventé, créé l'antagonisme et la guerre de Renart et d'Ysengrin: il a traité ce sujet pour la première fois.

Cependant, et c'est M. Paris lui-même qui fait cette concession, »ces noms d'Ysengrin et de Renart peuvent être plus anciens que l'histoire de leurs démêlés"[2]).

Il y a là réellement une concession au système de M. Grimm. Ces noms ne se trouvent pas dans les fables empruntées à l'antiquité. Il est impossible qu'un imitateur français les ait inventés à plaisir, sans y attacher aucune signification. Il faut donc absolument les attribuer à la *tradition populaire*, en dehors des imitations de l'apologue ésopique.

---

[1]) M. Paulin Paris, *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc., p. 329.

[2]) Ibidem, p. 329.

Voilà déjà un point de gagné.

Mais, objectera-t-on, que ces noms se soient trouvés mêlés à des récits populaires, il ne s'en suit pas que ces récits aient contenu l'histoire des démêlés, de la guerre entre les deux personnages si fameux. Je l'avoue. Force nous est donc de scruter plus avant, afin de savoir si l'histoire de cette guerre ne remonte pas plus haut que le commencement du douzième siècle.

Je pense que c'est un fait irrécusable. Si l'on ne peut le prouver à l'évidence, on peut cependant démontrer qu'il est, à un haut degré, vraisemblable.

Nous possédons le poëme latin d'*Isengrimus*. Non seulement au vs. 65 il est dit:

> Sicut enim *vulpem*, sic *Isengrimus* et illos
> *Oderat;*

mais le poëme entier est là qui nous peint l'effet sanglant de cette haine.

Or ce poëme a été remanié plus tard dans une composition plus vaste, que M. Mone a publiée sous le titre de *Reinardus Vulpes*. Dans cette composition postérieure on retrouve tout l'*Isengrimus*, souvent littéralement, quelquefois abrégé, tantôt amplifié, et il n'y a pas à douter que l'un ne soit un remaniement de l'autre [1]).

Eh bien, d'après M. Paulin Paris lui-même, le *Reinardus* fut écrit en 1148 [2]).

Il ne me semble pas extravagant d'admettre que

---

1) „Unter den geschichten, die das werk erzählt, finden wir *den ganzen Isengrimus*, oft wörtlich, bald verkürzt und bald erweitert wieder, so dass jener text grundlage der umdichtung geworden ist." Jacob Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. LXX—LXXI.

2) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc., p. 342.

le modèle aura devancé d'un demi siècle au moins l'imitation. C'est d'ailleurs l'opinion de M. Grimm [1], et c'est lui aussi qui a fait cette réflexion: »Quand l'idée vint à un ecclésiastique de traiter, dans un poëme latin, un épisode de tout un cycle, ce cycle devait bien *depuis longtemps* avoir eu cours dans la tradition ou les chansons en langue vulgaire" [2]). Longtemps avant 1100!

Le même raisonnement peut s'appliquer à la 20e branche du *Roman de Renart* de l'édition de Méon, qui raconte en détail la guerre du loup et du renard. M. Paris en place la composition en 1147 [3]). S'il était démontré que la rédaction que nous connaissons n'est aussi qu'un remaniement d'un poëme antérieur, celui-ci remonterait bien à 1100, et la tradition où il a été puisé devrait avoir été connue au moins dès le onzième siècle.

Or, en effet, dans un des chapitres suivants, j'espère prouver que la branche 20e est une imitation d'un poëme plus ancien.

Enfin » un passage célèbre de Guibert de Nogent, écrivain mort en 1124, nous apprend que déjà l'usage existoit en 1112 de donner au loup le surnom d'Ysengrin" [4]).

Je vais plus loin, et je pense que de ce passage résulte aussi que la guerre entre Ysengrin et Renart était déjà une tradition populaire à cette époque.

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. LXV—LXVI.

[2]) „Wenn ein geistlicher darauf verfiel, eine aus einem ganzen cyclus genommene einzelne materie lateinisch zu dichten, muste wol jener in tradition oder liedern der volkssprache lange umgegangen sein." Ibidem, p. LXVI.

[3]) *Nouvelle étude* etc., à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 337.

[4]) M. Paulin Paris, Ibidem, p. 329.

L'abbé Guibert écrivit son autobiographie (*de vita sua*). Dans le livre III, chap. 8, il raconte [1]) le meurtre de Gualdricus ou Waldricus, évêque de Laon en 1112. Les meurtriers cherchèrent l'évêque partout, jusque dans la cave où il s'était caché. »Cum itaque per singula eum vasa disquirerent, ... iste (Teudegaldus, le chef de la bande) pro fronte tonnulae illius, in qua latebat homo, substitit, et retuso obice sciscitabatur ingeminando »quis esset?" Cumque vix, eo fustigante, gelida jam ora movisset, »captivus" inquit. Solebat autem episcopus eum *Isengrinum* irridendo vocare, propter lupinam speciem: sic enim aliqui solent appellare lupos. Ait ergo scelestus ad praesulem: »hiccine est *dominus Isengrinus* repositus? Renulfus igitur, quamvis peccator, christus [=unctus] tamen domini, de vasculo cappillis detrahitur."

Ce passage est assez connu. Si je l'ai transcrit en entier, c'est qu'il donne lieu à une observation critique.

La fin de ce passage, c'est M. Grimm qui en a fait la remarque [2]), est obscure, et l'on ne voit pas pourquoi l'évêque y est appelé *Renulfus* [3]). J'ajouterai que je ne comprends pas pourquoi le chef des meurtriers, auquel l'évêque avait coutume d'appliquer le surnom d'Ysengrin, lui rétorque ce sobriquet. M. Grimm se demande si Guibert, au lieu de *Renulfus*,

---

[1]) Dans l'édition de ses *Opera omnia*, publiée par d'Achéry, Paris 1651, p. 507 suiv.

[2]) *Reinhart Fuchs*, p. CXCVI, note 2.

[3]) M. Édélestand du Méril, en reproduisant une partie du passage cité, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 127, note 3, donne à l'évêque le nom de *Renulfus*, sans dire qu'il s'appelait proprement *Waldricus*.

n'a pas ecrit *Renardus*, à moins que *Renulfus* n'eût pour lui le même sens? Dans ce cas, il faudrait aussi corriger la demande précédente et y lire: *dominus Renardus.*

Rien ne me semble plus naturel que de corriger la phrase incompréhensible de manière à ce que le scélérat, que l'évêque appelait Ysengrin, l'ait apostrophé par le nom du mortel ennemi du goupil, comme pour lui faire pressentir le sort qu'il lui réservait. Du reste la situation du prélat traqué jusque dans les recoins obscurs de sa cave, devait lui suggérer la pensée que l'auteur de la *Chanson des Lorrains* exprimait ainsi à propos d'une situation analogue [1]):

Renart resenble qu'en la taisnière est mis.

Il faudra donc corriger le texte de cette manière: »Ait ergo scelestus ad praesulem: »Hiccine est *dominus Reinardus* repositus?" *Reinardus* igitur ..... de vasculo capillis detrahitur."

Ce récit nous démontre non-seulement que vers 1112 un homme violent et méchant pouvait être désigné par le surnom du loup, mais encore que l'antagonisme entre Renart et Ysengrin était chose connue. N'en peut-on pas conclure que cette tradition était déjà familière aux populations du Nord de la France pendant un certain nombre d'années? N'est-on pas en droit de présumer qu'elle existait au moins dès la seconde moitié du xie siècle?

Toutes ces considérations ne semblent-elles pas plaider en faveur de l'opinion qui donne à la légende de Renart une origine populaire?

Fauriel a déjà répondu péremptoirement à cette

[1]) *Li Romans de Garin le Loherain*, publ. par M. Paulin Paris, tom. II, p. 53.

question. »Il est bien difficile, dit-il [1]), pour ne pas dire impossible, de concevoir que des fables qui avoient une prise si forte sur l'imagination de la multitude, ne fussent pas écrites dans la langue du peuple, dans un des dialectes français."

Or, la tradition où se trouvent mêlés les noms de Renart et d'Ysengrin une fois admise, n'est-il pas naturel de la faire remonter à un temps où ces noms significatifs furent donnés aux héros qui les immortalisèrent depuis?

M. Paris s'oppose à ce qu'on remonte si haut. Rien ne nous y autorise, dira-t-il, parce que ces noms n'ont pas la signification que vous leur attribuez.

Sauf les noms de Hersent, la louve, et de Richeut, la »gorpille", qui »semblent bien la propriété exclusive" du trouvère qui écrivit la première branche française, »les noms des autres animaux introduits dans *Renart*, ou sont empruntés aux hommes, ou rappellent l'apparence, le caractère, la démarche ou la voix de ceux auxquels on les donne" [2]). Ces derniers »furent parlans", tandis que »les premiers furent de pure fantaisie, ou le reflet d'une impression passagère." Car pour les uns, comme pour les autres, »il n'y eut, dans le choix qu'on en fit, aucun système, aucun parti pris à l'avance; comme il n'y en a pas dans celui que font de leurs personnages nos auteurs de comédies" [3]).

Je ne comprends pas la logique de ce raisonnement. Il n'y eut dans le choix des noms »aucun système, aucun parti pris à l'avance": cependant

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 901.

[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 348 et 352.

[3]) Ibidem, p. 352.

il y en a pas mal qui sont »parlans." Est-ce le hasard qui a fait nommer le taureau *Bruiant*, le mouton *Belin*, le coq *Chantecler*, l' ours *Brun*, le limaçon *Tardif?* Et aurait-on, en choisissant sans système, pu appeler le taureau *Chantecler* et le mouton *Brun*, comme par exemple Mathilde de Pierreval, dans »*La Joie fait peur*" aurait pu s' appeler de tout autre nom, si madame de Girardin l'eut voulu?

M. Paris est le dernier qui en conviendrait, car il avoue que ces noms sont »si ingénieusement trouvés." Alors que signifie l' assertion qu' ils furent choisis sans aucun système, sans aucun parti pris à l' avance?

Si les noms »parlans" furent »ingénieusement trouvés," est-il vraisemblable que les autres, empruntés aux hommes, »furent de pure fantaisie," ou simplement »le reflet d' une impression passagère?" L'un est aussi peu probable que l' autre.

Ils seraient le reflet d' une impression passagère, c' est-à-dire qu' »il a pu suffire qu' au temps de nos poëtes des individus du nom de Theodebert ou Tibert, Grimbert, etc. aient été surnommés le Chat, le Blaireau, etc. pour que les auteurs de *Renart* aient retourné les surnoms en faveur des animaux qu'ils mettoient en scène" [1]).

Il y aurait là plus que le reflet d' une impression *passagère:* ce serait de la satyre personnelle. Elle a joué son rôle dans le *Renart*, et c' est probablement la raison qui nous empêche de nous rendre compte de la portée de certains noms [2]). Mais de la satyre à un choix de pure fantaisie il y a loin.

Au reste, les noms empruntés à des hommes dans

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 352.

2) Voyez M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CCXLV—CCXLVI.

un but de satyre ne doivent avoir été introduits dans la légende de *Renart* qu' en petit nombre, parce qu' il n' y a que les noms de personnages généralement connus qui pussent s' y prêter.

Si les auteurs des diverses branches s' étaient permis pour leurs noms un choix de pure fantaisie, comment se fait-il donc que tous ces noms sont partout les mêmes? Parce qu'ils se sont modelés les uns sur les autres? Il paraît, au contraire, qu'ils avaient une tendance à s' éloigner les uns des autres aussitôt que cela pouvait se faire sans nuire à la clarté du récit. Ainsi les noms des hommes introduits dans la fable varient. L' auteur de la 5me branche place l'aventure qu'il raconte dans la ferme de *Constant des Noes*. Pierre de Saint-Cloud, dans la 11me branche, a reproduit la même histoire, mais chez lui le propriétaire de la ferme s'appelle *Bertout*, et M. Paulin Paris préconise ce changement, on ne sait trop pourquoi, comme »un assaut d'invention et de génie"[1]).

Pourquoi cette diversité de noms ne s'étend-elle pas aux animaux? Évidemment c'est qu'ici les poëtes ont respecté la tradition populaire pour ne pas la rendre obscure par une confusion de noms qui aurait empêché de reconnaître les héros de la légende.

Or, on ne contestera pas que, dans la tradition populaire, les noms ne peuvent pas avoir été pris au hasard[2]).

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 357.

[2]) Je me plais à reproduire l' opinion d' un savant aussi distingué que M. Édélestand du Méril, qui dans ses *Poésies populaires latines antérieures au douzième siècle*, p. 25, s' est prononcé de cette manière: „On ne saurait ranger l' épopée satyrique de



Lorsque le caprice d'un conteur s'est permis un changement, lorsqu'il a choisi un nom de pure fantaisie, c'est toujours au préjudice de la clarté du récit. En voici un exemple.

Dans le *Reinardus Vulpes* il y a un bélier du nom de *Bernardus* (I, 1345), et dans le *Renart le nouvel* (vs. 4908), un des fils de Belin porte ce nom. Dans plusieurs branches du *Renart* français, c'est au contraire l'âne qui est appelé *Bernard.* Cela ne devait-il pas embrouiller les auditeurs?

Mais le nom de l'âne lui-même a eu une pire destinée. Il paraît qu'avec ce nom surtout, la satyre s'est donné beau jeu: et c'est assez naturel. Dans le *Reinaert* flamand, il s'appelle *Baudouin;* dans le *Reinardus Vulpes* il est nommé *Carcophas*, comme dans l'*Isengrimus;* mais son père s'est appelé *Balduinus.* Ceci me semble dénoter que *Baudouin* était l'ancien nom; et il contenait probablement une allusion satyrique. Ce qui me confirme dans cette conjecture, c'est que dans le *Reinhart* allemand il s'appelle aussi *Baldewin*, et que dans le *Renart le nouvel* le fils a repris le nom de son aïeul, c'est-à-dire l'ancien nom: *Bauduin* (vs. 104, 6979).

Dès qu'on ne saisissait plus l'allusion, le nom a été changé. Tantôt le baudet s'appelle *Thimers*, tantôt *Bernard l'archiprêtre*, et quelquefois *Fro-*

Renart parmi la poésie populaire, uniquement parce qu'elle se retrouve dans presque toutes les littératures du moyen âge avec les mêmes animaux pour héros; mais les noms propres qu'ils portent se reproduisent partout sans aucune autre différence que des modifications purement orthographiques; et une grande popularité pouvait seule leur donner une signification réelle, seule elle en pouvait faire des appellations proverbiales et de véritables noms substantifs qui se sont même quelquefois substitués aux anciennes dénominations."



mond. L'auteur de la 25me branche a préféré *Thimers* vs. 16997, 17014, 17077 etc., et c'est ce nom qu'on retrouve dans la 20e (vs. 9833, 9889); *Bernard* s'est trouvé du goût des chantres de la 23me (vs. 13232, 13343 etc.) et de la 30me (vs. 26157). *Fromond* ne paraît être que du choix d'un scribe.

De cette confusion qu'est-il résulté? Une confusion plus grande. Le copiste d'un des manuscrits, ayant probablement entendu donner trois noms différents au même personnage, s'est avisé d'écrire, comme on lit dans l'édition de Méon (tom. II, pag. 8):

> *Fromont* li asnes qui l'oï,
> Dedenz son cuer moult s'esjoï,
> Quar or cuide tot à estros
> Que Ysengrin ne fust pas cos.

Aussi tient-il un discours, dans lequel il adjure les animaux d'admettre l'innocence de Renart. Le *Connins* se laisse convaincre et s'écrie (p. 10):

> Messires *Thimers* dit raison! ....
> [Et] moult par est prodons Renart
> Entre moi et frère *Bernart*
> *L' arceprestre* que véez ci
> Le plevirons vostre merci,
> Si vos plaist, si en ferons pais.

Qui pourrait s'en douter qu' ici ces trois noms doivent désigner le même personnage?

Heureusement une telle confusion était impossible pour les principaux acteurs. Leurs noms étaient, dès le commencement du XIIe siècle, d'une »origine déjà bien ancienne", d'après M. Paulin Paris lui-même [1]). Le renard et le loup avaient attiré depuis longtemps »l'attention populaire", c'est encore M.

1) *Nouvelle étude* etc., à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 348.

Paris qui en convient [1]). C'était donc la tradition populaire qui leur donna les noms de Renart et d' Ysengrin, qui leur restèrent d'autant plus facilement qu' ils étaient l' expression de leur caractère [2]).

Il n'en est rien, répond M. Paris: le trouvère qui imagina la première branche »dit au début de son œuvre (Méon I, p. 5), que les noms de Renart et d'Ysengrin .... ont été donnés au loup et au goupil en raison d'une grande analogie de penchans et de vices entre ces animaux et les deux hommes .... qui avoient porté le même nom dans le monde" [3]).

L'auteur de cette branche raconte la création de Renart et d'Ysengrin, qui lui a été révélée dans ses lectures par un livre appelé *Aucupre*. Il y a trouvé qu'Adam ayant battu la mer d'une verge qu'il tenait à la main, il en sortit une brebis. Ève ayant fait de même, un loup sortit des ondes et se rua sur la brebis. Adam ayant repris la verge évoqua un chien, qui se mit aussitôt à la poursuite du loup. De toutes les bêtes qui furent créées de cette manière

Les Evain asauvagisoient,
Et les Adam aprivoisoient.
Entre les autres en issi
Le gorpil, si asauvagi:
Rous ot le poil conme renart,
Moult par fu cointes et gaingnart:
Par son sens toutes decevoit
Les bestes quanqu'il en trovoit.
Icil gorpil nos senefie
Renart qui tant sot de mestrie.
Tot cil qui sont d'engin et d'art
Son mès tuit apelé Renart

1) *Nouvelle étude* etc., à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 329.

2) Par exception Ysengrin est métamorphosé en Primaut par un des conteurs, et nous verrons plus tard quo cela a jeté en plus d'un endroit de la confusion dans le récit.

3) Ibidem, p. 347.

Por Renart et por le gorpil.
Moult par sorent et cil et cil:
Se Renart set gens conchier,
Le gorpil bestes engignier,
Moult par furent bien d'un lignage
Et d'unes meurs et d'un corage.
Tot ensement de l'autre part
Ysengrin li oncles Renart,
Fu, ce sachiez, moult fort roberre,
Et par nuit et par jour fort lerre.
Icelui leu senefia,
Qui les berbiz Adam roba.
Tot cil qui sorent bien rober,
Et par nuit et par jor embler,
Sont bien à droit dit Ysengrin.
Cist furent bien endui d'un lin,
Et d'un pansé et d'un corage,
Larron furent tuit d'un aage;
Et Ysengrin apele-l'on
Le leu par iceste acoison [1]).

Voici comment M. Paris a traduit ces vers [2]): »Au nombre des derniers se trouva le goupil, au poil roux, au naturel malfaisant, à l'intelligence assez subtile pour decevoir toutes les bêtes du monde. *Le goupil ressembloit singulièrement à ce maître-passé dans tous les genres de fourberies, qu'on appeloit Renart*, et qui donne encore aujourd'hui son nom à tous ceux qui font leur étude de tromper et de mentir. Renart est aux hommes ce que le goupil est aux bêtes: ils sont de la même nature; mêmes inclinations, mêmes habitudes, *ils peuvent donc prendre le nom l'un de l'autre.*

» *Or Renart avoit pour oncle sire Ysengrin, homme de sang et de violence, patron de tous ceux qui vivent de meurtre et de rapine.* Voilà pourquoi, dans nos récits, le nom du loup va se confondre avec celui d'Ysengrin".

---

[1]) J'ai corrigé la mauvaise ponctuation de Méon.

[2]) *Les aventures de maître Renart*, p. 3.

Ce qui a influé sur la traduction de M. Paris, c'est sa conviction que l'auteur de cette partie de la première branche écrivait bien avant la fin du douzième siècle. D'après lui, ces vers appartiennent au poëte qui le premier a introduit l'histoire de l'antagonisme du goupil et du loup dans le domaine de la poésie vulgaire [1]).

S'il n'avait pas cru devoir attribuer à ces vers une date si ancienne, je suppose qu'il aurait traduit autrement. Eh bien, dans le cours de cette étude je compte établir que les vers 23—240 sont de beaucoup postérieurs à l'époque que M. Paris leur assigne. Au lieu d'appartenir au poëte qui le premier raconta la guerre de Renart et d'Ysengrin, ils sont dus à la plume d'un des derniers, probablement à un arrangeur qui, en coordonnant quelques branches jusque-là éparses, fit un recueil plus complet.

Remarquons que le nom propre *Renart* devint peu à peu un appellatif et prit la place du mot *goupil*, qui disparut de la langue. Ainsi les *Chroniques de Saint-Denis* écrivent *li renars* (apud dom Bouquet II, 165), et déjà la 29me branche du *Roman de Renart*, en racontant que des chasseurs s'étaient mis en campagne, dit, (dans un texte remanié) vs. 22026:

Atant ont levé *un renart* [2]).

Mais déjà depuis un certain temps on se servait

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 330 suiv.

[2]) Dans la rédaction plus ancienne, publiée par M. Chabaille (*Supplément*, p. 222 suiv.), ce vers se lit ainsi, p. 223:

Si ont encontré dant Renart.

Dans la 20e branche, vs. 10493, on lit:

Tybert, fet *li* Renart, villecome,

Mais il saute aux yeux que l'article doit être retranché.

indifféremment des deux mots comme appellatifs. Ainsi, dans les premières années du XIIIe siècle, Guillaume de Normandie, dans son *Bestiaire*, parle de

Cest *goupil* qui tant set mal art,
Que nos ci appelons *renart*[1]).

Il me semble que l'auteur de la première branche, ou plutôt du prologue, réunit les deux mots dans le même sens.

Icil gorpil nos senefie
Renart qui tant sot (set?) de mestrie.

»Par ce *goupil* créé par Ève il faut entendre la bête astucieuse que nous appelons le renard"; et il avait déjà dit: ce *goupil* avait le poil roux comme le renard. Tous ceux »qui sont d'engin et d'art," on les appelle *Renart*, à cause du renard et du goupil. Les Renarts humains et les renards-goupils sont aussi astucieux les uns que les autres. Si Renart sait tromper les hommes, le goupil en fait de même pour les bêtes. Ils étaient bien du même lignage, avec les mêmes mœurs, les mêmes idées.

Il me semble que dans tout ce passage il n'est pas question d'un homme du nom de Renart, dont le goupil a pris le nom[2]).

Dans la tirade suivante, où il est question d'Ysengrin, je ne retrouve non plus un »homme de sang et de violence" qui aurait légué son nom au loup. Ysengrin, l'oncle de Renart, fut un grand voleur. Il n'est pas question ici de deux hommes, mais des deux héros de la légende. On sait que

---

1) Cité par M. Édélestand du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 107.

2) Robert ne l'y a pas vu non plus, dans son analyse de ce passage, dans les *Fables inédites du XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, tom. I, p. CXXV.

dans plusieurs poëmes de ce cycle il est question de la parenté des deux animaux: dans le *Reinardus* le loup est appelé *patruus* de Renart, p. e. I, 10, 101, 114, 125, 143; II, 413, 604, 779, 894, 1091, 1169, etc.; dans la 18e branche française il s'appelle *oncles*, p. e. vs. 7731, 7763, 7815, 7855, 7962; et le renard *niés*, vs. 7713, 7805. Il en est de même dans le *Reinaert* flamand[1]). Et l'auteur du prologue de la première branche dit très-explicitement, vs. 157:

Li leus dou gorpil fait *neveu*,
Et li gorpiz *oncle* dou leu.

Ensuite le loup des poëmes populaires, Ysengrin, est toujours dépeint comme un voleur (*roberre*, *lerre*) vorace, et dans le *Pœnitentiarius* il dit en se confessant, vs. 14:

Sum fur, sum praedo, sum sine fronte latro,
Semper in insidiis sum, semper vivo rapinis.

Je me hâte cependant d'ajouter que le texte publié par Méon est fort corrompu, ce qui en rend l'interprétation difficile.

Examinons par exemple le commencement de la tirade où le poëte parle des compagnes de Renart et d'Ysengrin:

Dame Hersent resenifie
La louve qui est si haïe,
Qui si par est aigre d'anbler:
Bien puet cele Hersent senbler,
Cele Hersent la lentilleuse,
Qui fame ert Ysengrin espeuse.
La gorpille le senefie,
Car moult set d'art et de murtrie;
Se l'une iert mestre abaeresse,
Et l'autre mestre lecharesse,

---

1) Voyez sur cette parenté M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. XX suiv.

Moult furent bien les deux d'un cuer
L'une fu l'autre, ce cuit, suer.

Qui ne voit qu'il y a quelques lignes omises entre le 6ᵉ et le 7ᵉ vers? Cela est tellement évident que je me crois dispensé de m'y arrêter davantage[1]).

A l'occasion de cette lacune, je me demande si c'est la seule omission du scribe? Je crois en remarquer une seconde. Ysengrin, dit le poëte, c'est le loup qu'Ève fit sortir de la mer. C'est un voleur, et tous ceux qui vivent de rapine ont droit au même nom. Puis il revient aux deux héros de la tradition, en disant: ils étaient d'une même famille, leurs pensées et leurs sentiments étaient les mêmes.

Et Ysengrin apele l'on
Le leu par iceste acoison.

On ne voit pas pourquoi le loup, à cause de sa parenté avec Renart, et pour avoir le même caractère que celui-ci, est appelé Ysengrin. N'y a-t-il pas lieu d'admettre qu'il faut clore le vers précédent par un point (·) et que *l'acoison* qui a fait donner le nom d'Ysengrin au loup est restée dans la plume du copiste?

Même en admettant que l'auteur de ce prologue ait voulu dire que les noms des principaux acteurs ont été empruntés à deux hommes, cela prouverait seulement que c'était là son opinion toute personnelle. Et du moment que ce n'est pas celle du poëte qui le premier parla de la guerre de Renart et d'Ysengrin, elle n'est d'aucun poids dans la question qui nous occupe.

---

[1]) M. Paulin Paris, en citant ce passage, l. c. p. 352, omet les vs. 5—10. Il met un point après le deuxième; mais en réfléchissant sur le contexte, on verra que cette ponctuation, toute dans l'intérêt de sa traduction, n'est pas admissible.



Tout ce que M. Paris veut bien accorder à M. Grimm, »c'est que fréquemment portés par des hommes francs d'origine, ces noms ont une origine franque"[1]; »mais, dit-il, n'allons plus croire avec lui qu'on ait choisi celui de Renart parce qu'il est, en vieil allemand, synonyme de conseiller.... A la place de Renart et d'Ysengrin, supposez tout autre nom également usité.... vous trouverez dans les origines franco-germaniques la justification pour le moins aussi plausible du choix qu'on en auroit fait"[2].

Je ne vois pas que ces noms empruntés à des personnages que la plupart des auditeurs ne connaissaient pas, pussent avoir pour ceux-ci un sens qui fût une »justification plausible" du choix qu'on en aurait fait.

Ce que M. Paris appelle »l'échafaudage étymologique de M. Grimm" [3]) explique bien mieux la chose. Le nom significatif du renard et du loup est en parfaite harmonie avec la plupart des noms de ce cycle, qui sont *parlans*. Et seule cette étymologie peut nous faire comprendre le sens de certains passages du roman.

Lorsque, dans la 18e branche, Ysengrin, croyant avoir tué Renart, dit, vs. 7794:

> Trop ai vilainement ovré,
> Je n'ai mès cure de deport,
> Qant je *mon conseiller* ai mort,

ne constate-t-il pas la justesse de l'opinion de M. Grimm?

Et si l'on n'est pas d'accord avec lui, quelle

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 348.

[2]) Ibidem.

[3]) Ibidem



explication donnera-t-on de ces paroles de Renart lui-même, br. 25e vs. 15876:

> **Si ai maint bon conseil doné:**
> **Par mon droit non ai non Renart?**

Après ces conclusions, il faut bien se demander: qu'est-ce qui a porté M. Paulin Paris à se former une opinion si peu soutenable? Et je ne vois qu'un motif possible, c'est le patriotisme. C'est une belle chose que l'amour de la patrie, mais il faut se tenir en garde contre l'exagération des meilleurs sentiments, surtout quand cette exagération tend à fausser notre jugement.

M. Paris a cru la gloire littéraire de la France menacée: il a pensé que M. Grimm préconisait l'antériorité des poëmes allemands ou flamands sur le roman français, et il s'est inscrit en faux contre cette prétention.

»Trois grandes compositions, dit-il [1]), parvenues jusqu' à nous, ont partagé la critique moderne, *qui tour à tour a réclamé pour chacune d'elles le mérite de l'antériorité*. C'est le *Renart françois*, le *Reinardus Vulpes* latin et le *Reineke fuchs* flamand ou allemand."

Si jusqu'ici la critique a balancé entre ces trois compositions avant d'en saluer l'une comme l'avant-coureur des autres, M. Paris ne partage pas cette incertitude: »c'est un poëte français à qui l'on doit l'invention de la guerre de Renart et d'Ysengrin" [2]).

»Il s'en faut de beaucoup peut-être qu'on ait conservé tous les récits qui pouvoient entrer dans le

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, etc. p. 327.

[2]) Ibidem, p. 329—330.


Digitized by Google

cycle de Renart: .... [quelques-uns] ont pu de France, où on les jugeoit indignes d'entrer dans le Recueil ordinaire, passer en Allemagne et dans les Pays-Bas, où l'on se seroit empressé de les traduire et de les imiter. *Voilà toute la concession que nous puissions, à la grande rigueur, faire à M. Grimm.* Quant à ces aventures particulières, recueillies par le *Reineck*, le *Reinart* et le *Reinardus*, on peut assurer qu'elles n'ont pas le cachet de l'esprit françois. Jamais je ne croirai qu'un de nos trouvères ait imaginé de faire mourir Ysengrin, torturé, broyé, par une truie, abbesse d'un couvent de porcs de tous les âges; que Renart ait évité le supplice, non plus en prenant la croix et le blanc manteau, mais en révélant à Noble le lion la place du trésor du roi Emmeric, et en accusant *sottement* de trahison son père défunt et tous ses meilleurs amis; nous ne prétendons rien à de telles imaginations, *velut ægri somnia*, et nous les abandonnons de grand cœur aux moines, aux poëtes flamans ou allemans qui les ont recueillies.

»C'est le beau privilége de la littérature françoise du moyen âge, de n'avoir traduit ou imité que des ouvrages latins; tellement qu'on auroit grande peine à citer un seul de nos trouvères qui ait, avant le quinzième siècle, emprunté la moindre chose aux muses flamandes, allemandes etc. De la France, au contraire, le flot littéraire fécondoit toute l'Europe; et chaque nouvelle étude dans les domaines du moyen âge constate mieux cette vérité, *que M. J. Grimm lui-même est bien près de reconnoître*" [1]).

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, p. 354—355.

»Les imitateurs étrangers.... ne connurent de notre *Renart* que la grande branche du *Jugement.* L'œuvre de Pierre de Saint-Cloud, si remarquable d'invention et de style, les branches de Chantecler, la vengeance de Drouineau, les épisodes de Primaut et de Tybert furent toujours pour eux lettre close. Au lieu de remplir les vides que laissoit le *Jugement* avec d'aussi charmantes compositions, *ils essayèrent d'inventer à leur tour: je ne veux pas abuser de nos avantages, mais Dieu sait ce qu'ils imaginèrent*" [1]).

On le voit, M. Paris rabaisse autant qu'il peut les poëtes flamands et allemands au profit des trouvères français; nous verrons bientôt de quel droit. Mais ce qui mérite tout d' abord notre attention, c'est que M. Paris attribue à M. Grimm des choses fort étranges. L' éminent philologue serait *bien près de reconnaître* que, pendant le moyen âge, les poëtes allemands et flamands ont traduit ou imité des ouvrages français, et que le contraire n'a pas eu lieu. Sur ce point je répondrai simplement à M. Paris que tous ceux qui, en Allemagne et aux Pays-Bas, s'occupent de l'étude du moyen âge — et l'on ne contestera pas à M. Grimm la première place parmi les médiévistes — ne sont pas *bien près de reconnaître* ce fait; mais que tous le proclament comme une vérité incontestable, dont jamais personne n'a douté. Pour s'en convaincre M. Paris n'a qu'à feuilleter le premier manuel voulu, allemand, flamand ou hollandais, qui traite cette matière. Cependant M. Grimm prétendrait encore que pour le *Roman de Renart* ce sont les trouvères de la France qui ont imité des compositions étrangères; enfin il a »eu l'idée de sou-

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, à la suite de *Les aventures de maître Renart*, p. 356—357.

tenir que le modèle des imitations allemandes étoit perdu." Si Méon, dans son édition du *Roman de Renart* eût préféré une autre disposition des branches, en donnant, comme plusieurs manuscrits, la première place au *Jugement*, M. Grimm n'eût peut-être pas eu cette idée bizarre [1]).

Je n'ose presque pas dire toute ma pensée sur les reproches adressés à M. Grimm par M. Paulin Paris, qui ne s'est formé une opinion qu' »*après avoir lu et relu les différens textes de Renart, et les dissertations dont ces textes ont été l'occasion*" [2]).

Cependant le grand poids qu' en France doit avoir l'opinion de M. Paris, la circonstance que sa dissertation a été lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, me forcent à dire la vérité avec la plus grande franchise, puisque c'est le seul moyen de combattre avec succès une opinion erronnée signée d'un tel nom, émise sous un tel patronage.

Eh bien, la vérité est que M. Paulin Paris s'est attaqué à des moulins à vent. Jamais M. J. Grimm n'a eu les idées qu'on lui prête sur la formation des poëmes français. Ceci est le point capital, qui doit ébranler la clef de voûte du système de M. Paris. Ce point, nous allons d'abord le mettre en lumière, pour discuter plus tard la question de la disparition des modèles qui ont servi aux imitations allemandes. Or voici comment M. Grimm s'exprime sur les questions que M. Paris lui fait résoudre si étrangement.

Par rapport au *Reinhart* allemand, »il saute aux yeux, dit il [3]), que la source où est puisé le plus

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 356.
[2]) Ibidem, p. 323—324.
[3]) *Reinhart Fuchs*, p. CVIII: „Es fällt in die augen, dass die quelle des ersten deutschen ein *französisches* gedicht war."

ancien poëme allemand, fut un ouvrage français."

Quant à l'auteur du *Reinaert* flamand, »il affirme lui-même qu'il a traduit du français"[1]). — »D'après ses propres paroles, l'auteur puisa, à la prière d'une dame, qu'il ne nomme pas, à une source française"[2]).

D'ailleurs, »non-seulement la multitude des noms d'animaux place le poëme français au premier rang, il faut aussi le lui concéder parce qu'il est la base sur laquelle sont fondés les ouvrages allemands et flamands"[3]).

Enfin voici quelques considérations plus générales:

»Considérés dans leur ensemble, les poëmes latins, allemands et flamands sont surpassés par le roman français, non-seulement quant à la multitude des fables, mais encore par rapport à certains détails remarquables"[4]).

»De toutes nos investigations il résulte qu'au XIIe siècle la tradition de Renart eut le développement le plus ample et le plus animé dans le Nord de la France et dans les Pays-Bas; les poëmes français en sont la source la plus riche et la plus limpide"[5]).

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CLI: „Er versichert selbst, aus dem *französischen* verdeutscht zu haben."

[2]) Ibidem, p. CLVI: „Willem schöpfte, auf bitten einer frau, derer namen er verschweigt, eingeständig aus französischer quelle."

M. Willems a voulu prouver, il est vrai, que la 20e branche du *Renart* français était une traduction du *Reinaert* flamand (*Reinaert de Vos*, inleiding, p. XLII), mais, dès 1856, je crois avoir prouvé à l'évidence que le poëme flamand est une imitation, souvent libre, de la branche française; voyez l'introduction de mon *Reinaert*, p. XLVII—CXXV.

[3]) Ibidem, p. CCXXVIII: „Aber nicht bloss die vielheit der thiernamen verleiht der französischen dichtung einen vorzug, auch deshalb ist er ihr einzuräumen, weil die dentschen und niederländischen bearbeitungen auf ihr als einer grundlage ruhen."

[4]) Ibidem, p. CXXXIX: „Allgemein betrachtet wird die lateinische, deutsche und niederländische dichtung an menge der fabeln, wie an einzelnen treffenden zügen von der französischen überboten."

[5]) Ibidem, p. CXVI: „Alle unsere untersuchungen stellen

»La fable de Renart, telle que nous la montrent les poëmes qui sont venus jusqu'à nous, a été créée spontanément dans le Nord de la France et dans la Flandre; ce n'est qu'à l'horizon lointain qu'apparaissent quelques points qui semblent indiquer son immigration du fond de l'Allemagne"[1]).

Il y a loin de là à ce que dit M. Paris, qu' »on n'a pas craint de soutenir, avec un grand air d'autorité, que tous ces récits de Renart avoient une première origine germanique"[2]).

Tout ce que M. Grimm a soutenu, c'est que les Francs connaissaient et ont importé en France les traditions populaires de Renart. Comme il est de l'essence même de toute tradition de se transformer, de s'assimiler de nouveaux éléments, de s'adapter au génie des peuples et des temps qui se succèdent, la tradition de Renart a subi toutes ces influences; elle est devenue française, et les poëmes français qui constituent ce qu'on appelle *le Roman de Renart* sont des créations de poëtes français, qui, sans imiter des modèles étrangers, ont exploité la tradition nationale.

Si M. Paris a méconnu tout cela, c'est qu'en lisant et relisant »les différens textes de Renart, et les dissertations dont ces textes ont été l'occassion",

---

hervor, dass die reichste, lebendigste entfaltung der thiersage im 12en jahrhundert auf nordfranzösisch-niederländischem boden erfolgte: die nordfranzösischen gedichte sind ihre ergiebigste ader und lauterste quelle." Voyez aussi p. CCXXVII—VIII.

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CCXCII—III: „Wie sich die thierfabel in den auf uns gekommnen gedichten gestaltet, ist sie unmittelbar in Nordfrankreich und Flandern erzeugt worden; erst im fernen hintergrund treten einzelne spitzen hervor, die auf ihre einwanderung aus dem inneren Deutschland selbst weisen."

[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 353.



il ne s'est nullement préoccupé du livre de M. Grimm; qu'il n'a lu ni le *Reinhart* allemand, ni le *Reinaert* flamand; qu'il a oublié d'étudier les savantes dissertations du célèbre philologue de Berlin, dont le système défiguré est cependant devenu le but de ses attaques [1]).

Je ne relèverais pas cette lacune dans les lectures de M. Paris pour avoir la pauvre gloire de le contredire à mon tour, ni pour défendre M. Grimm contre une attaque imméritée; j'y ai insisté parce que l'opinion que l'illustre académicien s'est formée, est devenue la base d'un système erronné, qui doit entraver l'étude consciencieuse, la critique de la formation d'une œuvre aussi remarquable que le *Roman de Renart.*

---

[1]) Si l'on me faisait l'objection, qu'ailleurs, à la pag. 343, 345, M. Paris avoue que M. Grimm reconnaît que les textes flamands et allemands supposent un original français, je répondrais que c'est là une de ces contradictions auxquelles M. Paris s'est trop souvent laissé entraîner dans cette étude. Et là encore il y a de l'inexactitude. M. Grimm n'a jamais dit que les *trois* textes conservés, donc aussi les poëmes latins, étaient des imitations d'un texte français plus ancien. Au contraire, il dit expressément: „nicht die lateinischen." L. c. p. CCXXVIII.

IV.

»Dans le second tiers du douzième siècle un trouvère . . . . . traita pour la première fois le sujet de la grande guerre soulevée entre Renart et Ysengrin. On peut hésiter à penser que celui qui introduisit dans la poésie françoise ce nouvel élément ait continué l'œuvre qu'il avoit commencée: mais dans ce cas-là même, on peut assurer que le sujet fut immédiatement repris par un autre trouvère anonyme, auquel nous devrions la meilleure partie de ce qui plus tard forma le cycle de *Renart*." Ce travail nous le possédons encore: c'est l'œuvre de »Pierre de Saint-Cloud et des anonymes auxquels on doit les différentes parties du *Renart*, bien réellement conservées", et qui sont contenues dans l'édition du *Roman de Renart* de Méon.

Voilà le système de M. Paulin Paris [1]).

Ce système sera complétement réfuté du moment qu'on pourra prouver que les branches que nous connaissons sont des remaniements de pièces plus anciennes.

Jusqu'ici tous les philologues qui se sont occupés

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 346, 331—338, 343, 345.

du *Roman de Renart* ont pensé que les textes que nous possédons sont remaniés.

»Les plus anciennes branches, dit M. Grimm [1]), ont été probablement composées depuis la seconde moitié du douzième jusque vers le milieu du treizième siècle; mais dans leur forme actuelle les plus anciennes paraissent avoir subi des remaniements et des rajeunissements réitérés; presque toutes semblent appartenir au XIIIe, quelques-unes même au XIVe siècle."

M. Rothe s'est exprimé à peu près de la même manière.

»Bien qu'il soit impossible, dit-il [2]), d'indiquer nettement l'origine des divers récits, et que, dans la forme où nous les connaissons aujourd'hui, une grande partie ne soient que des versions postérieures de compositions plus anciennes, selon toute apparence la plupart des morceaux qui composent pour nous aujourd'hui le *Roman de Renart* datent du treizième siècle. Quelques-uns pourraient bien être du douzième, d'autres semblent ne dater que du quatorzième."

Et ailleurs [3]): »Il n'est guère douteux que plusieurs des branches ou des parties de quelques-unes des branches du *Roman de Renart* ne soient que des reproductions, des réminiscenses de compositions analogues antérieures, négligées et perdues dès qu'elles ont été remplacées par des versions plus récentes."

C'était encore l'opinion de Fauriel, qu'il a énon-

---

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXI.

[2]) *Les Romans du Renard examinés, analysés et comparés*, p. 109.

[3]) Ibidem, p. 268.



cée de cette manière [1]): »Nul doute que parmi les sujets de poésie qui avaient la vogue entre le milieu du XIIe siècle et les commencements du XIIIe, il ne faille compter les fables du Renart. Si la vieille popularité de ces contes s'était maintenue jusque-là tout entière, ou si elle était déjà déchue, c'est ce que l'on ne peut dire ; mais il est certain que, vers ce temps, les poëtes décorés du nom de trouvères se passionnèrent plus que jamais pour cette fiction, la reprirent pour ainsi dire en sous-œuvre, la remanièrent, la refirent, l'ornèrent, l'altérèrent dans tous les sens, suivant en cela leurs nouvelles idées et leurs nouvelles fantaisies. Ce travail, qui dura plus d'un siècle, eut pour fruit le Renart, dans l'état où il nous reste en français. Avant d'apprécier ce travail sous ses divers rapports, nous en distinguerons dès ce moment les deux résultats principaux. L'un fut le remaniement, la production sous une forme nouvelle, des fables dont se composait le Renart primitif; l'autre fut l'invention de beaucoup de nouvelles fables .... Telle est, résumée dans ses termes les plus sommaires, l'histoire du roman français du Renart."

Sans nous arrêter pour le moment à la date que ces trois savants investigateurs attribuent aux branches que nous possédons aujourd'hui, signalons ce fait, que tous ils s'accordent à en supposer une rédaction plus ancienne, plus primitive.

Non-seulement l'ensemble des textes conservés mène à cette conclusion, mais ils renferment des expressions qui ne permettent pas d'en douter. Ainsi plusieurs branches se recommandent d'un livre, d'une

[1]) *Histoire littéraire de la France*, tom. XXII, p. 906.

écriture, d'une histoire, de même que le *Reinardus* renvoie à la *scriptura* où il est puisé (I, 1068; III, 1879).

Si la 27e branche dit en termes généraux (vs. 19783):

> Car toute en est l'estoire voire,
> Si com en le nos fait acroire,

on lit très-explicitement dans la onzième, vs. 4938:

> Que se *li livres* nos dit voir,
> *Où je trove l'estoire escrite.*

Et encore, vs. 5753:

> Que se *l'estoire* ne nos ment.

La vingtième branche fait plusieurs fois allusion à une source écrite. Vs. 9659:

> Ce dist *l'estoire es premiers vers;*

vs. 10036:

> Si comme *en escrit* le trovon;

vs. 10595:

> Si com nos trovons *en l'estoire.*

Il en est de même de la cinquième branche, où nous lisons, vs. 1384:

> Trover le pocz *en l'estoire.*

La neuvième, vs. 3260:

> Si com nos trovons en *l'estoire.*

La seizième, vs. 7485:

> Si com nos conte *l'escripture.*

La vingt-cinquième, vs. 15324:

> Se *l'escriture* ne nos ment,
> Qui aferme le conte à voir.

Enfin la première, vs. 162:

> Se mes bons *livres* ne me ment.

Et ce livre, elle en donne même le titre, car précédemment l'auteur avait dit, vs. 28:

> Je trovai jà en un escrin
> Un livre, Aucupre avoit à non:
> Là trovai-je mainte reson
> Et de Renart et d'autre chose.

M. Paris n'attache pas grande importance à ces expressions, car nonobstant que l'auteur du prologue commence la relation de la naissance de Renart par ces mots: *Aucupre dist* (vs. 41), il affirme que »l'anonyme a dû seulement parler par ouy-dire" [1]).

Ailleurs cependant, il dit très-explicitement: »l'invention de la guerre de Renart et d'Ysengrin appartient à littérature du moyen âge, et je penche à croire que c'est à quelque versificateur latin de la première partie du douzième siècle qu'on en fut redevable" [2]).

D'après cette opinion, le *livre*, l'*histoire*, etc. serait peut-être un original latin.

M. Édélestand du Méril, en effet, est persuadé que »quelques-unes des [branches les] plus importantes se réclament, comme les poésies du genre le plus élevé, d'une source latine" [3]). Cependant, sauf le passage du *Renart le contrefet* que M. du Méril cite à l'appui de son opinion, je ne connais qu'une seule branche du *Renart* qui se donne pour une traduction; et encore rien ne prouve qu'il faille nécessairement penser à un original latin. C'est la 28e, attribuée à Richart de Lison, et sur laquelle M. du Méril a également appelé l'attention. On y lit:

> Oez une novele estoire

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 347.
2) Ibidem, p. 329—330.
3) *Poésies inédites du moyen âge*, p. 129—130.

Qui bien devroit estre en memoire;
Lonc tens a esté adirée,
Mès or l'a uns mestres trovée,
Qui l'a translatée en romanz [1])

Mais même en admettant que l'auteur ait voulu dire qu'il puisait à une source latine, et en acceptant ce fait comme véridique, cet exemple unique prouverait-il que toutes les branches du roman sont imitées du latin? Loin de là. La première partie de la 18ᵉ branche a une forte analogie avec le *Reinardus Vulpes*, et M. Chabaille a fait remarquer avec justesse [2]) que son début, tel qu'il se lit dans trois manuscrits,

Un jour issi fors d'une lande
Ysengrins por querre viande,

répond parfaitement au commencement du *Reinardus:*

Egrediens silvam mane Isengrimus, ut escam
Jejunis natis quæreret atque sibi.

Mais il y a loin à une traduction; et la plus grande partie de la branche n'a aucun rapport avec le poëme latin. Mais encore eût-on plusieurs passages où il serait question d'un original latin, je répondrais en alléguant cette observation judicieuse de M. Édélestand du Méril lui-même. »Lorsque l'on ne possède pas l'original latin, il faut se tenir en garde contre les indications d'une source latine: ce n'était souvent qu'une manière d'inspirer plus de confiance et de respect" [3]).

Or, nous avons démontré ci-dessus que les poëmes

---

[1]) Un texte un peu différent est cité dans le *Catalogue de La Vallière*, tom. II, p. 189.

[2]) *Le Roman du Renart*, *Supplément*, p. 127, note 2.

[3]) *Poésies populaires latines antérieures au douzième siècle*, p. 40, note 1.

Comparez aussi mon *Guillaume d' Orange*, tom. II, p. 202.

de Renart provenaient d'une autre source, de la tradition populaire. Cela exclut l'idée d'un original latin. L'*histoire*, le *livre* que citent les auteurs des branches connues, ne pouvait donc contenir qu'une rédaction antérieure en français.

En s'opposant à ces conclusions, M. Paulin Paris nous met en demeure de »trouver les fragmens d'un texte plus ancien, dont les textes de Méon n'offriroient que le remaniement"[1]).

Ce texte plus ancien, on n'a pu le produire jusqu'ici; mais on peut en démontrer l'existence.

M. Paris fait une distinction entre »le véritable Renart" c'est-à-dire les compositions primitives et les »additions postérieures". Selon lui, »les principaux auteurs de *Renart* sont l'anonyme auquel on doit le prologue, et Pierre de Saint-Cloud. Mais le succès de leurs récits ne pouvoit manquer d'exciter l'émulation des autres trouvères: les jongleurs demandoient à chacun de nouvelles aventures de Renart, et c'est ainsi que l'on fut conduit à contrefaire, et le plus souvent à gâter et déshonorer, les inventions des deux premiers conteurs"[2]).

Parmi les pièces qui constituent le »véritable Renart" primitif, il compte la 5e et la 11e branche de Méon[3]). C'est, à son avis, »la même affaire différemment racontée"[4]). Je suis parfaitement de l'avis de M. Paris, et M. Rothe avait déjà fait l'observation que »le sujet et les descriptions de cette branche (11) ont de l'analogie avec ceux de la cinquième"[5]).

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 343—344.
[2]) Ibidem, p. 355.
[3]) Ibidem, p. 358.
[4]) *Les aventures de maître Renart*, p. 22.
[5]) *Les Romans du Renard examinés* etc., p. 142, note 1.

Il en existe même une troisième rédaction, qui constitue la seconde partie de la 8e branche, vs. 2865—2994.

Ce fait, que trois auteurs contemporains ont raconté la même histoire avec des modifications individuelles, ne doit-il pas faire supposer une rédaction antérieure où, tous trois, ils ont puisé?[1]).

Cela me semble tellement évident, que ce fait seul renverse le système de M. Paris. Mais nous irons plus loin, et nous tâcherons de prouver que cette rédaction antérieure a réellement existé.

Dans la première partie du *Roman d'Alixandre*, qui est de la première moitié du douzième siècle, on lit ces vers, que je donne d'après une citation de Robert[2]), parce que la leçon que contient l'édition de M. Michelant paraît altérée (pag. 65):

Li Grezois les engignent com Renars fist le gal,
Qu'il saisi par la gorge quant il chantoit clinal.

Nous avons là bien certainement une allusion à l'histoire racontée dans les trois branches; mais ce n'est pas la rédaction que nous possédons que l'ancien trouvère avait sous les yeux.

La onzième branche raconte comment Chantecler, le coq, devint la proie de Renart. Mais en premier lieu le coq n'est jamais appelé *le gal*, toujours *li cos*, *le coc*, p. e. vs. 5036, 5308, 5319, 5328, 5340, 5415; ensuite, s'il y est question, vs. 4988,

De Chantecler qui *cline l'ueil*,

ce n'est pas Renart qui le *saisi par la gorge*, c'est

[1]) Il en est de même de quelques autres branches. Le récit des poissons volés aux charretiers p. e. forme la 2e branche; il se lit encore dans la 10e, vs. 3919—4030.

[2]) *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, tom. I, p. CXXI, note 3.

le vilain qui, à la suite d'une convention, le lui livre.

La branche 11[e] raconte donc l'histoire autrement que le récit auquel fait allusion l'auteur de l'*Alixandre*.

Maintenant voyons la cinquième branche. Elle aussi raconte la mésaventure de Chantecler, mais avec de tout autres détails. Renart persuade à Chantecler qu'ils sont cousins germains. Il s'étend en louanges sur Chanteclin, le père de Chantecler, qui savait chanter comme nul coq avant lui; et en chantant il fermait les yeux. Puis vient une scène que nous transcrirons puisqu'elle contient les détails mentionnés dans le *Roman d'Alixandre*. Vs. 1571:

Dist Chanteclers: „Renart, cosin,
Volez me prendre *par engin.*"
— „Certes, ce dist Renart, non voil,
Mès or chantez, *si clingniez l'oil;*
D'une char somes et d'un sanc,
Miex vodroie estre d'un pié manc
Que vos mesface tant ne qant,
Que tu es trop près mon parent."
Dist Chanteclers: „Pas ne te croi:
Un poi te trai en sus de moi,
Et je dirai une chançon;
N'aura voisin ci environ
Qui bien n'entende mon fauset."
Lors s'en est souriz Renardet,
Et dist Renars: „Chante, cousins,
Je sanré bien se Chanteclins,
Mes oncles, s'il vos fu noient."
Lors encommence hautement,
Lors chanta Chanteclers un vers.
L'un oil ot clos et l'autre overs,
Car moult forment cremoit Renart;
Sovent regarde cele part.
Ce dist Renars: „Ce n'est noient:
Chanteclins chanteit autrement,
A un lonc tret, à culz cligniez,
C'on l'ooit d'outre les plessiez."
Chanteclers cuide que voir die:
Lors commence sa melodie,

Les eulz cligniez, par grant aïr.
Lors ne volt plus Renars soffrir,
Par de desus un rouge chol
Le prent Renars parmi le col.

En retrouvant dans cette branche tous les détails indiqués dans le *Roman d'Alixandre*, on pourrait croire que nous avons sous les yeux le poëme auquel il fait allusion. Remarquons cependant, qu'ici non plus, le coq n'est appelé *le gal*[1]), mais toujours *le coc*. Ensuite, n'oublions pas que cette partie de l'*Alixandre*, écrite dans la première moitié du douzième siècle, suppose un poëme remontant, pour le moins, aux premières années de ce siècle. Or le langage, la manière prolixe de raconter de la 5e branche rappellent absolument la manière de Chrestien de Troies et de ses contemporains: on n'écrivait pas ainsi vers l'an 1100.

Si cela nous ramène nécessairement vers une composition plus ancienne, le texte de cette branche y renvoie de même.

Lorsque le poëte commence à raconter le songe du coq, il se réclame d'une autorité pour faire admettre cette chose incroyable. Vs. 1381:

Commença li cos à songier:
Ne m'en tenez à mençongier
Que il songa, ce est la voire,
Trover le poez en l'estoire.

Cette histoire c'était une *estoire escrite*, comme nous l'apprend l'auteur de la onzième branche, qui

---

[1]) Le mot *gal*, ou commençait à tomber en désuétude vers la fin du XIIe siècle, ou n'était pas en usage dans l'Artois: je ne l'ai trouvé que dans la *Chronique des Ducs de Normandie*, composée peu après 1160 et publiée par M. Francisque Michel, où je lis, tom. I, p. 566:

Ainceis que *li gal* fust chantant
Vindrent à Corci dreit errant.

s'y rapporte de même. Le vilain dans la ferme duquel la scène se passe était un *vilain riche d'avoir;* la rédaction primitive le disait; vs. 4938:

Que si *li livres* nos dit voir,
Où je trove l'estoire escrite,
De ci à Troie la petite
N'ot un vilain si aaisié.

Cette ancienne rédaction est perdue; mais nous possédons une traduction allemande d'un poëme français contenant l'histoire de la mésavanture de Chantecler, et qui certainement était plus ancien que les deux branches que Méon a publiées. Cherchons donc à déterminer si cette traduction ne représente pas le modèle reproduit, remanié dans ces branches.

En vieil allemand il y a un poëme de Renart dont l'auteur est un trouvère de l'Alsace, du nom de Heinrich der Glichesære. Ce poëte a travaillé sur un texte français. Cela est hors de doute, puisque les noms de plusieurs de ses personnages, comme *Bertîn*, *Hersant*, *Schantekler*, *Pinte*, sont des noms français; puisque dans *Uebelloch* on reconnaît la traduction exacte de *Malpertuis*, le repaire de Renart; puisque les appellatifs *villân*, *cous* et *bordûz* sont empruntés à la langue romane.

C'est l'opinion de M. Grimm[1]). Personne n'a prétendu le contraire, et je crois pouvoir alléguer un nouvel argument en faveur de cette opinion.

Lorsque, dans cette partie du *Reinhart* qui correspond à la première moitié de la 20e branche française, le lièvre gagne la fièvre en voyant la fureur du roi, le poëte allemand dit, vs. 1481:

Der hase sach des künges zorn;

1) *Reinhart Fuchs*, p. CVIII; *Sendschreiben an Karl Lachmann*, p. 64.

Dô wand der zage sîn verlorn,
Daz ist noch der hasen site.

Or si cela n'est pas dénué de sens, parce que dans toutes les langues le lièvre est l'emblème de la peur, le jeu de mots n'est tout à fait naturel qu'en français.

Couart vit la colère du roi
Et le poltron se crut perdu:
C'est encore l'habitude *des couards.*

M. Rothe aussi est d'avis que le poëte allemand »connaissant *infailliblement* un poëme antérieur de Renart en français, et profitant de cette connaissance, a composé le premier un poëme de Reinhart dans l'ancienne langue allemande"[1]). Et Fauriel de son côté n'hésitait pas à déclarer que, »sauf deux exceptions, le *Reinhart*, tel qu'il nous reste, doit être considéré au fond et dans son ensemble comme l'imitation expresse d'un original français. Cet original sans doute n'existe plus; mais tels en sont, ou pour mieux dire tels durent en être les rapports avec le Renart allemand, que celui-ci peut nous en représenter jusqu'à un certain point la substance et la suite"[2]).

M. Grimm place l'origine du poëme allemand dans le deuxième ou tout au plus le troisième quart du XIIe siècle[3]). Le modèle qu'il traduisait doit donc nécessairement remonter au moins vers les premières années de ce siècle ou même vers la fin du onzième[4]). Et réellement nous avons vu que vers 1112 la fable de Renart était fort populaire à Laon et aux environs, témoin le récit de Guibert de Nogent, témoin l'auteur de l'*Alixandre* qui y fait allusion.

---

1) *Les Romans du Renard examinés*, etc. p. 61.
2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 905.
3) *Reinhart Fuchs*, p. CCLV; comp. p. CIX.
4) Comp. M. Grimm, *Sendschreiben an Karl Lachmann*, p. 6.

Arrêtons-nous un moment au *Reinhart* allemand, et tâchons de nous rendre compte des conclusions qu'on en peut tirer par rapport à son modèle français.

Fauriel a déjà fait la remarque fort juste, que »les rédactions allemandes du Renart sont d'une importance capitale pour l'histoire générale de la fable"[1]). Il a fait un fréquent usage du livre admirable de M. Grimm dans l'étude sur le *Renart* qu'il a publiée dans l'*Histoire Littéraire de la France;* mais d'un côté il n'a donné qu'un extrait assez superficiel d'une petite partie du texte publié par M. Grimm, et d'autre part il ne s'est pas préservé de certaines erreurs qu'il faut absolument relever.

Selon lui, le texte primitif de Glichesære serait perdu aujourd'hui. »Un autre poëte allemand s'empara un peu plus tard de ce texte, pour le remanier selon son caprice." Cependant, »d'après ce qu'il dit lui-même de son œuvre, il y a tout lieu de croire qu'il ne changea rien au fond ni au plan de la fable, se bornant à resserrer habituellement par des suppressions le texte de son auteur, sauf à le développer aussi parfois là où il le jugeait convenable. Depuis la publication de ce texte retouché de Glichesære M. Grimm a trouvé et publié un fragment d'une autre rédaction, qui est en haut allemand, et qui lui a paru plus ancienne; il en place le manuscrit à la fin du XII[e] siècle, ou vers les commencements du XIII[e]. Si ce fragment appartient à l'ouvrage perdu de Glichesære ou à quelque autre, c'est un point que l'éditeur laisse dans l'incertitude. Il ne dit rien non plus de l'époque où l'on peut en supposer la rédaction" [2]).

1) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XII, p. 899.
2) Ibidem.

Fauriel évidemment ne connaissait pas la nouvelle publication de M. Grimm, car il y aurait lu, à la page 7, que les nouveaux fragments appartiennent, sans aucun doute, à l'œuvre non remaniée de Glichesære. Ensuite la comparaison des deux textes nous apprend que la pièce remaniée ne diffère presque pas de l'ouvrage primitif, et que les changements consistent principalement en une modification de l'orthographe [1]).

C'est donc bien l'ouvrage de Glichesære que nous avons sous les yeux. Or le *Reinhart* allemand se compose de sept fables, liées entre elles, de manière à présenter une sorte d'unité, le tout précédé d'un prologue et terminé par un épilogue.

La première histoire contient l'aventure de Renart et de Chantecler, et voici comment elle est racontée [2]).

»Un vilain très-riche demeurait joyeusement près d'un village dans une plaine, où il possédait terre et argent [3]), du froment et du millet à souhait; sa charrue marchait très-bien.

»Il s'appelait Lancelin, et sa femme dame Ruotzela. Il avait grandement à se plaindre: tous les jours il avait à garder ses gelines contre Renart. Sa cour et son jardin n'étaient pas bien clos: pour cette cause il lui avenait souvent grand dommage, et cela le contrariait.

»Dame Ruotzela lui dit: »Lancelin, vieux fou,

---

[1]) M. Grimm, *Sendschreiben an Karl Lachmann*, p. 63.

[2]) Je mets en note les passages correspondants de la 5e branche de Méon, commençant au vers 1267, tom. I, p. 49.

[3]) Vs. 1275: Uns vilains qui moult ert garniz,
Manoit moult près du plaiséiz.
Plentéive estoit sa mesons, etc.

je viens encore de perdre dix de mes gelines par la dent de Renart: cela me rend triste et me met en colère."

» Maître Lancelin subissait ces invectives, et il ne s'en est pas encore vengé. Cependant il fit ce que Ruotzela lui commanda: il fit une forte clôture, par laquelle il espérait mettre à l'abri Chantecler et sa femme [1]), dont Renart menaçait la vie.

» Un jour, comme le soleil se levait, Renart ne manqua pas d'aller sournoisement vers l'enclos [2]), dans l'intention de jouer un mauvais tour à Chantecler: aussi le mit-il dans la peine.

» La clôture lui parut trop épaisse et trop élevée [3]). Il arracha un pieu avec ses dents et se mit à observer [4]). Ne voyant personne, il en fut tout joyeux. Il se glissa à travers la haie, et l'ennemi mortel se tapit tout près de Chantecler.

» Pinte l'aperçut. Chantecler dormait près de la muraille. Dame Pinte cria et l'appela, puis elle s'envola avec ses compagnes sur une solive [5]). Chantecler accourut et leur ordonna de retourner tout de suite à la clôture. — » Vous n'avez rien à craindre

---

1) Vs. 1289: Cest cortil fu moult très-bien clos
De piez de chesne aguz et gros:
Hordez estoit d'aubes espines.
Dedens avoit mis ses gelines
Dans Costans por la forteresce.

2) Vs. 1294: Et Renars cele part s'adrece:
Tout coiement, le col bessié,
S'en va tot droit vers le plessié.

3) Vs. 1298: Mès la force des espinaz
Le destorbe de son afere,
Si qu'il n'en set à quel chief trere.

4) Vs. 1315: El retor del paliz choisist
Un pel froissié, dedenz se mist.

5) Vs. 1322: Mès les gelines s'en effroient:
Chascune de foïr s'esploite.

d'aucun animal dans ce jardin si bien clos [1]). Mais priez Dieu, chères femmes, de garder ma personne. J'ai fait un rêve facheux. Je rêvai, je vous jure, que je dus revêtir une pelisse rousse, dont l'ouverture était d'os [2]). Je crains que cela ne signifie un malheur. Que mon saint ange gardien en soit averti et me vienne en aide [3]); j'en ai le cœur gros."

»Dame Pinte répondit: »Mon seigneur et ami, j'ai vu quelque chose se remuer dans cette herbe là-bas. Si mes sens ne me trompent, il y a quelque chose de mauvais là-dessous. Que Dieu le tout-puissant te préserve! Mon cœur se serre, je suis pleine de terreur. Je crains qu'il ne nous arrive malheur. Voilà ce que je vous dis."

»Chantecler répondit: »Par ma vie! une femme est plus peureuse que quatre hommes ensemble. Nous avons cependant entendu dire souvent que plus d'un rêve se réalise dans sept ans."

»Dame Pinte repartit: »Laisse ta colère, et viens sur ce buisson d'épines. Rappelle-toi que nos enfants sont bien petits. Si tu venais à mourir, seigneur,

---

1) Vs. 1329: Chantecler
Moult fierement lor vint devant,
Si demande par quel reson
Eles s'en fuient en meson.....
Ce dist li cos: n'aiez péur
Mès soiez trestoute aséur.....
Je ne sai putois ne gorpil
C' osast entrer en cest cortil.

2) Vs. 1390: Et avoit un ros peliçon
Dont li ourlet estoient d'os,
Si li vestoit à force el dos.
Voyez aussi vs. 1446 suiv.

3) Vs. 1412: Et dist li cos: Sainz Esperiz,
Garis hui mon cors de prison
Et met à sauve garison!

je serais une veuve désolée et sans soutien. Mon cœur se serre douloureusement, car j'éprouve pour vous une crainte extrême. Que notre Seigneur vous protége!"

»Chantecler vola sur le buisson, d'où Renart l'a emporté. Pinte se sauva. Renart se glissa sous l'épine, mais Chantecler était hors de sa portée. Renart se mit à exercer ses ruses.

— »Qui est là-haut? dit-il. Est-ce toi, Sengelin (Chanteclin)?"

— »Non, répondit Chantecler, ce n'est pas mon nom, mais mon père s'appelait ainsi." Renart reprit: »C'est bien possible. Je suis fâché que ton père soit mort, car celui-là avait des égards pour le plus chétif. Ah! la bienveillance entre parents est une bien bonne chose! Tu prends une attitude trop malveillante, je t'en assure. Ton père était toujours heureux de rencontrer le mien; il ne se plaçait jamais si haut quand il le voyait venir: au contraire, il volait à sa rencontre et lui souhaitait la bienvenue. Jamais non plus il n'oubliait de battre des ailes, et fût-ce matin ou soir, il fermait les deux yeux et lui chantait quelque chose, comme une joyeuse volaille."

»Chantecler répondit: »Je vais le faire, puisque mon père m'en a donné l'exemple. Sois le très-bienvenu."

»Il se mit à battre des ailes et sauta joyeusement en bas. Le fou se hâta trop, et il s'en repentit bientôt. Il commença à chanter en clignant des yeux [1]).

---

[1]) Vs. 1560: De la joie un sonet chanta.
Et vs. 1598: Lors commence sa melodie
Les eulz cligniez par grand aïr.

»Renart le prit par la tête. Pinte se mit à gémir. Renart ne fit que trotter et se sauva avec une vitesse admirable, en droite ligne vers la forêt[1]).

»Maître Lancelin entendit le vacarme, et se dit: »Ah! mes pauvres poules!"

»Chantecler dit à Renart: »Pourquoi cours-tu si vite? Pourquoi te laisses-tu injurier? Ne peux-tu pas t'en venger[2])? — »Certes, dit-il, aussi vrai que je m'appelle Renart. Vous courez en vain[3])!"

»Chantecler ne se trouvait pas à son aise. Aussitôt que Renart desserra les dents, il se hâta de retirer son cou de sa gueule. Il vola aussitôt sur un arbre, où il était hors de danger[4]).

»Renart en fut bien marri[5]).

»Chantecler dit aussitôt qu'il se vit au-dessus de Renart: »Tu m'as servi malgré toi: le chemin par lequel tu m'as porté me paraissait trop long. Mais je te jure, quoi qu'il advienne, tu ne me reporteras pas au lieu dont nous venons."

---

[1]) Vs. 1600: Lors ne volt plus Renart soffrir,
Par de desos un rouge chol
Le prent Renart parmi le col,
Fuiant s'en va et fet grant joie
De ce qu'il a encontré proie.
Pinte voit que Renars l'enporte,
Dolente est, moult se desconforte,
Moult se commence à dementer.

[2]) Vs. 1670: Comment, fet-il, sire Renart,
N'oez-vos quel honte il vos dient
Cil vilain qui si fort vos huient?

[3]) Vs. 1683: Maugré vostre, ce dist Renart,
Empor-ge de cestui ma part.

[4]) Vs. 1686: Li cos qui est touz amortez,
Quant il senti laschier la bouche,
Bati ses èles, si s'en touche,
Et vint volant sur un pomier.

[5]) Vs. 1690: Et Renars fu
Grains et marriz et trespensez.

»Renart entendait bien qu'il se moquait de lui. Il dit: »Par Dieu! fol est celui qui se venge des paroles qu'on lui dit, ou qui ouvre la bouche quant il devrait se taire[1])."

»Chantecler repartit: »Certes, celui-là ne serait pas fou qui sût toujours être sur ses gardes."

Puis la raillerie et leur dispute finit. Renart était furieux d'avoir perdu le dîner sur lequel il avait compté[2])."

En comparant le texte allemand avec la branche française on s'assure que le fond des deux récits est identique non seulement, mais encore que leurs rapports sont tels qu'il est impossible que l'original de l'un ne soit pas le modèle de l'autre. Les passages correspondants que nous avons ajoutés à notre traduction et qui démontrent que. très-souvent les expressions sont les mêmes dans les deux pièces, ne nous permettent pas d'en douter.

Mais lequel des deux a servi de base à l'autre? L'original du *Reinhart* est-il un extrait de la 5e branche, ou celle-ci est-elle le remaniement du texte français perdu?

Les divergences des deux pièces sont de nature à exclure la première de ces suppositions; et tout s'accorde pour faire prévaloir la deuxième.

Le peu d'étendue, la sobriété, la sécheresse de

---

1) Vs. 1698: La bouche, fet-il, soit honie
Qui s'entremet de noise fere
A l'eure qu'el se devroit tere.

2) Vs. 1717: Renars s'en va toute une sente,
Moult est dolent, moult se demente
Du coc qui li est eschapez,
Que il ne s'en est saoulez.
Ce vers termine la branche.



la rédaction est toujours un signe indubitable de l'originalité et de l'ancienneté dans les compositions poétiques. C'est l'opinion de M. Gervinus, qui certes fait autorité dans ces matières[1]).

Eh bien, Fauriel a déjà reconnu que les fables du *Reinhart* sont »plus simples, plus naïves et plus concises que celles du Renart français[2])."

Et quant au récit qui nous occupe, il est évident qu'un trouvère postérieur n'a fait que rajeunir, embellir et étendre un premier conte, qui existait certainement encore de son temps. On peut lui appliquer en toute vérité ce que Fauriel disait d'une autre branche: »Si les deux narrations sont identiquement les mêmes quant à l'invention et à l'idée, elles diffèrent du tout au tout par la manière de les mettre en œuvre, par tous les détails de l'exécution[3])."

Quant à ces détails déscriptifs, »tout cela se trouve dans la première fable, mais ne s'y trouve qu'ébauché, qu'indiqué, qu'en germe, pour ainsi dire. C'est dans la seconde que tout cela a pris du relief et du coloris[4])."

L'auteur brillant de l'étude sur le *Renart* insérée dans *l'Histoire Littéraire de la France*, qui nous a devancé dans ces vues, est entré dans une comparaison détaillée, qui donne la preuve de ce que nous avançons[5]). Il termine son analyse par cette remarque:

---

1) „Der strenge und trockene, kurze und sparsame Vortrag ist überall ein Kennzeichen der Ursprünglichkeit und des Alters poetischer Formen." *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*, tom. I, p. 129 de la 2e éd.

2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 904.

3) Ibidem, p. 910.

4) Ibidem, p. 919.

5) Ibidem, p. 920 suiv.

»Cet aperçu des changements et des variantes que diverses fables de notre cycle ont dû subir en passant de l'ancien Renart dans celui [que nous connaissons] . . . . donnera une idée assez exacte des rapports qui existent entre les deux compositions, en tant qu'elles se rattachent l'une à l'autre et peuvent être comparées. Ces rapports . . . . indiquent nettement la marche qu'a suivie, dans ses développements successifs, l'espèce de cycle populaire dont Renart est le héros.

»Les fables dont il se compose ont marché, comme on le voit, des formes simples et concises de l'apologue à des formes épiques de plus en plus complexes, pittoresques, développées; et elles ont ainsi fait succéder à cet état où l'art touchait encore à sa naïveté primitive, ce degré qui peut n'être pas toujours un perfectionnement, où il recherche déjà la nouveauté, la variété, un certain luxe d'accessoires et un certain raffinement d'idées. Telles sont les vicissitudes naturelles de l'art, dans toute carrière où il se développe librement; et . . . . telles sont celles qu'il a effectivement éprouvées dans son active et longue exploitation des aventures de Renart en Allemagne et en France" [1]).

Après toutes ces considérations l'opinion de M. Paulin Paris est-elle encore soutenable?

Et ce n'est pas une seule fable, un récit détaché, qui invite à la comparaison et autorise nos conclusions: tout le *Reinhart* allemand est là pour nous convaincre de leur justesse.

Le texte allemand est peu connu en France. M. Rothe n'a pas cru nécessaire de l'analyser. Cependant

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 925—926.

l'ancien idiome dans lequel il est écrit est peu familier aux savants français: je crois entreprendre un travail utile en insérant ici une traduction aussi littérale que possible du *Reinhart.*

Ce poëme se compose de sept récits ou branches, mais, comme l'a déjà observé Fauriel [1]), elles sont pour la plupart, »plus ou moins complexes, c'est-à-dire composées chacune de la réunion de plusieurs fables plus simples, primitivement séparées et distinctes."

On compte seize de ces récits, dont celui de Renart et Chantecler est le premier. Nous allons donner la traduction de ceux qui suivent en y ajoutant le prologue.

---

1) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 903.

Digitized by Google

V.

Prologue, vs. 1—10. Écoutez une histoire étrange qui est très-vraie, celle d'un animal féroce, dont on peut tirer des comparaisons par rapport à mainte chose. Il surpasse tous ses pareils en astuce et en finesse: cela lui a souvent attiré du malheur. Il est plein de méchanceté et s'appelle le goupil Renart.

I, vs. 11—175, voyez ci-dessus, p. 68 suiv.

II, vs. 176—216. Renart commença à sentir grand' faim. Il entendit une mésange, et lui dit: »Dieu te sauve, ma commère; j'ai envie de te baiser, mais par le Dieu tout-puissant! tu te comportes trop étrangement." — »Compère, tu devrais agir avec loyauté, mais Dieu m'est témoin que je n'en trouve pas chez toi." — »Par la foi que je dois à ton fils, qui est mon filleul! je te suis dévoué, sans aucune mauvaise pensée." La mésange répondit: »Renart, on m'a bien souvent parlé de tes méchants artifices; j'ai peur de tes regards, ils sont terribles. Ferme les yeux, et je te baiserai volontiers trois fois sur la bouche." Renart était enchanté de la passion de la petite. Déjà il se réjouissait, mais elle était encore posée sur une branche. Renart se hâta de cligner des yeux, comme sa commère lui

avait recommandé. Elle prit un peu de fumier sous son pied, et descendant de branche en branche, elle le laissa tomber sur sa bouche. Alors elle s' aperçut bientôt de la scélératesse de son compère, qui tenait ses dents prêtes, et happa le fumier. Sa commère lui échappa. Il s' était donné beaucoup de peine pour un pauvre dîner. Il en fut chagrin et dit: »Seigneur, comment cela se fait-il qu' un petit oiseau m'ait trompé! Cela me fait de la peine, je l'avoue."

III, vs. 217—284. Renart était plein de finesse, mais aujourd'hui il n'a pas de bonheur: rien ne lui réussit. Sur un point élevé il remarqua un corbeau, appelé Tiecelin, qui, par ruse, s'était rendu maître d'un frais fromage. Il lui envia qu'il en mangerait sans lui. Il se mit à employer toutes ses ruses pour le lui enlever par un fin mensonge. Renart se tenait sous l'arbre sur lequel le corbeau mengeait le fromage. Il dit: » Est-ce toi Tiecelin? Ton cousin se réjouit de te rencontrer: il ne pouvait m'arriver rien de plus agréable. Je serais bien aise de t' entendre chanter à la manière de ton père. Celui-là chantait à ravir."

Tiecelin répondit: »Je ne dis pas de mal de mon père, mais je te jure qu' aucun de mes aïeux ne chanta mieux que moi, et je m'en réjouis." Il commença à chanter à pleine voix, de manière à ce que toute la forêt en retentît.

Renart renouvela sa prière pour qu' il chantât encore. En entonnant sa chanson, le corbeau oublia le fromage qu' il tenait sur la branche. Renart ne douta pas qu'il n'eût enfin son dîner, car le fromage tomba devant sa bouche.

Or entendez comment Renart, le mauvais traître,

chercha la mort de son cousin, et encore sans que la nécessité l'y poussa. Il dit: »Écoute, Tiecelin, aide-moi, mon cher cousin. Hélas! tu ne connais pas mon malheur: ce matin je fus blessé. Ce fromage est trop près de moi: il a une odeur trop forte. J'ai peur qu'elle ne soit nuisible à ma blessure. Mon cher cousin aide-moi. Ton père me fut toujours affectionné, et j'entends dire que l'eau [du baptême] ne détruit pas la parenté. Ton cousin va mourir, et tu es en état de le sauver. Cette puanteur me fait bien mal."

Le corbeau descendit aussitôt vers celui qui allait le tromper. Par amitié il voulut le tirer de sa peine, et par là il se mit en danger de mort. Renart commença à soupirer. Le corbeau voulut retirer le fromage: il pensa que Renart lui en saurait gré. Celui-ci sauta soudain sur ses pieds, sans qu'il parut blessé, et il montra son amitié à son cousin. Il n'avait cependant aucune raison pour lui faire du mal. Il lui arracha plusieurs plumes[1]) et le malheureux ne s'échappa qu'avec peine. Renart était par trop roux (ze rôt) envers son cousin.`

IV, vs. 285—312. Renart voulut dîner, lorsque, à son grand chagrin, survint un chasseur avec de bons chiens. Il en mit quatre à sa piste, qui l'eurent bientôt trouvé. Il dut laisser son dîner, qui revenait de droit à son cousin.

Les chiens se ruèrent sur lui. Ce que son cousin put faire pour lui causer du mal, il le fit. Il cria après lui de toutes ses forces, car il était exaspéré:

---

[1]) Le texte porte: *vil..... der vedern.* Faut-il peut-être lire: *vier..... der vedern?* La branche française porte, vs. 7343:

Et neporqant *qatre* des pennes
L'en remestrent entre les quennes.

»Ce qu'un voisin fait pour l'autre est souvent rémunéré, à ce que l'on dit; cousin, cela t'est arrivé."

Renart courait pour se dérober aux chiens. Pendant ce temps le corbeau ne dormait pas: il montra aux chiens la queue (la piste) de Renart. Une plus grande déconfiture n'eût pu lui arriver. Les chiens se mirent à lui arracher le poil: le chasseur à le piquer. Il eut besoin de toutes ses ruses. Il avisa un tronc d'arbre gisant par terre: il se jeta dessous. Plusieurs chiens sautèrent par-dessus, et le chasseur se rua derrière eux.

Renart s'échappa dans la forêt.

V, vs. 313—384. Il rencontra Tybert. Renart l'embrassa: »Cousin, sois mille fois le bienvenu: je suis bien aise de te voir en bonne santé. On m'a beaucoup vanté ton agilité: tu devrais bien me la montrer. Si c'est vrai, je la proclamerai." Tybert répondit: »Cousin Renart, je suis content qu'on t'ait dit du bien de moi: je suis tout à ton service."

Renart agit en traître: il le dirigea vers une trappe au haut d'un sentier étroit (quelle mauvaise parenté!), et dit: »Montre-moi ton savoir-faire; cours, mon cher cousin!"

Tybert connaissait la trappe, et dit: »Que saint Gal me protége contre les mauvaises intentions de Renart!" Il sauta par-dessus la trappe et courut de toutes ses forces. Lorsqu'il revint, Renart lui dit: »Jamais animal ne fut plus agile que toi, cher cousin. Je veux te donner un bon conseil. Abstiens-toi de ces grands sauts: tu pourrais bien perdre la vie si un chien dressé au combat t'attaquait. Je connais de tels camarades."

Tybert répondit: »Tu n'es pas encore en droit

de préconiser mon agilité: cours après moi, et je te montrerai de nobles sauts, sur ma parole." L'un voulait tromper l'autre. Renart courut après son cousin, qui ne se hâta pas. Tybert sauta par-dessus la trappe et s'arrêta court. Il se heurta contre son cousin, dont le pied — cela n'était pas injuste — se trouva pris dans le piége.

Tybert prit congé de lui: il le recommanda à Lucifer et se sauva à toutes jambes.

Renart resta en grand danger: il pensait sûrement mourir de malemort. Lorsqu'il vit venir le chasseur qui avait posé la trappe, il eut bien besoin de ruse. Il laissa pendre sa tête sur la trappe. Le vilain se hâta, car la gorge de l'animal était blanche comme la neige: il pensa qu'il en aurait au moins cinq escalins. Il souleva sa hache et donna un coup de toutes ses forces. Renart ne pouvait s'enfuir: il retira la tête, et il le fit à temps.

Le vilain frappa si fort qu'il mit la trappe en pièces. Rien d'aussi agréable n'arriva jamais à Renart. Il croyait avoir perdu la vie, et l'on avait déjà évalué sa peau à cinq escalins. Renart n'attendit pas: il quitta l'hôtel qui lui parut peu commode. Le vilain eut un air piteux: il se dit des injures à lui-même, et il dut payer le dégât de ses deniers.

VI, vs. 385—448. Quand Renart se fut tiré de ce mauvais pas, il rencontra bientôt Ysengrin. Entendez ce qu'il dit aussitôt qu'il l'aperçut. »Que Dieu vous donne le bonjour, seigneur! Commandez, et si je puis vous rendre service, à vous ou à ma dame, vous pouvez y compter. Je suis venu ici pour vous avertir, car j'ai appris que maint homme

vous hait. Voulez-vous de moi pour compagnon? Je suis rusé, vous êtes fort: ayez confiance en moi. Rien ne résisterait à votre force et à ma ruse: je serais en état de démolir un château."

Ysengrin alla se concerter avec sa femme et deux de ses fils: ils tombèrent d'accord qu'il le prendrait pour compère. Depuis il en eut bien du chagrin.

Renart devint amoureux de dame Hersent et lui fit sa cour. Ysengrin s'était donné un mauvais compagnon: cela devait lui porter malheur.

Certain jour Ysengrin prit avec lui ses fils et se mit en campagne pour chasser. Il prit sa femme par la main, et la mit sous la garde de Renart: il la confia à sa fidélité et à son honneur. Renart fit la cour à sa commère, et Ysengrin avait en lui un mauvais chambellan.

Ici commence une histoire singulière (inouïe). Renart dit à la dame: »Commère, remarquez donc le grand chagrin qui me dévore; si je me trouve malheureux, c'est que je vous aime profondément." — »Tais-toi, Renart, dit la femme de dant Ysengrin; mon seigneur est si beau, que je n'ai que faire d'un amant. Mais même si j'en voulais un, tu me paraîtrais trop faible." Renart répondit: »Dame s'il n'est question que de mes qualités, vous devriez me préférer même à un roi qui briguerait votre amour et chercherait votre déshonneur."

Là-dessus Ysengrin, son mari, survint, et le courtisan consommé fit comme si de rien n'était.

Ysengrin revint sans avoir trouvé de gibier: la faim le rendit chagrin. Il raconta à sa femme combien la campagne était appauvrie. »Jamais je n'ai connu une telle misère: chaque pâtre a son chien."

VII, vs. 449—498. Renart vit un vilain qui, à leur grande joie à tous, portait un gros bacon. Renart se mit à rire, et dit: »Faites attention, sire Ysengrin." — »Que voulez-vous, compère?" — »Cette viande est-elle de votre goût?" Ysengrin et les siens répondirent tous d'un commun accord: »Oui."

Renart courut du côté par où le vilain devait passer. Il releva un pied et se mit à boiter; il affaissa ses reins, comme si on les lui avait cassés. Le vilain cria après lui et jeta le bacon sur l'herbe. Il avait envie de la peau de Renart. Il portait un gourdin effroyable. Renart regarda en arrière et l'attira vers la forêt.

Ysengrin se mit en mouvement. Avant que le vilain ne fût revenu, il s'était rendu maître du bacon et l'eut bien vite dévoré. On ne pensa guère à Renart.

Le vilain revint sur ses pas pour chercher son bacon: il vit dans le lointain Ysengrin qui lui avait causé cette perte. Il n'eut pas mal de chagrin: il ne trouva chair ni os, car tout avait été dévoré. Il se jeta sur l'herbe et déplora la perte de son bacon. Ysengrin se mit à rire. — »J'ai un fameux compagnon, dit-il; comment aurais-je pu faire un meilleur dîner? C'est à lui que j'en suis redevable." Il ne se doutait pas du triste écho qu'aurait son rire.

Renart vint à lui gaiement, et demanda: »Où est ma part?" Ysengrin repartit: »Demandez à votre commère si elle vous a gardé quelque chose." — »Non, Renart, dit-elle; tout me parut si bon. Que Dieu vous récompense! Mais ne m'en voulez pas; cela ne m'arrivera plus."

VIII, vs. 499—550. »J'ai grand' soif", dit Ysengrin. — »Désirez-vous du vin? reprit Renart, je vous en donnerai en quantité." — »Je serai votre homme lige, ma vie durant, si vous m'en procurez assez."

Renart marcha vers une ferme dépendant d'une abbaye, et Ysengrin, Hersent, et leurs fils le suivirent. Renart les conduisit vers le cellier, et Ysengrin s'enivra. Il chanta une chanson à la manière de son père, et ne se soucia d'aucun malheur. Ceux qui devaient garder le vin se dirent: »Qu'est-il arrivé? Il nous semble entendre un loup." — Tout à coup six hommes se montrèrent, dont chacun portait un gourdin. Renart se sauva. Dame Hersent et messire Ysengrin payèrent le vin avec les coups qu'ils reçurent: on leur versa impitoyablement une rasade. — »Si j'étais hors d'ici, dit Ysengrin, je ne boirais plus jamais de vin." Ils avaient eu un pauvre succès. La porte leur était fermée: ils sautèrent par-dessus une haie et se sauvèrent avec déshonneur.

Ysengrin se lamenta du mal et de la honte qui lui étaient échus en partage: lui-même avait été battu, sa femme rouée de coups, et ses fils n'avaient pas été oubliés. Ils lui dirent: »Père, vraiment, votre chanson était hors de saison, ainsi que le reste de vos bêtises."

Renart alla vers eux et demanda: »De quoi parlez-vous?" — »Par Dieu, dit Ysengrin, à nous quatre nous avons chèrement payé ce vin. Et puis mes fils se sont moqués de moi: voilà pourquoi je suis courroucé; tout ce que j'ai fait pour eux est peine perdue."

Renart voulut l'appaiser. »Compère, dit-il, cal-

mez-vous; vraiment, si mon filleul dit des choses peu raisonnables, il n'y a pas lieu de s'en étonner, ce n'est qu'un garçon."

IX, vs. 551—562. Renart et Ysengrin se séparèrent. Bientôt après Renart rencontra Baudouin, l'âne, qui portait un lourd fardeau. Son maître voulut le faire avancer, mais Renart le pria de s'arrêter. — »Dis-moi, Baudouin, lui dit-il, pourquoi veux-tu rester un souffre-douleur? Les fardeaux ne t'empêchent-ils pas de jouir de la vie? Si tu voulais te joindre à moi, je te délivrerais de ce mal, et je te donnerais du pain en quantité suffisante . . . .

X, vs. 563—634. Il évita son compère. Ysengrin se trouva mal par la perte de son sang. Il dit: »Je regrette de mourir, mais je souffre encore plus à cause de ma chère femme, qui est noble et bonne, et qui s'est toujours gardée de tout péché. Elle eut toujours horreur du mal. J'ai du regret à cause de mes fils, qui seront orphelins: heureusement ils ont une mère qui les conduira dans le pays. Ce qui me console surtout, c'est que jamais elle ne se remariera."

Cunin entendit ces lamentations. — »Qu'avez-vous, sire Ysengrin?" — »Je suis horriblement blessé, répondit le loup, je n'en reviendrai pas, et ma femme mourra de douleur." Cunin reprit: »Elle n'en fera rien. Elle ne s'est pas gardée aussi bien que vous venez de le dire. J'ai vu entre ses jambes Renart qui est son amant; et il n'y a pas longtemps, puisque je n'ai eu le temps de manger ni de boire. Y a-t-il lieu de croire que ce fût malgré

elle, lorsque cela s'est fait à plusieurs reprises?"

Ysengrin entendit une nouvelle qui lui fut lourde à porter. Il s'évanouit de douleur. Il ne sut s'il faisait nuit ou jour. Cela fit rire Cunin. Lorsque Ysengrin revint à soi, il dit: »Satan, je souffre, et de plus tu m'as fait un méchant mensonge; mais je ne suis pas assez fou pour te croire. Je t'arracherais les yeux si je t'avais ici-bas: tu n'en reviendrais pas." Cunin répondit: »Vieil animal, tu es »cous."

Ysengrin se mit à hurler. Dame Hersent et ses fils survinrent et Ysengrin s'en réjouit. Il leur dit en pleurant: »Jamais je n'eus tant de plaisir à vous voir, mes chers fils et ma bonne femme. Si je perds la vie, c'est à Renart que je le dois: vengez-moi par sa mort. Ensuite Cunin m'a jeté hors de mon sens. Dans ma grande détresse il me conta une mauvaise histoire: il me dit que Renart a couché avec vous. J'en ai presque perdu la vie; je ne pourrais supporter cette pensée. Mais il ne faut pas ajouter foi aux menteurs. J'ai envie de lui arracher les yeux."

Dame Hersent répondit: »Je vous jure par Dieu qu'il y a trois jours que je ne vis Renart. Sire Ysengrin, croyez-moi, laissez-là ces propos insensés."

Ces mots firent du bien à Ysengrin, à son corps comme à son âme. Bientôt il fut complétement remis.

XI, vs. 635—725. Renart se retira dans son manoir: il craignit d'être attaqué. D'une cavité dans la forêt il fit bientôt une maison où il porta ses provisions.

Un jour Ysengrin passa auprès de cette maison dans la forêt: il était dans un piteux état: la

faim le torturait. Un nouveau malheur l'attendait.

Renart était à son aise: il avait fait rôtir des anguilles dont Ysengrin renifla l'odeur. — »Aha! pensait-il, ceci me paraît être un bon plat!" La bonne odeur l'attira vers la porte de son compère: il s'assit devant et commença à y frapper. Renart qui était plein de finesse, dit: »Pourquoi ne passez-vous pas votre chemin? De toute la journée personne ne sortira ou n'entrera ici, soyez en sûr. Que cherchez-vous, malheureux? Partez d'ici au plus tôt. None est passée depuis longtemps: nous autres moines nous ne prononcerions pas une parole pour le trésor des Nibelunge."

— »Compère, demanda Ysengrin, veux-tu rester moine ici jusqu' à la fin de tes jours?" — »Certes, répondit-il, je m'y vois obligé. Tu m'as retiré ton amitié, sans faute aucune de ma part: tu voulais me tuer." Ysengrin reprit: »Quoique tu aies mal agi envers moi, je te pardonnerai, à condition que je serai ton compagnon." — »Tu peux me pardonner en toute sécurité: si je me sépare de toi à l'avenir, tu peux prendre ma vie. Si cela pût t'être agréable, je t'offrirais bien deux morceaux d'anguille que j'ai de reste."

Ysengrin, plein de joie, ouvrit une large gueule. Renart y jeta les anguilles. — »Je serais très-heureux, dit le stupide Ysengrin, si j'étais cuisinier là-dedans." Renart répondit: »Cela peut se faire facilement: si tu veux entrer dans la confrérie tu auras la direction des rôtis." Ysengrin n'eut pas besoin de réfléchir longtemps: »J'y consens", dit-il. — »Passe ta tête par ici," dit l'autre. Ysengrin ne se fit pas prier. Le malheur planait sur lui. Il avança sa grosse tête dans le trou, et frère Renart

y jeta de l'eau bouillante qui lui enleva le poil et le cuir. Ysengrin dit: »Cela me fait mal.'' Renart répondit: »Crois-tu qu'on entre en paradis sans peine? Voilà l'effet de l'ignorance. Supporte ce mal patiemment, compère; quand tu seras mort tu auras part chaque jour à cent mille messes: telle est l'institution de notre confrérie. Ceux de Cîteaux te porteront en paradis, je te jure.''

Ysengrin crut que c'était la vérité: il fit bon marché de sa peau et de ses poils. Il dit: »Compère, maintenant que tous les deux nous sommes enfants de Dieu, les anguilles que vous avez là-dedans devraient être communs entre nous. Si quelqu'un m'en refuse un morceau, on portera plainte contre lui à Cîteaux.''

Renart répondit: »Rien ne te sera refusé: tout ce que nous possédons nous te l'offrons par amour fraternel. Mais il n'y a plus de poisson ici. Si tu veux aller à notre vivier, tu y trouveras des poissons en telle quantité que personne ne peut les compter. Les frères les y ont mis.'' — »Allons-y''! dit Ysengrin.

XII, vs. 726—322. Ils se mirent en marche sans rancune. Le vivier était gelé. Ils regardèrent la glace, et virent qu'on y avait pratiqué une ouverture par laquelle on puisait l'eau. Ce fut le malheur d'Ysengrin: son frère le haïssait fortement. Quelqu'un avait oublié là un seau, et Renart se réjouissait de l'y trouver: il l'attacha à la queue de son frère.

Ysengrin dit: »In nomine patris, qu'est-ce que cela signifie?'' — »Pendant que je battrai l'eau, vous descendrez le seau dans cette ouverture, et vous



vous tiendrez bien tranquille. Nous attraperons beaucoup de poissons, car je les vois à travers la glace."

Renart était rusé, Ysengrin stupide. — »Par amitié, frère, dites-moi, y a-t-il des anguilles là-dedans?" — »Certes, mille: je les ai vues." — »J'en suis bien aise; nous les prendrons."

Ysengrin agit comme un sot: sa queue gèla dans l'eau. La nuit était sereine et froide, mais son frère ne l'avertit pas de se tenir sur ses gardes: la loyauté de Renart n'alla pas jusque-là: Ysengrin gèla de plus en plus.

— »Ce seau devient pesant," dit-il. — »J'y ai compté trente anguilles, répondit Renart; nous ne nous serons pas mis en marche pour rien. Si vous pouvez rester tranquille il y en aura cent."

Lorsque le jour parut, Renart dit: »J'ai peur que nous ne payions cher notre avidité: je suis fâché qu'il y ait tant de poissons dans le seau. Je pense que vous ne pourrez le retirer de l'eau, et je n'y vois aucun moyen. Essayez si vous pouvez le soulever."

Ysengrin se mit à tirer: la glace lui retint sa queue, il ne put bouger. Renart lui dit: »J'irai vers nos frères, dont le gain ne sera pas médiocre."

Le jour commença à poindre, et Renart se sauva. Ysengrin le pêcheur vit une chose désagréable. Il vit s'approcher un chevalier avec ses chiens. Il se dirigea du côté d'Ysengrin, à qui la pêche porta malheur. Le chevalier s'appelait sire Bertin: il aimait beaucoup la chasse. Ce fut le malheur d'Ysengrin, car il s'avança vers lui au grand trot. Lorsqu'il aperçut le loup, il cria à ses chiens: »sus!" et les lança. Ils s'abattirent sur Ysengrin



qui mordit autour de lui en grande angoisse. Sire Bertin vint au galop: il mit l'épée à la main et se hâta de descendre de cheval. Il courut sur la glace en brandissant l'épée. Le pêcheur qui était surchargé, eut peur: celui qui veut soulever un fardeau au-dessus de ses forces, doit le laisser en chemin. Cela arriva à Ysengrin.

C'était fait d'Ysengrin: sire Bertin avait pris la mesure de son dos pour le lui couper en deux, lorsque le pied lui glissa, ce qui le fit tomber sur ses genoux. La glace glissante l'empêcha de diriger son coup, de sorte qu'il porta sur la queue et la coupa. Tous les deux ils se mirent à crier.

Sire Bertain se plaignit de ce qu'il l'avait manqué: Ysengrin pleura la perte de sa chère queue qu'il dut laisser en gage. Mais aussitôt il s'enfuit.

XIII, vs. 820—1060. Renart qui a bien souvent trompé les autres sera enfin attrapé lui-même; mais son astuce le sauva d'un grand danger.

Il se rendit à une abbaye: il savait qu'il y trouverait beaucoup de poules; mais Dieu sait qu'il en fut pour ses peines, car la place était entourée de murs.

Renart en fit le tour, et il vit devant la porte un puits profond et large. Pour son malheur il regarda au fond, et y vit son image. Il se fit un grand miracle, c'est que celui qui par adresse faisait généralement des choses admirables, y fut attrapé.

Renart crut voir sa femme qu'il aimait comme son propre corps, car il ne voulait vivre sans amie. L'amour donne du courage, c'est pour cela qu'il le pratiquait.

Renart ris en regardant au fond, et son image fit la grimace. Il lui en sut bon gré, et sauta par amour dans le puits. Il y mouilla ses oreilles.

Il nagea longtemps dans le puits: enfin il trouva une pierre sur laquelle il appuya sa tête. Quiconque ne me croit pas, ne me donnera rien pour ma peine.

Je vous jure que Renart pensa perdre la vie pour avoir sauté dans le puits. Ysengrin survint, sortant sans queue de la forêt: il s'approcha de l'abbaye. Il était toujours à jeun: soyez sûrs qu'il eût volontiers pris un mouton, mais il n'en trouva pas. Il vint inopinément près du puits profond, et cela lui porta malheur.

Ysengrin regarda dedans, et voici ce qui lui arriva. Il y vit son image, et crut que c'était dame Hersent, sa chère amie. Il y bouta la tête à plusieurs reprises, et l'image imita ses mouvements. Il conçut une nouvelle pensée, et se mit à accuser dame Hersent d'être la cause de son déshonneur et de son dommage. Il commença à hurler fortement: sa voix résonna dans la profondeur et l'écho lui répondit. Le puits était plein de méchanceté: il y parut bientôt.

Renart dit: »Qu'est-ce que cela peut être?" Ysengrin fut attrapé. Il répondit: »Est-ce toi, frère Renart? Je te demande en bonne amitié ce que tu fais là-dedans?" Renart reprit: »Mon corps est mort; délivrée de tribulations, mon âme demeure ici: sachez-le, je suis en paradis. L'école est commise à ma garde: je sais très-bien instruire les enfants." — »Renart, ta mort me fait de la peine." — »Moi, je m'en réjouis. Tu habites la terre, exposé aux besoins; je suis en paradis, et j'y jouis

Digitized by Google

d'un bonheur dont personne ne peut se faire une idée."

Ysengrin reprit: »Mon frère et compère, comment dame Hersent y est-elle entrée? J'ai commis peu de larcins sans qu'elle y prît part." Renart répondit: »Par un hasard heureux." — »Dis-moi, mon bon compère, pourquoi a-t-elle la tête brûlée?" — »Je m'en vais te le dire, bon compère: elle effleura l'enfer, car tu sais que personne ne peut entrer en paradis à moins de tâter de l'enfer; c'est là qu'elle s'est brûlé les poils de la tête."

Renart voulait sortir de là. Ysengrin remarqua ses yeux. — »Dis-moi, frère, qu'est-ce que je vois briller?" Renart répondit immédiatement: »Ce sont des pierres fines, des carboucles qui brillent comme le jour. Tu n'en verras pas de pareils en dehors d'ici. Il y a encore ici des bœufs et des porcs, et le mouton gras y paît sans gardien. Il y a toutes sortes de bonnes choses."

»Y a-t-il moyen d'arriver là?" demanda le stupide Ysengrin. — »Fais comme je te dirai: le conseil que je te donnerai me fera honneur. Agis prudemment, et mets-toi dans un des seaux."

Le puits était organisé de manière à ce qu'un des seaux remontât lorsque l'autre descendait. Ysengrin se hâta de suivre le conseil de son compère. Par stupidité il tourna sa face du côté opposé à l'Orient, et se plaça dans le seau. Renart n'oublia pas son propre profit, et se mit dans le seau d'en bas. Ysengrin qui fut dupe, rencontra son compère à mi-chemin. — »Frère Renart, demanda-t-il, où cela conduit-il?" — »Je vous jure, vous aurez ma place en Paradis: je vous la cède de bon cœur. Je prends la clef des champs: toi, tu vas au diable."

Ysengrin descendit au fond, et Renart se sauva dans la forêt. Le puits était grandement épuisé, sans cela Ysengrin y eût trouvé la mort. Le paradis lui pesa: il aurait préféré ne pas y être.

Les moines eurent besoin d'eau. Un frère alla au puits: il attaqua la manivelle de toutes ses forces. Le poids lui parut plus lourd que de coutume. Il se baissa sur le puits pour rechercher ce que ce pouvait être, et il vit Ysengrin assis au fond dans un des seaux. Le convers barbu se hâta de courir vers l'abbaye, où il raconta l'étrange histoire de ce qu'il y avait au fond du puits. — »J'ai vu Ysengrin!" Les moines répondirent: »C'est la vengeance divine." Ils sautèrent debout, et le danger commença pour Ysengrin.

Le prieur saisit une longue perche, un autre un flambeau. Il firent grand bruit en courant au puits. Ils crièrent: »Prenez garde qu'il ne se sauve." Ils tournèrent la manivelle, et le stupide Ysengrin, la victime de Renart, fut bientôt hissé dehors. Le prieur lui porta un coup dont il faillit mourir: Ysengrin ne pouvait se défendre. Renart l'a bien souvent attrapé: où était son bon sens quand il se laissait tromper si souvent! Le monde alla toujours ainsi: on fait mieux ses affaires par fraude qu'en suivant le droit chemin: il en sera de même pendant longtemps encore. Il y a des gens qui prétendent que la mauvaise foi est chose toute nouvelle. Et je vous jure qu'il y en a beaucoup, jeunes ou vieux, dont le malheur est si complet, qu'ils disent »cela n'est encore arrivé à personne." Mais nul de nous n'est tellement victime de la mauvaise foi qu'il n'ait entendu dire que la même chose est déjà arrivée à beaucoup d'autres.

Ysengrin fut en grande détresse: ils le laissèrent pour mort. Le prieur aperçut la tonsure et dit aux moines: »Nous avons très-mal fait: j'ai remarqué qu'il a une tonsure, et, ce qui plus est, ce loup Ysengrin est tonsuré d'après l'ancienne loi. Nous eussions mieux fait de nous abstenir de le battre, car vraiment, c'était un saint homme."

Les moines reprirent: »C'est un fait accompli: si nous l'eussions remarqué plus tôt, c'eût été un bonheur." Sur cela ils s'en allèrent.

Si Ysengrin n'eût perdu la queue, s'il n'eût été tonsuré, les hommes de Dieu l'eussent pendu. Le sire Walther de Horburc avait coutume de dire avec calme, quoi qu'il lui arrivât: »Cela peut tourner à mon profit, voilà pourquoi je n'en suis pas désolé." Il en fut de même pour Ysengrin. Lorsque les moines l'eurent quitté, il se traîna vers le bois, où il se mit à hurler.

Quand dame Hersent l'entendit, elle accourut bien vite avec ses deux fils. Il se plaignit à eux de son malheur: »Mes chers fils, ma chère femme, si je meurs, c'est à Renart que je le dois. Au nom de Dieu, donnez cours à votre colère à cause de ma queue perdue. C'est Renart qui m'a mis dans cet état sans aucune raison: c'est lui qui par sa trahison m'a mis en danger de mort. Par sa mauvaise foi j'ai été roué de coups: il ne peut plus être mon compagnon."

Renart fut menacé par son filleul. Tous pleurèrent amèrement: sire Ysengrin en fut touché. Il dit: »Dame Hersent, ma chère femme, pourquoi abimez-vous votre beau corps? Vos larmes me font de la peine, je vous conjure de les sécher." — »Hélas, je ne puis m'abstenir de pleurer, je suis

désolée que mon époux restera privé de sa queue. Malheureuse, comment supporterai-je ma mauvaise fortune?"

XIV, vs. 1061—1153. La guerre était commencée. Ysengrin se mit en devoir de dresser une embûche à Renart. Celui-ci fit bonne garde, car celui qui commence une guerre sans grands moyens de défense, doit se défendre avec adresse. Voici la cause de cette inimitié.

Un lynx fut bientôt informé de leur haine mutuelle: il en fut affligé. Il était parent du loup au même degré que du goupil, et voilà pourquoi leur guerre l'affligeait. Il dit à Ysengrin: »Mon cher parent, seigneur Ysengrin, que reprochez-vous à mon cousin? Tous les deux vous êtes du même sang que moi: je serais heureux de faire la paix entre vous. Ouvrez-moi votre cœur: de cette manière on arrivera à un compromis. Si Renart a mal agi envers vous, il doit réparer ses torts." Ysengrin lui répondit: »Prêtez attention, mon cher cousin; il serait trop long de tout dire, car j'ai à me plaindre de beaucoup de choses que j'ai endurées de la part de Renart. La perte de ma queue, c'est lui qui en est cause. En outre il a fait la cour à ma femme: s'il était innocent de ce fait, je lui pardonnerais le reste. Je ne veux cependant pas vous refuser, et je prendrai jour avec vous."

On convint du jour, qui fut fixé à trois semaines de là. Ysengrin vint au plaid et amena plusieurs de ses parents, dont je vous nommerai une partie: vous devez bien les connaître. Il y eut l'éléphant et le bison qui parurent des géants à Renart: la biche et le cerf Randolt aussi tenaient le parti

d'Ysengrin, ainsi que Brun l'ours, et le sanglier. Je n'ai pas besoin de les nommer tous: tous les animaux de grande taille accompagnèrent Ysengrin. Ils eussent mieux été ailleurs.

Renart appela à lui Krimel, un blaireau, qui tenait son parti et ne le déserta dans aucun moment pénible: cela dura jusqu'à leur mort. Le lièvre et le lapin et beaucoup d'autres animaux de petite taille, que je ne veux pas nommer, y vinrent en masse.

Ysengrin avait bien pris ses mesures. Il avait amené sire Reitz, un mâtin horrible: Brun avait donné le conseil que Renart jurerait son innocence sur les dents de celui-ci. On enjoignit à Reitz de contrefaire le mort, et Renart, quelque fin qu'il fût, trouva son maître en astuce.

Krimel jeta un coup d'œil sur Reitz comme il était couché, et dit à Renart: »Crois-moi, et tu me sauras gré de la vérité que je te dis, Reitz veut te dévorer: si tu approches ton pied de sa gueule, jamais tu n'en guériras."

Le lynx qui les avait décidés à venir, dit à Renart: »Aies soin de te disculper envers Ysengrin, et de lui prouver en notre présence que tu n'as jamais voulu séduire sa femme." — »Par ma vie, répondit-il, je te promets qu'il lui faudra donner de bonnes raisons. Ah! poursuivit-il, le monde que n'est-il aussi exempt de mauvaise foi que je l'ai toujours été!"

Renart tira à l'écart ses parents et les pria de partir.

— »Savez-vous ce que j'ai remarqué? Reitz est vivant. Je m'en vais: que Dieu vous prenne tous en sa garde!"

Il prit la clef des champs, et maint animal féroce dit: »Voyez, Renart se sauve."

XV, vs. 1154—1238. Ysengrin enragea: il se mit à sa poursuite, mais dame Hersent le dévança de beaucoup. C'était mal à elle! Elle eût voulu tuer son amant pour prouver son innocence et regagner l'amour d'Ysengrin.

Renart était plein de fourberie: il attira sa maîtresse dans un piége. Il chevaucha vers son castel: c'était un beau terrier de blaireau où sa famille se cache encore; c'est là qu'il vivait.

Dame Hersent y entra après lui et s'y fourra jusqu'au ventre. Elle y gagna bientôt honte: elle ne put avancer ni reculer. Renart le vit, et sortant par une autre ouverture, il se jeta sur sa commère. Il causa un chagrin cuisant à Ysengrin, car il viola sa femme en sa présence. Renart dit: »Chère amie, vous resterez avec moi toute la journée; si Dieu veut, personne ne le saura: dans l'intérêt de votre honneur je me garderai d'en parler."

Son déshonneur fut complet. Elle mordit les pierres de rage; sa force ne lui servit à rien. Renart vit s'approcher Ysengrin plein de fureur. — »Il vaut mieux que je me sauve," dit Renart, et il rentra dans sa tanière.

Ysengrin était accompagné de ses fils, et après lui trottaient plusieurs bêtes féroces, que plus tard il pourrait appeler en témoignage pour prouver que sa chère femme avait subi l'amour de Renart.

Ysengrin se mit à pleurer. On retira Hersent du trou par les jambes de derrière. — »Renart m'a trahi bien souvent, dit Ysengrin: cela me serait égal, mais ce malheur qu'il m'a infligé à ma barbe est trop grand."

Renart se plaça devant sa porte et lui dit: »Je ne vous ai rien fait: ma commère voulait entrer, et je lui ai

souhaité la bienvenue. Je ne vous ai fait aucun tort. je m'en rapporte à mon filleul."

— »Par ma foi, répondit celui-ci, je ne puis vous raccommoder ensemble. Tu m'as forcé de devenir ton ennemi: ta vie est entre mes mains." — »Du tout, filleul, répondit Renart. Tu ferais une mauvaise affaire: cela ne te serait jamais pardonné, et jusqu'à la fin de tes jours tu resterais chargé de fers."

Ysengrin reprit: »Dame Hersent, il y a sept ans que je vous épousai en présence de beaucoup d'honorables animaux de nos deux familles: depuis nous avons été heureux ensemble. Renart nous a plongés dans le déshonneur. Malheur à nous qu'il devint jamais notre compère! Je suis malheureux pour toute ma vie."

Dame Hersent pleura, Ysengrin hurla, et ses fils firent de même. Ils restèrent déshonorés. Ils partirent en grande colère.

Renart dit: »Mon bon compère, mon cher seigneur Ysengrin, passez la journée avec moi! Si vous voulez absolument partir, laissez-moi au moins ma commère: elle serait à bon droit maîtresse de ma maison."

Ysengrin ne lui répondit pas.

XVI, vs. 1239—2248. Ceci se passa pendant une paix générale, proclamée, sous peine de la hart, par un lion du nom de Noble, qui gouvernait le pays. Tous les animaux, quelque forts qu'ils fussent, étaient justiciables de lui: tous obéissaient à son commandement: après Dieu il était leur seigneur.

Il se vit contraint de proclamer la paix, parce

qu'il croyait sûrement être en danger de mort. Je vous raconterai comment cela était arrivé.

Il était allé à une fourmilière, et avait ordonné aux fourmis de ne pas bouger. Il leur dit une chose étrange: il prétendit être leur seigneur. Ils le nièrent, et cela l'exaspéra. Plein de colère il sauta sur leur château et se rua sur les faibles créatures. J'ai peur que cela ne lui porta malheur. Plus de mille fourmis furent tuées et plusieurs autres blessées; mais il y en eut aussi beaucoup qui n'eurent pas de mal.

Il leur fit subir sa colère et détruisit de fond en comble leur château, qui lui avait trop résisté. Puis il s'en alla.

Les fourmis se lamentèrent et récapitulèrent les grandes pertes qu'avait subies toute leur race: c'en était fait de leur bonheur.

Ce fut un jour de malheur. — Leur seigneur, qui commandait au château, était une fourmi formidable. Lorsqu'il rentra du bois, il entendit la terrible nouvelle que les habitants de son château avaient subi cette grande perte. Il dit: »Qui est l'auteur de tout ceci?" Ceux qui avaient survécu lui racontèrent en pleurant leur malheur. — »C'est notre loyauté qui nous a attiré cela. Noble est venu nous dire que nous étions ses sujets Nous n'avons pas voulu d'autre seigneur que vous, et c'est pour cela que nous avons encouru cette perte. Il nous a tué plusieurs de nos parents et détruit ce château. Si vous n'en tirez vengeance, notre honneur cst perdu à tout jamais." — »J'aimerais mieux mourir," dit le seigneur, et il se mit aussitôt à la recherche du lion, qu'il trouva enfin dormant sous un tilleul. La fourmi courut à lui le cœur plein de rage en se disant:

Digitized by Google

»Seigneur Dieu, comment pourrai-je venger mon peuple? Si je le tue à coups de dents, je ne pourrai l'emporter d'ici."

Après mûre délibération elle lui sauta courageusement dans l'oreille. Le roi s'en trouva mal. Renart qui était caché près de là, avait tout vu.

Tout le monde est d'accord que ce n'est pas agir sagement que de mépriser un ennemi: le lion en fit l'expérience à son détriment. La fourmi lui monta droit au cerveau. Le roi se réveilla en sursaut et dit: »Seigneur miséricordieux, d'où me vient ce mal? Hélas! c'est parce que j'ai négligé de tenir mes plaids que je souffre. Cela ne m'arrivera plus."

Le lion jeta un grand cri: maint animal l'entendit et accourut en demandant: »Que vous est-il arrivé?" Il répondit: »Je souffre, et je sais bien, j'en conviens, que c'est le doigt de Dieu, car j'ai négligé de tenir mes plaids."

Il convoqua tout de suite une cour plénière: on envoya des émissaires dans toutes les parties du royaume, et la réunion fut fixée à six semaines plus tard.

Il n'y eut pas d'empêchement: de toute part on accourut se ranger autour du trône qui était grand et beau et avoit coûté plus de mille marcs.

Je vous nommerai ceux qui y vinrent. En première ligne la panthère et l'éléphant, l'autruche et le bison. Bientôt la cour se remplit: on y vit venir la zibeline, la martre et le léopard agile, portant un diadème; le cerf et l'ours, la souris et la taupe, le lynx et le chevreuil, le lapin et l'hermine, le bouc et le bélier; le chamois descendit de la montagne, le lièvre et le sanglier sortirent de la forêt, ainsi que la loutre et la marmotte; le chameau y

vint et un grand nombre de castors et de porcs-épics; la belette et l'écureuil ne voulurent pas y manquer; l'ure et Cunin, le grand singe des bois, le cheval et Baudouin, Reitze et le veau de mer, Krimel et maint autre animal que je ne sais pas nommer parce que je ne les connais pas, tous s'y présentèrent.

Dame Hersent et Ysengrin y vinrent avec leurs fils.

Le roi ouvrit l'audience. Renart n'avait pas paru à la cour, mais cela ne l'empêcha pas de causer le malheur de ses ennemis.

Le roi ordonna que chacun eût à se taire. Ysengrin demanda justice et obtint un avocat du roi: Brun l'ours fut désigné comme tel. Il dit: »Seigneur, Ysengrin demande comme son droit, et en se fiant à votre bonté, que si je ne défends pas bien sa cause, il puisse me répudier." Le roi répondit: »Cela lui est accordé."

— »Roi, puissant seigneur, Ysengrin se plaint à vous du grand déshonneur et du mal qu'il a subis. Si vous le voyez aujourd'hui sans queue, c'est Renart qui en est la cause. Il en est tout honteux. — De plus Renart a insulté dame Hersent, la noble louve, pendant la paix que vous avez proclamée sous peine de la hart. Et cela est arrivé malgré elle."

A ces mots Krimel sauta en avant, et dit: »Roi puissant, daignez m'entendre aussi. Ce conte est peu croyable, et ne peut être qu'un mensonge. Comment mon cousin aurait-il pu la violer? Dame Hersent est plus grande que lui. Mais s'il a couché avec elle par amour, il n'y a là rien d'étonnant: ces choses-là arrivent si souvent. Personne ici n'en aurait rien su. Dame Hersent, voyez comment votre mari vous rend la fable de la cour: cela doit vous

chagriner. Avec cela il déshonore ses enfants, qui sont de beaux jeunes gens. J'entends des plaintes mal fondées. Laissez-moi vous dire mon avis, seigneur roi: je demande qu'on évalue le dommage qu'il a réellement reçu. Et si la femme d'Ysengrin a été endommagée par Renart de la valeur d'une lentille, je le paierai pour mon cousin."

Ysengrin renouvela sa plainte et dit: »Seigneurs, ce n'est pas le dommage qui me chagrine, c'est surtout le déshonneur."

Le roi ordonna au cerf, sur son serment, de décider ce point de droit. Randolt dit: »Le seigneur Ysengrin a subi d'immenses outrages, personne n'osera le contredire. Renart ferait bien de ne plus s'acharner sur lui avec son astuce. Seigneur, vous ne pouvez souffrir qu'il insulte les nobles femmes; sans cela, comment pourraient-elles vivre! Voici mon jugement, sur mon serment, non parce que je le hais, mais d'après ce que je sais; vous irez l'assiéger, et si vous mettez la main sur lui, ordonnez qu'il soit pendu le plus tôt possible. De cette manière vous gagnerez los et honneur."

Le roi lui-même était courroucé. Il dit: »Seigneurs, êtes-vous du même avis?" Et tous répondirent: »Oui:" car tous ils désiraient la perte de Renart.

Personne ne s'y opposa, sauf un chameau de Toscane blanchi par l'âge et plein de vertu et de savoir. Il étendit ses jambes et dit: »Seigneur roi, écoutez aussi ma voix. J'entends plus d'un bon serviteur prononcer un jugement qui me paraît inique: probablement ils ne savent pas mieux. Sur mon serment, je vais le rectifier. Si l'on accuse quelqu'un ici en cour pendant son absence, qu'on le lui fasse savoir et qu'on le cite jusqu'à trois fois. S'il n'obéit

pas, tant pis pour lui, cela lui coûtera la vie. Voilà comment je juge sur mon serment."

Ysengrin en fut chagriné, car aussitôt tous les animaux, grands et petits, furent de l'avis du chameau.

On en était là, lorsque Chantecler survint avec dame Pinte, portant sur une civière le cadavre de leur fille, qui ce jour même (et c'est de cela qu'il venait se plaindre) avait été tuée par Renart. On plaça la civière devant le roi qui devint tout honteux; mais Ysengrin s'en réjouit.

Chantecler commença sa plainte en disant: »Roi, prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire. Sachez que Renart fait honte à votre empire. Il a tant fait, hélas! qu'il m'a tué ma bonne fille."

La colère monta au cœur du roi: cette accusation le mit hors de lui. Il dit: »Par ma barbe! si le goupil Renart ne quitte pas le pays il sera mis à mort."

Le lièvre vit la colère du roi, et le poltron crut qu'il était perdu (c'est encore aujourd'hui la coutume des couards): de peur il gagna la fièvre.

Le roi ordonna à Brun, son chapelain, de chanter l'office avec ses élèves, et l'on enterra le cadavre. Le lièvre se coucha sur la fosse et s'endormit: cela lui porta bonheur, car je dois vous dire qu'il fut guéri de la fièvre. Bientôt il s'éveilla en sursaut et alla droit au roi pour lui raconter l'étrange histoire; et chacun de crier que la poule était une sainte devant la face du Seigneur. Tous furent d'accord qu'il s'était fait un miracle, et ils entonnèrent un saint cantique. On n'en sut aucun gré à Renart, mais tous prièrent le roi de punir aussitôt ce crime. Ils dirent: »Dieu a fait un miracle à notre face:

Renart aurait dû s'abstenir de martyriser cette sainte qui ne lui avait fait aucun mal."

Le roi ordonna à Brun, son chapelain, d'aller vers Renart. Il aurait voulu refuser, mais il obtempéra aux ordres du roi. Il se mit en route à travers la forêt. Les ruses de Renart sont sans nombre: tout le pays en était victime.

Brun le trouva devant sa caverne, construite dans un rocher, où il n'avait rien à craindre de ses ennemis: on appelle encore ce château Maupertuis.

Renart reçut fort bien le chapelain du puissant roi. — »Soyez le bienvenu, noble chancelier, lui dit-il. Donnez-moi des nouvelles de la cour. Je sais que vous êtes un des confidents intimes du roi." — »On y a porté plainte contre toi, et si ton honneur t'est cher, je te conseille de t'y rendre pour te disculper. Le roi te l'ordonne."

Renart répondit: »Seigneur chapelain, commençons par dîner, et nous n'en irons que mieux à la cour." Renart ne péchait pas par loyauté quand il dit: »Je connais un arbre qui est plein de bon miel." — »Allons-y, dit Brun, j'en ai toujours été friand."

Sire Brun accompagna Renart qui le conduisit là où un vilain avait planté un coin dans un tronc d'arbre qu'il voulait fendre. Le diable le poussa de ce côté.

Renart dit: »Seigneur chapelain, cher ami, tout sera commun entre nous, mais je vous conseille d'agir avec prudence, car il y a là-dedans beaucoup d'abeilles."

Brun ne se laissa pas retenir de peur des abeilles: il plongea la tête dans la fente, et Renart en ôta le coin de manière que la fente se resserra.

Le chapelain était prisonnier: il pouvait attendre longtemps son dîner. Il cria: »Ohe!" Renart lui dit: »Pourquoi criez-vous de cette manière? Je vous avais averti. Les abeilles vous font mal. Mangez modérément: le roi est assez riche pour me payer tout." Puis il s'en alla bien vite.

Le chapelain commença à gémir, lorsqu'il entendit le bruit d'une charrette qui lui fit grand' peur. Il fit tout ce qu'il put pour reculer.

Lorsque le charretier l'aperçut, il ne dit mot avant qu'il eût atteint le village. Il courut vers l'église, saisit la corde de la cloche et se mit à sonner l'alarme. La sonnerie fut entendue par tout le pays: tout fut en émoi, et quiconque l'entendit se hâta de courir vers le village.

Le vilain leur raconta qu'un ours avait été pris dans son arbre à demi fendu. — »C'est le doigt de Dieu. Je vous montrerai le chemin."

Tous ils se mirent en marche, hommes et femmes. Ce fut un moment terrible pour Brun. Un fier vilain à longues jambes courut à lui, un gourdin à la main.

Le chapelain entendit le bruit et fut dans des transes mortelles. Il appuya les pieds contre le bois et parvint à se tirer de la fente, mais il y laissa ses deux oreilles et sa coiffe. Le miel ne lui parut guère bon.

Le messager du roi décampa. Entendez l'excessive raillerie à laquelle il fut exposé. Renart était assis devant son château, comme toujours plein de méchanceté. Lorsqu'il vit Brun dans ce piteux état, il lui dit: »Mon bon seigneur chapelain, qu'avez-vouz fait de votre chaperon? L'avez-vous laissé en gage pour payer l'écot? Hélas! j'en aurai toute

la honte si vous allez dire à la cour que j'ai été un hôte peu hospitalier."

Messire Brun vint à la cour dans un triste état, et commença à se plaindre amèrement. Tous les animaux, jeunes et vieux, l'entourèrent et examinèrent sa large tonsure; et le chapelain se plaignit au roi du mal affreux qu'il avait subi. Il dit: »C'est Renart qui m'a fait cela. Je le mandai devant toi, sire, son droit seigneur: vois comme il m'a arrangé, j'aimerais mieux être mort."

Le roi se mit en colère pour son chapelain bienaimé: il devint fort triste, et demanda aussitôt au castor ce qu'il serait juste de faire? Celui-ci répondit: »Sire, rien ne s'oppose à le condamner à la perte de sa vie et de ses biens, et quiconque tiendra son parti sera mis au ban de l'empire. C'est ainsi que je juge sur mon serment."

Le cerf Randolt dit: »Cela est juste," et maint bon serviteur fut de son opinion.

L'éléphant dit en colère: »Je ne suis pas de cet avis. Précédemment une sentence a été rendue que vous avez tous entendue: on n'a pas le droit d'y rien changer. On doit le faire citer jusqu'à trois fois. Que le diable entre en la bouche de celui qui mentira contre son serment par haine pour qui que ce soit."

On suivit son conseil au grand détriment de Tiebert. Le roi l'appela devant lui et lui dit: »Tu iras vers Renart." Tiebert répondit: »Sire, je me récuse de droit: il est mon cher parent." — »Pour chose au monde tu ne peux t'en excuser, dit Randolt; nous savons à quoi nous en tenir sur votre amitié mutuelle."

Le roi le lui commanda sur sa vie. — »Je n'ai

pas de temps à perdre" dit Tiebert, et il se mit aussitôt en marche. Dans le bois il trouva son cousin Renart qui était plein d'astuce. Ecoutez ce que Renart dit lorsqu'il vit son cousin : »Sois le bienvenu, mon cher parent, mon cœur a saigné quand tu m'as évité si longtemps. Il n'y a pas d'hôte qui pût me rendre plus heureux.

Tiebert répondit: »Je vous remercie: à moi aussi le temps que nous ne nous sommes vus parut long. Le roi m'a envoyé vers toi, et a juré que tu serais banni de sa terre, si tu ne viens ester à droit. Tout le monde se plaint de toi: tu as fort mal agi lorsque tu nous as renvoyé le chapelain sans chaperon." Renart répondit: »Mon bon cousin, je te jure, je n'ai pas vu le seigneur Brun de toute l'année, sauf lorsque Ysengrin me poursuivit. Mais dis-moi, mon cousin, veux-tu venir avec moi?" Je t'offre de bon cœur ce que je possède. J'ai ici une maison solitaire dans laquelle je garde force souris pour mes hôtes: prends-en les meilleures pour toi."

La nuit était claire et sereine: Renart trahit son cousin. Il le conduisit vers la maison, et Tiebert avait grande envie des souris. Dans cette maison demeurait un prêtre [1]) à qui Renart avait causé beaucoup de mal, dont Tiebert portera la peine. Il avait disposé un lacet devant un trou, comme les gens font encore. C'était une embûche dressée pour Renart, qui porta malheur à Tiebert, car, poussé par son appétit, il y fut bientôt pris.

La femme du prêtre l'entendit et s'écria: »Debout!

---

[1]) **La rédaction la plus ancienne parle d'un *vilain*, le *prêtre* ne paraît que dans le texte remanié. Mais voyez la note de M. Grimm, *Sendschreiben an Karl Lachmann*, p. 59—60, sur le vers 1701.**



Par ma vie! nous avons pris le goupil qui nous a causé tant de mal. Le prêtre se leva en sursaut, et pensant que c'était Renart, il saisit une serpette et courut à la place où était Tiebert. Celui-ci se repentit de son expédition: il cria lamentablement. Le prêtre, dans l'obscurité, coupa en deux le lacs. Tiebert avait hâte de sortir de là: il ne lambina pas et se sauva.

La femme du prêtre fit une scène à son mari: elle lui tapa sur les oreilles, et trouvant sous sa main une bûche, elle commença à l'en frapper. Sans la servante Werinburc, il eût perdu la vie. Elle lui dit: »Dieu m'avait donné Renart, vous me l'avez repris." — „Dame, c'est un malheur qui m'est arrivé, dit le chapelain barbu; rendez-moi vos bonnes grâces."

Tiebert laissa les souris et se sauva à toutes jambes. Il courut de toutes ses forces pendant la nuit entière jusqu'à ce qu'il eut regagné la cour. Le matin il trouva le roi, et avec le lacet encore autour du cou il se plaça devant lui et se plaignit fortement de Renart. — »Roi, lui dit-il, j'ai été en grande détresse: Renart a cherché ma mort pendant que je m'acquittais de ton message. Heureusement Dieu m'a pris en sa garde. Seigneur, ni moi, ni ton chapelain, nous n'irons plus jamais chez lui."

Cette accusation fit beaucoup de peine au roi, d'autant plus qu'il était malade. Il se mit tellement en colère que tous ceux qui le virent en furent effrayés. Il commanda au sanglier de lui dire ce qu'il devait faire maintenant que ses messagers avaient été traîtreusement outragés. Le sanglier était plein de colère: il dit: »Je juge qu'il doit perdre son honneur et ses biens: qu'il soit mis au ban, que sa

femme devienne veuve et ses enfants orphelins." — »Je suis de votre avis," dit Ysengrin.

Le roi demanda à la ronde, aux sages comme aux simples d'esprit, si c'était aussi leur opinion? Krimel ne négligea pas cette occasion de parler; il dit: »Roi noble et bon, si messire Brun a perdu son chaperon sans que mon cousin en soit coupable, il vous cause ici une colère inutile; il se peut aussi que Tiebert ait tort, lui qui hait Renart; voilà pourquoi personne ne peut donner un jugement définitif qui pourrait ternir votre honneur ou affaiblir votre cour, ce dont on rirait ailleurs. Il faut encore une fois mander mon cousin devant votre tribunal."

Le roi répondit: »Toi-même tu seras le messager: je te l'ordonne sur ta vie: si Dieu veut, ton cousin t'en remerciera." Tous les assistants éclatèrent de rire.

Krimel n'eut pas grand' peur: il partit bientôt et se mit à chercher son parent.

Or écoutez une étrange histoire qu'en toute vérité vous raconte le Glîchesære qui est appelé Henri: c'est lui qui est l'auteur de ce livre qui traite des malheurs d'Ysengrin; celui qui dit qu'il contient des mensonges sera libre de ne lui rien donner.

Nous reprendrons le fil de la narration où nous l'avons interrompu.

Krimel alla vers le manoir de Renart, dont le propriétaire fut bien aise de le voir. Il lui dit en riant: »Soyez le bienvenu, cousin. Racontez-moi comment on se plaint de moi à la cour." — »Le puissant roi te menace du châtiment le plus atroce. On t'a fortement accusé. Si tu ne te présentes pas aujourd'hui à la cour, je te conseille de quitter ce pays, si non, tu perdras la vie. Et si tu viens devant le tribunal, en présence d'Ysengrin, tu seras condamné

à l'unanimité." Il répondit: »Cela ne me retiendra pas: ceci, on ne me le reprochera jamais."

Ils s'assirent au dîner, et lorsque la table fut enlevée, Renart se leva avec une agilité surprenante et prit dans sa chambre le meilleur habit de cour qu'il pût trouver, puis il endossa un manteau de toile comme en portent les pèlerins. Il prit un sac de médecin — il n'y a personne qui pourrait compter les ruses de Renart, — il y ajouta une boîte dans laquelle il mit des clous de girofle et de la cannelle. Il se donna l'air d'un médecin. Il portait encore maintes épices peu connues; et prenant un bâton à la main, il sortit avec son cousin de la forêt pour se rendre à la cour. En partant il fit le signe de la croix et dit: »Que Dieu le tout-puissant me protége contre les mauvais menteurs, qu'ils ne me fassent pas de tort."

Renart vint à la cour, et maint animal peureux se dit à part soi: »C'est un miracle de voir Renart ici, lui qui a outragé Hersent. Ni l'un ni l'autre ne valent un brin de paille: si on les pendait tous les deux à la branche d'un arbre, personne ne s'en plaindrait; quel cas ferait-on du mauvais garnement?"

Renart s'avança, et le roi lui commanda de se placer devant lui. Les bons serviteurs étaient pleins de colère et faisaient grand bruit.

Ysengrin se plaignit que sa chère femme avait été outragée. Le chapelain dit: »Il a commis encore d'autres méfaits: ne le laissez pas échapper et ordonnez qu'on le pende, car c'est un traître." Chantecler pleurait son enfant et dit: »Roi, nous savons que vous êtes notre droit justicier: vous nous causez un grand chagrin en laissant si longtemps la vie à cet assassin: vous devriez le faire pendre." Le corbeau Tiecelin dit: »Sire, pendez mon cousin."

Renart était plein d'astuce; il dit: »Roi, que signifie ce tumulte? J'ai visité mainte cour, mais jamais je n'ai vu telle indécence. Vraiment, cela me fait de la peine pour vous."

Le roi dit: »Tu as raison," et il défendit les cris. Renart continua: »Roi puissant, maître Bendin, un médecin de Salerne, vous envoie ses offres de service: il s'intéresse à votre honneur, et tous ceux qui sont ici, jeunes et vieux, s'il vous arrivait quelque malheur, ils ne pourraient y parer. Seigneur, j'ai été à Salerne parce que je voudrais vous guérir de votre mal; je vois bien que vous souffrez à la tête, quelle qu'en soit la cause. Maître Bendin vous fait prier de manger de cet électuaire." — »Je le ferai," dit aussitôt le roi, dont la colère s'apaisa. Renart reprit: »Pendant les sept dernières semaines mon pied a été blessé par mainte épine: cela m'est fort douloureux. Les médecins vous conseillent encore de faire écorcher un vieux loup, si vous pouvez en trouver un. Il vous faudrait aussi la peau d'un ours." Le roi dit: »Que ce soit mon chapelain." — »Cela vous guérira, mon bon seigneur. Il vous faudrait encore un chaperon d'une peau de chat, sans cela, Dieu le sait, vous êtes en danger de mort."

Alors le roi fit avancer Ysengrin et son chapelain; il leur dit: »Vous me donnerez vos peaux: cela me rendra votre débiteur pendant toute ma vie, à vous et à vos familles. Renart m'a fait connaître le mal dont je souffre depuis si longtemps à la tête." — »Grâce, monseigneur, dit le chapelain; quelle chose étrange voulez-vous entreprendre? Celui que vous prenez pour médecin en a tué bien plus qu'il n'en a guéri; et d'ailleurs il a été condamné

devant vous." Puis Ysengrin lui parla: »Est-ce ainsi que justice me sera faite pour ma femme! C'est un vrai malheur!" Et montrant le tronçon de sa queue, il ajouta: »Voyez comment votre médecin m'a outragé par derrière; il pourrait bien vous arriver de même."

Brun et Ysengrin eussent été bien aises d'être loin de là, mais ils ne purent s'échapper. Le roi ordonna à plusieurs de ses serviteurs vigoureux de mettre la main sur eux. On les écorcha, et il en arriva de même à Tiebert. Cela leur vint de Renart.

Il dit: »C'est bien. Maintenant il nous faut un poulet cuit avec du lard de sanglier." Le roi dit: »Ce sera Pinte." Le roi fit avancer Chantecler et lui dit: »Il me faut ta femme pour médecine." — »Non. seigneur, elle m'est chère comme ma propre vie; mangez-moi, et laissez-la intacte!" Renart reprit: »Cela est impossible." Le roi fit arrêter Pinte, et Chantecler quitta la cour en toute hâte.

Après ces paroles on découpa un gros morceau dans la cuisse du sanglier, auquel la cure du roi coûta cher. — »Il nous faut une courroie de cuir de cerf." Le roi fit appeler le cerf, et lui dit: »Randolt, tu dois me donner une ceinture, cela me rendra pour toujours ton débiteur." — »Seigneur, veuillez m'en dispenser pour l'amour de Dieu, dit le cerf: le monde se moquera de ce que vous vous fiez à celui qui fut toujours sans foi. Le diable lui a enseigné son métier de médecin."

Le roi dit: »Randolt, je t'ai toujours beaucoup aimé; si je venais à mourir par ta faute, tu le regretterais toute ta vie." Il n'osa pas refuser au roi, et fut obligé de lui prêter une courroie de sa peau, depuis le nez jusqu'à la queue. Renart les ruina

tous. Le fin matois dit au roi: »Seigneur, si vous étiez un pauvre diable je ne pourrais vous sauver; mais par la grâce de Dieu nous possédons ce qui vous guérira, pourvu que vous m'obéissiez." — »Certes, mon maître, répondit le roi, je ferai tout ce que vous ordonnerez."

Renart savait plusieurs chansons; il dit: »Mon maître Bendin ne demande d'autre récompense que la peau d'un castor." — »Je vous l'accorde, dit le roi, je vous promets de la lui envoyer." Il appela le castor, et celui-ci dut y laisser la peau.

Beaucoup d'animaux virent tout cela, et ils se dirent: »Que gagnerons nous ici? Sauvons-nous avant de perdre notre peau."

Plusieurs animaux s'en allèrent, le cercle des courtisans diminua à vue d'œil. Krimel resta avec le chameau de Toscane, auxquels, ainsi qu'à l'éléphant qui avait donné le bon jugement, le médecin dit de ne pas s'éloigner.

Lorsque les autres furent partis, le puissant roi resta tranquille, entouré de ses familiers. Renart le pria de se faire apporter un bain. Le roi en donna l'ordre au léopard qui fut obligé de s'y conformer. Le bain fut bientôt apporté et chauffé à point, sur l'ordre de Renart, par de bons serviteurs qui eussent pleuré la mort de leur seigneur. Le médecin mit force épices dans l'eau, ensuite il coiffa le roi de la peau du chat et le fit mettre au bain. Maître Renart, le médecin, lui tâta le pouls et lui dit: »Roi, vous êtes guéri, vous avez droit de vous réjouir: vous étiez bien près de la mort, mon art vous a sauvé. Sortez de l'eau, vous vous êtes suffisamment baigné: un bain plus prolongé vous énerverait: vous êtes déjà un peu pâle."

Le roi qui se sentait malade et qui désirait guérir, répondit: »Je suivrai ponctuellement vos ordonnances."

Alors on le coucha sur la peau du chapelain qui lui avait toujours été féal. On le couvrit chaudement avec la peau qu'Ysengrin avait dû prêter sans qu'il fût coupable.

Renart mit à contribution toute son adresse: il chauffa la tête du roi. La fourmi sentit la chaleur, sortit de la tête et alla se blottir dans la peau de chat. Le médecin prit le chaperon et l'apporta au soleil. Il vit alors la fourmi, et lui dit en colère: »Fourmi, tu vas mourir: tu as mis mon seigneur en grand danger, ta vie va expier ce crime." La fourmi répondit à Renart: »J'y fus obligée, car le roi a détruit mon bon château; cette perte ne sera jamais assez pleurée: beaucoup de mes parents y ont péri. Voilà pourquoi je me suis vengée. Si tu me laisses la vie sauve, je mettrai à ta disposition mille châteaux dans ma forêt."

L'expiation parut bonne à Renart. Il lâcha le prisonnier, et l'heureuse fourmi se sauva dans la forêt: si elle ne lui eût pas fait ce don elle aurait perdu la vie.

Cela se voit encore aujourd'hui: quiconque a des dons à distribuer arrive plus tôt à son but que celui qui s'évertue à servir son seigneur: que Dieu ait pitié de nous!

Renart retourna à son malade. Il tâta le front du roi et lui demanda: »Comment va le mal de tête?" — »Bien, maître; que Dieu vous récompense, vous m'avez bien guéri." Il répondit: »Nous ferons encore mieux. Peut-on me dire si la poule est cuite avec du persil?" Un majordome qui se

trouvait là, lui dit: »Oui." — »Faites-la apporter ici." Ce fut bientôt fait, et Renart dit à son seigneur de dîner et de manger le bouillon. Le médecin gourmand ne manqua pas de manger lui-même dame Pinte. Il donna le lard du sanglier à Krimel.

Il dit au roi de se lever et de faire une petite promenade, et il le pria instamment de concéder une terre à son ami l'éléphant.

Le roi répondit: »Je l'accorde: il aura la Bohème." L'éléphant en fut tout joyeux, et le roi lui donna l'investiture dans les formes voulues. Le bon serviteur s'en alla: il vint à la cour comme un pauvre diable, il y gagna une couronne de prince. Il chevaucha vers la terre que le roi lui avait octroyée, et y publia l'étrange nouvelle qu'il était le nouveau seigneur. Il se repentit d'y être allé, car on le rossa, et il reçut des blessures dont il ne guérit jamais.

Quand Renart eut fait donner un fief à l'éléphant, il pensa qu'il n'avait pas commis assez de vilenies. Il s'adressa au roi en faveur de la bête [1]) qui l'avait jugé. Il dit: »Elle doit être récompensée. Nommez-la abbesse au plus tôt: votre âme y trouvera bon compte, car elle priera pour vous."

Le roi y consentit de bon cœur: de sa main droite il lui octroya l'abbaye. C'était un don magnifique et elle croyait être réellement devenue puissante abbesse. Elle prit congé et partit bientôt. Elle sauta joyeusement dans la cour et remercia Renart du riche présent. Depuis cela lui causa bien du mal. Lorsqu'elle arriva dans l'abbaye, tous ceux

---

[1]) L'original a „pour le chameau," „umbe die olbente." Le mot allemand est du genre féminin, ainsi l'„*olbente*" pouvait devenir *abbesse*, ce qui eût été assez difficile pour *le chameau*.

qui avaient entendu la nouvelle se hâtèrent d'accourir: ils la regardèrent de tout côté et lui demandèrent qui elle était? Elle répondit: »Je m'en vais vous le dire. Notre puissant seigneur le roi m'a conféré cette dignité: il m'a nommé votre abbesse." Les nonnes enragèrent, et l'abbesse fut à deux doigts de la mort, car les religieuses se jetèrent sur elle et la battirent jusqu'au sang: ils l'attaquèrent avec des poinçons aigus et la poussèrent dans le Rhin. C'est ainsi que Renart la récompensa de l'avoir défendu.

Il en est toujours de même: quiconque aide un traître à sortir de détresse finit par être victime du mauvais caractère de son protégé; nous l'avons vu assez souvent et cela se verra encore.

De cette manière Renart, le faux docteur, rémunéra ses avocats: bientôt il trahit aussi le roi.

Comme il était plein d'astuce, il lui dit: »Sire, je vous donnerai une potion qui vous remettra tout à fait sur pied." Le roi répondit: »Faites-le". — Il brassa la mort du roi. Renart était roux et méchant; il y parut bien: il empoisonna son seigneur. Que personne ne s'en indigne trop, car que pourrait-on attendre de Renart! C'est encore aujourd'hui un malheur, Dieu le sait! que souvent les hommes astucieux sont mieux vus en cour que celui qui n'a aucune trahison à se reprocher. Si un seigneur agit de la sorte par caprice, et que les méchants causassent sa mort, ce serait une bonne chose. Hélas! les fourbes arrivent à tout, et les hommes loyaux restent à la porte.

Lorsqu'il eut donné au roi la potion, Renart s'en alla en disant qu'il voulait chercher d'autres épices: il n'avait fait que ce qu'il avait coutume de faire.

Digitized by Google

Il prit par la main Krimel, son cher parent, et lui dit: »Je veux te confier une chose: le roi n'en reviendra pas; ne restons pas ici." Ils s'ésquivèrent ensemble de la forêt.

Renart vit marcher Brun sans peau. Lorsqu'il le découvrit, il lui cria: »Dites moi, noble chancelier, votre peau était-elle trop lourde, que je ne la vous vois plui porter? Je m'en vais vous donner un bon conseil: il me semble que si cet hiver vous vous faites l'avocat de quelqu'un, celui-ci devrait bien vous prêter une pelisse: il ne peut vous le refuser, car vous en avez besoin pour vous préserver du froid. Hélas! qui vous a pris votre chaperon?" La colère ferma la bouche à sire Brun, qui n'était pas content de rencontrer Renart; il le laissa en chemin et se hâta de gagner son manoir.

Le roi sentit un grand malaise; il dit: »Où est maître Renart? Dites-lui d'accourir: je ne sais quel mal me prend et me monte au cœur; il peut l'en chasser avec ses bonnes drogues: c'est un médecin sans pareil."

On chercha le docteur, mais le roi fut fort chagriné quand on lui dit qu'il était parti.

Le roi dit en pleurant: »Cela me coûte la vie d'avoir admis Renart en ma présence: il m'a empoisonné sans que je lui eusse jamais rien fait. D'après ses conseils j'ai fait écorcher mon noble chapelain. Celui qui se fie à un traître y gagne malheur, je le vois bien, car tel est mon cas."

Il se retourna du côté de la muraille et expira. Son crâne sauta en trois pièces et sa langue se tortilla en neuf plis.

Tout le monde pleura la mort du noble roi, et tous menacèrent à grands cris le bon Renart.

Epilogue, vs. 2249—2266. Ici finit cette histoire que Henri le Glichesære [1]) a composée, mais il laissa les vers incultes que depuis un autre, qui est aussi versé en poésie, a rectifiés. Il n'a rien changé à la narration, il a ajouté par-ci par-là une rime qui manquait, rejeté quelques mots qui étaient de trop. Si l'on veut l'en récompenser, qu'on prie Dieu de lui accorder, jusqu'à la fin de ses jours, bonne vie, et qu'il le fasse entrer en paradis où la joie ne finit jamais.

Maintenant, après avoir fait connaître aux lecteurs français le vieux poëme allemand, voici les remarques qu'il nous suggère.

Presque tous les récits du *Reinhart* se retrouvent dans les branches françaises, mais remaniés, rajeunis. M. Rothe l'avait déjà dit [2]), et Fauriel avait appelé les branches que nous connaissons »la production sous une forme nouvelle des fables dont se composait le Renart primitif" [3]). Aujourd'hui tout lecteur français peut juger cette question par lui-même. Pour faciliter cette étude, le tableau suivant montre la concordance des récits anciens et des nouveaux.

---

[1]) „Ce qui signifie peut-être Henri qui feint, qui contrefait, qui imite," comme dit M. Rothe (*Les Romans du Renard examinés*, p. 61). Dans le *Reinhart Fuchs*, p. CVIII—CIX, M. Grimm avait dit de même: „es ist kein eigentlicher geslechtsname, noch weniger von einem ort hergeleitet, vielmehr ein bedeutsamer beiname: simulator, dissimulator, von gelichesen, simulare." Cependant dans son *Sendschreiben an Karl Lachmann;* p. 65, il ajoute: „Heinrich führte den beinamen wahrscheinlich ohne bezug auf seine dichtung und vielleicht schon als einen ererbten."

Il était évidemment alsacien, cf. l. l.

[2]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 61—62.

[3]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 907.

I, 165 vs., = Br. 5, vs. 1267—1720, soit 454 vers.

II, 40 vs., = Br. 6^1, vs. 1721—1862, soit 141 vers.

III, 67 vs., = Br. 15, vs. 7187—7382, soit 195 vers.

IV, 27 vs., = Br. 6^3, vs. 1863 suiv., ou br. 6^4, vs. 2443 suiv.

V, 71 vs., = Br. 6^2, vs. 1984—2102, soit 118 vs.

VI, 63 vs., ... manque en français.

VII, 51 vs., = Br. 18^2, vs. 7807—7960, soit 153 vers, sans la fin, qui diffère.

VIII, 51 vs..... imité de loin dans la 9e br.; mais la 24e contient, vs. 14414—14442, une allusion au récit primitif.

IX, fragment de douze vers.

X, 74 vs..... manque en français.

XI, 91 vs., = Br. 3, vs. 917—1130, soit 214 vers.

XII, 97 vs., = Br. 4, vs. 1131—1266, soit 136 vers.

XIII, 238 vs., = Br. 13, vs. 6455—7026, soit 572 vers.

XIV, 93 vs..... imité de loin dans la 19e br.

XV, 85 vs., = Br. 1^3, vs. 531—748, soit 218 vers.

XVI, imité en partie dans la 20e, en partie dans la 26e branche.

Le *Reinhart* représente ce que nous appellerons l'*ancien Renart*. Ce poëme n'est pas né d'un seul jet: c'est une juxtaposition de plusieurs récits primitivement indépendants les uns des autres. On voit tout de suite qu'ils sont de deux ordres différents. Les nos I—V diffèrent de ceux qui suivent. Dans

Digitized by Google

ces cinq récits Renart est joué par d'autres animaux: il n'y est pas question d'Ysengrin. Ce n'est que dans les suivants que celui-ci apparaît comme victime de son astucieux ennemi. Avec le sixième commence la guerre entre eux.

La comparaison avec les branches françaises, où les récits se suivent dans un ordre différent et sont souvent réunis à ou intercalés dans d'autres narrations, semble prouver que les différentes pièces dont se compose le *Reinhart* ont eu une existence séparée avant d'être réunies. Mais elles ont déjà été réunies en certains groupes avant de trouver leur place dans un poëme plus complexe. Ceci nous l'établirons plus tard.

Pour le moment nous n'avons pas à nous occuper de la question si Glichesære a réuni les différents éléments de son poëme, ou s'il n'a fait que traduire un tout qui existait déjà.

Deux conclusions semblent résulter du fait de l'existence en France d'un poëme (ou de plusieurs narrations détachées) sur le Renart vers le commencement du XIIe siècle, traduit en allemand vers 1150:

1°. Que les branches françaises qui sont parvenues jusqu'à nous, sont des remaniements de textes plus anciens. La comparaison des textes français avec le *Reinhart*, c'est-à-dire l'*ancien Renart*, ne laisse pas de doute à cet égard.

2°. Que M. Paulin Paris s'est étrangement abusé en supposant »que les imitateurs étrangers du treizième siècle ou, si l'on veut, du douzième, ne connurent de notre *Renart* que la grande branche du *Jugement*," c'est-à-dire la vingtième [1]).

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 356. Voyez aussi l'alinéa précédent de la même page, et p. 360.



Si les quinze premiers récits du *Reinhart* ont donné lieu à des branches remaniées, mais dont la base essentielle est l'*ancien Renart*, le seizième, coupé en deux par les trouvères français postérieurs, se trouve, dans leurs compositions, mêlé à » de nouvelles fables, également étrangères et au Renart allemand et à l'ancien Renart français qui en avait été l'original" [1]).

Celles-ci forment la majeure partie du *Renart* actuel. Une étude plus approfondie de cette partie du roman est nécessaire: elle fera jaillir une lumière nouvelle sur la question épineuse et controversée de l'origine de l'œuvre complexe qui nous occupe.

Cette étude nous allons l'entreprendre.

---

[1]) Fauriel, *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 907.

VI.

Résoudre la question de l'origine du *Renart* actuel, n'est pas chose facile: jusqu'ici on ne l'avait même pas tenté sérieusement. Fauriel déclarait tout bonnement la chose impossible [1]).

M. Paulin Paris n'a pas été de cet avis. Dans sa *Nouvelle étude sur le Roman de Renart* il a poussé une reconnaissance sur ce terrain inconnu; mais malgré son ingénieux talent, il n'a pas, selon nous, réussi à débrouiller le problème.

Voyons son système.

»Le Renart francois, dit-il, n'est pas un seul poëme composé par un seul auteur. C'est une réunion de récits faits en divers temps, en divers lieux et par deux ou trois poëtes qui, loin de s'entendre entre eux, cherchèrent à se faire oublier l'un l'autre" [2]).

»Je vais dire comment il me semble qu'a dû se former le *Renart françois*.

»Les fables æsopiques, imitées et continuées en vers latins et même en prose latine, sont les premi-

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 903. Voyez le passage cité ci-dessus, p. 6.

[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 327.

ères sources dans lesquelles aient puisé les trouvères françois.

» Les fables le mieux accueillies se rapportant aux aventures du Renard et du Loup, les trouvères durent en faire le sujet de nombreux récits, tous plus ou moins éloignés des textes latins qu'ils avoient sous les yeux.

» Ces *risées* et ces *gabets*, comme les appelle Pierre de Saint-Cloud, couroient déjà les provinces, quand, dans le second tiers du douzième siècle, un trouvère fit une sorte de révolution dans la légende populaire et françoise de Renart, en traitant pour la première fois le sujet de la grande guerre soulevée entre le goupil ou Renart, et le loup ou Ysengrin. On peut hésiter à penser que celui qui introduisit dans la poésie françoise ce nouvel élément ait continué l'œuvre qu'il avoit commencée: mais, dans ce cas-là même, on peut assurer que le sujet fut immédiatement repris par un autre trouvère anonyme, auquel nous devrions la meilleure partie de ce qui plus tard forma le cycle de Renart . . . . Mais, après tout, la question d'identité entre le premier anonyme et l'auteur de la plupart des branches suivantes est secondaire" [1]).

» Les principaux auteurs de *Renart* sont l'anonyme auquel on doit le prologue, et Pierre de Saint-Cloud. Mais le succès de leurs récits ne pouvait manquer d'exciter l'émulation des autres trouvères: les jongleurs demandoient à chacun de nouvelles aventures de Renart, et c'est ainsi que l'on fut conduit à contrefaire, et le plus souvent à gâter et deshonorer, les inventions des deux premiers con-

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 346—347.

teurs..... Tous ces récits, qu'ils soient originaux ou travestis, doivent pourtant appartenir au douzième siècle" [1]).

»En ne tenant aucun compte des doubles ou triples récits, et des additions postérieures, voici l'ordre que je proposerois pour le véritable Renart:

1. Naissance d'Ysengrin et de Renart (Br. 1^1, vs. 1—240).

2. Les bacons d'Ysengrin (Br. 1^2, vs. 241—336).

3. La ferme de Constant Desnos et Chantecler (Br. 5, vs. 1267—1720).

4. Renart et le Corbeau (Br. 15, vs. 7187—7382).

5. Renart et la Mesange (Br. 6^1, vs. 1721—1862).

6. Renart, Tybert et le piège (Br. 6^3, vs. 1929—2102).

7. Renart et la queue du chat (Br. 8^1, vs. 2661—2864).

8. Renart, Tybert et l'andouille (Br. 6^4, vs. 2103—2502).

9. Tybert et les deux prêtres (Br. 7, vs. 2503—2660.

10. Renart et les marchands de poisson (Br. 2, vs. 749—916).

11. Ysengrin fait moine (Br. 3, vs. 917—1130).

12. La pêche aux anguilles (Br. 4, vs. 1131—1266.

13. Le double adultère d'Hersent (Br. 1^{3-4}, vs. 337—748).

14. Ysengrin, la Cour et le serment (Br. 19, vs. 8221—9648).

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 355.

15. La chasse et le partage du lion (Br. 11, vs 4851—5573).

16. Ysengrin dans le puits (Br. 13, vs. 6455—7026).

17. Le jugement Renart (Br. 20).

»Je penche à croire que l'anonyme, auteur de la première branche, avoit fait aussi les douze suivantes, dans l'ordre qui vient de leur être assigné .... C'est à cet auteur que revient encore assurément la branche du *Jugement Renart*" [1]).

Il est à regretter que M. Paris ne nous ait pas fait connaître les raisons qui l'ont induit à classer comme il l'a fait, ces dix-sept branches; l'ordre dans lequel elles se suivent dans les manuscrits n'y est pour rien.

Mais ce qui nous intéresserait davantage, ce serait de connaître les arguments qui l'ont déterminé à attribuer tous ces récits, sauf les n°s. 14, 15 et 16, à l'auteur de la première branche.

Les preuves internes, déduites d'une comparaison sérieuse des branches entre elles, semblent conduire à une autre conclusion.

Force nous est donc de reprendre l'étude de ce problème.

Or, si l'on ne veut pas tomber dans l'arbitraire ou s'escrimer dans le domaine nébuleux des conjectures, il faudra rattacher les recherches à un point fixe, comme p. e. à un nom propre.

Celui de Pierre de Saint-Cloud se présente d'abord à notre esprit, comme l'auteur le plus renommé qui ait travaillé aux poëmes de Renart.

On ne sait pas grand' chose des écrits, moins encore de la vie de ce poëte.

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 358, 360.

Raynouard était assez de l'avis de Fauchet, que, sauf le titre de quelques-uns de ses ouvrages, »on ne sait rien de plus de ce poëte" [1]).

M. Grimm avoue que l'histoire de sa vie nous fait défaut, mais, dit-il, on veut qu'il ait vécu vers le commencement du xiiie siècle, et on lui attribue une branche du *Roman d'Alixandre*, celle du testament [2]).

Willems annonçait plus positivement, mais sans en donner aucune raison, qu'il vivait vers 1230 [3]).

Voici enfin l'opinion de Fauriel: »Il serait de la plus grande importance pour l'histoire de la fiction du Renart d'avoir quelques anciennes notions, mêmes vagues, sur le temps où vécut Pierre de Saint-Cloud; et l'on n'en a aucune. A s'en tenir là-dessus aux conjectures les plus vraisemblables et les mieux liées avec les textes qui paraissent se rapporter à sa vie et à sa renommée, on peut admettre qu'il naquit dans le cours de la seconde moitié du xiie siècle, et se fit connaître par ses ouvrages vers les commencements du xiiie. La première mention qui semble concerner, sinon sa personne, du moins le genre de poésie qu'il remit en vogue, est le témoignage fréquemment cité de Gautier de Coinsi, prieur de Victor-sur-Aisne. Or, une telle mention, qui ne peut être antérieure à l'an 1233, ne nous apprend rien de précis relativement à la date des premières productions de Pierre de Saint-Cloud sur le sujet de Renart. Il n'est pas impossible qu'elles remontent jusqu'à la fin du xiie siècle; mais elles ne sauraient remonter beaucoup au delà. Toujours est-il que Pierre de Saint-

---

1) *Journal des Savants*, Juin 1826, p. 341.
2) *Reinhart Fuchs*, p. CXXXIX.
3) *Reinaert de Vos*, Inleiding, p. XL.

Cloud est le plus ancien des trouvères connus pour avoir travaillé au Renart français, celui que l'on en désigne généralement comme l'inventeur" [1]).

On le voit, on en est aux conjectures et rien de plus. Et encore si elles étaient fondées!

Essayons s'il n'est pas possible d'arriver à quelque chose de plus positif, et si, en examinant ses écrits, on ne trouvera pas quelque indice sur sa personne.

En premier lieu il faudra examiner le *Roman d'Alixandre*, dont il passe pour être l'un des auteurs.

Le tome XV de l'*Histoire Littéraire de la France* contient deux articles de Ginguené sur ce poëme. Dans le premier, pag. 119 suiv., il est dit »que le roman d'Alexandre de Paris eut deux continuations ou suites: l'une intitulée le *Testament d'Alexandre;* l'auteur se nommoit Pierre de Saint-Clost ou plutôt de Saint-Cloot, *comme il le dit lui-même.*" Raynouard, qui avait comparé les manuscrits à l'endroit que Ginguené avait en vue, ne s'oppose pas à la conclusion que celui-ci tirait de ce passage [2]). Depuis cette assertion passa dans la tradition. M. Grimm ne la récuse pas, et M. Paulin Paris aussi est d'avis que la branche du *Testament* »est celle que fit Pierres de Saint-Cloud" [3]).

Cependant en examinant le texte du roman publié par M. Henri Michelant, que trouvons-nous?

Alexandre est mort empoisonné: tour à tour ses pairs viennent pleurer sur sa bière. Les deux Emenidus, Dans Clins, Perdicas, Antiocus, Arides, Lionides, Caulus, Lincanor, Philotes, Aristes, ont succes-

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 907.

[2]) *Journal des Savants*, Juin 1826, p. 341—342.

[3]) *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tom. III, p. 107.


Digitized by Google

sivement porté la parole pour exprimer leurs regrets, lorsque Antiocus, ou Antigonus, d'après un autre manuscrit, vient terminer la série. Il commence par faire l'éloge du roi et pleurer la perte que ses compagnons ont essuyée. »Le siècle, dit-il (pag. 541):

Li siècles est cangiés et tous se desnature!
Or venront cil avant qui prisent anséure;
Douneor seront coi, plus c'oisiel par froidure.
Largece est enfremée sous une couverture;
Le clef a avarice qui mult s'afice et jure:
Jamais ne n'ert jetée, tele est la fremeure.
Pierres de Saint-Cloot [le] trueve en escriture,
Que mauvais est li arbres dont li fruit ne meure,
Ne dedens lait [*var.* jà en *lit*] à cien jamais querroit ointure.
Je l'dis por les . ij . siers de male painteure,
Que à tous esgarés iert castiaus et closteure
Et à trestous fruileus, buisons et couverture.
Dex, qui Adam formastes à le votre faiture,
Ne soufrés que s'envoisent li traïtour parjure;
Mais ramenés-les nous tous . ij . grant aleure,
Tant que soient destruit, que lor vie est trop dure.
Ahi! mors, car m'ocis que de vivre n'ai cure!"
Lors desront son bliaut et pointes et costure,
Et ciet pasmés à tiere-desour le paveure.

J'ai transcrit toute la fin de la tirade pour mettre en évidence que le vers où il est question de Pierre de Saint-Cloud, est mis dans la bouche d'un personnage du roman, et non dans celle du poëte, comme le donne à entendre Ginguené.

Il saute aux yeux que ce texte contient une faute, probablement causée par une omission, car le neuvième des vers cités présuppose une ligne omise, commençant par les mots *fol est* . . ., ou quelque chose d'analogue. Ceci en passant.

Mais une remarque bien autrement sérieuse et que Raynouard a déjà faite [1]) c'est que tous les manuscrits

[1]) *Journal des Savants*, Juin 1826, pag. 342.

ne renferment pas le vers où Pierre de Saint-Cloud est nommé. Dans l'un de ceux de la bibliothèque de la rue de Richelieu (Ms. de Colbert), il est remplacé par celui-ci:

Signor, li sages hom le dit en escriture.

Et de même le manuscrit qui a fourni les variantes de l'édition de M. Michelant, celui de Sainte-Palaye, de la Bibliothèque de l'Arsenal [1]), porte:

Signor, li sages dit, si est en l'escriture.

Non-seulement Pierre de Saint-Cloud ne s'est pas nommé comme l'auteur de la branche, mais son nom ne se trouve même pas dans tous les manuscrits. Là où on le rencontre il n'est pas à sa place, car ce nom d'un trouvère du xii[e] siècle ne peut pas se placer naturellement dans la bouche d'un des pairs d'Alexandre. Le texte des variantes est préférable et donne, sans aucun doute, la véritable leçon. Si le nom de Pierre de Saint-Cloud se trouve dans certains manuscrits, il y a probablement été intercalé par un scribe admirateur du poëte populaire.

Reste donc à savoir ce que les poëmes mêmes du cycle de Renart peuvent nous révéler sur son compte. Son nom s'y rencontre jusqu'à trois fois.

La vingtième branche est précédée de ce prologue:

Perroz qui son engin et s'art
Mist en vers fere de Renart
Et d'Ysengrin son chier compère,
Lessa le miez de sa matère,
Quant il entr'oblia les plez
Et le jugement qui fu fez
En la cort Noble le lion
De la grant fornication
Que Renart fist, qui toz max cove,
Envers dame Hersent la love.

---

1) Voyez la préface de M. Michelant, p. XIX.

Ce Perroz est bien Pierre de Saint-Cloud, dont on lit le nom en toutes lettres dans le prologue de la première branche que M. Chabaille a publiée dans son *Supplément*, pag. 1:

Signor, oï avés assés,
Et ans et jors a jà passés,
Les aventures et le conte
Que Pierres de Saint-Cloot conte
De Renart et de ses affaires.

D'après ces témoignages irrécusables, Pierre de Saint-Cloud a, sans aucun doute, pris une part active à la rédaction d'une partie de ce que nous appelons le *Roman de Renart*, puisqu'il y avait même acquis une certaine célébrité. Cette part peut-on la définir?

On lui attribue la onzième branche, dont le prologue ainsi que la fin contient son nom:

Pierres qui de Saint-Clost fu nez,
S'est tant traveilliez et penez
Par proière de ses amis,
Que il nos a en rime mis
Une risée et un gabet
De Renart, qui tant set d'abet,
Le puant nain, le descréu,
Par qui ont esté decéu
Tant baron que n'en sai le conte.
Se il est qui i voille entendre,
Sachiez, moult i porra aprendre,
Se con je cuit et con je pens,
Se à l'escouter met son sens.

La branche se termine ainsi:

Ici fait Pierres remanoir
Le conte où se volt traveillier,
Et lesse Renart conseillier.

La première question qui se présente est celle-ci: est-ce bien Pierre lui-même qui s'est nommé ici, ou est-ce à la plume d'un arrangeur postérieur que nous devons son nom en cet endroit?

Le prologue avait déjà suggéré à M. Rothe la réflexion suivante [1]: »D'abord, à la vérité, l'auteur semble parler de Pierre de Saint-Cloud à la troisième personne, mais le reste prouve assez que cette onzième branche est précisément le poëme entier et isolé de ce même Pierre de Saint-Cloud, fort souvent mentionné ailleurs comme auteur principal ou unique du poëme de Renart."

J'avoue que l'usage de la troisième personne ne prouverait pas que ce n'est pas Pierre lui-même qui parle, car les trouvères ont presque tous l'habitude de cette tournure de phrase. Ainsi Crestiens de Troyes dit dans le prologue de son *Erec* [2]:

Por ce dit Crestiens de Troies
Que raisons est que totes voies
Doit chascuns penser et entendre
A bien dire et à bien aprendre;
Et trait d'un conte d'avanture
Une mout bele conjunture....
Dès or comencerai l'estoire.

De même dans le *Roman de la Charrete* [3]:

Del chevalier de la charrete
Comance Crestiens son livre [4].

Voici la fin de son *Chevalier au lion* [5]:

Del chevalier au lyon fine
Crestiens son romans ensi;
N'onques plus conter n'en oï.

---

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc. p. 140—141.

[2]) Publié par M. Immanuel Bekker dans Haupt's *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, tom. X, p. 373 suiv.

[3]) Vs. 24 de mon édition.

[4]) Voyez le commencement du *Roman de Cligès* dans Dr. W. L. Holland, *Crestien von Troies, eine literaturgeschichtliche Untersuchung*, p. 46.

[5]) Édition de M. W. L. Holland, p. 251.

Ou bien Raoul de Houdenc dans le *Meraugis de Portleguez* [1]:

Par ce Raoul de son sens dit,
Qu'il vuelt de son sens, qu'est petit,
Un novel conte comencier....
Nuls, s'il n'est cortois ne vaillanz,
N'est dignes du conte escouter,
Dont je vous voil les motz conter.

Mais ce qui pourrait faire penser qu'il ne faut pas attribuer le prologue à Pierre lui-même, c'est qu'il ne peut avoir écrit ce vers:

Que il NOS a en rime mis;

le pronom de la première personne ne pouvait se trouver au bout de sa plume: il aurait nécessairement dit

Que il VOUS a en rime mis,

comme M. Paulin Paris a cité ce passage [2]).

Faut-il envisager cette dernière leçon comme une conjecture individuelle de M. Paulin Paris, ou est-ce une copie diplomatique du manuscrit 195 B de l'Arsenal d'où il l'a tirée?

M. Grimm, qui a attentivement lu quelques manuscrits du *Renart*, ne relève pas cette variante remarquable. M. Chabaille qui, pour cette branche, a collationné cinq manuscrits [3]), n'en donne aucune pour le prologue. Ni lui, ni Méon, n'ont relevé en cet endroit une faute d'impression, quoique Méon en ait constaté quelques-unes à la fin de ses volumes, et que l'auteur du *Supplément* en ait donné une liste assez longue, pag. 391 suiv. de son ouvrage.

Cependant cela ne prouve pas que le manuscrit

---

[1]) Dans Keller, *Romvart*, p. 576.

[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 359.

[3]) *Le Roman du Renart, Supplément*, p. 400 et 100—109.

cité par M. Paris ne contient pas la leçon telle qu'il la donne. M. Grimm n'a pas collationné tous les manuscrits. Dans sa description [1]) il ne parle pas de ceux de l'Arsenal. Et le *Supplément* de M. Chabaille — une étude consciencieuse des textes nous en a convaincu — n'est pas aussi complet ni aussi exact qu'on pourrait le désirer. Ce qui est surtout à regretter, c'est qu'il n'a pas compulsé les manuscrits de La Vallière no. 2717 et 2718, dont M. Grimm a rapidement analysé le contenu [2]), puisque Méon a tiré du second une variante pour la fin de la branche [3]).

Pour conclure que le prologue n'est pas l'œuvre de Pierre de Saint-Cloud lui-même, mais d'un scribe postérieur, on pourrait encore raisonner de la sorte:

Il est clair que le poëte qui ne voulait raconter que

Une risée et un gabet,

ne l'aura pas fait dans une intention didactique. Cependant dans ce même prologue nous lisons:

Se·il est qui i voille entendre,
Sachiez, moult i porra aprendre
Si com je cuit et com je pens.

A ce raisonnement j'opposerais tout simplement le prologue de la 13e branche, dont l'auteur dit aussi

Or me covient tel chose dire
Dont je vos puisse fere rire;

ce qui ne l'empêche pas d'ajouter:

Se vos me voliez entendre
Tel chose porriez aprendre
Qui bien feroit à retenir.

---

1) *Reinhart Fuchs*, p. CXIX—CXX.
2) Ibidem, p. CXX.
3) Tom. I, p. 235 de l'édition.

L'objection n'est donc pas concluante.

Ce qui ne laisserait aucun doute dans cette question ce serait qu'on prouvât que la tournure de phrase, les expressions, du prologue et du récit de Pierre ne diffèrent pas. Mais il faut avouer qu'il est assez difficile d'arriver à une conclusion satisfaisante en n'ayant pour base de cette comparaison qu'un prologue de 14 vers seulement. Toutefois je ferai remarquer que c'est absolument dans la manière de Pierre de Saint-Cloud d'apostropher son auditoire par le mot *sachiez*.

Si dans le prologue je lis, vs. 4862:

Sachiez, moult i porra aprendre,

dans la suite de la branche je trouve de même, vs. 4958:

Là dedenz avoit arbroissel
De maintes guises, *ce sachiez;*

vs. 5259:

Or *sachiez* que bien le pot croire;

vs. 5748:

Or *sachiez* qu'il en ot grant joie.

Ensuite nous remarquerons que c'est encore dans les habitudes de Pierre de Saint-Cloud de saluer les animaux qui jouent un rôle dans le *Roman de Renart*, du titre de baron ou comte. Si le prologue parle de Renart comme de celui

Par qui ont esté deceü
Tant *baron* que n'en sai le conte,

dans la branche même, Renart dit au lion-roi, vs. 5618:

Miex amez *la grant baronie*
De vostre cort avecques vos,
Si con est sire Bruns li ors, *etc.*

Il est donc probable, sinon certain, que le pro-

logue de la onzième branche est de la main de l'auteur lui-même; et la conséquence en est que la onzième branche est l'œuvre même de Pierre de Saint-Cloud et non un remaniement postérieur, comme je l'ai pensé jadis [1]). Plus tard, quand nous aurons examiné quelles sont les branches qu'on peut attribuer à Pierre de Saint-Cloud, nous espérons alléguer de nouveaux arguments qui transformeront la probabilité en certitude.

Je dis *les branches* qu'on peut attribuer à Pierre de Saint-Cloud, car il me semble indubitable qu'il n'a pas dû être seulement l'auteur d'une branche unique et isolée.

M. Grimm a émis l'opinion qu'on pourrait déduire du prologue de la 20e branche que Pierre en a composé, ou plutôt remanié, d'autres encore, — mais l'auteur de ce prologue peut aussi n'avoir eu en vue que la onzième branche [2]).

Legrand d'Aussy lui attribue les premières branches [3]); Méon le nomme »l'auteur de la première" [4]). Raynouard dit [5]): »On admet généralement qu'il a composé, au commencement du XIIIe siècle, la première branche, ou pour mieux dire, le tronc auquel les diverses branches ont été rattachées."

On pourrait croire que par ce mot *tronc* Raynouard entendait parler d'un *Renart* primitif, perdu, qui aurait poussé les branches actuelles. On se tromperait, comme il résulte d'un autre passage de son article [6]), où Raynouard admet comme possible qu'il ait

---

1) *Vanden Vos Reinaerde*, Introduction, p. CXXXIII.
2) *Reinhart Fuchs*, p. CXL.
3) *Notices et Extraits*, etc. tom. V, p. 296.
4) *Le Roman du Renart*, tom. I, p. VI.
5) *Journal des Savants*, 1826, p. 339.
6) Ibidem, p. 340.

» existé un ouvrage français antérieur à celui de Pierre de Saint-Cloud." Ce qu'il entend par le tronc auquel les diverses branches du roman ont été rattachées, ce sont les premières branches de l'édition de Méon, en commençant par celle qui raconte la naissance d'Ysengrin et de Renart (p. 342). » Enfin, dit-il, le travail de Pierre de Saint-Cloud se termine au douze cent soixante-quatrième vers", c'est-à-dire à la fin de la 4[e] branche.

Pour quelle raison Raynouard et ses prédécesseurs lui attribuent-ils ces quatre branches, et pourquoi pas les suivantes aussi ?

On ne peut répondre avec certitude à la première de ces questions. Ils ont pu présumer que, puisque l'auteur de la vingtième branche dit que Pierre de Saint-Cloud n'avait pas ajouté à son œuvre

Les plez
Et le jugement qui fu fez
De la grant fornication
Que Renart fist, qui toz max cove,
Envers dame Hersent la love,

tandis que l'auteur de la première branche dit qu'il veut raconter

La guerre
Qui tant fu dure de grant fin
Entre Renart et Ysengrin,

et que vers la fin de cette branche, Hersent dit à son époux:

A la cort Noble le lion
Tient-on les plès et les oiances
De mortiez guerres et de tences,
Là nos irons de lui clamer,

il s'ensuit nécessairement que cette première branche est de ce Pierre de Saint-Cloud qui n'avait pas accompli toute la tâche qu'il s'était imposée.

Jusqu'ici cependant aucune preuve n'a été alléguée, soit interne, soit externe, de la justesse de ce raisonnement. Ce n'est que plus tard que nous pourrons décider cette question en pleine connaissance de cause. Pour le moment nous ne sommes pas en droit d'admettre comme avéré que Pierre est l'auteur de cette première branche ou de la partie qui traite de la naissance de Renart.

Quant à cette question: pourquoi Raynouard attribue-t-il à Pierre de Saint-Cloud les trois branches suivantes, qui ne répondent pas au programme tracé dans le prologue de la première, puisqu'il n'y est pas du tout question de la guerre entre Renart et Ysengrin, il faut dire que probablement l'opinion du célèbre critique n'est basée que sur ce fait que cette branche se termine pas ces vers:

> Ici prent ceste branche fin,
> Mès encore i a d'Isengrin,

qui cependant, selon lui, »ne peuvent être qu'une note de copiste" (p. 345).

Il faut avouer que c'est un raisonnement bien faible, et que l'illustre critique aurait sagement agi en n'accordant pas, comme il l'a fait ici, toute sa confiance à son prédécesseur Legrand d'Aussy [1]).

On le voit, rien jusqu'ici ne nous autorise à attribuer ces quatre branches à Pierre de Saint-Cloud.

Fauriel dans son remarquable article sur le *Renart*, n'a pas plus éclairci le problème. Selon lui [2]), de toutes les branches du roman, »il y en a quatre dont les auteurs sont *nommés ou désignés*. Dans l'édition de Méon, ces branches sont *la première* et

---

1) *Notices et Extraits*, tom. V, p. 296—300.

2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 907.


Digitized by Google

la onzième du tome premier, la sixième du tome second, et la seconde du tome troisième. Cette dernière est donnée sous le nom de Richart de Lison; celle qui précède passe pour être d'un curé de la Croix en Brie; quant aux deux autres, elles sont du nombre de celles que l'on attribue à Pierre de Saint-Cloud."

Il est vrai qu'on les lui attribue; mais comme il n'est ni *nommé*, ni *désigné* comme l'auteur de la première, je ne vois pas de quel droit nous transformerions une supposition en une vérité incontestable. Aussi c'est à bon droit que M. Paulin Paris a répudié une telle conclusion lorsqu'il assure que »c'est à tort que Le Grand d'Aussy, Méon et Fauriel ont attribué les premières branches à Pierre de Saint-Cloud" [1]).

N'en est-il pour cela que l'auteur de la onzième? Fauriel était d'avis qu'il en avait composé d'autres encore. Si, d'après lui, »il n'y en a que deux (la 1e et la 11e) que l'on puisse avec certitude regarder comme l'œuvre de Pierre de Saint-Cloud" [2]), il parle ailleurs de »*toutes celles* qu'il composa" [3]). Avant lui un poëme plus ancien sur les gestes de Renart existait, lui »il en remania *diverses pièces*, en fit des combinaisons nouvelles, les enveloppa de fictions originales." [4]).

Effectivement, si Pierre n'avait composé que la seule onzième branche contenant deux récits, la surprise de Chantecler et le partage du butin, les auteurs anciens qui font mention de son œuvre auraient-ils eu une raison plausible de s'exprimer comme ils le

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 359.
2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 911.
3) Ibidem, p. 908.
4) Ibidem, p. 909.

font? L'auteur de la vingtième branche semble-t-il parler d'un poëte qui n'avait écrit qu'un petit poëme de quinze cents vers, où il n'est presque pas question

De la grant fornication
Que Renars fist....
Envers dame Hersent la love?

Le prologue de la première branche publiée par M. Chabaille ne fait-il allusion qu'à ce petit poëme par ces vers:

Signor, oï avés assés....
Les aventures et le conte
Que Pierres de Saint-Cloot conte
De Renart et de ses affères?

Et n'oublions pas que l'auteur de ces lignes ajoute ces mots remarquables:

. Car la matière est large et ample.

La onzième branche ne contient pas *les aventures* de Renart, elle n'en raconte qu'une mince partie, qui n'aurait pas fait la réputation de l'auteur.

Mais, objectera-t-on peut-être avec M. Paulin Paris [1]), »Pierre tenoit à se faire bien connoître; il s'est nommé dans l'œuvre qu'il a véritablement composée, *le Partage du lion*, et un auteur si curieux de recommander son nom n'eût pas manqué de l'écrire au moins une fois dans les branches précédentes" ou suivantes.

Il est difficile de répondre à cette objection, car comment prouver qu'un auteur a pu se nommer dans l'une de ses œuvres et taire son nom dans d'autres? Rutebeuf, par exemple, qui aimait cependant à entretenir le public des particularités de sa vie, se

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 359.

nomme dans telle pièce, mais cache son nom dans beaucoup d'autres. Mais l'habitude de l'un ne fait pas règle pour un autre.

Toutefois j'oserai entreprendre de prouver que parmi les branches de l'édition de Méon il y en a au moins une qu'on doit avec certitude à l'auteur de la onzième, même sans que son nom y soit énoncé. Cela nous mènera ensuite à reconnaître qu'il en a composé d'autres encore.

Digitized by Google

VII.

Commençons par relever quelques traits saillants de la onzième branche qui formeront le point de départ de notre plaidoirie.

Le trouvère débute par une description de la saison:

Vs. 4864. Ce fu en Mai, en cel termine
Que la flor monte en l'aube-espine,
Prez reverdissent et li bois,
Et oisiax chantent sanz repos
Et toute nuit et toute jor.

Renart est

A Maupertuis sa forteresce,

où il se trouve en grande détresse: les vivres manquent, la faim fait durement crier toute sa famille, surtout Hermeline, sa femme, qui se trouve enceinte. Renart sort de sa maison en jurant qu'il n'y reviendra pas,

Vs. 4883. Jusqu'à tant qu'il aportera
Viande à sa mesnie pestre.

Il se rend à la ferme du richard Bertoult le Maire, où il fait de son mieux pour se rendre maître du coq Chantecler. Sur ce, le vilain arrive, et apercevant le goupil, il tend ses rets au-dessus des choux où celui-ci est caché. Renart en effet est pris, mais il mord si cruellement au pied et à la main son agres-

Digitized by Google

seur, que celui-ci s'humilie et jure à Renart qu'il se fera son homme lige. Il met à sa disposition tout ce qu'il possède. Renard en profite pour lui demander le coq, qui lui est livré. Chantecler, qui, dans la seconde partie du récit, est toujours appelé Noiret, parvient par une ruse à se sauver des dents de Renart, et va se percher sur un arbre. Des chasseurs surviennent et forcent Renart à prendre la fuite et à se cacher dans un trou. La meute passée, il se jette dans la forêt. Tout en chassant, il se lamente d'avoir été pris pour dupe:

Vs. 5565. „Je disoie que buef d'arer
Ne savoit tant con je de guile,
Et un petit cochet de vile
M'a engingnié et decéu;
Ne vodroie qu'il fust séu,
Por l'ennor de Costentinoble
Dedenz la cort mesire Noble."

Pendant qu'il »s'en aloit dementant," cherchant toujours s'il ne trouverait pas quelque proie pour réconforter sa femme,

Vs. 5579. Qui en sa meson se demente
Por la fain qui si la tormente,

il rencontre Noble, le roi, et Ysengrin. Tout de suite Renart se dit à part soi,

Vs. 5592. Qu'il fera Ysengrin domage
Se il puet en nule manière.

Il raconte au roi comme quoi il est en campagne dès le point du jour, cherchant proie,

Vs. 5605. „Por ma fame qui est ençainte;
Et je n'ai mie encor atainte
Chose que li puisse porter,
Dont la péusse conforter
Por la fain qui la destraint fort."

Il s'excuse de ne pas chasser dans la société du

roi, parce que celui-ci ne souffrirait pas la compagnie de »si petit hom;" car, dit-il,

Vs. 5618. „Miex amez la grant baronie
De vostre cort avecques vos,
Si con est sire Bruns li ors,
Baucent et Rooniax li vautres,
Seignor Ysengrin et ces autres."

Cependant le roi engage Renart à s'associer à eux pour chasser ensemble. »Sire, répond Renart,

Vs. 5632. „Je n'oseroie
Por mesire Ysengrin le leu
Qui est o vos, que par Saint Leu,
Bien sai que il m'a contre cuer;
Il ne m'ameroit à nul fuer;
N'onques ne li fis, par mon chief,
Que je sache qui li fust grief.
De sa fame m'a mescréu,
Mès par Dieu et par sa vertu,
Onques encor jor de ma vie
Ne li requis-je vilanie,
Ne nule chose à ma commère
Que ne requisisse à ma mère;
Si ne le quideroit-il pas."

Le roi lui répond, vs. 5646:

„C'est tout gas,
Ne péust pas estre averé
Qu'en ne vos i éust trové
Se tant l'éussiez maintenue."

C'est pourquoi il veut faire la paix entre les deux barons. Il remontre à Ysengrin qu'il a tort,

Vs. 5668. „Que vos ice que no savez
Fors seulement par oïr dire
Li portez ne corroz ne ire;
N'est pas manière de sage home."

Ysengrin se laisse facilement persuader. »Je lui pardonne," dit-il,

Vs. 5682. „Je li pardoing en bone foi
Ici illeques devant vos.
Jamès n'ère vers lui iros

Digitized by Google

Jor que la vie el cors me soit,
Ains voil que mes bon conpains soit."

Après ces mots ils se donnèrent le baiser de paix. Mais, dit le trouvère,

Vs. 5698. No donroie pas une prune
En cele pès, se Diex me gart;
Voirs est que c'est la pès Renart
Qui onc ne fina de trichier:
Encor ne le velt pas lessier.

Ici une observation vient se placer naturellement. L'œuvre de Pierre de Saint-Cloud diffère d'autres compositions sur *Renart*, en ce qu'elle ne fait pas mention du viol commis par Renart sur dame Hersent sous les yeux de son mari. Ce viol se retrouve dans le *Reinhart;* c'est le point de départ des plaidoiries de la 19e et de la 20e branche; et il est raconté tout au long dans la troisième partie de la première. Voilà déjà une raison qui doit nous empêcher d'attribuer celle-ci à Pierre de Saint-Cloud.

Dans la première branche Ysengrin voit passer sous ses yeux l'action infâme de Renart. Dans la onzième, Ysengrin a bien »mescréu", Renart à l'endroit de sa femme, mais la chose n'est pas avérée, ce ne sont que des bruits vagues, Ysengrin ne l'avait que »par oïr dire."

Or, en présence de telles différences, comment est-il possible d'admettre, avec Fauriel[1]), que la onzième branche »est justement celle qui, prise à la rigueur, peut passer pour une continuation de la première?" Je ne m'étonne aucunement qu'il l'ait trouvée »à ce titre fort défectueuse;" mais il a mieux aimé déposséder le poëte de toute logique, de la connaissance de son art même, que de rejeter une tradition si peu fondée.

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 911.

Qu'on juge de son raisonnement: »En effet, dit-il, dans cette entrevue d'Isengrin et de son ennemi, qui est censée la première qu'ils ont eue depuis le moment où ils se sont déclaré une guerre mortelle, il serait contre toute vraisemblance qu'ils se revissent, sans qu'il fût question entre eux de plaintes, de griefs et d'excuses sur le passé. Il en est question sans doute, mais aussi rapidement, avec aussi peu de bruit et de façon que s'il se fût agi entre eux de la moindre des bagatelles. Sire Lion, qui est présent et qu'importunent les querelles de ses vassaux, tranche brusquement celle-ci: il enjoint aux deux adversaires de s'embrasser sur l'heure, et voilà la paix faite! *C'est là*, on ne peut le nier, *un véritable défaut d'art*, un manque de proportion entre les antécédents et leurs suites, *une aisance fâcheuse à se mettre au-dessus des conditions logiques et poétiques de son sujet*. Enfin, de deux choses l'une, ou Pierre de Saint-Cloud n'a point songé à rattacher formellement l'une à l'autre les deux branches du Renart français que nous *savons être de lui* (sic), ou il les a rattachées par un nœud bien faible et bien trivial."

C'est bien là de la critique fourvoyée s'il en fût jamais!

Maintenant, reprenons le fil du récit.

Les trois chasseurs aperçoivent un taureau, une vache et son veau. Envoyé en éclaireur pour s'assurer qu'il n'y a ni chien de garde ni bouvier, Renart trouve un vilain endormi sous un orme: il monte sur l'arbre et fait tomber ses ordures sur l'homme. Celui-ci s'éveille et va se laver à un fossé profond. Renart saute sur lui, le précipite dans l'eau et le noie en lui jetant une grosse pierre.

Alors ses deux compagnons s'approchent, et Noble charge le loup de partager le butin. Ysengrin adjuge le taureau au roi, la génisse à »ma dame Orguilleuse," la reine, et s'attribue le veau. Renart peut aller chercher sa pâture ailleurs.

Vs. 6091. Moult a grant chose en seignorie,
Qar tot veut fere à sa devise,
De rien ne veut à part venir,
Tout velt à son eus retenir.
A ce déust avoir gardé
Ysengrin, foi que doi à Dé,
Ainz que n'éust partison fete.

Cette réflexion est suggérée au trouvère par la fureur de Noble qui, mécontent de ce partage, donne à Ysengrin un soufflet qui lui déchire la joue et le fait saigner abondamment. Puis il ordonne à Renart de faire le partage. Celui-ci adjuge le taureau au lion, la vache à la lionne, et le veau à leur jeune fils. Lui et Ysengrin, ils iront chasser ailleurs.

Le roi satisfait et tout joyeux, demande à Renart qui lui a appris à partager? Et lui de répondre:

Vs. 6152. „Cel vilain à cel rouge aumuce:
Je n'en oi onques autre mestre."

Le roi fait l'éloge de l'esprit de Renart, et se sépare d'eux.

Renart fait semblant d'être fort courroucé à cause de la blessure d'Ysengrin, quoique, en réalité, il en soit tout joyeux. Il excite la colère du loup contre le roi qui

Grant mal a fet et grant outrage.

Mais, dit-il,

Vs. 6244. „Bien i porra avoir domage
Espoir encor en aucun tens.
. . . .
Et je m'en voil bien traveillier
Por tant que vengiez en soiez."

Je serais bien content, ajoute-t-il, si je lui voyais arriver malheur.

Vs. 6260. „Honni sommes se nos lesson
A lui issiques defoler,
Qar tost nos porroit afoler
So nos ne l'osion desdire.
Si lo, c'ainz que la chose enpire,
Que nos queron et art et guise
Par qoi la venjance soit prise."

Ysengrin, qui était furieux contre le roi, sourit à l'idée de vengeance. Mais il comprend que jamais son désir ne s'accomplira »s'il n'a aïe." Il ne sait s'il doit avoir confiance en Renart, mais enfin il s'y décide.

Vs. 6325. „A son consoil me maintendrai,
Il est mes compères en lai,
Si pens que ne me mesferoit
Ne mal ne me porchaceroit."

Il lui promet donc d'agir selon ses conseils, et il le prie

„Que por moi tant vos travailliez
Qu'à bone foi me conseilliez."

»Je le ferai," dit Renart,

„Mès orendroit n'en est saison.
Alez ent en vostre meson,
Si le lesson ester huimès."
Atant est le conseil remès,
Si vet Renart à son repère,
Et Ysengrin son chier compère
Est retornez à son manoir.
Ici fait Pierres remanoir
Le conte où se volt traveillier,
Et lesse Renart conseillier.

Et voilà la branche qui finit au beau milieu du récit. Car il est clair que ces projets de vengeance devaient, dans l'intention du poëte, s'accomplir. De plus, le programme annoncé n'est pas rempli:

il devait nous raconter comment Renart a »decéu"

Tant baron que n'en sai le conte,

et il ne nous a donné que deux aventures. Il est évident que le conte par lequel Pierre de Saint-Cloud voulait égayer son auditoire ne peut se terminer ici.

Or, cette fin qui manque, peut-elle se retrouver? Ne se cacherait-elle pas par hasard parmi tant de branches du roman?

Il faudrait que ce fût une branche qui remplît bien des conditions. Il faudrait qu'elle manquât de tête, comme la onzième est dépourvüe de queue; qu'elle commençât d'une manière abrupte. Elle devrait ignorer le viol de Hersent commis sous les yeux de son mari, et Ysengrin devrait y être présenté comme l'ami de Renart. De plus, les deux compagnons devraient y essayer de se venger du roi. Tout cela devrait encore être entremêlé de nouvelles aventures dans lesquelles Renart se joue de plusieurs autres »barons." Enfin cette branche devrait rappeler l'esprit, la manière, la diction, la tournure de phrase, le système rhythmique de la onzième.

Eh bien! cette branche elle existe. Dans l'édition de Méon même il y en a une qui remplît toutes les conditions voulues à tel point, que ce qu'il y a de plus étonnant dans tout cela, c'est que jusqu'ici personne ne l'ait signalée.

Digitized by Google

VIII.

Cette branche, c'est la 30e, qui a pour titre: *C'est la branche de Renart com il fu emperères.*

M. Rothe affirme, il est vrai, qu'»il est évident qu'elle est postérieure à la plupart des autres; (qu') elle date probablement du quatorzième siècle, ou tout au plus de la fin du treizième. Le nom de l'auteur est inconnu et il n'y en a aucune trace [1])."

J'espère néanmoins, qu'après avoir pesé les considérations que nous allons développer, on m'accordera qu'il faut réformer cet arrêt.

Le savant Danois avait cependant remarqué que »c'est une particularité que la vive amitié d'Ysengrin pour Renart" [2]) je m'étonne que cela ne l'ait pas mis sur la voie.

Quoi qu'il en soit, commençons toujours par interroger le texte.

Voici le début de la branche, vs. 24345 (tome III, p. 167 de l'édition):

Ce fu en la douce saison
Que cler chantent li osellon
Por le tens qui est nez et purs,
Que Renart ert dedenz les murs

---

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 240.

[2]) Ibidem, p. 241.

De Malpertuis son fort manoir,
Mais moult ot son cuer tristre et noir
Por sa viande qui le lache.
Durement s'estent et s'afaiche,
De fein li dolent li bouel.
Devant lui vit venir Rovel
Son fil qui de fain vet plorant,
Et Hermeline maintenant
Qui moult par est et simple et coie,
Et Malebranche et Percehaie
Qui moult parfont chiere dolente.
N'i a celui ne se demente,
De lor mère sont moult dolent,
Qui plore de fain durement
Et moult par fist dolente chiere.
Renart li dist: „Amie chiere,
Por qoi vos voi-je si ateinte?"
— „Sire, fet-el, je sui enceinte,
D'enfant ai tot le ventre plein,
Mais certes je ai si grant fain,
Que j'en quit perdre mon enfant."

Remarquons que la situation est absolument la même qu'au début de la onzième branche, dans laquelle l'auteur rappelle encore cette situation au commencement de la deuxième aventure [1]).

Or la onzième branche se termine d'une manière abrupte par ces mots:

Atant est le conseil remès,
Si vet Renart à son repère,
Et Ysengrin son chier compère
Est retornez à son manoir.
Ici fait Pierres remanoir
Le conte où se volt traveillier,
Et lesse Renart conseillier.

Méon a donné une variante des cinq derniers vers, tirée du manuscrit de La Vallière no. 2718, dans lequel cette branche est la dernière. On y lit:

Et Ysengrin le deputaire
Est venus à son domicile,

[1]) Voyez ci-dessus, p. 141 et 142.

Sa femme trueve et sa famile.
Ichi fait Perrins remanoir
Le livre de Renart pour voir,
Duquel s'est volus travillier
Ysengrin laist à consillier;
Se par ce meschiet Ysengrin
Li blames en ert sus Perrin.

Sans aucun doute cette conclusion est d'un scribe qui se doutait, à ce qu'il paraît, que la branche était incomplète. Les trois vers qui terminent le texte reçu ne seraient-ils pas également l'œuvre d'un copiste ?

D'autre part les cinq premiers vers de la trentième branche ne sont qu'un pâle reflet du début de la onzième. En les retranchant, nous pourrons, sans aucun effort, ressouder les deux parties de l'œuvre lacérée de Pierre de Saint-Cloud.

En effet, qu'est-ce qui nous empêche de lire:

Atant est le conseil remès,
Si vet Renart à son repère,
Et Ysengrin son chier compère
Est retornez à son manoir.
Renart ot le cuer tristre et noir
Por sa viande qui le lache.

On voit que le jongleur qui a séparé les deux parties a gardé le mot *manoir* du texte de Pierre, et qu'il s'est donné peu de frais d'imagination pour déguiser l'amputation.

Le vers 24351:

Por sa viande qui le lache,

n'a pas de sens si Renart n'a pas quitté Maupertuis: il s'applique parfaitement au chasseur qui revient sans avoir trouvé de pâture pour sa famille aux abois.

Ce qui prouve encore que Renart rentre chez lui,

c'est que le trouvère dit qu'il vit venir son fils au-devant de lui:

Devant lui vit venir Rovel,

expression dont l'auteur ne se serait certainement pas servi s'il voulait dépeindre Renart comme n'ayant pas quitté sa maison.

Le commencement de la 30[e] branche s'adapte donc parfaitement à la fin du fragment qui jusqu'ici a passé pour une branche complète.

Renart trouvant sa famille dans la même détresse se remet en chasse [1]).

Bientôt il rencontre de nouveau son compère, qui se montre plein de bienveillance pour lui. Ysengrin l'avertit qu'une bande de vilains est à ses trousses, qui est aussi dangereuse pour son compère que pour lui-même. Ils se sauvent ensemble. Ysengrin très-fatigué se couche sous un arbre et s'endort. Renart l'attache à l'arbre et se cache dans un buisson. Un vilain qui vient à passer attaque le loup, qui se défend en désespéré et finit par enfoncer ses dents dans la cuisse de son ennemi qu'il force à prendre la fuite, tout à fait dans la manière de la onzième branche. Pierre de Saint-Cloud aime à introduire des hommes dans ses récits, et à les mettre aux prises avec les animaux. Nous en trouverons encore d'autres exemples dans cette branche.

Renart revient délier sa victime. Ysengrin reconnaissant l'invite à venir dîner chez lui. Il veut retenir son compère pendant quelques jours dans sa demeure (vs. 24573)

---

1) Je suppose que dans le vs. 24381,
Si s'en issi tot maintenant,
il faut changer *issi* en *rissi*, c'est-à-dire *r'issi*.



> Qui bien estoit de mur fermée;

mais Renart refuse et se remet en chemin [1]).

Après s'être donné, mais vainement, beaucoup de peine pour cueillir des mûres croissant au bord d'une fosse, Renart rencontre Roonel, le chien, qu'il maltraite en le suspendant à un arbre. Heureusement »la mesnie le roi" survient. Vs. 24769:

> Devant vienent li escuier,
> Et li rois si venoit derier,
> Chevauchant avec ses barons.

Noble fait dépendre Roonel et le fait emporter chez lui, afin de le voir guérir par (vs. 24876)

> Les mires qui vindrent de Nîmes
> Et de Montpellier par delà.

Cet incident est terminé par ces vers (24895):

> Ici de la cort vos lairon,
> Et qant leus en sera et tans,
> Si vos en dirons tot à tans.

Puis vient la narration du combat de Renart avec les deux escofles (milans), dont il avait dévoré les petits. Il est laissé pour mort par ses deux adversaires, qui cependant succombent eux-mêmes; et un homme intervient encore. Un chevalier vient à passer, dont l'écuyer ramasse Renart pour se rendre maître de sa peau. L'astucieux goupil parvient néanmoins à se débarrasser de l'homme qui le porte, en le mordant à la cuisse. Il peut à peine marcher à cause de ses blessures: il espère cependant se guérir, s'il pouvait trouver, vs. 25095,

> Une erbe qn'il bien conissoit.

Effectivement, bientôt, vs. 25102,

---

[1]) Cet épisode nous snggère qnelques réflexions qui trouveront leur place plus loin.



Sor un fossé qui grant estoit
A trovée l'erbe qu'il quiert:
Maintenant ses pates i fiert,
Si l'en a tantost esrachie,
Ne l'a triblée n'esquachie,
Ençois la menja sanz tribler.
Del' remanant ala froter
Trestotes les plaies qu'il ot,
Et li cuir maintenant reclot,
Et fu gariz et trestoz sainz.

L'aventure qui suit a charmé tous ceux qui l'ont connue. M. Rothe la tient pour »ce qu'il y a de mieux" dans cette branche [1]; M. Paulin Paris l'a appelée à bon droit [2] »le charmant épisode de la *Vengeance de Drouineau*", épisode qui paraissait à Fauriel [3] »le fruit d'une inspiration singulièrement aimable." Ce récit ne contient pas moins de 768 vers.

Renart finit par y être fort malmené par le chien Morout, qui le laisse pour mort sur la bruyère. Heureusement il lui arrive du secours. Vs. 25744:

Atant ez-vos dame Hersent,
Sa conmere qui tant l'amoit,
Qui son douz ami le clamoit;
Et Ysengrin aveques lui.

Ils sont désolés de l'état dans lequel ils trouvent Renart, surtout Ysengrin, qui s'écrie, vs. 25758:

„Moult hé l'eure que je tant vif
Qant mon conpere ai si perdu,
Qui si m'avoit bien secoru,
Au grant besoing me fu ami!"

Ils le font soigner par un médecin qui, lui aussi, (vs. 25844)

Estoit venuz de Montpellier.

---

[1]) *Les Romans du Renard analysés*, etc., p. 241.
[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 361.
[3]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 927.

Renart séjourna près d'un mois avec Hersent et Ysengrin; enfin, tout à fait rétabli, il prend congé d'eux (vs. 25875),

Et Ysengrin si le convoie
Tant que il l'ot mis en la voie.
Retornez s'en est toz pensis.
Et Renart s'est au troter pris;
Parmi la forest de randon
S'en vet fuiant à esperon.

Ici le récit change de ton. »Tout va prendre une tournure chevaleresque et perdre entièrement le naturel et le caractère de la fable", selon l'expression de M. Rothe [1]).

Effectivement, ce qui suit a une autre tournure; il n'y est question que de combats entre les animaux complétement équipés en chevaliers »fervestus", qui manient la lance et l'épée.

Le roi Noble a été attaqué par les payens sous la conduite du chameau. Il envoie un message à Renart, pour l'inviter à se joindre à lui pour la défense de ses états. Renart se rend à la cour, où, sur la requête d'Ysengrin, il est bientôt nommé »gonfanonier."

Noble se porte à l'encontre de l'ennemi et laisse son château et la reine sous la garde de Renart, auquel il adjoint Tybert et Ysengrin, qui font serment d'aider fidèlement le lieutenant du roi.

Renart profite de l'absence de Noble pour faire sa cour à la reine, qui ne laisse pas de l'encourager. Il fait courir le bruit que le roi a été tué: il se fait couronner à sa place et épouse la veuve du prétendu défunt.

Noble, qui a repoussé les ennemis jusque dans la

[1]) *Les Romans du Renard analysés*, etc., p. 235.

mer, revient triomphant: on lui refuse l'entrée du château. Il y met le siége, et Renart fait plusieurs sorties, dans lesquelles Ysengrin se montre son fidèle et dévoué partisan ainsi que Tybert, qui est tué dans un des combats. Vs. 27213:

Ysengrin est el chief premier
Tout prest de Renart aïdier.

Enfin, un soir, Renart fait appeler ses deux fils et Ysengrin »son conpaignon": ils sortent du château pendant la nuit, surprennent l'ennemi et abattent la tente du roi; mais ils finissent par être entourés, et Renart est fait prisonnier. Le roi veut le faire pendre. Renart s'humilie et demande grâce. Il dit à Noble (27721):

„Se ceste foiz me pardonez,
Adont m'ert bien gerredonez
Le servise qne je vos fis
Qant de la fievre vos garis,
Qant je fui por vos en Palerne,
En Romanie et en Salerne;
Outre mer, en Sarazinois,
Fui-ge por vos plus de set fois
Por querre vostre garison.

En souvenance du service que le traître lui a rendu jadis, le roi lui pardonne. Bientôt Noble fait son entrée au château, où sa femme vient le recevoir, lui cachant soigneusement ses secondes noces (vs. 27770).

Renart ala à Malpertuis
Où à grant joie le reçurent
Si filz si con il faire durent;
Et avec li sire Ysengrin,
Qui l'aime de cuer enterin.

Voilà la vraie conclusion de l'œuvre de Pierre de Saint-Cloud. Au début de son poëme (br. 11, vs. 4860) il dit:

Dès or commencerai le conte;

ici il le termine par ces mots (br. 30, vs. 27782):

Li contes fenist à cest mot.

Peut-on désirer une coïncidence plus frappante? Le dernier vers est comme un écho du précédent.

On comprend facilement que cette partie est remplie de descriptions militaires et chevaleresques: les combats qu'elle contient sont minutieusement décrits, et si les noms des combattants ne nous rappelaient qu'il s'agit de la fable de Renart, on pourrait se croire en pleine épopée chevaleresque.

Il y a là certes, sous certains rapports, une notable différence avec ce qui précède; mais cela nous autorise-t-il à supposer que les différentes parties de ce poëme »n'ont pas été faites d'un seul jet ni par un seul auteur; qu'une partie a pu être écrite antérieurement à l'autre, et que le dernier auteur n'a fait qu'une continuation" [1])?

Rien ne me paraît plus contraire à la vérité.

M. Rothe a cru remarquer que les premières branches, suivant l'édition de Méon, »se maintiennent presque constamment sur le ton et dans le caractère de l'apologue, de la fable proprement dite; (qu') elles conservent à tous les animaux leur naturel, les font parler et agir selon leurs individualités" [2]).

En analysant la 30e branche, il dit que la première partie »rentre dans le caractère des premières branches et de la fable en général; la seconde s'en écarte tout à fait" [3]).

Je ne puis admettre cette grande, cette absolue différence.

---

[1]) M. Rothe, *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 260.

[2]) Ibidem, p. 264.

[3]) Ibidem, p. 242.

Du premier moment Pierre de Saint-Cloud nous présente ses héros comme des barons féodaux. Déjà le prologue de la 11[e] branche parle des *barons* que Renart a joués; et maintes fois des allusions à la féodalité ont pu nous frapper dans les passages que nous avons cités, tant de la 11[e] branche que de la première partie de la 30[me]. Dans l'une, la tanière de Renart est toujours appelée sa forteresse: dans l'autre, la maison d'Ysengrin »bien estoit de mur fermée." Lorsque Renart, dans la onzième branche, a manqué son coup dans la ferme de Bertoult, il dit, vs. 5568:

„Ne vodroie qu'il fust séu
Por l'ennor de Costentinoble
Dedenz la cort mesire Noble;
Foi que je doi touz mes enfanz,
Je en seroie trop dolenz
Se nus hons le me reprochoit:
Nel' vodroie por riens qui soit."

N'est-ce pas comme si l'on entendait parler un des preux de la cour du roi Artus?

Et Noble est tout à fait un roi féodal. Renart, qui le connaît, lui dit, vs. 5618:

„Miex amez la grant baronie
De vostre cort avecques vos,
Si con est sire Bruns li ors," etc.

Et dans la première partie de la 30[e] branche, le roi va chassant et

Chevauchant avec ses barons

et ses écuyers. — Tout cela n'est-il pas, quoique moins fortement accusé, l'expression du même esprit auquel le trouvère a laissé son libre cours lorsqu'il dépeint les combats de la dernière partie?

De ce côté rien ne nous empêche de voir dans les

deux parties de la trentième branche le complément de la onzième.

Nous avons déjà pu remarquer que le poëte rappelle dans les premiers vers de la branche complémentaire la situation de la famille de Renart telle qu'il l'avait dépeinte au début de son conte, c'est-à-dire, dans les premiers vers de la onzième branche. Renart retourne chez lui après une chasse infructueuse, et trouve sa femme presque mourante de faim. Il se remet donc en campagne. Plus tard, après le tour joué à Ysengrin, nouvelle allusion à la détresse de dame Hermeline. Enfin, dans la seconde partie de la 30e branche, Renart, qui a été empêché de rentrer à Maupertuis, reçoit la nouvelle de la mort de sa femme (vs. 26078). Il est vrai que le poëte ne nous dit pas expressément qu'elle a succombé à la misère, mais après la description répétée de son triste état, la cause de sa mort n'est pas douteuse.

Du reste ce n'est pas le seul endroit où l'on désirerait que le conteur eût plus positivement lié les nouveaux événements à ceux qui précèdent. Ainsi le rôle joué par Ysengrin, son amitié, son dévouement pour Renart, ne s'expliquent bien que par ce qui s'est passé dans la dernière partie de la onzième branche; jamais cependant aucune allusion ne vient mettre en évidence cette connexion.

L'attentat commis par Renart sur le roi avec l'aide d'Ysengrin, qu'est-ce, sinon la réalisation de la promesse qu'ils se sont donnée de se venger de la violence commise envers Ysengrin? Mais pas un mot ne vient nous rappeler la cause de l'audacieuse révolte des deux barons.

N'est-on pas en droit de qualifier ce silence au moins de »véritable défaut d'art, de manque de

proportion entre les antécédents et leurs suites?"

Mais quoi, Pierre de Saint-Cloud serait-il bien coupable de cet oubli? S'est-il réellement mis »au-dessus des conditions logiques et poétiques de son sujet?" Ne faut-il pas plutôt mettre ces omissions, ces fautes, sur le compte du malhabile arrangeur qui s'est permis de lacérer l'œuvre du trouvère? Évidemment il dut avoir soin de rejeter de ce reste mutilé tout ce qui se rapportait à des événements antérieurs, tout ce qui pouvait déceler le crime qu'il avait commis en coupant en deux le poëme de l'auteur qu'il exposait ainsi à être mal jugé.

Ces réticences ne doivent donc pas nous arrêter dans nos conclusions; et quand nous aurons démontré que le langage, le style, la tournure de phrase, le système rhythmique de la 30[e] branche sont absolument identiques à ceux de la onzième; quand par là le moindre doute qui pourrait encore planer sur la justesse de l'opinion que nous défendons, se sera évanoui, je suppose que l'on voudra bien admettre que la 30[e] branche est la continuation directe de la onzième, dans laquelle le récit est resté incomplet; et que les réticences illogiques qu'on peut y remarquer sont le triste résultat de la mutilation que l'œuvre de Pierre de Saint-Cloud a subie.

Au reste, cette œuvre n'est pas encore complète après qu'on aura réuni la 30[e] branche à la onzième. Il y manque toujours certaines parties qu'heureusement nous sommes à même de lui restituer au moins en grande partie.

IX.

Lorsque Renart a joué à Roonel le mauvais tour de le suspendre par le cou à un arbre, il voit tout à coup arriver »la mesnie le roi." Il craint d'être puni de son crime. Vs. 24762:

Adonques fu en grant effroi,
Car de sa vie ot grant paor.
Fuiant s'en vet sans plus demor
Qanque il pot de grant randon.

Ensuite le trouvère raconte l'entrevue du roi et du chien maltraité, et ce récit est terminé par ces mots, vs. 24894:

Ici de la cort vos lairon,
Et qant leus en sera et tans
Si vos en dirons tot à tans.

Alors l'auteur revient à Renart, vs. 24897:

Dès or vos dirai de Renart
Qui chevauche tot un essart
Toz plains de joie et de léesce.

Or ici une question doit se présenter nécessairement. Comment Renart, qui tout à l'heure encore était »en grant effroi", craignant pour sa vie, se trouve-t-il tout à coup

Toz plains de joie et de léesce?

Ceci paraît une énigme. Est-ce-que par hasard ici

enfin le poëte se serait mis au-dessus des conditions logiques de son sujet?

J'ai trop bonne opinion de lui, et j'aime mieux croire que l'opérateur qui s'est permis la fâcheuse amputation de la tête du récit, n'a pas reculé devant une nouvelle extirpation d'une partie du corps de la narration de Pierre de Saint-Cloud.

Cherchons si en feuilletant les trois premiers volumes de Méon, nous ne trouverons pas de quoi combler la lacune.

Je m'arrête à la branche neuvième, qui n'en fait qu'une avec la dixième: toutes deux elles s'occupent des mésaventures de Primaut.

Ces mésaventures, les voici. Renart conduit Primaut dans une église où il l'enivre: puis, lorsque Primaut veut chanter la messe, Renart lui fait entendre que préalablement il doit être ordonné prêtre. Il lui rase la tête, l'affuble des vêtements sacerdotaux, et lui fait sonner les cloches. Puis il s'esquive et bouche le trou par lequel ils sont entrés. Le vacarme que fait le loup attire du monde, et il va sans dire que Primaut est roué de coups (vs. 2995—3085).

Il parvient cependant à se sauver en emportant les vêtements du prêtre. Il rencontre Renart qui persuade à sa victime qu'il est innocent du malheur qui vient de lui arriver.

Ils vendent les vêtements pour un *oison*, dont Primaut se rend maître sans permettre que Renart en prenne sa part. Celui-ci jure de se venger. Pendant que le loup se dispose à manger sa proie, le vautour Mouflart la lui arrache et la dévore sur un arbre.

Renart cependant a rencontré des marchands de

poisson: en contrefaisant le mort, il se fait jeter dans la charrette, et se rassasie de harengs. Il en emporte un qu'il montre à Primaut en l'engageant à l'imiter pour se procurer un bon dîner. Le loup ne réussit pas: il est encore rossé et s'enfuit le ventre creux.

Renart lui propose de le conduire dans le garde-manger d'un vilain, où il y avait »quatre bacons salez." Primaut y consent, et après s'être bourré de lard, il nė peut réussir à repasser le trou étroit par lequel ils se sont introduits. Renart, sous prétexte de le tirer de là, le maltraite; et le vilain, réveillé par le bruit, se jette sur Primaut, qui parvient cependant à le terrasser, et lui enlève un morceau de chair de ses fesses: puis il se sauve.

Il a une altercation sérieuse avec Renart, qui néanmoins réussit à l'appaiser: Primaut offre même de lui jurer une éternelle amitié. Sous prétexte de le conduire vers un lieu saint, Renart l'attire dans un piége où son pied est pris. Vs. 4830:

Le pié illeques li rompi,

et Renart, tout joyeux de s'être vengé, s'enfuit à toutes jambes. —

Qui est ce Primaut, personnage tout à fait inconnu d'ailleurs dans la geste de Renart? »Il n'y a de Primaut ni dans le latin, ni dans le flamand, ni dans l'allemand" [1]).

Primaut c'est tout simplement le loup: »Primaut le leu."

Il est vrai, le trouvère veut le faire passer (vs. 3020, 4388, 4632) pour

Le leu qui fu frère Ysengrin,

[1]) M. Rothe, *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 135.

mais tout porte à croire que le malencontreux personnage n'est autre que messire Ysengrin lui-même, qui se cache sous ce nom inusité. Et voici pourquoi.

Les mésaventures qui ici sont mises sur le compte de Primaut, ailleurs sont attribuées à Ysengrin. Ainsi, par exemple, dans la 23e branche, Renart raconte, en parlant d'Ysengrin, et non de Primaut, qu'il lui rendit »maveis loier" (vs. 13112),

„Qar gel' fi moine en un mostier,
Et si le fis devenir prestre,
Mès au partir n'i vousis estre
Por une teste de sengler,
Qar je li fis les sainz soner,
Si vint li prestres de la vile
Et de vileins plus de deus mile,
Qui le batirent et fustèrent,
A bien petit que nel' tuèrent."

Et un peu plus loin, vs. 13129:

Puis le refis prendre à un piege,
Où il garda trois jors le siege:
Au partir i lessa le pié.

De même, dans la 20e branche, Renart confessant ses péchés, avoue, entre autres, vs. 10759:

„Ysengrin ai-je tant forfet
Que nel' puis nier à nul plet.
. . . .
Gel' fis el braon enbraier,
Où le trovèrent trois berchier,
Sel' batirent con asne à pont.
Trois bacons avoit en un mont
Chiés un prodons en un lardier:
De ceus li fis-je tant mengier,
N'en pot issir, tant fu ventrez,
Par le pertuis où fu entrez.
. . . .
Et si refu par moi traïz
Devant la charete as plaïz."

Il me semble peu douteux que, dans la pièce plus ancienne que le conteur de cette histoire remaniait,

il était question d'Ysengrin et non pas de Primaut. La branche 9—10 elle-même le prouve. Vs. 3545 Primaut jure:

„Foi que je doi Hersent ma fame."

M. Rothe voit ici »quelque confusion," puisque Primaut aurait dû dire »Hersent ma belle-sœur." Notre remarque explique cette confusion.

Il y a encore, dans la 10ᵉ branche, un autre passage qui confirme notre hypothèse. Lorsque Primaut se sauve du »lardier", le trouvère dit, vs. 4535:

Vers la forez s'en va *le cors*,
Si a trouvé Renart le rous.

Il est évident qu'il y a ici une faute de copiste: la rime (*rous*) nous montre qu'il faut lire:

Vers la forez s'en va *li cous*[1]).

Or, ce surnom de *cous* est souvent donné à Ysengrin, et pour cause; mais il n'est en aucune manière applicable à Primaut.

Je pense avoir démontré que le nom d'Ysengrin a été changé en celui de Primaut par l'auteur de

---

[1]) Il est vrai que l'expression rejetée se rencontre quelquefois dans le roman; p. e., pour n'en citer qu'un exemple, br. 20, vs. 10333:

A la vile s'en vet *le cors*,

et la signification n'est pas douteuse: *à la course*, grand train. Mais dans le passage qui nous occupe la rime appelle la correction.

Certains manuscrits ont voulu obvier à la „confusion." Pour le vs. 3545, le ms. 98—14 lit:

Par la foi que doi à ma fame,

et un autre:

Foi que doi Hermengart m'a fame.

Voyez M. Rothe, *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 134, note 1. Ces variantes manquent parmi celles de M. Chabaille, *Supplément*, p. 90, qui, par contre, en donne une des manuscrits 7607—5 et 1918 pour le vers 4535:

Et est en la forest entré
Si a tantost Renart trouvé.

Digitized by Google

cette branche: la légende de Primaut ne se rattache donc pas, comme le suppose M. Paulin Paris[1]), »à des récits dans lesquels le loup .... n'étoit pas encore Ysengrin."

Il est possible que l'idée de ce nom ait été prise dans des poëmes antérieurs, »dans lesquels le loup entroit dans les ordres et devenoit prélat," si réellement ce nom est »le synonyme de *primat*, *dignité ecclésiastique*;" mais rien ne prouve qu'il faudrait admettre cette hypothèse[2]). Du Cange traduit *primas* par »qui primas partes tenet," et il cite ce vers d'un ancien grammairien:

Dicatur primas populo qui primus habetur[3]).

La loi des Visigoths connaît les »primates palatii."

Or, nous venons de voir[4]) que le loup était regardé comme appartenant à la »grant baronie" qui entourait le roi. Primaut peut donc fort bien ne s'entendre que d'un des »primates palatii." Il est encore possible que le poëte ait choisi, sans aucune allusion, un nom assez répandu.

Mais enfin, quelle peut être la raison qui a engagé l'auteur de la branche 9—10 à transformer Ysengrin en Primaut?

Il n'y en a qu'une qui soit plausible. Si cette branche faisait partie d'un tout dans lequel Ysengrin devait être représenté comme l'ami dévoué de Renart, il est naturel que l'auteur ne pouvait pas raconter les méchants tours que le goupil joue

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 354.

2) Je n'oserais admettre avec M. Grimm (*Reinhart Fuchs*, p. CCLVI) une allusion à l'abbé Primaldus de St. Aubin à Angers, qui vivait dans la première moitié du onzième siècle.

3) *Glossarium Mediae et Infim. Latinitatis*, tom. V, p. 439[3].

4) Ci-dessus, p. 143.



à son compère, sans se mettre »au-dessus des conditions logiques de son sujet.” Car maltraité comme il l'est dans la branche 9—10, le loup aurait nécessairement dû redevenir l'ennemi acharné de son perfide compagnon. Fidèle à son programme, de raconter les tours par lesquels Renart a joué

Tant baron que n'en sai le conte,

le poëte n'a pas voulu laisser de côté les tracasseries dont le goupil abreuve le loup, mais il a métamorphosé celui-ci en frère d'Ysengrin, et tout était sauvé.

Il me semble impossible d'imaginer une autre raison plausible pour ce changement de nom: mais alors aussi il est évident que les scènes dans lesquelles figure Primaut doivent rentrer dans le cadre que s'était tracé l'auteur de la branche 11—30. Et la place qu'elles doivent occuper dans ce récit ne peut se trouver ailleurs qu'entre l'aventure qui finit au vs. 24896 et la suivante.

L'aventure de Roonel se terminant par ces mots:

Ici de la cort vos lairon,
Et qant leus en sera et tans
Si vos en dirons tot à tans,

la nouvelle aventure pouvait très-bien, devait presque, commencer par:

Or escoutez une autre estoire.

Eh bien! c'est le premier vers de la branche de Primaut.

Quand, dans celle-ci, Renart est parvenu à se venger du loup en le faisant tomber dans un piége où il devait perdre le pied, il lui dit, vers la fin de la branche 9—10, vs. 4823:

„Or remains ci, qar je m'en vois,
N'ai plus cure de ton jenglois;
Je me sui bien de toi vengiez,
Diex le set que moult en sui liez.”

Renart se trouve ici dans la situation d'esprit qui lui est attribuée au début de la nouvelle aventure qui, au milieu de la branche 30, commence avec le vs. 24887, où on le trouve

Toz plains de joie et de léesce.

Nous avons observé que cette joie n'a pas de motif après la grande peur qu'il vient de ressentir: en plaçant ce nouvel épisode après celui qui se termine par la satisfaction qu'éprouve Renart du malheur de Primaut, tout est pour le mieux.

Seulement il faudra tenir compte des petits changements que l'arrangeur a cru devoir faire pour combler la lacune. La branche 10 se termine ainsi:

„Je me sui bien de toi vengiez,
Diex le set que moult en sui liez."
Atant s'envet delivrement
Et let Primaut el tornoiant,
Qui moult grant paines i soufri:
Le pié illeques li rompi.
Et dant Renart li forsenez
S'en est tot maintenant tornez,
Et si s'en est tornez arière
En Malpertuis, en sa tesnière.

Il y est reçu avec joie par Hermeline, à laquelle il raconte ses hauts faits, et qui est heureuse

Qant son baron a recovré.

Le début de la branche n'a pas dit que Renart quittait sa tanière. On y lit qu'un prêtre perd une boîte pleine d'hosties, et

Renart qui cele part corut
Trove la boiste.

Si d'un côté cette entrée en matière n'est pas un vrai début, si elle doit faire naître la pensée que nous avons devant nous une partie détachée d'un poëme plus complet, elle prouve aussi que la fin de

la branche n'a pas de raison d'être. Il n'a pas été question d'Hermeline perdant son mari: il est donc mal à propos de dire qu'elle l'a »recovré."

Toute cette rentrée dans Maupertuis devra donc être retranchée.

Quant à la partie de la 30e branche qui doit s'adapter à la 10e, je pense qu'on m'accordera que ce n'est pas abuser de la critique que d'en retrancher les deux premiers vers, qui forment une transition inaccoutumée dans le poëme, et qui sont bien plats:

Dès or vos dirai de Renart
Qui chevauche tot un essart.

Enfin voici comment je pense qu'il faut rétablir le texte dans son intégrité:

„Je me sui bien de toi vengiez,
Diex le set que moult en sui liez."
Atant s'en vet delivrement
Et let Primant el tornoiant,
Qui moult grant paines i souffri:
Le pié illeques li rompi.
Et dant Renart li forsenez
vs. 4832. S'en est tot maintenant tornez [1])
vs. 24889. Toz plains de joie et de léesce.
Devers un grant chesne s'adresce,
Qui moult estoit haut et branchu:
Amont regarda *etc.*

Mais quelque surprenant que soit le résultat obtenu jusqu'ici, tout n'est pas dit. Il faut encore démontrer que l'identité du style, du langage, du système rhythmique, des idées surtout, permet à la branche

---

[1]) J'ai hésité un moment s'il fallait conserver les deux vers suivants:

Et si s'en est torné arière
En Malpertuis en sa tesnière;

mais la répétition du mot *torné*, réminiscence du vers précédent, démontre assez que l'œuvre de l'arrangeur commence là.



9—10 de prendre sa place parmi les aventures du conte de Pierre de Saint-Cloud, c'est-à-dire dans la branche 11—30, dont nous avons aussi à démontrer que, sous ces rapports, les diverses parties appartiennent à la même œuvre d'un même poëte.

Digitized by Google

X.

Rien n'est moins difficile à prouver. Voici les particularités communes aux trois parties.

Dans toutes trois, même manière. L'auteur se réclame d'une histoire dans laquelle il a puisé.

Br. 11, vs. 4938:

> Que si li livres nos dit voir,
> Où je trove l'estoire escrite.

Vs. 5753:

> Que se l'estoire ne nos ment.

Br. 9—10, vs. 3260:

> Si con nos trovons en l'estoire.

Br. 30, vs. 27778:

> Einsi con l'escriture dist.

Vs. 26409:

> Si con nos lisons.

Partout les animaux parlent et agissent en hommes. Renart y est supposé vêtu, car dans les trois parties il est souvent question de son *giron*. P. e. br. 11, vs. 5932:

> Lors garde entor lui, si cort prendre
> Des motes tot plain *son giron*.

Br. 9—10, vs. 3342:

> Et Renart a pris *son giron*....

Qui de rire ne se tenist
Se toz ses parenz mors véist,
Sa bouche en estope d'un pan.

Br. 30, vs. 24668:

Lors se lieve sans atendue
Qu'eut de pierres *plain son giron*,
Si en aroche le boisson.

Vs. 25160:

Lors l'en gita plein *son giron*.

Vs. 25244:

Et Renart tendi *son giron*.

L'auteur aime à introduire dans son récit des hommes qui sont toujours victimes des animaux qui les attaquent et qui leur mordent, tantôt la main, le plus souvent les »naches". Notre ébauche d'analyse en fournit, dans les trois parties, plusieurs exemples qu'il sera superflu de reproduire.

Dans tout le poëme nous sommes en pleines mœurs féodales. Nous avons déjà remarqué que, sous ce rapport, les branches 11 et 30 se ressemblent: voici quelques passages qui prouvent la conformité en ce point de la branche 9—10. Il y est p. e. question de la cour du roi.

Lorsque Primaut s'est grisé, vs. 3188,

Noble cuide estre le lion,
Et Renart soit de sa mesnie.

Souvent aussi on trouve des allusions au tribunal du roi. Vs. 3554:

Jà ne m'estovra clamor fere
Devant dant Noble le lion
Por ce que m'a fait traïson.

Vs. 4664 et 4720:

Je m'en irai clamer au roi.

Le penchant pour les mœurs chevaleresques coïncide chez notre trouvère avec l'aversion que lui inspirent les vilains. Non-seulement ils sont toujours »houcepigniés" par les héros de la narration, mais l'auteur donne souvent carrière à son mépris pour la gent corvéable, par la bouche de ses interlocuteurs. Ainsi, dans la branche 9—10ᵉ, vs. 4266, il fait dire à Renart:

„Vilain sont déable sanz faille,
Voir de vilain n'est-il nul conte,
Car l'en n'en puet conter le conte.
Vilain si est sanz amistié,
Vilain si n'a d'ome pitié."

Et Noble s'exprime encore bien plus énergiquement dans le branche 11ᵉ, quand Renart l'invite à aller voir le malheureux qu'il a tué. Le roi indigné lui répond, vs. 6030:

„Dahez ait, dist Noble, qu'ira
Et qui jà tant s'en lassera.
Je n'ai mie vilain tant chier;
Autant ameroie à touchier
A un ort vessel de venain
Con je feroie à un vilain."

Le caractère de Renart est toujours dépeint avec les mêmes couleurs: il ne connaît ni foi ni loi. Dans la 11ᵉ branche Renart et Ysengrin se sont juré amitié; cependant Renart se réjouit du malheur de son compère, vs. 6208:

A cest mot li a fait la moe
Si que ne l'aparçut ne vit.

Et bientôt, branche 30ᵉ, il est cause qu'on le roue de coups, tout en protestant de son dévouement et de son amitié. Dans la branche 9—10ᵉ, Primaut promet de se montrer reconnaissant si Renart appaise sa faim, et dit, vs. 3070:

Digitized by Google

„Encor le vos poré merir
Tele ore que besoing auroiz;"

cependant Renart le maltraite au dernier point.

Un trait non moins caractéristique, c'est que les héros se laissent tout à coup prendre de pitié. Lorsque, dans la 11e branche, le vilain s'est humilié devant Renart, vs. 5236:

Pitié l'emprent et si li dist:
„Tes-toi, vilain, ne plore pas."

De même quand Chantecler »pleure moult durement," vs. 5378,

A Renart grant pitié en prent.

Ainsi, branche 9—10, lorsque Renart s'excuse en tremblant, vs. 3644,

Et Primaut li respont sanz faille,
Qui grant pitié en a éu
Porce que plorer l'a véu *etc.*

Dans une nouvelle altercation, vs. 4702,

A Primaut grant pitié en prist
Qant l'a oï merci crier.

Remarquons encore la conformité d'autres détails. Dans la 11e branche, le glouton Ysengrin, en partageant la proie, ne laisse rien pour Renart; car, dit-il, vs. 6088:

„Et cil garz rous de pute pel,
Qui n'a de cel viande cure,
Si aut aillors querre pasture."

Primaut n'a pas dépouillé la voracité égoïste d'Ysengrin, lorsque, dans la branche 9—10, il ne veut pas céder au goupil une partie du butin, et quand il lui dit, vs. 3806:

„Se volez mengier à matin,
Si alez en cel bois tracier,
Où vos vos alez porchacier."

Quand Renart attend son compère pour lui jouer un nouveau tour, c'est toujours sous un chêne qu'il se couche. P. e. branche 9—10, vs. 3568:

> Garde, voit Renart qui l'atent
> Soz un chesne où il gesoit.

Vs. 3786:

> Ambedui se sont aresté
> Desoz un chesne en une place.

Vs. 4234:

> Ne fina, si vint à Renart
> Qui se gisoit desoz un chesne.

Branche 30, vs. 24426, d'Ysengrin,

> Lors s'est soz un arbre cochiez,

mais cet arbre c'est encore un chêne, puisque, vs. 24527, le malheureux dit au traître:

> „Je me sui ci trové lié
> A cest chesne qui est branchu."

Vs. 24687, le goupil trouve

> Gisant mon segnor Roonel
> Desoz un arbre grant et bel,

qui doit bien nous faire penser à un chêne. Plus loin, vs. 24900,

> Devers un grant chesne s'adresce.

Dans la branche 9—10ᵉ, vs. 4660, Renart dit à Primaut:

> „Por ce se je sui *petit hom*,
> Se me batés et ledengiés,
> Si m'aït Dex, ce est pechiés."

De même, branche 11, vs. 5614, il dit au roi:

> Qar ne daigneriez soufrir
> Que si *petiz hom* com je sui
> Alast *etc.*

Ailleurs il se dit prêtre: p. e. branche 9—10, vs. 3248:

> Autresi fui-je jadis prestre;

et branche 30e, vs. 25231:

> „Prestre, dist Renart, par ma foi,
> Ne sui-je prestre, di le moi?"

Cela ne l'empêche pas d'aimer les chansons comme un joyeux compagnon. Dans la 11e branche, vs. 5438, à la prière de Chantecler,

> Adonc commença à chanter
> Une chançonnete novele;

et branche 30, vs. 24514, nous voyons encore que

> Mi sire Renart vet chantant
> Une chançon tote novele
> D'amoretes, qui moult iert bele
> Et bien fete.

Avec cela il a bonne opinion de lui-même: il en convient en se servant d'une phrase qui revient à deux fois dans différentes parties du poëme. Dans la branche 9—10, il dit, vs. 3828:

> „S'engin ne me faut et baraz,
> Dont je sai plus que bues d'arer,
> Je le vos feré comperer."

Et branche 11, vs. 5564:

> „Je disoie que buef d'arer
> Ne savoit tant con je de guile."

L'auteur avait bien raison de l'appeler, branche 11, vs. 4857,

> Le puant nain, le descréu,
> Par qui ont esté decéu
> Tant baron que n'en sai le conte;

et il fait répéter cette invective par Primaut, dans la branche 9—10, vs. 3585:

„Fil à putain, nain descreuz,
Maint autre avez-vos décéuz!"

Parmi les particularités qui caractérisent l'auteur des trois parties, il faut encore compter l'usage d'apostropher directement l'auditoire, surtout le fréquent emploi de *sachiez*, *ce sachiez*. P. e. branche 11ᵉ, vs. 4958:

Là dedenz avoit arbroissel
De maintes guises, *ce sachiez.*

Je me contenterai d'en indiquer quelques exemples dans les différentes parties. Br. 11, vs. 4862, 4959, 5259, 5748; br. 9—10, vs. 3261, 3426, 4336, 4532, 4560; br. 30, vs. 24499, 24505, 24664, 24729, 24858, 25323, 25573.

Il se sert aussi souvent de cette expression:

Que vos feroie plus lonc conte?

que je rencontre branche 11, vs. 5820; branche 9—10, vs. 3784, avec une légère variante:

Que vos feroie longue fable?

Branche 30, vs. 25945, 26483, 27473:

Qu'iroie lonc conte fesant?

Br. 11, vs. 5938:

Que vos diroie?

Il aime à citer des proverbes. Branche 11, vs. 5150:

Tant grate chievre que mal gist [1]).

Vs. 5468:

Voir dist li vilain, ce me semble,
Qui dist qu'entre bouche et cuillier
Avient sovent grant encombrier.

---

[1]) Je retrouve ce proverbe br. 25, vs. 15706, et dans la chronique de Philippe Mouskès, vs. 25196, 25825.

Je retrouve ce proverbe branche 9—10, vs. 4076:

Li vilain dit reson et voir,
Qui dit qu'entre bouche et quillier
Avient sovent grant enconbrier.

Parmi les expressions proverbiales j'en remarque une qui revient deux fois. Branche 11[e], vs. 5370:

Mès encore no sot-il mot
De ce que il li pent à l'ueil,

et branche 9—10, vs. 3841:

Mès ne set pas c'à l'oil li pent.

Des allusions à Constantinople se lisent, branche 11, vs. 5568:

Ne vodroie qu'il fust séu
Por l'ennor de Costentinoble;

et br. 30, vs. 27775:

Et puis fu si bien du roi Noble
Que tuit cil de Costantinoble
Nel" féissent au roi meller.

Passons au style, à la diction. Je trouve dans les trois parties une construction assez remarquable, qu'on rencontre cependant aussi dans d'autres branches; c'est que le pronom qui remplace un substantif est encore suivi de ce substantif même. P. e. br. 11, vs. 4950:

Or aura *il* sa volonté
Renart.

Vs. 5335:

Que par mon chief, bon *l'*avez fait
L'omage.

Branche 9—10, vs. 4338:

Conmo je *i* puisse venir
A cest ostel.

Branche 30, vs. 26796:

Ge cuit plus *en* orent de vint
Des mès.

Vs. 26948 :

Ysengrin ne'*l* pot pas soffrir
Le cop.

Le récit est émaillé de serments, d'invocations de tout genre.

Par foi! br. 11, vs. 5736, 6026; br. 9—10, vs. 3033, 3037, 3040, 3170, 3299, 3314, 3317, 3358, 3579, 3660, 3684, 3772, 3817, 3899, 3971, 3977, 4102, 4180, 4184, 4576, 4608; br. 30, vs. 24538, 24628, 24728, 25078, 25265, 25267, 26760.

Par ma foi! br. 11, vs. 6216; br. 9—10, vs. 3157, 3165, 4463, 4678; br. 30, vs. 24596, 25231, 25415, 25558, 26218.

Par la foi que je doi vos, foi que vos (te) doi! br. 11, vs. 5612, 5756, 6274; br. 9—10, vs. 3313, 4315, 4600, 4668; br. 30, vs. 24541, 24562, 24595, 24815, 24985, 25189, 25202, 25405, 26037, 26274, 26437, 26683, 27351.

Souvent c'est par la foi qu'on doit aux membres de sa famille qu'on jure. Branche 11,

vs. 5434. Foi que je doi ma fame chière.
5654. Que foi que je doi à ma fame.
5972. Sire, foi que doi ma moillier.

Branche 9—10,

vs. 3545. Foi que je doi Hersent ma fame.
3601. Mès foi quo je doi m'espousée.
3819. Foi quo jo doi mon filz Rovel.
4587. Et foi que jo doi Malebranche.

Branche 11,

vs. 5571. Foi que je doi touz mes enfanz.
5994. Mès foi que je doi à mes oirs.
532 Greignor bien, foi que doi ma seur.

5160, 5526. Et dit, foi que il doit s'amie.
5390. Par l'ame ton père ore entent.

Branche 9—10,

vs. 3053, 3562. Foi quo doi à l'ame mon père.

Branche 30,

vs. 24906. Renart jure l'ame son père.
25233. Dist Droïn: par l'ame mon père.

Branche 9—10,

3827. Mès foi que je doi ceux d'Arraz.
vs. 3588. Mès foi que je doi à ma goule.

Mais ce sont naturellement de préférence les saints qu'on adjure de cette manière, p. e.: Par la foi que doi saint Simon! Foi que doi sainte Charité! Foi que je doi saint Julien! etc. Bien souvent aussi l'on jure par les saints sans la formule précitée: par saint Gile, par saint Lienart, par saint Père de Rome!

Voici la liste des saints invoqués.

Sainte Agnès, br. 9—10, vs. 4792.

Ste. Anne, br. 11, vs. 5464.

Ste. Charité, br. 11, vs. 6116; br. 9—10, vs. 4744.

St. Climent, br. 9—10, vs. 4748; br. 30, vs. 27174.

St. Denis, br. 30, vs. 24705.

St. Esperit, br. 11, vs. 4962, 5254, 6225; br. 9—10, vs. 3631, 4280, 4475.

St. Filebel, br. 30, vs. 27650,

St. Firmin, br. 30, vs. 24517.

Ste. Foi, br. 30, vs. 24555.

St. Germain, br. 11, vs. 5067, 5116, 5818; br. 9—10, vs. 3055, 3901, 4119, 4263, 4800; br. 30, vs. 24589.

St. Gile, br. 9—10, vs. 3035; br. 30, vs. 24402.

St. Johan, br. 30, vs. 25867.

St. Julien, br. 11, vs. 5202, 5912.

St. Leu, br. 11, vs. 5634.

St. Lienart, br. 11, vs. 6350; br. 9—10, vs. 3225, 4614, 4817; br. 30, vs. 25238.

Ste. Luce, br. 11, vs. 6151; br. 9—10, vs. 3796.

St. Maart, br. 11, vs. 6060.

St. Mandé, br. 11, vs. 5345.

St. Marcel, br. 11, vs. 5490; br. 30, vs. 27394.

Ste. Marie, br. 11, vs. 4894; br. 9—10, vs. 3607, 4332.

St. Martin, br. 9—10, vs. 3805; br. 30, vs. 25323, 26308.

St. Nicolas, br. 9—10, vs. 4598; br. 30, vs. 25183, 24374.

St. Omer, br. 30, vs. 24417, 25225.

St. Père de Rome, br. 11, vs. 5672, 6324; br. 30, vs. 24429, 26144, 24390.

St. Pol, br. 11, vs. 5180, 5312; br. 30, vs. 25011.

St. Remi, br. 11, vs. 5722, 5740; br. 9—10, vs. 3316, 4178.

St. Richier, br. 9—10, vs. 4413; b. 30, vs. 26635, 27642.

St. Romacle, br. 9—10, vs. 3064.

St. Silvestre, br. 30, vs. 26433.

St. Simon, br. 9—10, vs. 4321, 4379; br. 30, vs. 25820, 25629, 26851, 27064.

St. Thomas, br. 11, vs. 5452.

Ste. Patenostre, br. 11, vs. 6122.

St. Protès, br. 9—10, vs. 3657.

Mais le rimeur ne se contente pas de ces invocations; il jure de toute manière. En voici des exemples:

Par Dieu, br. 11, vs. 5388;

Par le père esperital, br. 11, vs. 5318.

De par Dé, br. 9—10, vs. 3107, br. 30, vs. 26280.

Se Diex me saut, br. 11, vs. 5027, 5847, 6158; br. 9—10, vs. 3637, 3753, 3875, 4002, 4425; br. 30, vs. 25505, 26225.

Se Diex m'ament, br. 9—10, vs. 4730, 4766; br. 30, vs. 26238.

Se Diex me voie, br. 11, vs. 5631, 6030, 6238; br. 30, vs. 24377.

Par le cuer bé, br. 9—10, vs. 4573, 4641.

Par la cervele Dieu, br. 9—10, vs. 4214.

Par mes iex, br. 9—10, vs. 3203.

Par mes denz, br. 11, vs. 4952; br. 9—10, vs. 3106, 3716, 4416.

Par mon chief, br. 11, vs. 5337, 5355, 5398, 5637, 6180; br. 9—10, vs. 3324, 3334; br. 30, vs. 25157, 25361, 26253, 26724. 26742.

Il emploie l'expression *fait soi*, suivie d'un sujet: br. 11, vs. 5483, 5911, 5973; br. 30, vs. 24705, 25006, 25155, 25642. De même *fait se il*, br. 11, vs. 5550, 5603, 5677, 6300; br. 9—10, vs. 4410.

L'auteur se permet des libertés de langage, bien des licences d'orthographe pour les besoins de la rime. Les diphthongues *ai* et *oi* ont la même valeur. Br. 11, vs. 6327, *loi* est écrit *lai* pour rimer avec *maintendrai*. Je rencontre des rimes comme celles-ci: br. 11, vs. 6131, *aiez: emploiez;* 5137, *adoise: malaise;* br. 9—10, vs. 4357, *vet: esploit;* 4837, *passoit: fet;* 4187, *delaie: voie;* 4593, *soïe: haie;* 3553, 3931, *croire: fère;* 4333, *croire: erre;* br. 30, vs. 24609, *ait: avoit;* 26105, 26959, 27067, *Percehaie: voie.*

Ainsi br. 11, vs. 5214, *metroi* = *metrai;* br. 9—10, 4101, vs. *metrai: otroi;* 5998, *diroi* = *dirai.*

Quelquefois le besoin de la rime lui fait ajouter un *e* muet à la désinence du mot: br. 11, vs. 6272 *brune* = *brun;* br. 9—10, vs. 4143, *gaboie* = *gaboi* [gabois, br. 18, vs. 8165]; br. 30, vs. 24808, *deloie* = *deloi.*

Il termine assez souvent en *t* et non en *e* la 3e pers. du sing. du présent de l'indic. des verbes de la première conjugaison: br. 9—10, vs. 5839, *put* = *pue;* 4014, *enport* = *enporte;* br. 30, vs. 24830, *deslot* = *desloe.*

En général il fait bon marché des terminaisons, p. e. branche 11, vs. 5963, *aparcéuz*, pour *aparcéut;* br. 9—10, vs. 4644, *biens* pour *bien;* 4632, *Ysengrins* pour *Ysengrin;* vs. 4344 il écrit même *par unes fenestres*, à moins qu'il ne faille envisager cette leçon comme une erreur de copiste; br. 9, vs. 4251, je lis *poine: semaines;* br. 11, vs. 5583, *irez* = *iriez;* br. 11, vs. 5305, je rencontre la rime *quites: quides*, et br. 30, vs. 25134, je lis:

„Renart, ge's vos clain totes *quites*,
Fet Droïn, qu'anoiés en sui."
— „*Quides?* fet Renart, c'est anui."

Br. 9—10, vs. 4307, *tormente* rime avec *demande.*

Amoit devient *amot*, br. 11, vs. 5363, et br. 30, vs. 24884; et je lis de même *menot* pour *menoit*, vs. 25783. *Tolue* est remplacé par *tolaite*, br. 11, vs. 6270, et br. 9—10, vs. 3873.

La rime *noient: vient*, br. 11, vs. 4997, peut paraître risquée, mais dans toutes les parties nous trouvons des rimes moins exactes: br. 11, vs. 5229, riches: liges; vs. 6297, porchace: sache; br. 9—10,

vs. 3465, hasche: limace; vs. 3895 et br. 30, vs. 24521, 25193, sache: domage; br. 9—10, vs. 4579, domage: nache; vs. 4655, face: fache; br. 11, vs. 6195, atornez: ester; br. 9—10, vs. 3477, luit: l'uis; br. 30, vs. 27735, jadis: prist.

L'auteur va même assez souvent jusqu'à l'assonance complète. Br. 11, vs. 4919, chief: griet; vs. 4993, estre: beste; vs. 5065, venistes: traïtres; vs. 5139, taste: hape; vs. 5543, grieve: lievre; vs. 5619, vos: ors; vs. 5559, mençonge: conte, vs. 5707, orme: torne; vs. 6091, seignorie: devise.

Br. 9—10, vs. 3035, Gile: ire; vs. 3063, trace: Romacle; vs. 3129, tenre: terre; vs. 3167, asne: have; vs. 3257, frape: Jaque; vs. 3405, aütel: chanter; vs. 3417, grouge: coorge; vs. 3499, honte: boute, vs. 3583, barate: conbatre; vs. 3783, gabe: fable; vs. 3831, traïtres: merites; vs. 3881, bote: monte; vs. 3983, banastre: frape; vs. 4405, hors: gros; vs. 4637, estort: tost; vs. 4811, destort: mot.

Br. 30, vs. 24829, l'ost: deslot; vs. 25463, vost: pot; vs. 25937, giete: s'adresce; vs. 25995, gros: cors; vs. 27153, os: forz; vs. 27717, lobes: nobles.

Il est vrai qu'il y a une inégalité frappante entre le nombre des assonances de la 30[e] branche et des précédentes; mais il ne faut pas oublier qu'elles ont subi l'influence de copistes divers, et l'on sait, comme le prouve d'ailleurs l'histoire des branches du *Roman de Renart*, que ces messieurs se permettaient de grandes libertés en copiant leurs textes.

L'auteur aime ce que j'appellerais la rime riche par excellence: il se sert souvent du même mot dans deux rimes liées entre elles, et même quelquefois dans la même signification. P. e. br. 11, vs. 4859:

Tant baron que n'en sai le *conte*.
Dès or commencerai le *conte*.

Vs. 5193:

Bien me cuidiez avoir *pris*,
Mès je vos ai à mes denz *pris*.

On en trouvera des exemples, br. 11, vs. 4859, 4873, 4965, 4995, 5027, 5055, 5193, 5293, 5351, 5355, 5433, 5457, 5473, 5601, 5633, 5823, 6285 (en tout 17).

Br. 9—10, vs. 3071, 3347, 3423, 3483, 3519, 3539, 3575, 3637, 3789, 3817, 3875, 4001, 4029, 4063, 4167, 4353, 4381, 4425, 4449, 4519, 4561, 4565, 4767, 4777, 4785 (total 25).

Br. 30, vs. 24453, 24489, 511, 535, 537, 547, 555, 593, 619, 645, 701, 795, 843, 857, 943, 955, 25073, 77, 101, 139, 155, 179, 197, 269, 279, 291, 301, 363, 387, 499, 509, 553, 595, 785, 831, 869, 885, 26017, 26125, 203, 327, 537, 551, 577, 637, 715, 731, 741, 797, 987, 999, 27249, 273, 303, 331, 413, 433, 477, 547, 583, 601, 613, 643 (total 63).

Dans les trois parties nous trouvons assez souvent quatre rimes consécutives, quelquefois même six, p. e. br. 11, vs. 6111; br. 9—10, vs. 3173, 3923.

Une dernière particularité fort remarquable du poëte, ce sont les fréquents enjambements que nous trouvons dans les trois parties de son ouvrage. La branche 11 en contient 31, la branche 9—10 en a 22, et la trentième 39.

Tous ces traits de famille qui reviennent dans les trois branches, ne nous donneraient-ils pas le droit de conclure qu'elles sont, sans aucun doute, l'œuvre d'un seul et même auteur? Et en ajoutant ces remarques aux considérations qui nous ont fait

juger que les trois branches se complétent, n'avons-nous pas pleinement prouvé notre thèse ?

J'ose espérer que désormais on peut affirmer, sans crainte de contradiction, que les branches 11, 9—10 et 30 forment un seul poëme, dont Pierre de Saint-Cloud est l'auteur.

Digitized by Google

XI.

Mais pour avoir réussi à lui restituer ce qui lui appartient, nous ne sommes pas à bout de notre tâche; car il saute aux yeux que cette restitution n'est pas encore complète. Le poëme que nous venons de ressusciter semble présenter encore des lacunes qu'il serait désirable de combler. Je ne parle pas seulement des réticences illogiques que nous avons signalées [1]), mais j'ai en vue quelques allusions non expliquées, qui invitent à de nouvelles recherches.

En effet, lorsque Tardif, le limaçon, rencontre Renart, le poëte nous dit, br. 30, vs. 25958:

> Sitost con a véu Renart,
> Grant joie en ot en son corage,
> Qu'il li ot fet maint grant damage
> Et grant rancune et grant anui;
> Venchier s'en quide encore enqui:
> Trestot l'anui que fet li a
> Orendroit, ce dit, li rendra.

Dans ce qui précède il n'a pas été question de mauvais procédés de Renart envers dant Tardif. — Ensuite, à plusieurs reprises il est fait mention de la guérison du roi par Renart. P. e. lorsque Drouin lui fait part de la maladie de ses petits, l'astucieux

---

[1]) *Ci-dessus*, p. 159—160.

goupil lui promet qu'il les guérira, comme il a guéri le roi; car, dit-il, vs. 25207:

„Tu sez bien qu'il n'a pas passé
Plus de deus anz que j'ai esté
En Calabre et en Romanie,
En Toscane et en Hermenie;
J'ai quatre foiz passé la mer
Por mécine querre et trover
Mon segnor l'empereor Noble.
Por lui fui en Constentinoble,
S'ai esté en meinte autre terre:
J'ai passé la mer d'Engleterre
Por le roi deuz foiz, voire trois;
Je fui en la terre as Yrois;
Tant alai cerchant la contrée
Que j'oi la mécine trovée
Dont li rois fu gariz et sains;
De son païs suis chastelains."

Et plus tard, lorsque Renart est tombé entre les mains du roi, il lui dit, vs. 27721:

„Se ceste foiz me pardonez,
Adont m'ert bien gerredonez
Le servise que je vos fis
Qant de la fievre vos garis,
Qant je fui por vos en Palerne,
En Romanie et en Salerne;
Outre mer en Sarazinois
Fui-ge por vos plus de set fois,
Por querre vostre garison:
Or m'en rendez le gerredon.

Ces allusions ne font-elles pas supposer que les faits auxquels elles se rapportent ont été racontés par le même auteur? A cette première question vient se joindre une autre: si ces épisodes de la vie de Renart sont dus à la plume de Pierre de Saint-Cloud, ont-ils fait partie du poëme où ils sont mentionnés, ou faut il penser qu'ils ont leur place dans une œuvre antérieure du poëte?

Dans l'intérêt de l'intégrité de notre étude nous

aurons donc à rechercher si Pierre de Saint-Cloud n'a pas encore écrit autre chose. Ce sont toujours les textes publiés par Méon que nous interrogerons.

La première branche sur laquelle se porte notre attention, c'est la vingtième, parce que le nom de Pierre de Saint-Cloud se rencontre dans le préambule, dont voici le texte, vs. 9649:

Perroz qui son engin et s'art
Mist en vers fere de Renart
Et d'Ysengrin son chier conpère,
Lessa le miez de sa matère
Quant il entr'oblia les plez
Et le jugement qui fu fez
En la cort Noble le lion
De la grant fornication
Que Renart fist, qui toz max cove,
Envers dame Hersent la love.
Ce dist l'estoire ès premiers vers *etc.*

Ces lignes sont généralement attribuées à un émule contemporain de Pierre de Saint-Cloud. Fauriel, p. e. était d'opinion que ces vers »appartiennent à un des trouvères anonymes, contemporains de Pierre," qui lui »reproche d'avoir négligé ce que l'histoire de Renart avait de mieux" [1]. Et il est d'avis que son ouvrage »est incomparablement supérieur au mesquin et brusque récit de la rencontre de Renart et d'Ysengrin chez Pierre de Saint-Cloud."

M. Paulin Paris pense que l'auteur des premières branches est encore le poëte de la vingtième, par laquelle il a voulu »compléter l'œuvre qu'il avoit commencée" [2].

M. Grimm est allé plus loin encore. La branche

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 911—912.
[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 360.


Digitized by Google

20e, dit-il[1]), est d'un auteur postérieur; et la désinence du mot Pierre (Perroz) lui paraît une expression de mépris, choisie avec intention par le poëte auteur de la vingtième branche qui, à bon droit, regarde Pierre avec dédain.

J'ai moi-même naguère défendu l'opinion reçue[2]): depuis il m'est venu des doutes à cet égard. Je me suis demandé s'il est bien avéré que ce n'est pas Pierre lui-même qui nous parle?

Et pourquoi ne serait-ce pas lui? On parle de Perrot à la troisième personne, il est vrai; mais cela ne fait pas de difficulté, comme nous l'avons déjà fait remarquer[3]). D'ailleurs cela est dans les habitudes de Pierre, qui commence la onzième branche de la même façon. Et la manière abrupte du prologue ne rappelle-t-elle pas en tout point la tournure de la préface du conte précédent? Voyons plutôt:

> Pierres qui de Saint Clost fu nez
> S'est tant traveilliez et penez
> Par prière de ses amis,
> Que il vos a en rime mis
> Une risée et un gabet
> De Renart qui tant set d'abet,
> Le puant nain, le descréu,
> Par qui ont ésté décéu
> Tant baron que n'en sai le conte:
> Dès or conmercerai le conte.

Il me semble qu'il n'y a rien d'absolument impossible dans cette hypothèse: pesons donc les arguments qu'on pourrait alléguer pour et contre.

Ce qu'il importe de constater tout d'abord, c'est que la vingtième branche ne constitue pas à elle seule

---

1) *Reinhart Fuchs*, p. CXL.
2) *Vanden Vos Reinaerde*, p. LXIII.
3) Ci-dessus, p. 131—132.

un poëme complet: il faut y ajouter la 21e, la 22e, la 23e et la 32e, et peut-être d'autres encore, qui sont toutes de la même main.

Pour les trois premières, la 20e, 21e et 22e, dans tous les manuscrits, sans exception, elles se suivent immédiatement, et M. Grimm avait déjà fait remarquer leur connexion[1]). Fauriel aussi regardait les branches 21—22 comme »deux productions remarquables à plus d'un titre, et surtout pour être indubitablement du même trouvère à qui l'on doit la fable du Plaid," c'est-à-dire la vingtième branche[2]).

M. Rothe cependant a été d'un avis contraire. »Malgré les traits de ressemblance évidents et incontestables, dit-il[3]), entre cette branche (la 21—22e) et la précédente, sans doute elles sont dues à divers auteurs." Et ailleurs[4]): »les branches 21 et 22 n'en forment guère qu'une; elles ont beaucoup de conformité de style et de caractère, mais sous ce rapport, elles diffèrent essentiellement de la branche 20."

Sur quoi cette assertion repose-t-elle? — »Le caractère général, répond M. Rothe, y diffère; le récit est moins piquant, moins varié, plus plat ici que dans la vingtième branche." — L'appréciation esthétique est toute personnelle, et je doute qu'on veuille y suivre M. Rothe. Quant au caractère général des deux branches, là encore il sera permis de ne pas être de l'avis du savant danois. Sur quoi son opinion est-elle fondée? »Dans les branches 21, 22.... dit-il[5]), les animaux acteurs agissent et parlent encore

1) *Reinhart Fuchs*, p. CXXVIII.
2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 926.
3) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 179—180.
4) Ibidem, p. 262.
5) Ibidem, p. 265.

en grande partie selon leur naturel...... Les branches 19, 20,.... assez longues, renferment à la vérité des parties qui tiennent à la simple fable, et qui sont teintes d'une couleur analogue à celle qui est commune aux premières branches; mais du reste elles sont remplies d'allusions à la chevalerie et à la féodalité, et retracent les mœurs, les usages et le langage de la chevalerie."

Cependant, M. Rothe en convient lui-même, les branches 21—22 »ne portent plus tout-à-fait l'empreinte de la fable; ce sont plutôt des récits, des contes versifiés où les animaux des autres branches sont encore en scène, mais où le tout prend un cachet *tant soit peu différent*." Ne vaudrait-il pas mieux avouer que dans la branche 21—22 les animaux parlent et agissent en hommes tout autant que dans la vingtième? M. Rothe en est pénétré plus que tout autre. Lorsque Renart s'est rendu maître d'une *viéle*, le trouvère raconte, dans la branche 21—22, vs. 12515:

Moult s'esbaudist, moult se conforte
Por la viéle qu'il enporte....
Tant fist Renarz, danz quinze dis
Fu bien de la viéle apris:
Sages en fu et escolez.

Cela fournit au savant critique l'occasion de dire [1]): »Renart *se divertit* pendant quinze jours *avec la vielle* qui lui a été donnée. Il y a en cela quelque chose de poétique mais aussi d'assez contraire au naturel de Renart, tel qu'il est caractérisé par le reste."

Cette appréciation s'accorde-t-elle avec l'assertion que »les animaux acteurs agissent et parlent encore selon leur naturel?"

Il est vrai qu'ici M. Rothe est allé trop loin. Il

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 184.

a mal interprété le texte qui ne porte pas: *moult s'esbaudist* DE *la viele*, mais POR *la viele*, ce qui signifie simplement que Renart se réjouissait de posséder l'instrument. S'il s'en occupe pendant quinze jours, c'est pour apprendre à le manier, afin de pouvoir jouer plus tard son rôle de jongleur.

Mais cela n'ôte rien à l'évidence de ce fait que Renart joue dans cette branche un rôle parfaitement humain. Il habite un »castel" (vs. 12634), il fait sa prière en tournant sa tête vers l'Orient (vs. 11972); il promet au teinturier des conseils pour l'amélioration de son industrie (vs. 12039), il connaît maints lais (vs. 12149) et maintes chansons de geste (vs. 12623); il pousse le nouveau marié à visiter la tombe d'un martyr qui fait des miracles (vs. 12706); il prend un bâton avec lequel il punit sa femme infidèle (vs. 12785); enfin il parle et se comporte en tout point comme un homme. Et ce n'est pas Renart seulement qui présente ce caractère humain. La noce de dame Hermeline est tout à fait une fête de gens de haut parage: Tybert et Brun y »servirent" (vs. 12610); Hersent arrange le lit dans la chambre de l'épousée (vs. 12676). Enfin la dispute entre Hersent et Hermeline (vs. 12835 suiv.) convient plutôt à des dames de la halle qu'à des animaux. Toute la branche est, comme la précédente, un tableau des mœurs de la société humaine au moyen âge.

Non-seulement les branches 20 et 21—22 ne diffèrent pas par le caractère général du récit, elles sont encore intimement liées. Si Renart se déguise dans la dernière, c'est (vs. 11970)

Que de totes bestes a garde;

parce qu'il est mis au ban du roi pour les crimes commis dans la précédente. Mais ce qui plaide bien

plus encore pour notre opinion, c'est que nous lisons vs. 12679:

A une liue d'iloc ot,
Si que Renarz moult bien le sot,
Une tombe d'une martire,
Dont vos m'avez bien oï dire,
De Coupée qui là gisoit:
Trestoz li mondes le disoit
Qu'ele fesoit apertement
Vertuz à toz conmunalment:
Nus hons n'i vient, tant soit enfers,
Ou soit moignes, ou lais ou clers,
De tot le mal que il éust
Que meintenant gariz ne fust.

Voilà une allusion fort significative à l'un des événements de la 20e branche, où l'on découvre, vs. 10147, que Coupée, la poule tuée par Renart, est une sainte martyre, sur le tombeau de laquelle Couart est miraculeusement guéri de la fièvre. Et ce qui plus est, ce vers

Dont vos *m'avez bien oï dire*

ne laisse aucun doute sur l'identité de l'auteur des deux branches 20 et 21—22. M. Rothe avoue que cette déclaration si formelle »semblerait à la vérité signaler le même auteur pour les deux branches; mais, ajoute-t-il[1]), d'autres considérations ne permettent pas de le supposer."

Ces considérations, nous croyons les avoir réfutées: il n'y a donc pas lieu de suivre le savant critique dans le raisonnement spécieux par lequel il tâche d'expliquer ce malencontreux vers, quand il dit: »du reste l'auteur de la 22e branche a pu chanter cela ailleurs, et non pas dans la 20e branche précisément."

Pourquoi chercher midi à quatorze heures, et ne

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 182, en note.

pas reconnaître tout simplement que les branches 20, 21—22 n'en font qu'une, et que l'auteur rappelle ici un incident qui fait partie de la première moitié de sa narration? Et rien ne nous en empêche, car si ces branches ne diffèrent pas par le caractère général du récit, nous verrons bientôt que par le style, la forme littéraire, le langage, le système métrique, elles se ressemblent à tel point qu'il faut absolument qu'elles soient du même auteur et qu'elles fassent partie du même ouvrage.

Digitized by Google

XII.

Je vois surgir une objection. Il est vrai, me dira-t-on, que dans les deux branches les animaux agissent en hommes; mais vous oubliez que dans la dernière partie de la vingtième seulement ils assiégent le château fort de Renart, montent à cheval, s'arment à l'instar des chevaliers, en un mot nous transportent dans le monde féodal et chevaleresque. Or, voilà la différence du caractère général des deux récits dont parle M. Rothe et dont vous faites si bon marché.

Je pourrais répondre que si dans la branche 21—22 on ne rencontre pas de descriptions chevaleresques et militaires, pas de mœurs féodales, c'est que le sujet du récit ne le comporte pas; que la partie martiale de la 20e branche nous fait entrer dans une nouvelle série de faits, mais que cela n'attaque pas le caractère général du récit; qu'enfin nous avons rencontré le même mélange de faits d'ordres divers dans le »conte" précédent que nous venons de révendiquer comme propriété littéraire de Pierre de Saint-Cloud.

Heureusement je ne suis pas réduit à ces raisonnements qui manqueraient peut-être de force: j'ai des faits à alléguer qui réfuteront victorieusement le doute de M. Rothe.

Digitized by Google

La dernière moitié de la 20e branche ne faisait pas, dans l'origine, partie du poëme qui commence par cette branche: elle y a été ajoutée plus tard.

M. Rothe lui-même rangeait cette branche parmi celles qui »se composent distinctement de deux parties, ce qui *peut faire supposer* qu'elles n'ont pas été faites d'un seul jet ni par un seul auteur, qu'une partie a pu être écrite antérieurement à l'autre, et que le dernier auteur n'a fait qu'une continuation, ou bien qu'il s'est borné à lier ensemble deux compositions antérieures[1])." Il fait commencer la »suite" au vers 11169.

M. Grimm avait déjà émis la même opinion. »Probablement, dit-il[2]), la branche primitive se terminait avec le vers 11368 .... ce qui suit est l'œuvre de continuateurs."

Il est indubitable qu'après le vers 11368 nous entrons dans une nouvelle série de faits. C'est là que commencent les combats, c'est là que le récit prend une couleur plus chevaleresque et plus martiale; et c'est évidemment là ce qui a déterminé l'opinion de M.M. Grimm et Rothe. Le premier termine la branche primitive au moment où Renart rentre dans sa tanière après avoir échappé au roi et à ses troupes; le second s'arrête déjà au vers 11169, parce que jusque-là la branche française et la rédaction flamande vont de concert, tandis que ce qui suit est complétement différent dans les deux versions.

Moi-même je me suis rangé du côté de M. Grimm[3]), mais non sans quelques réserves. J'avais remarqué que, dans la première partie de la branche, non-

1) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 260.
2) *Reinhart Fuchs*, p. CXXVII.
3) *Vanden Vos Reinaerde*, p. LXIII suiv.


Digitized by Google

seulement les animaux montent à cheval, comme dans la seconde moitié, mais qu'ils y apparaissent déjà en chevaliers armés en guerre. Car lorsque, vers la fin de la première partie, les gens du roi se mettent à la poursuite de Renart, nous voyons, vs. 11313, que

Li limaçons porte l'enseigne,
Bien les conduit par la campaigne,

tout comme dans la seconde partie, où, vs. 11553, il est aussi question de

Dans Tardis li limaçon
Qui seut porter le gonfanon.

Les allusions à la chevalerie se rencontrent donc déjà dans la première partie.

On ne pourra le nier, si l'on admet avec M. Grimm que l'œuvre du continuateur ne commence qu'au vers 11368. Mais quoi, disais-je, si le continuateur débutait déjà par le vers 11297? Il est vrai, de cette manière le récit ne serait pas terminé, mais il n'est pas impossible que la fin primitive ait été mise de côté lorsqu'on a annexé la continuation.

A cette époque, faute d'une étude plus approfondie du *Renart* français, je ne pouvais pas encore affirmer comme certain que la branche 21—22 continue la vingtième. Aujourd'hui, que je n'ai plus aucun doute à cet égard, et pour des raisons que je déduirai plus loin, je crois devoir faire commencer ce que l'on a appelé la »continuation" de la 20e branche, avec le vers 11297. Le premier vers de la branche 21—22 fait immédiatement suite au vers 11296.

Renart a injurié le roi en lui lançant à la tête la croix qu'il avait attachée à l'épaule du pèlerin par-

tant pour la terre sainte. Le traître avait mis la main sur Couart pour le livrer à ses »faonz." Le lièvre parvient à s'échapper, et se jette aux pieds du roi, vs. 11285,

Si li conte la déablie.
„Sire, fet-il, por Dex, aïe!"
— „Diex! fet li rois, con sui traïz
Et afolez et mal bailliz
De Renart qui si poi me crient!
Or sai bien qu'à mavès me tient.
Seignor, fet il, or après tuit,
Que ge le voi où il s'enfuit:
Par le cuer bé, s'il vos estort,
Vos estes tuit pendu u mort,
Et cil de vos qui le prendra,
Toz ses lignages frans sera."
Br. 21—22: Li rois a fet son ban crier,
Par tot plevir et afier
Que qui porra Renart tenir
Que ne le face à cort venir,
Ne roi ne conte n'i atende,
Mès erroment le prengne et pende.
De ce fu moult pou à Renart,
Fuiant s'en va en un essart,

et il réussit à se soustraire aux investigations par l'heureux hasard qui le teint en jaune et le rend méconnaissable.

Avant d'entrer dans une discussion plus approfondie de mon opinion, constatons un point important.

En parlant de continuateur on doit s'être posé ces questions: qui est-il? quand a-t-il vécu? d'où a-t-il tiré la matière de son récit? Jusqu'ici on n'a pas su y répondre. Je le crois bien, et cela pour la simple raison qu'il ne peut être question d'une continuation postérieure, mais qu'il s'agit d'une interpolation. Les vers 11287—11958 sont tirés d'un autre poëme de Pierre de Saint-Cloud, auquel nous restituerons l'unité et la logique en les rétablissant à leur place.

Commençons par démontrer qu'il n'ont pas pu entrer dans le cadre primitif du récit commençant par la 20[e] branche.

La 32[e] branche fait suite à la 20[e], comme nous le démontrerons plus tard. Dans cette branche le rat Pelez joue un rôle: il ne peut donc avoir été tué dans une partie antérieure du récit. Or, dans la seconde partie de la 20[e] branche Renart saisit Pelez à la gorge, vs. 11645,

Entre ses denz si le destraint,
Morir l'estut;

et plus tard nous voyons sa famille se rendant à la cour du roi avec le cadavre pour porter plainte contre le meurtrier. — Cette observation pourrait déjà sembler concluante: elle est encore renforcée par d'autres.

Dans la dernière partie de la 20[e] branche il n'est pas question d'amours antérieures de Renart et de la lionne: il la viole par surprise, mais c'est uniquement pour déshonorer le roi: il (vs. 11547)

li fesoit
Tel gieu qui pas ne li plesoit,

et qu'elle regardait à bon droit comme une trahison (vs. 11539).

Néanmoins cette trahison même la rend fort indulgente pour son agresseur: elle veut lui sauver la vie et lui envoie »un brief" qui le garantira de mort (vs. 11667), et Grimbert lui donne l'assurance que si Renart (vs. 11691)

en puet estordre vis,
„Encor sera moult vostre amis."

Nous avons donc ici le commencement des relations amoureuses entre Renart et la reine. Or ceci ne

peut avoir été écrit après la célébration de leur mariage, racontée dans le récit précédent de Pierre (la 30e branche). Mais nous n'avons pas à remonter si haut, puisque dans la première partie de la branche 20e, la lionne se comporte à l'égard de Renart de manière à faire soupçonner que leur liaison existe déjà. Non-seulement elle lui parle »gentement", vs. 11186, mais elle lui fait même cadeau d'un anneau (vs. 11199).

Dans la 21—22e branche nous apprenons qu'Hermeline croyait Renart mort, et que Tybert lui avait raconté, vs. 12536,

> Que Renart vit lever en haut
> As forches, et si le vit pendre.

Il est question de pendre Renart, en l'absence de sa femme, dans la première partie de la 20e branche. Dans la partie postérieure, Hermeline vient à la cour, vs. 11790, et obtient du roi la grâce de son mari. Lorsque le meurtrier voit arriver le cortége funèbre de Pelez, il fait partir sa femme, vs. 11883, mais après son départ il n'est plus question de gibet. L'allusion de la branche 21—22, qui fait immédiatement suite à la 20e, semble ainsi en exclure la seconde partie.

Si ces remarques nous donnent le droit de supposer qu'il faut rejeter la partie postérieure de cette branche de la place qu'elle occupe, toute hésitation à cet égard doit s'évanouir, si nous parvenons à indiquer clairement la partie du roman d'où elle a été tirée, et où il faut la replacer pour restituer au récit en cet endroit son unité et son cours régulier.

Eh bien! l'endroit d'où elle a été enlevée est tout trouvé: nous la replacerons au beau milieu de la 26e branche.

Dans celle-ci Noble a envoyé plusieurs messagers à Renart pour l'inviter à se rendre à la cour: ils ont tous été maltraités, et Renart ne se présente pas. Roonel, le mâtin, a été attiré dans un piége et rossé par des vilains; Brichemer, le cerf, n'a pas été plus heureux. Il revient à la cour »sanglant et navré." Le roi lui adresse la parole et lui dit, vs. 19106:

„En grant dolor a mon cuer mis
Cil qui einsi t'a domagié,
Mais tu en seras bien vengié,
Je le t'acreant et afi."
Dist Brichemers: „Vostre merci."
Tant fu li rois fort adolez
Que il en fu toz sanmellez;
De l'ire qui au cuer li touche
Li saut li sans parmi la bouche.
Il s'est dedenz son lit couchiez *etc.*

Cependant il n'est plus question de la vengeance que le roi promet à Brichemer. Cela n'est ni naturel, ni logique. Ensuite nous ne comprenons pas pourquoi, en cette occasion, le roi est tellement affligé (adolez) des méchancetés de Renart qu'il en tombe gravement malade. »Le lion est malade, sans que le poëte sache ou veuille dire pourquoi," comme disait Fauriel[1]). Il y a ici évidemment une solution de continuité qu'on ne peut réparer qu'en intercalant en cet endroit la deuxième partie de la 20e branche.

Si l'on fait suivre le vers 19110 par le 11287e tout est pour le mieux.

Je ne suis pas certain si les dix vers 11287—11296 appartiennent à la 26e branche ou à la 20e: dans le premier cas ils ont pris la place d'une tirade analogue qui se trouvait en cet endroit de la 20e branche; dans le second les vers analogues de la

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 904.

branche 26[e] ont été laissés de côté pour ne pas faire double emploi. J'incline à penser que cette dernière supposition est la plus conforme à la vérité. Je pense même que les vers 11297—11368 sont en partie de l'invention de l'arrangeur qui a relié ensemble les deux parties de la vingtième branche. Cependant à défaut des vers manquants de la 26[e] branche après le vs. 19110, le passage de la 20[e], qui en donne probablement à peu près la substance, peut les remplacer. Je lis donc:

„Mais tu en seras bien vengié
Je le t'acréant et afi."
Dist Brichemers: „Vostre merci."
— „Diex! fet li rois, con sui traïz
Et afolez et mal bailliz
De Renart qui si poi me crient!
Or sai bien qu'à mavès me tient.
Seignor, fet-il, or après tuit...."
Qui dont vëist Dant Ysengrin
Et le moton sire Belin
Et Brun l'Ors *etc.*

Se voyant poursuivi, Renart se sauve dans Maupertuis que bientôt le roi vient assiéger. Renart fait une sortie nocturne: il est fait prisonnier par Tardif le limaçon, mais il parvient à se sauver sur un arbre, du haut duquel il lance des injures à ses ennemis.

Vs. 11923. Li rois oï gaber Renart:
De maltatent fremist et art.

Il fait apporter des »coingnies" pour abattre l'arbre. Renart a saisi une grosse pierre qu'il jette à la tête du roi. Noble tombe à la renverse. Ses barons accourent, vs. 11940,

Et entre lor bras le sequeurent.

Renart profite de la confusion pour se sauver. Puis, vs. 11951,

Le roi enportent si baron
Droit el palais en sa meson.
Huit jors se fist li rois baingnier
Et ventouser et aaisier,
Tant qu'il revint en la santé
Où il avoit devant esté;
Et Renart einsi s'en eschape,
Dès or gart bien chascun sa chape.

Les six derniers vers ne sont qu'une répétition des vers 11365—68 qui racontent que lorsque Renart fut rentré dans son château,

La dame le fist bien baignier
Et puis ventoser et saignier,
Tant qu'il refut en la santé
Où il avoit devant esté.

Je les retranche, pour faire suivre immédiatement le vs. 19111 de la 26e branche.

Le roi enportent si baron
Droit el palais en sa meson.
Tant fu li rois fort adolez
Que il en fu toz sanmellez;
De l'ire qui au cuer li touche
Li saut li sans parmi la bouche.
Il s'est dedenz son lit couchiez.

De cette manière l'unité et la logique de la narration sont restituées à la 26e branche. Le roi déshonoré par Renart, attaqué et blessé par lui, tombe malade autant de rage que des suites du coup qu'il a reçu à la tête. Voilà pourquoi il dit, vs. 19495:

„En la teste ai un mal si grant
Qu'il me sanble, se Diex m'amant,
Qu'el me soit par piece fendue."

On m'objectera peut-être que cette manière d'expliquer la maladie du roi est en contradiction avec l'ancienne tradition telle qu'elle nous est conservée dans le texte du *Reinhart.* Je réponds que sans l'inter-

polation de la seconde partie de la 20[e] branche, la différence entre le récit français et le *Reinhart* n'en est pas moindre, puisque la maladie reste absolument sans cause plausible. D'ailleurs nous verrons que l'auteur de la 26[e] branche s'est évertué autant que possible à broder de nouveaux détails sur l'ancien canevas.

Je dois encore relever quelques notables coïncidences de la branche 20[b] avec la 26[me], qui prouvent que ces deux fragments appartiennent à la même œuvre.

Dans la branche 20[b], le château de Renart n'est jamais nommé Malpertuis, sauf au vers 11342, dans le passage qui relie la dernière partie à la première, et dans lequel nous pouvons supposer que l'arrangeur se sera permis des changements assez notables. Dans la suite il n'est question que du »chastel où Renart ere" (vs. 11370), »cest chastel" (vs. 11475, 11481), »le chastel" (vs. 11496), »son chastel" (vs. 11521); absolument comme dans la 26[me] branche: »le chastel" (vs. 18496, 18938, 18964), »son chastel" (vs. 18463, 18708, 18724).

Lorsque, dans la branche 20[b], le roi vint devant le château de Renart, vs. 11371,

Il vit moult fort le plesséiz,
Les murs, les tors, les rolléiz,
Les forteresces, les donjons
Si haut, n'i tressist uns bozons;
Vit les trenchées et les murs
Fors et espès et haus et durs;
Vit les qarniax desus la crote
Par où l'en entroit en la voute;
Garda, si vit levé le pont
Et la chaene contremont.

Dans la branche 20[a] il est bien quelquefois question

du château fortifié de Renart, dont, selon le vs. 10675,

Li mur sont haut et li destroit,

et qui est sensé avoir des ponts-levis (vs. 10846); mais une description détaillée comme la donne la dernière partie de la branche, on l'y chercherait en vain. Or ces détails correspondent admirablement avec plusieurs passages de la 26me branche, où, vs. 18217,

Renart, qui se dotoit de guerre
Avoit fait porchacier et querre
Charpantiers de plusors manieres,
Qui li fesoient ses perieres
Qui où chastel erent asises;
Et mangoniaus de maintes guises,
Et bones portes coléices
Li fesoient devant ses lices.
Ses fossez fesoit redrecier
Et ses passages rafaitier
Que l'en nel' poïst damagier.

Plus loin, vs. 18466:

Les ovriers qui les euvres font
Amoneste de tost ovrer
Et de lor porte delivrer,
Et de reparer ses fossez ....
Moult s'esforce li forsenez
De faire fossez et tranchiées;
Tot entor lui à sis archiées
Fait un fossé d'eve parfont,
Riens n'i puet entrer qui n'afont.
Desor fu li ponz tornéiz
Moult bien tornez toz coléiz.
Desor la tor sont les perrieres
Qui lanceront pierres plenieres:
N'est nus hom qui en fust feruz,
Qui à sa fin ne fust venuz.
Les archieres sont as querniax
Par où il trairont les quarriax
Por damagier la gent le roi.

Qu'on compare le passage de la branche 20b avec ces descriptions, et il faudra avouer qu'il est ques-

tion du même château, donc que la branche 20^b fait partie de la vingt-sixième.

Si, dans cette dernière, Renart »se dote de guerre," nous entendons aussi le roi confier à ses preux, vs. 18708,

„G'irai asegier son chastel
Porq'ai fet ma gent asanbler."

Ce siége s'accomplit dans la branche 20^b.

Enfin voici une observation d'un ordre différent, mais qui tend à la même conclusion.

La vingtième branche, ou plutôt le poëme dont elle fait partie, a été composé après l'ouvrage que nous avons restitué plus ou moins complet à Pierre de Saint-Cloud. Dans ce dernier il y a, comme nous l'avons remarqué [1]), une allusion à une altercation entre Renart et le limaçon Tardif. Elle ne peut en aucune manière trouver sa place dans la vingtième branche, mais aura nécessairement été racontée dans une œuvre antérieure. Eh bien! l'événement auquel il est fait allusion dans la branche 30 se trouve dans 20^b.

Renart assiégé dans son château fort, en est sorti la nuit et a lié tous les assiegéants à l'arbre à l'ombre duquel chacun d'eux dormait. Après cela la reine devient victime de ses amoureux désirs. Cependant il avait oublié de lier Tardif: aux cris poussés par la reine tout le monde se réveille. Tardif brise les liens de Noble et de ses vassaux, qui se mettent à la poursuite de Renart.

Celui-ci était sur le point de se sauver dans sa tanière, lorsque (vs. 11572)

Tardif le saisi par derriere,
Par l'un des piez arriers le tire;
. . . .

---

1) Ci-dessus, p. 187.

Et dant Tardif qui Renart tient,
Au roi le rent qui devant vient.

Tous se ruent sur le prisonnier et l'on dresse la potence pour le pendre.

Il y a bien là de quoi faire naître dans le cœur de Renart le désir de se venger quand l'occasion se présentera.

Or dans la trentième branche les deux ennemis se rencontrent. Vs. 25952:

[Renarz] n'ot pas granment esté
Qu'il vit le limaçon venir.
. . . .
Si tost con l'a [1]) véu Renart,
Grant joie en ot en son corage,
Qu'il li ot fet maint grant damage
Et grant rancune et grant anui:
Venchier s'en quide encore enqui;
Trestot l'anui que fet li a,
Orendroit, ce dit, li rendra.

Et ainsi fait-il, car il le tue.

N'est-ce pas là encore une preuve que la branche 20^b ne peut faire partie d'un poëme postérieur à la branche 30?

Tout concourt donc à nous autoriser à rejeter les vers 11297—11958 du récit qui commence

---

[1]) L'imprimé porte:

Sitost con a véu Renart,

ce qui s'applique à Tardif, et ainsi le désir de vengeance serait le sien, le „damage" qui l'occasionne, aurait été commis par Renart. Mais rien de tel ne se rencontre nulle part. Sans aucun doute il faut rectifier ce vers comme nous l'avons fait, et lire

Si tost con *l'a* véu Renart,

ce qui est conforme à ce qui précède: „il vit le limaçon venir."

Au lieu du vers 25965,

Quant Renart a Tardif choisi
Lors vousist bien estre à Choisi,

il faudra lire:

Quant Tardif a Renart choisi *etc.*

par la 20e branche, et à les rendre à la 26e, sauf les six derniers.

Maintenant voyons quelles objections on pourrait faire contre cette élimination.

La 24e branche, qui contient des allusions étendues à la 20e, ne la connaît qu'interpolée. Les vers 14017—14100 le prouvent [1]), où les événements racontés dans les vers 11230—11964 sont succinctement reproduits.

L'imitateur flamand de la 20e branche a probablement aussi eu sous les yeux la rédaction interpolée, car quoiqu'il n'ait pas incorporé dans son récit la dernière partie de son modèle, il paraît l'avoir mise à contribution [2]).

L'observation est juste, mais elle ne prouve qu'une chose : que l'interpolation date de loin, qu'elle a été faite peu de temps après que les poèmes ainsi amalgamés eussent vu le jour. Sur les causes qui l'ont amenée il ne nous est pas même permis une conjecture. Car si les lacérations d'un récit de longue haleine s'expliquent par la nécessité où se trouvaient les jongleurs de ne choisir pour leur débit que des morceaux de peu d'étendue, si par là nous comprenons qu'on ait pu détacher la 9e, la 10e, et la 11e branche du poëme dont elles faisaient partie, la raison qui peut avoir déterminé un interpolateur est tellement personnelle et vague qu'elle ne permet pas qu'on s'en rende compte.

Il n'y a pas seulement des objections tirées de faits en dehors du texte: celui-ci même en fournit quelques-unes que nous discuterons.

---

1) Tom. II, p. 165—168 de l'édition de Méon.

2) Voyez mon édition du poëme *Vanden Vos Reinaerde*, p. LXXXVI, CVII—CIX, CXIX.

Dans la première partie de la branche 20[e], la reine donne son anneau à Renart: la partie que nous envisageons comme une interpolation y fait allusion jusqu'à deux fois.

Lorsque la reine a subi la brutalité de Renart (vs. 11652):

De duel fremist tote et tressue,
Que por Renart, que por l'anui
Que l'en li a fait si grant hui.
Del don del anel se repent,
Qar moult set bien qu'à l'ueil li pent,
Qu'ele en aura contrere assez
Quant cist aferes ert passez.

Mais qui ne voit pas que le sixième vers se rapporte tout aussi bien, mieux peut-être, au troisième qu'aux deux suivants, qui ont tout l'air avoir été ajoutés après coup, probablement pour cacher l'interpolation. Il en est de même de l'autre passage, v. 11451, où la nouvelle interpolation est encore moins douteuse. Renart récite le catalogue de ses méfaits envers tous les animaux, et il finit ainsi:

„N'i a celui n'aie fet honte;
Encor en cuit-je fere assez
Ainz que cist mois soit trespassez,
Qar j'ai l'anel en ma sesine
Que me dona ier la roïne."

En quoi la possession de l'anneau de la reine aiderait-elle Renart à commettre de nouvelles méchancetés? Il n'avait besoin pour cela que de son mauvais caractère et de sa ruse, qui jusqu'ici l'avaient assez bien servi. D'ailleurs cet anneau ne lui est pas d'une grande utilité puisqu'il n'en est plus question dans le cours du récit. Évidemment ici encore l'arrangeur a introduit un fil par lequel il espérait rattacher son interpolation au récit précédent.

Il a agi de même pour ce qui concerne la suite.

Dans la branche 21—22 Hermeline convole en secondes noces; dans 20[b] il y a un passage qui doit nous préparer à cet événement.

Renart fait son testament: il oublie de faire un legs à son cousin Grimbert: celui-ci s'en plaint (vs. 11744):

> Renart respont „Vos dites voir;
> Et se ma fame se marie,
> Foi que je doi Sainte Marie,
> Tolez li quanque je li lès,
> Et si tenez ma terre en pès."

Jusqu'ici rien que de fort naturel, rien qui ne pût se trouver dans un récit qui n'aurait pas pour complément la branche 21—22[c]; mais ce qui suit a tout l'air d'avoir été ajouté plus tard. Renart continue ainsi:

> „Qar moult m'aura tost oblié
> Puis que me saura devié.
> Ainz que Tibaut soit crestiens
> En metra un en ses liens:
> Qar quant li hons gist en la biere,
> Sa fame esgarde par deriere
> S'ele voit home à son plaisir;
> Ne puet pas son voloir taisir,
> Con plus se pasme et vet tremblant,
> Qu'il ne li face aucun semblant.
> Tot autretel fera la moie,
> Jusqu'au tiers jors r'aura sa joie."

En rejetant ces douz vers, la narration y gagnerait, et toute allusion à ce qui suit aurait disparu.

XIII.

Après avoir éliminé de la 20ᵉ branche l'élément hétérogène, rien ne s'oppose plus à regarder les branches 20, 21 et 22 comme appartenant à la même œuvre. Néanmoins recherchons si la manière de l'auteur est conforme à celle de Pierre de Saint-Cloud.

A peine sera-t-il nécessaire de faire remarquer que le caractère général du récit, la variété des faits ayant tous pour base les ruses et les tracasseries de Renart, la manière de les présenter, que tout cela rappelle la forme, le genre, le style du premier conte de Pierre dont nous nous sommes occupés. Bien des détails viennent s'y joindre.

Les acteurs de Pierre aiment à saisir les vilains par les »naches": ici aussi Ysengrin traqué par un vilain, vs. 12326,

Par les naches le prent derière.

Si dans le poëme précédent nous avons remarqué la tendance des animaux à se laisser prendre d'une pitié subite, de même ici, vs. 11140, nous lisons:

Au roi en prist moult grant pitié.

Le Renart de Pierre est amateur du chant et se connaît en »chançons d'amoretes": ici il se montre connaisseur de lais bretons et de chansons de geste; quinze

jours lui suffisent pour apprendre à jouer de la vielle.

Lorsque, dans la onzième branche, Renart proteste de son innocence à l'endroit de sa commère, il dit, vs. 5641:

„Onques encor jor de ma vie
Ne li requis-je vilanie,
Ne nule chose à ma conmère
Que ne requisisse à ma mère."

La 20[e] branche s'accorde remarquablement avec ce passage, quand Hersent dit, vs. 9801:

„Onques Renart de moi ne fist
Que de sa mère ne féist."

Voici encore une expression curieuse qui se rencontre dans les deux branches. Au vs. 6158 le roi dit à Renart:

„Moult par es max,
Tu sez el que ton pain mengier,
Fox est qui de toi fet bergier,
Que, par mes eulz, ne par ma teste,
Il n'a plus vesiée beste
Conme tu es en tout l'empire."

De même, vs. 10789, Renart dit d'Ysengrin:

„Quant on li vit la char mengier
Fox fu qui de lui fit berchier."

Comme dans le poëme précédent, nous rencontrons ici des renvois à la source où l'auteur a puisé. Vs. 10036:

Si conme en escrit le trovon;

vs. 10595:

Si con nos trovons en l'estoire;

vs. 9659:

Ce dist l'estoire es premiers vers.

Pierre a l'habitude d'apostropher directement son auditoire; nous lisons ici, vs. 9866:

> *Vos savez bien*, tuit corrent sus
> Celui qui ne se puet rescorre.

Et son expression habituelle: *sachiez*, *ce sachiez*, revient assez souvent. P. e. vs. 12389:

> Et lors i ot molt, *ce sachiez*,
> Paroles *etc.*

De même vs. 12529, 12812, 12896.

Voici encore une formule que le nouveau poëme a de commun avec le précédent. Vs. 10849:

> Que vos iroie-je disant?

L'expression, vs. 9922,

> Ce méismes li pent à l'ueil,

est habituelle à Pierre.

Dans la onzième branche, vs 5601, le roi apostrophe le goupil par ces mots:

> *Renart-baraz*, qu'alez querant?

Le même curieux sobriquet se retrouve ici, vs. 10520:

> Ce li respont *Renart-baraz.*

Dans la 30e branche on rencontre plusieurs fois l'apostrophe redoublée, p.e. vs. 24525, 26143: Renart, Renart! vs. 27350: Dame, dame! Il en est de même ici, p. e. vs. 10334, 10581, 10621, 10890, 11021.

Les serments, les invocations de toute sorte, familiers à Pierre de Saint-Cloud, reviennent encore ici.

> Vs. 9811. Foi que je doi Pincart mon fil!
> 10251. Foi que je doi mon fil Rovel!
> 10060. Foi que je doi l'ame mon père!
> 12158. Mais foi que doi Artu le roi!

Mais ce sont, ici encore, de préférence les saints qu'il invoque de cette manière p. e.: Foi que je doi Saint Lienart! Onc, foi que doi Sainte Marie! etc. Bien souvent aussi il adjure les saints sans cette formule: par Saint Amant! par le cors Saint Gil. —

Voici la liste des saints dont il met le nom dans la bouche de ses personnages:

St. Amant, vs. 9888; St. Daniel, vs. 10660; St. Esperit, vs. 12065; St. Gile, vs. 9910, 10238, 12417; St. Gorge, vs. 11007; St. Jursaleu, vs. 12209; St. Lienart, vs. 9949, 10462; Ste. Marie, vs. 9827, 12900; St. Martin, vs. 12809; St. Nicolas, vs. 12577; St. Pierre, vs. 12233; Ste. Pénitence, vs. 11132; Ste. Pentecoste, vs. 12649; Par tos les sainz que l'on aeure, vs. 9799.

Une invocation remarquable est celle qui se trouve vs. 12195:

> Foi que devez le seint martir
> Et (?) seint Thomas de Chantarbir,

que plusieurs manuscrits remplacent cependant[1]) par:

> Par la foi que doi Sainct Martin
> Ne sainct Frobert, ne Sainct Quentin.

Le nom de Dieu se rencontre souvent sous la plume de l'auteur. Ha Diex! vs. 11975; por Deu l'esperitable, vs. 12341; se Diex te gart, vs. 12159; se Diex te saut, vs. 12535; por le cuer bieu, vs. 9945, 10243, 10986, 11231, 11293. Puis des jurons comme: par mon chief, vs. 9769; par mes dents, vs. 12791.

L'expression *fait soi*, que nous avons rencontrée dans le poëme précédent, se lit vs. 10539, 10663.

La construction remarquable sur laquelle nous avons fixé l'attention plus haut, p. 178, se rencontre ici, p. e. vs. 10292:

> Et Brun *i* mist lors son musel
> *El chesne.*

---

[1]) M. Chabaille, *Le Roman du Renart, Supplément*, p. 155.



Vs. 12917 :

> Mès vos qui estes bordeliere
> *Les* avoutrez conme murdriere
> *Les voz enfanz.*

Les licences d'orthographe ne font pas défaut : *james* pour *jambes*, vs. 9962 ; *soule* pour *seule*, vs. 10007 ; *crie* pour *crée*, vs. 10882 ; *paroise* pour *paroisse*, vs. 10385; *épitace* pour *épitaphe*, vs. 10121; *chastelaine* pour *chastelain*, vs. 10840; *tenu* pour *tenue*, vs. 10277; *avoutire*, vs. 9688; mais *avoutere*, vs. 9733; *pait=paie*, v. 9724.

Puis voici la rime moins exacte: boscage: hache, vs. 10337; et l'assonance complète: jut: parjurt, vs. 9901; codre: soldre, vs. 9773; cuirie(?): derrières, vs. 10343; lanternes: chesnes, vs. 10393; evenisme: voisine, vs. 10965; frepe : escherpe, vs. 11261; fame: forsane, vs. 12281; hautes: pates, vs. 12539 ; bat : Renart, vs. 12787.

L'auteur aime à répéter le même mot à la rime, quelquefois dans la même signification, p. e. vs. 10217, 10871, 10913, 11277, 11977, 12035, 12049, 12255, 12289, 12481, 12709, 12719, 12769, 12903.

Nous trouvons les mêmes rimes répétées jusqu' à quatre fois consécutivement ; enfin les enjambements ne manquent pas : j'en ai compté jusqu' à 22.

Tout cela rappelle tellement la manière de Pierre de Saint-Cloud, qu'on n'hésitera pas à lui attribuer encore ce poëme.

Le poëme ne se termine pas avec la 22[e] branche. Les quatre derniers vers,

> Ci faut Renars li teinturiers,
> Qui tant sot de mavès mestiers,

Et la tençon de Hermeline
Et de Hersent qu'est sa voisine,

sont évidemment l'œuvre d'un copiste ou d'un arrangeur. Je suppose même que les douze vers qui viennent après le 12970ᵉ n'appartiennent pas au poëme mais à quelque jongleur qui en avait détaché cette partie. Du reste, qu'on finisse cette branche par ces vers (12969):

Puis fu Renart en sa meson
O sa moillier moult grant seson,

qu'on préfère aller jusqu'à ceux-ci (12982):

Moult lonc tens fu Renart en mue,
Ne va, ne vient, ne se remue;

toujours est-il que le poëme ne peut pas finir là. Cette pensée prend surtout de la consistance lorsqu'en poursuivant sa lecture, on remarque que la branche suivante s'adapte parfaitement à la précédente, si l'on en retranche seulement les deux premiers vers. Voyons plutôt:

Moult lonc tens fu Renart en mue,
Ne va, ne vient, ne se remue;
Lessié avoit le guerroier,
Ne voloit mès de tel mestier
Vivre con il avoit vescu.

Ceci va contre l'opinion de M. Rothe, qui dit [1]) »cette branche paraît complète en elle-même, indépendante et détachée du reste." Cependant les derniers vers ne constituent pas une fin finale: après ces mots:

Lors ont crié: „Outrée! outrée!"
Si ont fete la retornée,

on désirerait une conclusion plus positive, qui ne se

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 189.

trouve dans aucun des manuscrits. L'absence de tête et de queue n'invite-t-elle pas à intercaler ce récit dans un poëme contenant plusieurs aventures? Il me semble que si. Mais sommes-nous en droit de le rattacher à une œuvre que nous croyons devoir attribuer à Pierre de Saint-Cloud?

Je ne veux pas dissimuler qu'il manque à cette 23ᵉ branche, racontant le Pèlerinage de Renart, un des traits caractéristiques du style de Pierre: l'invocation des saints et la formule »foi que je dois à tel ou tel." Malgré cela il s'y trouve tant de particularités propres à ce poëte qu'on hésite à l'en déposséder.

D'abord cette branche se rattache à la 20ᵉ par une allusion à la mort de Coupée. Renart énumère ses prouesses: il a tué mainte geline, et, dit-il, vs. 13029:

> „Mainte en ocis en tel maniere:
> Une en fis-ge porter en biere
> Devant dant Noble le lion,
> Que je ocis en traïson;
> Mès icele me fu tolue,
> S'en dut ma gole estre pendue."

Mais cela pourrait être une interpolation, d'autant plus que le cours logique du monologue de Renart y gagnerait. J'ai volé, dit-il,

> „Tant chapon et tante geline!"

Lorsque j'en tenais une,

> „Ne li avoit crier mestier,
> A la mort l'estovoit luitier.
> Onc vaillant l'èle d'un pinçon
> Noi-je, voir, se de l'autrui non.
> Ce poise moi, or m'en repent."

On le voit, le souvenir de Coupée est un hors-d'œuvre qui vient interrompre le fil des idées. Il

pourrait bien avoir été introduit dans le récit par un copiste qui voulait rattacher cette branche à la 20e.

L'observation serait juste si dans les manuscrits la 23e branche venait immédiatement après la 20-21-22e. Mais cela n'a lieu dans aucun des manuscrits qui sont venus à notre connaissance. Elle vient après la 31e dans les mss. 7607, 7607—5, 1980, 98—14, dans les deux manuscrits de la Vallière 2717, 2718, de la Bibliothèque Impériale, et dans le ms. 195 B. de la Bibliothèque de l'Arsenal. Dans le no. 1950 de cette Bibliothèque elle se lit après la 28e, mais avant la 20e. Dans le manuscrit de Cangé 68 C. de la Bibliothèque Impériale elle se trouve après la 24e, tandis qu'elle manque dans le manuscrit du Vatican ainsi que dans le fragment du roman que contient le manuscrit du Duc d'Aumale.

L'allusion ne peut donc être de l'invention d'un copiste, elle doit être de la main même du poëte, qui par là rattachait la nouvelle aventure aux précédentes. Cette branche fait donc nécessairement partie d'un poëme plus étendu dont les jongleurs l'ont détachée; et ce poëme, c'est l'œuvre de Pierre.

Nous ne serons donc pas étonnés de rencontrer ici d'autres allusions [1]) à une œuvre antérieure de ce

[1]) Il y a encore, vs. 13121, une allusion à l'aventure racontée dans la 4e branche, et vs. 13133 je lis:

„Puis liai ma dame Hersent
A la coue d'une jument;
Tant la menai et fis pener
Qn'à grant honte la fis mener."

Méon ajoute en note: „Ce tour qne Renard fit à Hersent n'est point dans le Roman." M. Édélestand du Méril aussi y voit une allusion à une branche perdue (*Poésies inédites du Moyen Age*, p. 121).

trouvère. Ainsi, vs. 13112, Renart, en parlant d'Ysengrin, avoue

„Que gel' fi moine en un mostier,
Et si le fis devenir prestre,
Mès au partir n'i vousis estre
Por une teste de sengler,
Qar je li fis les sainz soner,
Si vint li prestres de la vile
Et de vileins plus de deus mile
Qui le batirent et fusterent,
A bien petit que nel' tuerent."

Or cette aventure se trouve racontée branche 9[e], vs. 2995 suiv.

Plus loin, il ajoute, vs. 13129:

„Puis le refis prendre à un piége
Où il garda trois jors le siége;
Au partir i lessa le pié."

Et cette aventure se lit dans la 10[e] branche, vs. 4773—4830.

Il est vrai, le trouvère semble oublier ici que dans le poëme précédent il a substitué à Ysengrin son frère Primaut; mais bientôt il introduit encore celui-ci dans sa narration.

Quand les animaux que Renart a engagés à le suivre dans son pèlerinage de Rome, cherchent un abri, il leur dit, vs. 13287:

Cependant M. Grimm n'est pas de cet avis: il présume une confusion de noms qui a fait prendre Hersent pour Hermeline (*Reinhart Fuchs*, p. CXXVIII). M. Chabaille est de l'opinion de M. Grimm, quand il dit (*Supplément*, p. XIX—XX): „Il est probable que l'auteur de cette branche a voulu rappeler l'épisode *de l'Ours et de Renart et dou vilain Liétart* (la 25[e] branche), où l'on voit non pas Hersent, mais Ermeline attachée à la cuisse de l'âne Fromer, et non à celle d'une jument."

Je ne puis me ranger à cette opinion, parce que dans la 23[e] branche Renart fait allusion à une de ses trahisons, et que dans la 25[e] Hermeline se laisse lier à la queue de l'âne pour venir en aide à son mari.

„Ci delez est l'ostel Primaut,
Mon compere, qui ne nos faut:
Alons i, nos i serons jà."

C'est l'hôtel du loup dont il s'agit, qui ne pouvait pas se montrer sous son nom d'Ysengrin, puisque dans ce récit il est tué, tandis que le poëte avait encore besoin de ce personnage pour la fin de son poëme. Et ceci prouve de nouveau que cette branche ne peut être »indépendante et détachée du reste." Le trouvère a donc agi ici comme il avait fait dans la branche 9—10: dans l'intérêt de son poëme il a substitué Primaut à Ysengrin.

Une nouvelle allusion à cette branche 9—10, soit le poëme antérieur de Pierre, se rencontre ici vs. 13325. Hersent dit à Primaut:

„Or te pués vengier de ton pié [1])."

Or, l'introduction de ce personnage de Primaut ne nous autorise-t-elle pas à penser à celui qui a inventé Primaut?

Mais nous avons plus que des allusions et des sou-

---

[1]) Vs. 13321, Hersent dit:

„Sire Ysengrin, dont ne sez-tu
Con il nos est bien avenu."

Le nom d'Ysengrin se trouve ici par inadvertance; il faut évidemment lire: *Sire Primaut.*

De même le vs. 13326.

Dist Ysengrins: „Si ferai-gié",

doit être corrigé: *Et dist Primaut*, ou: *Et dist li leus*, comme vs. 13315. Cependant je crois plutôt que là comme vs. 13295, 13308, les mots *li leus* sont du fait du copiste, qui a rejeté le nom de Primaut, qu'il ne connaissait peut-être pas; et le vers ne comportait pas les trois syllabes: *Ysengrin.* Je propose donc de restituer à tous ces passages le nom de Primaut, puisque nous y sommes autorisés par le vs. 13366,

Comme Belin fet à Primaut,

où le nom propre se trouvant au bout du vers, rimant avec *asaut*, n'a pas pu être rejeté par le copiste.



venirs d'uu autre poëme de Pierre: nous trouverons aussi plusieurs traits caractéristiques qui témoignent en faveur de l'identité de l'auteur.

Nous avons vu que Renart est dépeint comme chanteur et musicien dans les branches 11, 30 et 21—22: il en est de même ici, vs. 13305. Les compagnons de Renart entonnent une chanson,

Et dant Renart chante en fausset.

Dans la vingtième branche le trouvère fait entrevoir qu'il n'a pas haute opinion des pèlerins allant en terre sainte. Grimbert propose au roi de laisser partir Renart »outre mer"; mais, vs. 11151,

Ce dist li rois: „Ne fet à dire,
Qant reviendroit si seroit pire,
Qar tuit ceste costume tienent
Qui bon i vont, mal en revienent."

Vers la fin de la 23e branche Renart s'exprime dans le même sens par rapport aux pèlerins qui vont à Rome. Vs. 13451 Belin dit:

„Jamès pelerins ne serai."
— „Seignor, dist Renart, par mon chief,
Cest errer est pesant et grief;
Il a el siecle meint prodome
Qui onques ne furent à Rome:
Tiex est revenuz des sept sainz
Qui est pires qu'il ne fu ainz."

Puis le style, le langage rappelle celui de Pierre. Si dans son œuvre précédente il dit: »besoing fet vielle troter", nous lisons ici, vs. 13397:

Seignor, besoing fet moult aprendre.

Les jurons ne manquent pas: par Dieu! vs. 13187; por amor Dieu! vs. 13198; por le cuer bé, vs. 13240; par mon chief, vs. 13453; par foi!, vs. 13148, 13173, 13263, 13279, 13394, 13419.

Au vs. 13189 se trouve la construction remarquable déjà signalée:

Miex *la* te vendroit-il porter
Ta pel.

Même liberté dans les formes, dans les rimes: vs. 13433, s'esmaient: voient; vs. 13053, sache: place; vs. 13191, alasche: pasque; vs. 13205, féel: conseil; vs. 13327, jus: pertuis; vs. 13363, estorde: porte; vs. 13145, apostoile: estoire.

J'ai remarqué six enjambements, mais la rime riche ne se montre qu'une seule fois. Cela tient probablement à un remaniement par un copiste plus habile ou plus puriste.

Digitized by Google

XIV.

Si le doute peut plus ou moins planer sur l'identité de l'auteur de la 23e branche, nous n'hésiterons aucunement à attribuer à Pierre de Saint-Cloud la 32e, qui raconte *la Mort Renart*. Sa manière se révèle à chaque instant: même esprit, même genre de composition, même style, même forme littéraire.

L'esprit aristocratique qui lui est propre perce dans ces vers (28778):

> N'afiert à home de parage,
> Por que il tiengne honor et terre,
> Qu'aillors aille jugement querre;
> Mès s'il prent home en son forfet,
> Il méisme justise en fet.
> S'il m'éust meffet, par ma foi,
> Venjance en préisse par moi.

Ici encore le trouvère cite la source où il puise: vs. 30122: »Si con l'escrit retret; vs. 29283: »con nos lisons".

Il s'adresse à son auditoire par l'apostrophe: *sachiez*, vs. 29180, 29298, 29425; et nous retrouvons ici, vs. 29457, la formule

> Que vos iroie-je contant?

Parmi les traits de conformité, remarquons encore, vs. 28931:

> Li rois a dit as conestables
> Que il facent metre les tables.

Une expression analogue se lit branche 30, vs. 26788:

> Tantost donerent à laver
> Cil qui en sont li conestables;

et vs. 27103:

> Cil qui estoient connestables
> Commandent à metre les tables.

M. Rothe a cru remarquer [1]) que »dans tout le poëme de Renart, à l'exception de la fable de la jument et du loup, le cheval ne figure guère comme un personnage, un acteur du drame." Fauriel aussi dit [2]) que »du moins dans les anciennes branches" le cheval n'a pas de rôle. Cependant je trouve *Ferrant le roncin* parmi les chevaliers nommés dans la 30e branche, vs. 26160 etc., et aussi dans l'interpolation de la 20e vs. 11303. Il est à remarquer qu'on le retrouve encore ici, vs. 29501, 29640, 29714.

Dans la 20e branche, vs. 10800, Coupée est appelée *l'antein* de Pinte; ici, vs. 30032 nous lisons:

> Bien est dame Pinte vengiée
> Et dame Coupée *s'entein.*

La branche 30, vs. 25966, mentionne Choisi:

> Lors vousist bien estre à Choisi;

il y a un souvenir du même endroit dans la 32e, vs. 30140:

> Qui li donast quite Choisi
> N'eust tel joie ne tel feste.

En fait de style je rencontre ici la construction déjà souvent signalée; vs. 30184:

> Mès se je *n'en* ai vengement
> *Du desléal.*

La double apostrophe que nous avons rencontrée

---

1) *Les Romans du Renart examinés*, p. 266; cf. p. 237 note.
2) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 943.

plus haut, se retrouve vs. 29067: Renart, Renart!

Voici quelques exemples de serments et d'invocations: par foi! vs. 28792; par ma foi! vs. 28783; par cele foi que je vos doi! vs. 28756, 28958, 29027; 29071, 29087.

vs. 28846. Foi que je doi l'ame mon père!
29374. Foi que je doi sire Robert!
29944. Foi que je doi Bernart l'arceprestre!

Puis la formule: Foi que je doi à Saint Germain, etc. et l'invocation des saints sans formule: par St. Eloi! par St. Gile etc.

Voici la liste des saints nommés: St. Denis, vs. 29216; St. Eloi, vs. 29220; St. Esperit, vs. 28862; St. Germain, vs. 28856; St. Gile, vs. 29217, 29514; St. Laurent, vs. 29380; St. Lienart, vs. 29068, 30259; St. Pierre, vs. 29176; Ste. Pinte, (ou plutôt: Ste. Coupée), vs. 29950. Par les sainz qu'en quiert en Galice, vs. 30105; Que par les sainz qui sont à Rome, vs. 30196.

Par mon chief! vs. 28963, 29864, 30155.

En fait de licences de forme, je remarque, vs. 30342, *barbakeu=barbacane;* vs. 29871, *saye* pour *soie; delai* rimant avec *eloi*, vs. 29219; avec *roi*, vs. 28815. L'assonance ne fait pas défaut: vs. 28903, atendre: trente; vs. 29263, après: cers; vs. 29355, test: fet; vs. 29625, tors: dos; vs. 29955, 30005, traïtres: féistes; vs. 30203, part: pas.

La rime riche revient 38 fois; l'enjambement 59 fois.

Tout cela nous autorise sans doute à reconnaître Pierre de Saint-Cloud pour l'auteur de cette branche.

Mais où est sa place? où faut-il l'insérer. M. Rothe est d'opinion que »cette branche ne se lie à aucune des autres." [1]) Mais sachant que Pierre écrit

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 256.

des romans de longue haleine, et ne trouvant à cette branche ni vrai début ni conclusion finale, nous sommes obligés de rechercher le cadre où elle ira se placer.

Or, le roi dit à Renart, vs. 28843:

„Ne vos vi mès
Puis que nos féismes la pès
Entre vos et vostre compère."

M. Rothe a pensé que c'était là une allusion à la onzième branche, vs. 5650 et suiv. [1]). De prime abord l'observation paraît vraie: cependant elle a besoin d'être rectifiée.

Si réellement le roi fait allusion à ce qui se passe dans la onzième branche, il faudrait que la 32e fît partie du premier poëme que nous avons revendiqué pour Pierre, et elle devrait nécessairement trouver sa place dans la première partie de cet ouvrage, avant l'arrivée de Renart à la cour, vs. 26112. Mais cela n'est pas possible, puisqu'il s'y trouve une allusion expresse à un événement qui n'est raconté que dans la dernière partie de la 30e branche. Renart dit, vs. 29056, qu'il avait épousé la lionne, et

„Li prestres fu Tibers li chaz
Qui volentiers la m'espousa."

Eh bien! dans la branche 30e nous apprenons, vs. 26800, que lors du mariage

Tybert et Grimbert solement,
Qui moult furent bon conpaingnon,
Cil dui font la benéiçon
Desus les lis as deus amanz.

Et ce qui plus est, je trouve ici plusieurs allusions à la 20e branche. Ainsi, vs. 28818, la cour de Noble

Cel jor celebroit une feste
D'une haute dame honorée,

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 252, note 1.

La suer Pinte, dame Coupée,
Qui fu ocise en traïson.

Plus loin il est question de la tombe de la victime de Renart, de l'autel qu'on lui a dressé: et le poëte nous raconte, vs. 29481:

Miracles apertement fet
Por lui, si que tuit li contret
Garissent qui entrent laienz,
Et autres de goute et de denz.

On voit que c'est une allusion fort directe à la guérison miraculeuse de Couart et d'Ysengrin, racontée branche 20, vs. 10149 et suivants.

Ceci prouve assez qu'il ne faut placer cette branche qu'après la 20ᵉ, et l'on peut conjecturer qu'elle forme avec celle-là et les trois suivantes un tout complet.

Je prévois deux objections, la première tirée du fond, la seconde empruntée à la forme du récit de la 32ᵉ branche.

On dira peut-être qu'elle ne peut faire suite à la 20ᵉ branche, parce que l'auteur »fait vivre et paraître les animaux que l'on a vu périr dans les branches immédiatement précédentes," tandis que »la dame Coupée seule est décidément morte." [1]

Il est facile de répondre à cette objection. Il est vrai qu'au vs. 29339 Primaut est nommé parmi les seigneurs qui jouent »as plantées", nonobstant qu'il ait été tué dans la 23ᵉ branche. Mais on n'aura pas de peine à se convaincre qu'il doit y avoir là une faute de copiste. La règle du jeu que jouent les courtisans veut que celui qui a donné un coup sur la plante du pied d'un de ses compagnons, s'assoie et tende le pied pour recevoir un coup à son tour. Ainsi Brichemer ayant frappé, vs. 29344,

[1] M. Rothe, *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 257.

Et Brichemers tantost s'assiet,
Si a le pié en haut tendu,
Adonc a son cop atendu.

Ysengrin a commencé le jeu: il a tendu le pied, et Tybert y a frappé un coup. Puis, vs. 29338:

Lors s'est Tyberz alez séoir,
Dont retendi *Primaut* le pié;

et Brichemer d'y frapper. — Qui ne voit que le dernier vers doit être corrigé de cette manière:

Dont retendi Tyberz le pié!

Quant à Pelez le rat qui chante l'office des morts, vs. 29285, et joue avec les autres pendant la fête, vs. 29417, on ne dira plus qu'il est ressuscité, depuis que nous savons que la partie de la 20e branche, dans laquelle il est tué (vs. 11644), n'appartient pas à ce poëme. —

D'autre part Renart est ici le compagnon, l'ami de Couart et il est bien vu du roi, ce qui est en contradiction flagrante avec la 20e branche.

Cela est vrai; mais n'est-il pas possible qu'une partie du poëme se soit perdue? Je n'en doute pas.

Lorsque, dans la 20e branche, Renart est gracié par le roi, il demande et obtient l'anneau de la reine: il se réjouit de l'avoir obtenu et dit entre ses dents, vs. 11202:

Certes qui unques ne le vit
L'anel, por voir le conperra,
Jà por nului ne remendra.

Cependant on n'en entend plus parler. Cela n'est pas naturel. Il me paraît fort probable qu'après ses nouveaux méfaits, il s'en soit servi pour rentrer en grâce auprès du roi et se réconcilier avec ses ennemis, avec Ysengrin en premier lieu; et ce serait à cette réconciliation que le roi ferait allusion quand il dit, vs. 28843:

„Ne vos vi mès
Puisque nos féismes la pès
Entre vos et vostre compère."

Ce n'est là, je le sais, qu'une conjecture, mais elle devient fort plausible lorsqu'on se rappelle les différentes considérations qui nous engagent à voir dans la 32e branche une continuation de la 20e.

La deuxième objection pourrait être formulée ainsi:

La 32e branche ne peut appartenir au même poëme que la 20e, 21—22e et 23e, puisque les formes métriques sont trop différentes.

La branche 20a, de 1640 vers, contient 3 rimes riches, 4 assonances, 10 enjambements.

La br. 21—22, de 1028 vs., 10 rimes riches, 4 assonances, 7 enjambements.

La br. 23, de 576 vs., 1 rime riche, 1 assonance, 6 enjambements.

La br. 32, de 1698 vs.; 38 rimes riches, 9 assonances, 59 enjambements. La différence saute aux yeux: elle est trop grande pour que la dernière branche soit de l'auteur des trois précédentes.

Quelque naturelle que paraisse cette conclusion, nous la tenons pour hasardée, puisqu'elle ne tient aucun compte de l'influence que les copistes et remanieurs ont exercée sur les textes. Nous en fournirons la preuve.

Nous avons vu que la branche 20b appartient à la 26e; mais détachée du tout dont elle doit faire partie, et incorporée dans une autre branche qui a évidemment eu plus de succès que la 26e, elle a subi des influences qui ne se sont pas étendues sur les autres parties de celle-ci, et voici ce qui en est résulté.

La br. 26, sur 1898 vers, a 29 rimes riches, 6 assonances, 29 enjambements.

La br. 20ᵇ contient 584 vers, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la 26ᵉ: elle a 8 rimes riches, une assonance, trois enjambements.

En comparant ces chiffres on devra avouer que l'influence d'une seconde main s'y fait sentir. Cela saute encore plus aux yeux en comparant les deux rédactions de la 29ᵉ branche.

La plus ancienne a été publiée par M. Chabaille [1]), la plus moderne est celle que publia Méon.

La première contient: 30 rimes riches, 18 assonances, 26 enjambements. La seconde: 12 rimes riches, 5 assonances, 35 enjambements.

La première multiplie 18 fois la rime. La seconde 29 fois.

Tout bien pesé, les différences que présente le système rhythmique des branches 20—23 et 32 ne doit pas nous empêcher de les attribuer au même auteur et de les ranger dans le même cadre.

Une dernière question est celle-ci: la 32ᵉ branche clôt-elle le poëme? Je le pense. Le vers

Ici luec de Renart vos lès,

termine convenablement le récit: les deux derniers,

La vie et la procession.
Ci fine de Renart le non,

sont probablement de la main d'un scribe qui cherchait une conclusion non-seulement à cette branche, mais au volume qu'il copiait ou compilait; car les trois manuscrits qui contiennent cette branche se terminent par elle.

---

[1]) *Le Roman du Renart, Supplément*, p. 223—330.

XV.

Revenons aux allusions de la 30e branche. Le roi a été guéri par Renart [1]; cette guérison est racontée par le poëte même qui la mentionne à deux reprises. Ce récit se trouve dans la 26e branche, intitulée: *C'est la branche de Renart si come il fu mires.*

Elle est bien du même auteur: elle offre tous les traits caractéristiques qui le distinguent.

Ses prédilections aristocratiques percent dès le commencement, lorsque, en parlant de la cour du roi Noble, il dit, vs. 17890:

Là n'osast pas estre vilains
Que laidement ne fust botez.

Et parmi les courtisans, vs. 17898,

Einz n'i ot celui qui n'éust
Robe au mains de vair ou de gris.

Tout ce passage en rappelle un autre, presque exactement pareil, de la 32e branche, vs. 28826: où il dit de cette même cour:

Il n'i ot se hauz homes non,
Qui estoient, ce vos devis,
Vestuz ou de vair ou de gris.

---

[1]) Voyez ci-dessus, p. 188.

Il renvoie à la source d'où il tire son récit: vs. 19051: »si con nos lison."

L'apostrophe de l'auditoire par l'expression *sachiez*, *ce sachiez*, lui est familière, voyez vs. 18088, 18234, 410, 512, 554, 19250.

De même les formules:

Vs. 18829. Que vos iroie-je disant?
Vs. 11447. Qu'iroie-je fesant lonc conte?

Lorsque Roonel part pour accomplir le message du roi, il dit à sa femme, vs. 18156:

„Por ce faz mes males emplir
Et bien atorner mon afaire."

Dans la 30e branche, le roi prend la même précaution, vs. 26349:

Adont s'en velt li rois partir,
Mès einz fist ses males enplir.

Nous lisons vs. 19287:

Renart s'en vet à esperon,
Moult ot en lui noble baron.

L'auteur se sert de la même expression dans la 30e branche, vs. 27482:

Moult ot en lui noble vassal.

Ici comme ailleurs l'auteur va chercher une rime chez les *Irois:* vs. 18237:

Li miandres rois
Qui soit en la terre as *Irois.*

Dans la 20e branche nous lisons, vs. 9965:

Qu'en tel point avoit pris li rois
L'acorde, maugré as *Irois* etc.

Dans la 30e il dit, vs. 25218:

Je fui en la terre as *Irois.*

Mais ce qui lui tient surtout à cœur, est ce qui se

voit ou dit en France. De là des expressions comme celle-ci, vs. 18355:

> Je ne quit pas qu'en tote France
> Est reliques de tel puissance.

Ou encore, vs. 11589:

> Et j'en prendrai si grant venjance,
> Qu'en le saura par tote France.

C'est là une de ses expressions favorites: elle revient br. 20, vs. 10443:

> Je t'en feré si grant venjance
> Qu'en le saura par tote France;

et encore br. 10, vs. 3557:

> Ainz en prendré tele venjance
> Que l'en en parlera par France.

J'ai déjà fait remarquer qu'il donne au héros de la geste le sobriquet de *Renart-Barat* [1]: je le retrouve ici vs. 18170:

> Vos avez enpris mesage
> A porter à Renart-barat.

Je lis, vs. 19651:

> Se je le puis as mains tenir
> Je li ferai mes *jeus puïr*,

et vs. 11433:

> Je vos fis jà mon *ju poïr*.

Je retrouve la même expression br. 9—10, vs. 3614:

> Et il me dist tel vilanie
> Que se il me povoit tenir,
> Qu'il me feroit son *gieu puïr*.

Vs. 19212 je lis:

> Mais qui soit bel ne qui soit griés,
> Il s'en escondira s'il puet;

[1]) Voyez ci-dessus, p. 214.

et vs. 19316:

Il la prent qui qu'il en soit grief.

C'est encore là une expression familière à Pierre de Saint-Cloud. On la retrouve br. 11, vs. 4920:

Qui que soit bel ne qui que griet,
Droit à cele vile en ira;

et br. 30, vs. 26149:

Atant fet escrire ses briés
Qui que soit bel ne qui soit griés,
Se's envoie par ses barons.

Vs. 11604 nous lisons:

Puis parleron d'autre Bernart,

ce qui rappelle le vs. 10096 de la 20e branche:

Si parleron d'autre Martin [1]).

L'apostrophe redoublée lui est familière: vs. 18120, 11465: sire, sire! 18185: dame, dame! 11455, 11595: Renart, Renart!

Les jurons et serments ne manquent pas.

Par foi, vs. 17904, 19649. Par ma foi, vs. 19203, 19452. En moie foi, vs. 18995.

Foi que doi vos, vs. 18684, 722, 19399, 527, 11820. Par cele foi que me devez, vs. 19176.

L'invocation de saints a lieu à tout moment: fort souvent avec la formule: foi que je doi Saint Gile etc. En voici la liste: St Boniface, vs. 18186; St. Climent, vs. 19532; St. Germain, vs. 19202; St. Gile, vs. 18942; St. Guillaume, vs. 19538; St. Lienart, vs. 17955, 18694; St. Mandé, vs. 18185; Ste. Marie, vs. 11746; St. Martin, vs. 19234; St. Nicolas, vs. 19470; St. Pierre, vs.

---

[1]) Cette expression se trouve aussi dans quelques chansons de geste, voyez *Vanden Vos Reinaerde*, p. CXXXVIII.

18910, 19393; St. Romacle, vs. 18359; St. Ylaire, vs. 18804; par les sainz qu'on prie à Rome, vs. 18270.

Por Dieu, vs. 18057, 18061, 11831; par le père esperital, vs. 19364.

Se Diex m'aïst, vs. 18189; se Diex me saut, vs. 19524; se Diex m'amant; vs. 19389, 19496; se Diex me voie, vs. 19033; se Diex m'en avoit, vs. 18161; se Diex me (vos) gart, vs. 18731, 19460. Par la char bieu, vs. 18177.

Par mon chief, vs. 18870, 19351, 19590.

Je rencontre aussi la locution: fait soi Renart, vs. 19541; fait se il, vs. 19195.

Je remarque la forme envoit = envoie, vs. 19235; saroie = saurais, vs. 19271; les rimes: guenche: venge, vs. 17939; mesage: sache, vs. 18914; vaches: formaches, vs. 11473; orendroit: ait, vs. 19015; delai: roi, vs. 19131; delaie: voie, vs. 18785; voie: effroie, vs. 18387; paiez: envoiez, vs. 19210; estuise: cuisse, vs. 18545. Les assonances. Renart: faz, vs. 18343; chemine: vigne, vs. 18459; que je: sage, vs. 18689; reposte: porte, vs. 19325; aillors: vos, vs. 19381; parz: braz, vs. 19599; traïtres: dites, vs. 11769; frepe: escherpe, vs. 12261.

La rime riche revient trente fois dans la branche 26, huit fois dans la branche 20^{b}.

Quatre rimes consécutives pareilles se rencontrent quelquefois. Enfin je compte 31 enjambements dans la 26e branche et quatre dans br. 20^{b}.

XVI.

Si la 26e branche est due à la plume de Pierre de Saint-Cloud, comme nous n'en doutons pas, reste à savoir si c'est un poëme isolé et complet, ou si ce récit fait partie d'un tout plus complexe.

Pour étudier cette question commençons par examiner les rapports qui existent entre cette branche et l'ancienne rédaction du récit de la guérison du roi par Renart, telle qu'elle nous est connue par le *Reinhart*.

Là Noble est malade, et la cause de sa maladie la voici[1]). Il a détruit une fourmilière dont les habitants n'avaient pas voulu reconnaître son empire. Leur chef, pour se venger, s'est introduit par l'oreille dans le cerveau du roi, et y cause des douleurs insupportables. Noble suppose que sa maladie est un châtiment de Dieu parce qu'il a négligé de tenir ses plaids. Il se hâte donc de tenir une cour plénière, où Ysengrin accuse Renart absent. Le cerf veut passer condamnation, mais le chameau rémontre qu'il faut citer jusqu'à trois fois l'inculpé. En ce moment Chantecler arrive avec le cadavre de Coupée dont

---

1) Voyez la traduction de cette partie du poëme allemand ci-dessus, p. 98 suiv.

Renart avait causé la mort. Le roi tombe dans un accès de fureur qui fait trembler tous les animaux: la peur donne la fièvre à Couart. L'office des morts est chanté pour Coupée, et on l'enterre; Couart s'endort sur la tombe, et en se réveillant, il se trouve guéri de son mal. Ce miracle est pour tous un signe infaillible que la victime de Renart est une sainte martyre.

Sur l'ordre du roi, Brun se met en route pour aller citer Renart. Celui-ci le leurre de l'espoir de satisfaire sa gourmandise et l'attire dans un piége. Tybert, le second envoyé du roi, n'a pas un sort meilleur. Enfin Grimbert persuade à Renart de se rendre à la cour, et celui-ci s'y laisse conduire.

Pour cette partie, Pierre de Saint-Cloud, tout en gardant l'idée fondamentale du récit primitif, en a complétement changé les personnages et les détails. Depuis l'apparition de Renart à la cour il y a beaucoup plus de conformité entre sa narration et celle du Glichesære, sauf la fin finale, qui, dans la rédaction allemande, pourrait bien, d'après la judicieuse remarque de M. Rothe [1]), être née »simplement d'une confusion des mots de poison, potion et boisson dans les plus anciennes traditions ou compositions sur ce sujet." Il est cependant encore fort possible que l'empoisonnement du roi par Renart fût le vrai dénouement du poëme dans la plus ancienne rédaction française que le Glichesære traduisait, dénouement dont Pierre n'a pas tenu compte.

Quoi qu'il en soit, le changement de détails, l'introduction de nouveaux personnages n'a rien qui doive

---

[1]) *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 211 et p. 62, note 1.

nous étonner de la part du trouvère français. Évidemment il avait sous les yeux l'*ancien Renart;* mais les parties de son œuvre que nous connaissons, p. e. le poëme composé des branches 11—9—10—30, prouve assez qu'il n'a pas seulement voulu le remanier selon les besoins de l'époque, mais qu'il l'a pris pour point de départ, qu'il s'en est servi comme d'un canevas sur lequel il a brodé de nouveaux récits qu'il colorait non-seulement de détails nouveaux, empruntés aux mœurs chevaleresques de son temps, tout comme Crestien de Troyes l'a fait pour les lais bretons, mais où il introduisait de nouveaux personnages selon les besoins de son œuvre. Le personnage de Primaut le prouve assez; et nous verrons plus tard que c'est lui qui le premier, comme le devinait M. Paulin Paris [1]) introduisit le nom d'Hermeline dans le poëme de Renart.

L'ancien Renart que traduisait, vers le milieu du XIIe siècle, le Glichesære, ne devait pas être tombé dans un oubli complet au temps où Pierre rimait. Celui-ci ne voulait pas seulement rajeunir un poëme qui, par la sécheresse et la simplicité de la narration, n'était plus du goût d'une génération qui se délectait à la lecture des poëmes de Crestien de Troyes; il visait plus haut, il voulait réellement se donner l'air de »raconter une histoire de tout point nouvelle." Fauriel était d'opinion que jamais Pierre de Saint-Cloud n'aurait pu »affirmer rien de pareil, non parce que c'était un mensonge (ces sortes de mensonges étaient un besoin de métier pour les jongleurs et les trouvères) mais parce qu'ici le mensonge eût été manifeste et gratuit. Tout le monde

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 359.

devait savoir qu'il y avait sur Ysengrin et Renart, de vieilles histoires que Pierre de Saint-Cloud n'avait point imaginées." [1])

Il y a lieu de croire que si Fauriel ne s'était pas raccroché au prologue qui ne peut être de Pierre de Saint-Cloud, et s'il s'était douté que c'est à lui qu'on doit les branches, 9—10, 30 et 26 et d'autres encore, il n'aurait pas porté ce jugement.

Parce que *l'ancien Renart* n'était pas tombé tout à fait dans l'oubli, Pierre, en refaisant l'histoire de la guérison du roi, en a changé les détails, y a introduit de nouveaux personnages. Il a agi absolument de même pour l'épisode de Chantecler raconté dans la première partie de la onzième branche. De cette manière il avait l'air de faire du neuf.

Cependant s'il comptait sur la sympathie de son auditoire, ce n'était pas seulement parce que sa manière de traiter le sujet était dans le goût de l'époque, mais encore parce que les traditions sur Renart étaient populaires et aimées.

Il fait même allusion au poëme qu'il voulait remplacer. Le roi rappelle à ses conseillers les messages antérieurs auxquels Renart n'a pas obéi. Vs. 18711:

„Mesages ai-ge tramis
A lui, ne sai ou cinc ou sis;
Par maintes foiz l'ai fet mander,
Mès riens que sache commander
Ne viaut fère."

Ici le roi fait évidemment allusion non-seulement aux citations racontées dans la branche elle-même, mais encore à celles que racontait le poëme antérieur.

Or, il y a au début de la 26e branche un passage

---

1) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 909.

où il est question d'un nombre bien plus considérable de messages. Il y est dit, vs. 17903, que Renart

> Fu bien mandez
> Voire, parfoi, et remandez
> Plus de diz foiz, voire de vint.

Comment expliquer cette exagération du chiffre des messages envoyés à Renart?

Je crois qu'il n'y a qu'un moyen, c'est de l'attribuer à une interpolation faite par un copiste ou arrangeur qui avait connaissance des messages réitérés qui reviennent dans la vingtième branche et dans d'autres encore.

De prime abord cette opinion peut paraître arbitraire: j'ose cependant espérer qu'on s'y ralliera après avoir pesé les considérations qui me l'ont fait adopter.

Sans aucun doute le commencement de cette branche a subi des altérations.

Le roi tient une cour plénière: Renart ne s'y est pas présenté. Pourquoi? Parce qu'il a commis des crimes dont il redoute la punition, comme dans la 20e branche p. e.? Nullement. Il est vrai que Renart a fait »mainte guenche" à Ysengrin, vs. 17939, et que celui-ci pense

> Or est honiz s'il ne s'en venge,

mais cela est fort vague; et lorsqu'il se lève pour parler contre Renart, il ne l'accuse d'aucun crime commis envers lui personnellement.

Cependant dès le début le roi prie ses barons, vs. 17918, que

> „Lo me jugiez et selonc droit
> Dou despit et selonc raison."

De quel *despit* se plaint-il? De ce que Renart n'est pas venu à la cour. Mais était-ce là une raison

plausible pour le mettre en jugement? J'en doute fort. D'ailleurs, avant que Noble pût savoir que Renart ne viendrait pas à la réunion, il avait déjà arrêté qu'il le punirait. Ce n'est pas sans raison qu'il a réuni ses barons. Plus tard il leur dira »l'achoison" (vs. 17922)

„Por coi vos ai ici mandez."

Et lorsqu'il se trouve seul avec ses confidents les plus intimes, il leur parle ainsi, vs. 18686:

„Dire vos doi
Por coi j'ai ma gent asanblée.
. . . .
Bien véez, par Saint Lienart,
Que Renart me prise moult pou.
. . . .
Or voil abatre son revel,
G'irai asegier son chastel,
Por q'ai fet ma gent asanbler."

Ysengrin abonde dans le sens du roi, vs. 18724:

„Ses chastiax sera abatuz
Et si sera mis en prison."

On le voit, il s'était passé quelque chose de plus grave que la non-comparution de Renart, quelque chose qui avait occasionné la colère du roi et la réunion des barons.

Cet événement antérieur n'étant pas raconté dans la première partie de la 26e branche, il est impossible qu'elle soit un poëme isolé: il faut absolument qu'elle se rattache à uue œuvre contenant l'événement qui a occasionné la fureur de Noble.

Cela étant, nous sommes en droit de retrancher le prologue de quatorze vers, qui du reste fait entrevoir que nous n'avons affaire qu'à un fragment, puisqu'il dit que la branche ne contiendra que

Digitized by Google

Une partie de l'estoire
Si com Renart et Ysengrin
Guerroièrent jusqu'à la fin.

D'ailleurs ce prologue ne peut être de Pierre qui, ni dans la préface de la onzième branche, ni ailleurs, n'apostrophe jamais son auditoire par le mot »*seignor*", et qui, certes, n'aurait pas commis la platitude de dire:

Touz sui espris et eschaufez
De Renart dire!

Maintenant, est-il possible de retrouver le fait criminel qui a nécessairement précédé les événements que contient cette branche?

Je n'hésite pas à répondre: oui.

Le fil de la narration se trouve renoué du moment qu'on réintègre la 26e branche parmi les aventures de la 30e.

Lorsque, dans cette dernière, le roi envoie un message à Renart, c'est, vs. 26026,

Con à un des meillors amis
Que il ait, et qu'il aime plus.

D'où vient cette amitié subite? Dans leur entrevue précédente, racontée dans la onzième branche, rien n'indique une telle intimité: au contraire, Renart dit au roi, vs. 5614:

„No daigneriez soufrir
Que si petiz homs con je sui
. . . .
Alast o vos en compaignie;
. . . .
N'avez cure de povre gent".

Et l'on voit bien par la manière dont le roi le traite qu'il dit la vérité. Lorsque, un peu plus tard, Ysengrin persuade au roi que Renart les trahit, Noble ne défend pas l'accusé, mais dit, vs. 5913:

„Je li feré comperer chier
Ce que nos fet tant ci juchier:

Se il le fait por nul despit
Jà n'en aura point de respit,
Ne nus ne l'en sera garant
Se il n'i a cause aparant."

Et en fin de compte il veut le faire pendre pour l'avoir fait attendre (vs. 5970).

Si le roi n'était déjà pas très-porté pour Renart, le tour que celui-ci a joué à Roonel, un des barons de la cour, n'est pas de nature à lui faire gagner l'amitié de son souverain. Noble est si exaspéré du crime commis envers son baron, qu'il s'écrie (br. 30, vs. 24824):

„Se je puis prendre le laron,
Il sera maintenent pendu."

Comment pourrait-il, dans cette situation d'esprit, envoyer vers Renart

Con à un des meillors amis
Que il ait et qu'il aime plus?

N'est-on pas en droit de répéter la question: comment expliquer cette amitié inattendue?

Il me semble qu'il n'y a que la guérison du roi par Renart qui puisse l'avoir amenée.

Rappelons-nous que lorsque, dans la 26[e] branche, Noble a recouvré la santé, il dit à son médecin improvisé, vs. 19719:

„Renart, fait il, je sui gariz:
Je vos en rent cinc cent merciz
Et seignor vos faz de ma terre."

Cela explique fort bien la grande faveur que le roi lui témoigne dans la seconde partie de la 30[e] branche.

Il y a dans cette même branche encore un passage qui, par rapport à cette question, mérite de fixer notre attention.

Quand le roi a fait conduire Roonel presque

étranglé par Renart, à son hôtel, le trouvère ajoute, vs. 24894:

> Ici de la cort vos lairon,
> Et qant leus en sera et tans,
> Si vos en dirons tot à tans.

Cela nous prépare à une description de la cour du roi, qui manque cependant. Cette lacune est parfaitement comblée par le récit commençant (br. 26, vs. 17885):

> Ce fu entor la Pentecoste,
> Icele feste qui tant coste,
> Que dant Noble tenoit sa feste *etc.*

Si d'un côté l'intercalation de la 26e branche dans la 30e explique un fait de celle-ci, qui sans cela resterait inexplicable, d'autre part elle seule aussi nous révèle le secret de la colère du roi dans la 26e. Ce n'est pas parce que Renart a dédaigné de venir à la cour que Noble veut le punir, c'est parce qu'il a indignement maltraité Roonel, un des favoris du roi (br. 11, vs. 5621), que celui-ci appelle »biau doz amis" (br. 30, vs. 24797).

Nous savons déjà qu'aussitôt que Noble connaît le crime, br. 30, vs. 24779,

> Si en fu li rois moult dolant;

et, vs. 24791,

> Conme deboneire et cortois
> Commença à plorer li rois;

et lorsqu'il entend que c'est Renart qui l'a commis, il ajoute, vs. 24824:

> „Se je puis prendre le laron,
> Il sera maintenant pendu;"

absolument comme il dit au début de la 26e branche, vs. 17909:

> Se l'puet tenir, n'aura respit.

Veut-on encore une preuve de la connexion des deux branches? L'une prépare aux événements de l'autre.

Dans la 30ᵉ branche, un peu avant l'endroit où doit se faire l'insertion de la 26ᵉ, le trouvère nous prépare à voir figurer Renart comme médecin, puisqu'il nous le montre connaissant la vertu de certaines plantes médicinales. Le traître est assez grièvement blessé, mais (vs. 25094)

Il dist que se il puet trover
Une erbe qu'il bien conissoit,
Tantost sa plaie gariroit.
Moult reclaime Deu doucement
Qu'il li envoit proceinement
Si con il en a grant mestier.
Atant trespassa un sentier
Qui en la praerie estoit:
Sor un fossé qui grant estoit
A trovée l'erbe qu'il quiert.
Maintenant ses pates i fiert,
Si l'en a tantost esrachie;
Ne l'a triblée n'esquachie,
Ençois la menja sanz tribler.
De 'l remanant ala froter
Trestotes les plaies qu'il ot,
Et li cuir maintenant reclot,
Et fu gariz et trestoz sains.

D'autre part si, dans la dernière partie de la 30ᵉ branche, Noble fait mander Renart aussitôt qu'une guerre lui tombe sur les bras, et lui confie la garde de son château et de sa femme, c'est qu'il devait avoir confiance en lui. Aussi déjà dans la 26ᵉ branche Tybert lui avait parlé en ces termes de Renart, vs. 18041:

„N'avez gaires en vostre terre
Baron miex sache mener guerre
Ne contrester ses anemis,
Ne qui miex s'en soit entremis;
Si vos porroit avoir mestier
Se guerre voliez traitier.

Se besoing vos sordoit, ce cuit,
Que plus vos aideroit que tuit
Li baron de vostre maison."

Enfin il faut se rappeler encore que dans la 26ᵉ branche, comme dans la onzième et la trentième, l'adultère de Renart et de Hersent n'est pas le motif de l'inimitié instinctive qui existe entre Ysengrin et le goupil.

Tout cela doit nous convaincre que les branches 26 et 30 font partie d'un même poëme. Et maintenant on ne s'étonnera pas des divers points de ressemblance entre ces deux pièces, que nous avons signalés (p. 232—236).

Cela posé, il s'en suit que le début de la 26ᵉ branche a, comme nous le disions, subi quelques altérations, puisque tout ce qui avait rapport au mauvais traitement que Renart inflige à Roonel en a été éliminé et remplacé par quelque chose de fort vague et de fort insignifiant.

La connexion une fois admise, l'on comprendra aussi pourquoi le trouvère a substitué à Brun et à Tybert, qui remplissent les fonctions de messagers dans le *Reinhart*, Roonel et Brichemer. Celui-ci est un de ceux que Renart maltraite plus tard, sous prétexte qu'il a besoin d'une courroie de sa peau pour guérir le roi: cela devient une vengeance de ce que Brichemer s'était ingéré dans ses affaires. Et Roonel est envoyé parce qu'il a été la victime du goupil: c'est un raffinement de la part du roi.

On m'objectera peut-être que dans l'entrevue de Roonel avec sa femme, celle-ci ne lui parle pas de sa mésaventure, et que dans la rencontre du mâtin avec Renart il n'en est pas question non plus.

Il est vrai que la chienne n'y fait pas allusion,

mais en voyant sa frayeur lorsqu'elle entend que son mari s'est chargé de la commission du roi, n'y a-t-il pas lieu de penser que l'arrangeur aura rejeté quelques vers, qu'il a peut-être remplacés par cinq autres, vs. 18172—76, sur lesquels nous reviendrons plus tard?

Ce qui est certain, c'est que nous pouvons signaler une omission dans les paroles que Roonel adresse à Renart. Il lui dit, vs. 18243:

„Li rois vos mande
Tot à estros et vos commande
(Vez ces letres à testimoingne)
Qu'à lui veingniez sans autre aloingne
Dedenz sa cort fere droiture
Del despit et de la laidure.
Devant li soiez mercredi.

De quelle »laidure" est-il question? Le texte ne nous en instruit pas, mais il n'est pas difficile de deviner ce qui a été omis: »de la laidure que vous m'avez faite."

Au reste, Roonel semble dire lui-même qu'autrefois il a eu affaire à Renart, lorsqu'en acceptant la commission, il dit au roi, vs. 18124:

„En son païs sai bien la voie."

J'ose espérer que nous avons fourni la preuve que la 26e branche doit être insérée dans la trentième.

Mais où est sa place? Évidemment après le vs. 24896, qui termine le récit de la mésaventure de Roonel, et avant le 25113e, avec lequel commence l'histoire de la rencontre avec Drouin, dans laquelle Renart fait allusion à la guérison du roi, vs. 25207:

„Tu sez bien qu'il n'a pas passé
Plus de deus anz que j'ai esté
En Calabre et en Romanie
. . . .


LIBRARY OF THE UNIVERSITY

Por mécine querre et trover
Monsegnor l'empereor Noble."

L'aventure qui précède, c'est-à-dire le combat de Renart avec les deux »escoffles," commençant au vers 24897, s'adapte parfaitement à la branche 9—10, comme nous l'avons vu p. 168—169. La 26ᵉ branche ne peut donc trouver sa place qu'après cette aventure, dont voici les derniers vers, vs. 25111 :

Et fu gariz et trestoz sains,
Vers le ciel en tendi les mains.
De la joie qu'il ot tressaut:
Outre le fossé fist un saut:
Moult se senti fort et legier.
Maintenant s'est mis au frapier
Tant qu'en la forest est venu.
Ne fait pas chiere d'esperdu,
Liéoment s'en vet joiant
Tant qu'il trova *etc.*

Les derniers mots forment le commencement de l'aventure avec Drouin, et comme on voit, le récit continue sans point d'arrêt.

Toutefois je pense qu'on a fait ici une coupure assez considérable. Je tâcherai de démontrer qu'entre ces deux aventures il faut placer la 26ᵉ branche.

Je suppose qu'après les mots

Outre le fossé fist un saut

venaient quelques vers disant que Renart rentrait dans Maupertuis, et dont les derniers pouvaient dire:

Ici de Renart vos lairons
Et de la cort reparlerons.

Là-dessus commencerait un nouveau récit, celui de la 26ᵉ branche:

Ce fu entor la Pentecoste,
Icele feste qui tant coste,
Que dant Nobles tenoit sa feste *etc.*

On m'objectera probablement que cela ne se peut pas, pour deux raisons. 1°. La partie de la 30e branche qui doit suivre ne s'adapte pas à la fin de la 26e; et 2°, dans celle-ci Renart a cruellement maltraité Ysengrin, comment serait-il possible que celui-ci le traitât en ami intime après que Renart a été meurtri par les morsures de Morhout? Cependant nous lisons vs. 25757:

Dist Ysengrin: „Dolent chetif!
Moult hé l'eure qne je tant vif
Quant mon conpère ai si perdu.
. . . .
Or le voi mort, ce poise moi.
Las chaitif! qni li a ce fet?
(Durement ait vers moi mesfet)
Si m'aït Dex, se gel' savoie,
Moult hautement le vencheroie" *etc.*

L'objection semble victorieuse: toutefois j'espère la réfuter.

Vers la fin de la 26e branche le roi fait reconduire à Maupertuis Renart qui est en grand crédit. Mais le récit ne peut se terminer là, quoique les manuscrits ne contiennent rien de plus. Il y manque quelque chose, car en quittant la cour, Renart dit au roi, vs. 19727:

„Sire, Brichemer si me het,
Et Ysengrin vostre prevost,
Ils ont jà asanblez lor ost,
Que se il me puent tenir,
Il me ferout à dnel fenir.
Jà n'eu aurai se la mort non."

C'est à cause de cela que Noble le fait reconduire par cent chevaliers bien armés. Mais cela n'empêche pas que les ennemis de Renart cherchent à se venger. Effectivement nous savons qu'Ysengrin est allé l'assiéger dans son château. C'est

Renart lui-même qui nous le raconte dans sa confession à Grimbert que l'on trouve dans la 20e branche. Il y dit, vs. 10804:

„Qant li ost [1]) fu devant mon crues,
De senglers, de vaches, de bues,
Et d'autres bestes bien armées
Que Ysengrin ot amenées
Por cele gerre metre à fin,
Retint Roonel le mastin,
Bien furent trente conpaignon,
Que chien, que lisses, que gaignon:
Tuit furent batu et plaié,
Moult malement furent paié,
Que je lor toli lor sondées;
Quant les oz s'en furent alées,
Par guile et par conchiement
Lor toli-ge lor covenant.
Au departir lor fis la loupe."

[1]) Le texte de Méon porte: *Quant li Ors*, ce qui est une faute évidente, quoique, dans son *Supplément*, M. Chabaille ne donne ni variante ni correction. Le vers 10814 le prouve assez:

Quant *les oz* s'en furent allées.

Faut-il aussi changer *mon crues* en *Malcrues?* C'est le nom d'un des châteaux de Renart, que l'on retrouve br. 19, vs. 9573:

Et il se r'est en *Malcrues* mis,

où le manuscrit 68 B lit *Mal-Treu*, d'après M. Chabaille, *Supplément*, p. 140.

Le vers 8932 de la même branche se lit ainsi dans l'édition de Méon:

Droit à *Malpertuis* son repère,

mais le manuscrit 7607 a:

Droit à *Malcrues* son [fort] repère,

comme nous voyons, non dans le *Supplément* de M. Chabaille, mais dans le *Reinhart Fuchs* de M. Grimm, p. CLVIII.

Dans la première branche, vs. 568, nous lisons:

Ainz ne fina d'esperoner
Jusqu'à l'entrée d'*un mal crues.*

Ne faut-il pas corriger, là aussi, *de Malcrues?* Cela est d'autant plus probable qu'au vers 517 il est dit:

Li chastiaus estoit auques fort.

Aussi le manuscrit 195 B (*Supplément*, p. 57) lit:

Trusqu'à son castel de *Val-crues.*

Le récit de cette guerre est perdu; mais nous pouvons supposer qu'elle s'est terminée par une paix générale. La 20e branche encore nous parle, vs. 9712, de »la pès"

> Qui novelement est jurée,

et un peu plus loin, Noble rappelle, vs. 9953, que

> „D'autre part est la pès jurée
> Dont la terre est asséurée."

Or, si nous ne savons absolument rien de la guerre et de la conclusion de la paix, un fragment paraît avoir été sauvé du récit du »conchiement" que Renart s'est permis

> Quant les oz s'en furent alées.

Ce fragment se trouve où l'on ne le chercherait pas d'abord: il se cache dans la 19e branche.

Digitized by Google

XVII.

Cette branche raconte comment Ysengrin est venu se plaindre à la cour du déshonneur que Renart lui a infligé en violant sa femme. Comme il n'a pas de témoins, les barons décident que Renart pourra se purifier par un serment solennel. Ysengrin va se concerter avec Roonel,

Le chien Frobert de la fontaine.

Roonel propose l'expédient que voici (vs. 8982):

„Je serai apareilliez
Fors de la vile en un fossé.
Vos me tendrez por enossé,
Direz que je sui mehainguiez:
Je me gerrai denz rechingniez,
Le col ploié, la langue traite.
Là soit vostre asenblée faite:
Renart i ert, et vos li dites
Qu'il sera bien envers vos quites
S'il puet jurer desor ma dent
Qu'il n'a mespris envers Hersent.
S'il tant s'aproche de mon groing
Que jel' puisse tenir au poing,
Bien porra dire ainz qu'il m'estorde,
Que ne vit mès saint qui si morde."

On tombe d'accord, et Brichemer, qui ne se doute pas de la tricherie, ordonne à Renart, vs. 9106:

„Vos jurerez desus la dent
Saint Roonel le rechingnié
Que Ysengrin n'avez boisiez."

Mais le fin Renart (vs. 9119)

Bien aparçut qu'il ert gaitiez
Et que Rooniax ert haitiez,
Au flanc qui debat et demaine
Qant il soufle et reprent s'alaine.
Arier se tret, qu'il se resoigne.
Qant Brichemer voit qu'il s'esloingne,
„Renart, fait-il, que ce puet estre?
Metre vos covient la main destre
Sor la dent Roonel tot droit;
Fetes tant que vos aiez droit,
Et fetes vostre serement
Devant nos toz apertement."
Renart respont: „Dant Brichemer,
Vos me soliez moult amer;
Miex vodroie gesir en l'aire
Que nel' fiance au saintuaire:
Je voil Rooniax ait son droit".
— „Dont ne di-ge reson et droit?"
— „Oil, vos dites bien c'apert
. . . ."
Mès Rooniax ne l'en dit gaires
Qui du serement se fist maires
Et Renart voloit conchier;
Mès il s'en sot moult bien gaitier
Con cil qui assez sot barat.
A itant d'entr'eus se depart
Et vient arière au serement:
Bien velt tenir le covenant
Que li baron avoient fet.

Cependant, du moment que Grimbert a obtenu que la cohue de ses ennemis n'entourera pas Renart de si près, celui-ci se hâte de prendre la fuite.

Nous avons transcrit une citation si étendue pour faire voir que, sauf le vs. 9138, qui est perdu, et quelques autres qui ne sont pas bien clairs, le récit procède logiquement. Rien n'y manque et rien ne pourrait y être intercalé sans nuire à la clarté de la narration.

Cependant dans l'imprimé, à la place du vers que nous avons laissé en blanc, se trouvent 297 vers

qui jurent avec le reste, et dont le commencement et la fin ne se relient pas au texte. Qu'on en juge.

Renart se doute de la trahison, et »arrier se tret." Brichemer l'engage à prêter serment. Renart hésite.

— „Dont ne di-ge reson et droit?"

demande Brichemer. Et Renart de répondre:

„Oïl, vos dites bien c'apert,
Vos savez bien que dant Frobert,
Uns riches hons c'on dit Desnoes,
Bien a sept mois norri trois oes.
Je les cuit bien encui avoir."

Et suivi de Brun et de Tybert il va attaquer la ferme, où ils sont repoussés par les vilains. Brun y perd une oreille et Tybert la queue. Les vilains poursuivent les fuyards jusqu'au camp, où Roonel et Brichemer sont blessés chacun d'une flèche, et le sanglier ainsi que Grimbert roué de coups. Ensuite la scène du serment est continuée.

Je ferai remarquer en premier lieu que le dernier passage que nous venons de citer n'a pas le sens commun: il en est de même de la fin de l'épisode, qui est cousu au reste par ces vers (vs. 9425):

Li vilain cuident estrangler
Mon seignor Baucent le sengler:
Il le vont tuit avironant,
Les denz li brisent maintenant.
Lors le pendent lez une poise,
Moult lor anuie et moult lor poise;
A dant Grimbert r'ont entendu,
Moult l'ont blechié et bien batu,
A grant paines est eschapez,
Mès neqnedent moult fu frapez;
Mès Rooniaus ne l'en dut gaires
Qui du serement se fist maires
Et Renart voloit conchier *etc.*

Mais même si le commencement et la fin de cet épisode ne trahissaient pas par leur non-sens une

Digitized by Google

interpolation malhabile, il sauterait aux yeux que l'enchaînement des faits n'est pas logique. Cette désertion des principaux personnages au moment où Renart va prononcer son serment n'est pas admissible: elle détruit l'unité du récit, auquel elle n'est reliée d'aucune manière.

Il est encore à remarquer que lorsque les vilains se mettent à la poursuite de Brun et de Tybert, Renart s'est sauvé dans son château, vs. 9339:

> Renart ne doute home ne fame,
> Cil sont devant la barbacane,
> Il est [1]) en haut, et cil en bas.

La ferme du vilain était donc dans le voisinage du château de Renart, qui devait au contraire être assez éloigné du théâtre où se passe la scène du serment.

Si dans la vraie 19[e] branche il est question de Frobert de la Fontaine, celui-ci devient, vs. 9139, Frobert

> Uns riches hons c'on dit Desnoes,

dans cette partie du récit où l'interpolation commence. Ensuite il porte encore pendant quelque temps le nom de Frobert, vs. 9162, 9206, 9221, 9290, mais enfin l'interpolateur s'oublie et le vilain se nomme désormais *sire Goubert*, vs. 9267, 9278, 9350, 9391, 9400, nom qui revient dans les œuvres de Pierre de Saint-Cloud, p. e. dans la 20[e] branche [2]). Ceci encore prouve qu'il y a interpolation.

Du reste trois manuscrits viennent à l'appui de notre raisonnement: ce sont les n[os] 7607—5, 195 B, 1980, qui, en effet, ne contiennent pas la scène que

---

[1]) Le texte dit: *Il sont en haut*, ce qui est une faute palpable, puisqu'il ne peut être question que de Renart.

[2]) Les vilains qui se jettent sur Brun, vs. 9237 suiv., sont à peu près les mêmes que nous retrouvons dans la 20[e] branche.



nous avons cru devoir rejeter [1]). Au lieu des vers 9128—9445, ils n'en ont que cinq.

Lorsque Renart recule après avoir remarqué que Roonel n'est pas mort, Brichemer lui dit:

vs. 9126. „Metre vos covient la main destre
Sor la dent Roonel tot droit."
[— „Sire, fait-il, ou tort ou droit,
Me convient faire voirement
Et [En?] tout vostre commandement,
vs. 9445 Conme cils qui muer ne l'ose;
Mais je voi ci une autre chose]" *etc.*

J'espère qu'on m'accordera qu'il y a réellement interpolation [2]).

Mais avons-nous le droit de supposer que ce fragment doive être placé à la suite de la 26ᵉ branche?

N'y a-t-il pas dans cette branche même deux passages qui s'y opposent, puisqu'ils semblent faire allusion aux évènements racontés dans le fragment, qui par suite devrait appartenir à un poëme antérieur?

Nous allons voir. Dans la partie de la 26ᵉ branche qui est allée se cacher dans la vingtième, nous entendons Renart, insultant ses ennemis du haut de

1) *Supplément* de M. Chabaille, p. 139.

2) Le morceau interpolé a subi des altérations. Il s'y trouve des vers intercalés pour le lier plus ou moins au reste, p. e. vs. 9361—2 et vs. 9419—24. Il y a des vers omis, p. e. entre le 9185ᵃ et le 9186ᵃ, et probablement aussi après le vs. 9298, car la perte de la queue de Tybert, rappelée vs. 9325, doit avoir été racontée: à moins de prendre les vs. 9325—26 pour une interpolation, causée par une réminiscence d'une branche précédente. Les vers 9385—89 suggèrent la même réflexion.

Il y a aussi des inadvertances: p. e., vs. 9290 Tybert a mangé du miel; vs. 9309 c'est un bacon qu'il a dévoré.

Je ne serais nullement étouné de retrouver encore ici d'autres fragments empruntés à la pièce qui a fourni cette interpolation. Les vers 9010—9080 p. e. me paraissent sujets à caution: ils pourraient bien ne pas être de l'auteur de la 19ᵉ branche.

ses murailles, s'adresser ainsi au chat et à l'ours, vs. 11405:

„Et vos, sire Tybers li chaz,
Que je fis chaoir enz ès laz,
Ainz qu'isissiez de la prison
Eustes-vos tel livroison,
Je cuit que tiez cent cous éustes
Où vin ne eve ne béustes.
Et vos, mi sire Brun li ors,
Ge vos fis jà prendre tel tors,
Qant vosistes le miel mengier,
Je vos i fis bien laidangier;
Vos i lessastes les oreilles
Si que tuit virent ces merveilles."

Les détails de ce passage montrent assez qu'il ne se rapporte pas à l'aventure décrite dans notre interpolation. Alors de deux choses l'une: ou les vers qu'on vient de lire ont été intercalés par un copiste après que ce fragment de la 26e branche eût été ajouté à la 20e, ou ils font allusion à la dernière aventure du *Reinhart*, c'est-à-dire de l'*ancien Renart*. Et nous verrons plus tard que la première de ces suppositions est dans le vrai.

Ensuite lorsque, dans la 26e branche, Roonel est sur le point de se rendre auprès de Renart comme messager du roi, sa femme lui dit, vs. 18171:

„Manbre vos de Tybert le chat,
A qui fist panre tant mal mors,
Et de Belin et de Brun l'ors,
A qui il fist perdre la pel
Des orailles dusc'au musel?"

Ceci pourrait bien être une allusion au fragment que nous avons signalé; mais il est encore fort possible ou que ces vers soient de l'invention du copiste, ou que l'auteur ait eu en vue l'*ancien Renart*. Ce qui pourrait faire attribuer ces vers au copiste, c'est qu'ils font allusion à des événements racontés dans

des œuvres différentes. L'aventure de Belin se trouve dans la 29e branche. La 26e branche venant après la vingtième, le scribe ou l'arrangeur aurait intercalé ces vers, afin de pouvoir éliminer l'allusion que la femme de Roonel pouvait faire ici au mauvais traitement que son mari avait subi de la part de Renart, et qui est raconté dans la 30e branche. Si l'on croit cependant devoir attribuer ces vers à l'auteur même du poëme, ils ne peuvent s'entendre que de l'*ancien Renart*. Et voici pourquoi. Dans la 29e branche les deux aventures sont rappelées d'une manière qui ne laisse aucun doute que l'auteur n'ait eu en vue l'*ancien Renart*, parce que cette 29e branche est écrite antérieurement à la 26e et à la 20e. Nous y lisons (*Supplément*, p. 299) que Tybert raconte de Renart:

„A moi-méismes fist-il honte
Quant me mena mengier le lart
Qu'il me fist prendre à un lac:
Là fui batus et sans raison
Tant que g'issi de la maison
Où on me fist doloir les os:
Autretant fist-il à Brun l'ors,
Que il le fist *au chaisne prendre*
Qui estoit comenciés à fendre,
Où il laissa toute la pel
Des orelles trusqu'à musel."

Or nous sommes en droit de tirer des conclusions de ce rapport entre les branches 26 et 29, puisque, comme nous le démontrerons bientôt, elles sont du même auteur.

Rien ne prouve donc positivement qu'il faudrait placer le fragment intercalé dans la 19e branche avant la composition de la 26e. Voici ce qui nous porte à le regarder comme appartenant à la fin perdue de cette dernière.

Nous avons déjà observé que dans la 30ᵉ branche, vs. 25757 et suiv., Ysengrin traite Renart en ami, ce qui n'est guère possible après l'indigne traitement que celui-ci lui fait subir vers la fin de la vingt-sixième.

D'où vient cette amitié inattendue? Ysengrin nous l'apprend lui-même. C'est, dit-il, vs. 25760,

„Mon conpère . . . .
Qui si m'avoit bien secouru:
Au grant besoing me fu ami."

Or, ce secours que Renart prêta à Ysengrin lorsque celui-ci en avait »grant besoin" fait le sujet de la première aventure de la 30ᵉ branche, vs. 24385—24606. Renart rencontre le loup qui l'avertit qu'il est poursuivi de

Trestuit li vilain d'une vile.

Ils se sauvent ensemble et

Li vilain en ont la rote
Perdue et retorné s'en sont.

Ysengrin, très-fatigué, se couche et s'endort, et Renart fait senblant de s'en aller. Mais il revient pour lier son compère endormi à l'arbre qui l'abritait: puis il se cache dans un buisson pour attendre les événements. Un vilain survient, armé d'un gros bâton. Il se jette sur le loup pour l'assommer. Ysengrin se défend en désespéré et force son adversaire à prendre la fuite. Alors Renart fait semblant de revenir: il joue la surprise et la douleur, et délie son compagnon. Ysengrin plein de reconnaissance lui dit:

„Je vos aim moult, en bone foi:
Se je vos aim je n'ai pas tort,
Que vos m'avez gari de mort,
Que mort fusse, bien le sachiez,
Se çà ne fussiez repairiez."

Puis il l'invite à venir dîner à son »ostel."

Si les événements de la 26e branche arrivent après la comédie jouée ici par Renart, il est impossible que le loup lui conserve l'amitié qu'il lui a vouée par reconnaissance.

Mais le récit du tour joué à Ysengrin est-il bien ici à sa place? Nous avons vu déjà plusieurs lambeaux du poëme de Pierre de Saint-Cloud arrachés de la place qu'ils devraient naturellement occuper, et insérés ailleurs: cela n'a-t-il pas aussi eu lieu ici?

Bien des considérations font naître cette pensée.

Les derniers vers de la onzième branche nous racontent qu'Ysengrin

> Est retornez à son manoir;

mais nous n'apprenons pas qu'il en soit sorti. Et l'on se demande tout d'abord à quelle occasion il a été attaqué par les vilains qui le poursuivent lorsqu'il rencontre son compère? Cela doit avoir été raconté quelque part.

D'un autre côté si nous retranchons la première aventure de la 30e branche, le récit n'en procède pas moins régulièrement.

Renart est revenu à Maupertuis: la détresse de sa famille l'en éloigne de nouveau. Il part, et (vs. 24382)

> Durement vet Deu reclamant
> Que il viande li envoit,
> Que moult grant mestier en avoit.
> vs. 24607. Renart prent congié, si s'en part,
> Si chemine tot un essart
> Sanz conpaignie que il ait,
> Moult prie Deu que il l'avoit
> En tel leu que viande truisse
> Que à sa feme porter puisse,
> Que il lessa ençainte et grosse.

C'est alors qu'il fait la rencontre de Roonel.

Digitized by Google

Et remarquons que par le rejet de cet épisode en cet endroit, la marche des événements devient plus naturelle. Dans la seconde partie de la onzième branche nous avons rencontré le roi à la chasse: c'est à son retour qu'il trouve Roonel pendu par Renart. Si l'on admet que celui-ci a eu le temps d'aller à Maupertuis, d'en revenir pour jouer ensuite un tour à Ysengrin et d'aller enfin dîner chez lui, la chasse du roi se prolonge beaucoup trop.

C'est là encore une considération qui vient à l'appui de la thèse que nous défendons.

Si nous rejetons cette aventure de la place qu'elle occupe, où ira-t-elle se réfugier? A sa place naturelle, que nous allons tâcher de découvrir.

Après la guérison du roi, racontée dans la 26e branche, Renart a été assailli; mais une paix générale a été conclue, et tout de suite après Renart joue de nouveaux tours à ses ennemis. Le fragment intercalé dans la 19e branche nous en montre une partie. Les vilains de la ferme dans laquelle Renart a attiré Brun et Tybert poursuivent et maltraitent non-seulement ceux-ci, mais en outre Grimbert et Baucent, et probablement d'autres animaux encore, p. e. Ysengrin, qui prend la fuite, ayant les assaillants à ses trousses.

Renart sort de Maupertuis pour chercher sa pâture, et c'est alors qu'il rencontre Ysengrin, avec lequel il a déjà été réconcilié par le roi lors de la paix générale, mais dont il gagne tout à fait l'amitié par le secours qu'il est censé lui prêter

Quand il a reçu l'hospitalité d'Ysengrin et de Hersent, il a hâte de partir. Vs. 24592:

„Je ne puis demorer ici
Car j'ai afere en autre leu."

Et son compère le laisse aller, mais non sans avoir obtenu la promesse qu'il reviendra sous peu.

Je suppose que Renart a donné à son hôte une meilleure raison pour partir: il doit lui avoir dit que ses devoirs l'appellent à Maupertuis où sa femme se meurt de faim. M. Chabaille n'a noté aucune variante pour cette partie de la 30ᵉ branche, on ne peut donc vérifier si après les deux vers que nous venons de citer, le copiste n'en a pas sauté une couple. Mais ce qui m'a conduit à cette supposition, c'est que lors de la rencontre suivante avec Ysengrin, celui-ci dit, vs. 25775:

„Par quoi et par quel acoison
Se départi de sa meson?"

Quoi qu'il en soit, Renart a promis de revenir, vs. 24606:

Et dist Renart: „Einsi l'otroi",

et il s'en va gaiment, vs. 25115:

Moult se senti fort et legier,
Maintenant s'est mis au frapier
Tant qu'en la forest est venu.

Et l'on voit que de cette manière le commencement de l'aventure de Drouin s'adapte parfaitement à la partie précédente du récit.

On pourrait dire que la réflexion que fait le poëte à l'occasion de la rencontre des deux ennemis prouve au contraire que l'épisode est parfaitement à sa place là où il se trouve dans les manuscrits. Renart voit venir Ysengrin, vs. 24394,

Mès onques, foi que doi Saint Père,
Ne vit beste de tel aïr.

Rien n'explique cet extérieur hideux du loup, si

ce n'est le coup que, dans la onzième branche, le roi lui avait porté à la joue (vs. 6107)

> **Si durement que le charnal**
> **En a abatu contreval.**

A cette objection je répondrais que l'extérieur d'Ysengrin ne devait pas être fort agréable après qu'il a été écorché et ensuite malmené par les vilains.

S'il dit à son compagnon, vs. 34416:

> **„Je sui moult las,**
> **Que bien sachiez, par Saint Omer,**
> **Que ne puis en avant aler,"**

cela peut à la rigueur faire penser à ce passage de la onzième branche (vs. 6195) ou Renart fait remarquer au roi qu'Ysengrin

> **est si mal atornez**
> **Que à paine se puet ester;**

mais la plainte du loup s'explique bien mieux par la course précipitée à laquelle les vilains l'ont forcé.

Il me semble qu'il ne reste plus une seule objection sérieuse qui pût nous engager à ne pas soutenir notre opinion.

J'ose donc affirmer que les 297 vers qui font disparate dans la 19ᵉ branche, forment avec la première aventure de la 30ᵉ le complément des événements de la 26ᵉ branche, et relient celle-ci à la trentième. Toutes les difficultés étant levées, on peut poser en fait que le récit de la guérison du roi fait partie du grand poëme de Pierre de Saint-Cloud, qui commence par la onzième branche et finit avec la trentième.

XVIII.

Nous venons de dire que la 29ᵉ branche est due à l'auteur de la 26ᵉ, c'est-à-dire à Pierre de Saint-Cloud, et nous avons promis la preuve de la justesse de cette assertion. Nous allons la fournir.

Il y dans la branche 20ᵇ, c'est-à-dire dans cette partie du grand poëme que nous sommes en train de reconstruire et de restituer à son auteur, cousue comme elle se trouve à la suite de la 20ᵉ branche, un passage qui mérite notre attention.

Renart du haut de sa forteresse insulte ses ennemis. Il s'adresse entre autres à Brichemer et lui dit, vs. 11422:

„Je vos vi jà chéu envers,
Par mon engin et par mon los
Perdites de la pel del dos
Trois coroies que chien vos firent."

L'événement auquel il fait allusion est raconté dans la 26ᵉ branche même, vs. 19050 suiv.

Puis il continue de cette manière, vs. 11427:

„Et vos, sire Pelez li raz,
Je vos fis jà chaoir ès laz
Qant vos alastes mengier l'orge,
Bien vos estraintrent cele gorge.
Et vos, mi sire Tiecelin,
Et à vos di-ge, dant Belin,
Je vos fis jà mon ju poïr,

Se bien ne séussiez foïr,
Vos i laississiez vostre gaje,
Qant je vos toli le formaje
Que je menjai à moult grant joie
Por ce que mestier en avoie.
Et vos, Rousiax li escuireus,
Je vos fis jà de moult grant deus
Qant je vos dis qu'estoit jurée
La pès et bien aséurée;
Du chesne vos fis-je descendre,
Ice vos quidai-ge bien vendre,
Par la coue vos ting as denz,
Moult fustes tristres et dolenz.
Qu'iroie-je fesant lonc conte?"

Quoique le *Supplément* de M. Chabaille ne contienne aucune variante à ce passage (p. 151), il est impossible que tous les manuscrits donnent ce texte tronqué.

La plupart des événements rappelés ici se trouvent dans la 29e branche.

Elle raconte comment, après quelques autres aventures, Renart rencontre Roonel qu'il fait tomber dans un piége: ensuite c'est Roussel l'écureuil qu'il maltraite. Tous deux vont se plaindre à la cour du roi, et Noble envoie Tybert, puis Belin pour mander Renart devant son tribunal; mais celui-ci parvient à se débarrasser d'eux en mettant à leurs trousses des hommes qui les rouent de coups. Finalement le roi envoie Bernard l'archiprêtre, l'ours et le sanglier, qui se rendent maîtres du baron frondeur.

Il n'est pas du tout question dans tout ceci de »Pelez li raz," mais nous savons que lorsque, à la suggestion de Renart, Tybert veut s'introduire dans une maison,

Li las tantost le saisit
Serréement parmi le coul [1]).

[1]) Je cite d'après le texte publié par M. Chabaille, *Supplément*, p. 301. Comp. l'édition de Méon, tom. III, vs. 23702.

Il faut donc qu'une faute se soit glissée dans le passage cité de la branche 20ᵇ; et tout porte à croire qu'il faut lire, vs. 11427:

> Et vos, sire *Tyberz li chaz*,
> Je vos fis jà chaoir ès laz.

Mais comment Pelez se trouve-t-il substitué à Tybert? La réponse ne me semble pas difficile. C'est parce que l'arrangeur ou le copiste s'était plu à interpoler, un peu plus haut, une allusion à la branche 20ᵃ, où il était déjà question de Tybert. Il trouvait dans son texte, vs. 11405, ces vers:

> Et vos, sire Tyberz li chaz
> Que je fis chaoir enz ès laz

il y a ajouté peut-être les quatre vers suivants, et certainement ceux qui rappellent l'aventure de Brun[1]). Je pense même que tout ce qui se lit depuis le vs. 11427 doit être rejeté, sauf peut-être l'allusion à l'aventure de Brichemer, qui devrait aller prendre sa place un peu plus bas. Les vers 11427—28 ne sont donc qu'une répétition corrompue des vers 11405—6.

Comme ces deux vers, tout ce qui suit est dans un état pitoyable Ce n'est ni Pelez, ni Tybert qui ont souffert pour avoir mangé de l'orge (vs. 11429), c'est dant Belin [2]) — Le vers 11430 dit:

> Bien vos estraintrent cele gorge;

mais quel est le sujet du verbe *estraindre?* La 29ᵉ branche nous dit que ce sont des chiens: ici ils sont restés dans la plume du scribe. — Les deux

---

[1]) Voyez le passage cité ci-dessus, p. 258.

[2]) Voyez le *Supplément*, p. 309, ou l'édition de Méon, tom. III, p. 147.

vers suivants doivent évidemment être transposés: celui où figure dant Belin appartient à ce qui précède, celui où Tiecelin est nommé fait partie du passage suivant qui fait allusion aux événements de la 15e branche.

L'affaire de l'écureuil, qui suit, fait aussi partie de la 29e branche. —

Quoique ce passage soit fort mutilé, nous y lisons cependant fort clairement de nombreuses allusions à une branche, qui pour avoir attiré à un tel degré l'attention de Pierre de Saint-Cloud, mérite aussi la nôtre.

Nous allons donc l'examiner un peu plus de près.

Il en existe deux rédactions différentes: celle qu'a publiée Méon dans le troisième volume de son édition du *Roman du Renart*, p. 82—166, et que contiennent les deux manuscrits no. 7605—5 et 1980; puis celle qu'a imprimée M. Chabaille dans son *Supplément*, p. 222—330, d'après les manuscrits 98—14 et 195 B.

M. Rothe en parlant de ces deux textes, dit [1]: »C'est le même sujet, le même fond d'idées, la même marche; les différences portent sur les détails et sur le texte, mais il n'y pas de changement essentiel ni très-important dans le récit en général." Cela est vrai: cependant la différence des deux textes est fort notable. De leur comparaison résulte que celui publié par Méon est le plus récent; et cette comparaison nous donne une idée exacte de l'action des copistes et rajeunisseurs sur les textes qu'ils transcrivaient.

Du texte rajeuni M. Rothe a tiré l'induction qu'» on

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 230.

pourrait bien supposer la scène placée en Touraine, aux bords de la Loire. Le château (dont il est question dans le récit) est situé sur une roche, près d'une rivière qui porte les vaisseaux jusqu'à la mer, et où il y a des vignes. On boit des vins d'Anjou, de la Rochelle, du Poitou" [1]). Il en conclut implicitement que l'auteur est Tourangeau.

Dans la rédaction la plus ancienne ces vins ne sont pas nommés, et les autres indices d'une origine tourangelle ne prouvent rien: la scène peut tout aussi bien se passer dans le Nord de la France, où les rivières ne manquent pas, et où la vigne était cultivée avec succès [2]).

Avant de nous livrer à des recherches ultérieures sur l'auteur de ce poëme, relevons un fait déjà remarqué par M. Rothe [3]): c'est que »la première partie de la branche, jusqu'au vers 22811, s'éloigne presque entièrement du caractère des autres branches: c'est une description de la demeure et de la vie journalière d'un seigneur", que l'auteur, dans la seconde partie du récit »abandonne absolument, lui et ce qui l'entoure pour ne plus y revenir du tout: et passe entièrement aux tours que les animaux se jouent entre eux et aux altercations avec un petit nombre de vilains."

Cette différence entre les deux moitiés du poëme

---

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 227, 268.

[2]) Voyez le Grand d'Aussy, *Histoire de la Vie privée des François*, 2e ed., tom. II, p. 394 et 399. Dans le fabliau de *La Bataille des Vins*, dans le tom. I des *Fabliaux et Contes* publiés par Méon, p. 157, vs. 149, il est même question du vin de Vermandois

Qui fait les genz gesir au fuerre.

[3]) *Les Romans de Renart examinés*, etc., p. 229—30.

est tellement grande que j'ai pensé un moment qu'on avait cousu ensemble deux récits primitivement indépendants l'un de l'autre, ce qui n'est pas sans exemple [1]). J'ai cependant fini par abandonner cette idée, qu'exclut la conformité de style des deux parties. L'accouplement a été fait par l'auteur même de la branche.

Nous allons noter quelques particularités qui feront connaître la manière de l'auteur. Je me sers, comme de raison, du texte de M. Chabaille.

Les mœurs féodales règnent parmi les animaux de la seconde partie tout comme parmi les nobles de la première moitié.

L'auteur a des préférences aristocratiques: la description de la vie de château le démontre assez, et l'opinion qu'il a des vilains vient confirmer cette observation. A la page 257 nous trouvons ce passage qui manque dans le texte rajeuni:

On dist: de vilain vilenie
. . . .
Vilain si est trop emprison
Quant ne puet faire traïson;
Vilains si est de put afaire,
Vilains n'a cure de bien faire,
Tous jors entent à cunchier
U le cler u le chevalier;
Vilain sont plain de felonie,
De courous, d'ire et d'envie;
Vilains het tous ciaus qui bien font;
Li vilains, certes, se confont

---

1) P. e. le petit poëme intitulé *Do Chevalier à l'espée*, publié par Méon dans son *Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes*: tom. I, p. 134 suiv., et reproduit par moi dans le tom. II de mon édition du *Roman de Gauvain* (*Roman van Walewein*), p. 35 suiv. Au vers 860 Méon ajoute en note: „Il manque un vers ici", mais il est évident qu'il y manque bien plus; et ce qui suit est tout bonnement un nouveau récit.

Quant il voit nului avoir bien.
Vilain ha-ge sor toute rien;
Où qu'il voist, ce me puis vanter,
N'en oi un seul mot bien sonner.

Aussi les vilains qui jouent un rôle dans le récit, sont-ils toujours maltraités par Renart; les nobles jamais.

C'est bien là l'esprit de Pierre de Saint-Cloud comme nous avons appris à le connaître dans plus d'un poëme. Sa manière se révèle à chaque instant.

Lorsque le vilain se voit au pouvoir de Renart, il commence »durement des ieux plorer," et lui promet, p. 259:

„Je devenrai vos liges hons
Et moi et ma feme Gilain;
Ce te fianc-je de ma main,
Quo jamais mal ne te ferai,
Et volentiers ce passerai
Tous jors à ton commandement."

On voit bien que c'est toujours le vilain de la onzième branche qui est en scène. C'est bien aussi le même Renart. Un beau site a de l'attrait pour lui. Ainsi nous lisons, p. 292:

Dou bois ist, si vint en la prée,
Qui moult estoit et vert et belle:
Enmi oust une fontenelle
Dont l'yaue estoit clère et saine;
Ains ne vi[t] si belle fontaine.

De même, dans la onzième branche, en se trouvant dans un bel endroit de la forêt, vs. 4894,

„Diex! dist Renart, sainte Marie!
Où fu trovez icist biax estres?
Je cuit c'est paradis terrestres,
Ici feroit bon herbergier
Qui assez aroit à mengier:
Vez ci le bois et le ruissel,
Onques, voir, ne vit nul si bel."

Comme d'habitude, l'auteur renvoie à la source où il a puisé; p. 252:

Trover le poés en l'estoire.

Il apostrophe directement son auditoire: de là, encore ici, le fréquent usage du mot *sachiez*, *ce sachiez*, p. e. p. 225, 249, 265, 286, 307; de là aussi son expression usuelle, p. 229:

Que vous feroie longes faubles?

qu'il met même dans la bouche de Renart, p. 266:

Longe fauble n'est preus à faire.

En terminant un épisode, il dit, p. 277, absolument comme dans la 30e branche:

Ichi de la court vous lairons.

Dans le prologue l'auteur dit qu'il se propose de raconter une histoire

Qui durement fait à prisier;

et s'adressant à son auditoire, il ajoute:

Et grant bien i porriez aprendre
Se il vos i plest à entendre:
Or m'escotez sanz noise fere,

absolument comme dans le prologue de la onzième branche, vs. 4861:

Se il est qui i voille entendre,
Sachiez, moult i porra aprendre
Si con je cuit et con je pens,
Se à l'esconter met son sens.

A la page 290, Ysengrin est appelé »li connestable," comme dans le grand poëme de Pierre. Ce trouvère se sert, comme nous l'avons vu (p. 233), d'une locution que nous retrouvons ici, p. 291, où nous lisons:

Thiebers s'en va à esperon:
Moult oust en lui noble baron

Renart est un méchant traître, dit Tybert, p. 299; et quand il ajoute

Et à tant barons a mesfait
Que je ne sai dire le conte,

cela rappelle encore une expression du prologue de la onzième branche.

Page 302, je lis:

Et cilz li aune son burel,

(et non *boiel*, comme porte le vers 23716 de l'édition de Méon); je trouve de même, dans la 26e branche, vs. 18561:

Moult li aunent mal ses buriaus.

Nous trouvons p. 311:

Atant vint Bernars l'arceprestre;
Et tint Brun l'ourc par la main destre,

comme dans la 30e branche, vs. 26157:

Et Bernars l'archeprestre i vint
Et Baucent que par la main tint.

Le roi ordonne à Belin d'aller chercher le goupil, p. 306:

„Et li dites de moye part
Que maintenant à ma cort viengne,
Que nule riens ne le détegne:
N'y apport rien por lui deffendre
Fors la hart por sa goule pendre."

Je rencontre les mêmes expressions, employées dans une occasion pareille, dans la 20e branche, vs. 10723, où le roi ordonne à Renart de venir se justifier

Enz en la cort devant sa gent,
Si n'i aport or ne argent,
Ne n'ameint hon por lui deffendre,
Fors la hart à sa gole pendre,

où dans le pénultième vers il faut probablement remplacer *hon* par *rien*. Dans un passage suivant,

où les mêmes mots reviennent à peu près, on lit, vs. 10451:

Ne parole por soi deffendre.

A ces particularités il faut ajouter la conformité de style et de langage.

On trouve ici, p. 255, comme dans les œuvres de Pierre que nous avons examinées, l'apostrophe redoublée: vilains, vilains! Puis, p. 251, l'expression:

Bien en a fait ses grenons bruire.

En fait de serments et d'invocations je trouve:

Par foi: p. 225, 243 (bis), 266, 271, 272, 285, 287, 293, 296, 297, 312, 313, 322, 329;

Par ma foi: p. 290, 298, 309; par vostre (nostre) foi: p. 296, 329;

Par la foi que je doi vous: p. 298, 308; foi que doi moi: p. 319;

P. 265: Foi que doi mes enfans andeus.
P. 258: Que foi que je doi à m'amie.
P. 260: Jà par la foi que je doi Deu.
P. 290: Foi que je doi Dieu et ses nons.

Ensuite, avec ou sans la formule *foi que doi*, mainte invocation de Saints, dont voici la liste:

Ste. Amande, p. 294; St. Denis, p. 226, 322; St. Esperit, p. 253, 295; St. Germain, p. 249, 271, 272, 326; St. Gile, p. 268; St. Leu, p. 269, 304; St. Marcel, p. 247, 303; Ste. Marie, p. 282, 297; St. Martin, p. 270, 309; St. Nicolas, p. 313; St. Piége, p. 316; St. Pierre, p. 266, 317; St. Remis, p. 272; St. Richier, p. 262; St. Symon, p. 270, 285, 296; Par tous les sains que vois ici, p. 323; Par les sains Dieu, p. 246.

Par Dieu: p. 264, 274, 277, 296, 305, 316; De par Dé: p. 274; par le corps Dé: p. 324; Ha Diex, pères esperital: p. 254; par Dieu le fil Marie: p. 245.

Se Diex te saut: p. 251, 279, 296, 300; se Diex te gart: p. 255 (bis), 296, 297; se Diex me voie: p. 308; se Diex m'ament: p. 270, 328; si m'aïst Diex: p. 280; Diex le vous mire: p. 259.

Par mon chief: p. (225), 271, 297; par mes ieus: p. 272, 318; par mes cheveus: p. 266.

Je remarque l'expression: *fait soi*, p. 256; *fait se il*, p. 272; *font se il*, p. 313.

En fait d'orthographe on rencontre: p. 289, *toloit* pour *tolu;* p. 310, *esboy* pour *esbahit;* p. 317, *Je commans* pour je *commande*. *Ai* rime avec *oi*, p. e. p. 284, *aise: entoise;* p. 323, *esmaie: menoie;* p. 327, *delaiés: noiés*.

Les rimes libres ne font pas défaut. P. 236, cuisse: angoïsse; p. 241, approche: couche; p. 272, pelis (pel, pelisson): Remis; p. 263, saije: damage; p. 299, tenisse: gise; p. 300, manecier: liés; p. 300, doctrinés: comparer; p. 303, retraite: geste; p. 307, roi: droit; p. 313, m'aïst: vit p. 328, arrester: alé; p. 236, dolens: affolant; p. 284, coul: coup.

Des assonances reviennent assez souvent, p. e. p. 224, 226, 228, 229, 232, 233, 235, 237, 251, 278, 280, 295, 299 (bis), 304, 305, 316, 321, 323, 327.

La rime riche se rencontre 26 fois, et la rime répétée quatre fois revient à plusieurs reprises.

Ainsi nous trouvons dans cette branche tous les traits caractéristiques qui distinguent Pierre de Saint-Cloud. N'oserions-nous donc pas la lui attribuer? Il me semble que le doute n'est pas possible.

On pourrait cependant faire deux objections qui, de prime abord, s'opposent à cette conclusion.

Dans la 29e branche Roonel est envoyé en mission auprès de Renart, et celui-ci l'attire dans un piége.

La même aventure revient dans la 26e branche, sauf une légère variété de détails. Est-il probable que l'auteur ait deux fois raconté la même histoire?

On peut répondre que ce n'est pas par l'imagination que brillent les trouvères de la fin du XIIe siècle: un coup d'œil sur les romans d'aventure en général, si pleins de redites, de tableaux déjà connus, le prouve assez. Le *Roman de Renart*, dans son ensemble, vient encore à l'appui de cette remarque. D'ailleurs, si le poëte s'est plu à raconter à plusieurs reprises le même événement, si, dans la 30e branche, il nous montre encore Roonel dans une situation à peu près semblable, ne peut-il avoir eu des raisons qui nous échappent aujourd'hui? Quoi, s'il y a ici une allusion à quelque personnage historique? Et de telles allusions satyriques se rencontrent en plus d'un endroit de ses œuvres, comme nous verrons plus tard.

Du reste, la reprise du même incident par le même poëte dans deux œuvres distinctes n'est pas impossible en soi; et lorsque tout concourt à attribuer la 29e branche aussi bien que la 26e à Pierre de Saint-Cloud, quand sa manière, son style, ses idées et ses expressions ne peuvent être révoqués en doute, faut-il attacher tant d'importance à un fait dont on n'a probablement pas la clef?

Mais en m'accordant cela, on m'objectera peut-être encore que la conformité de manière et de style ne suffit pas pour attribuer deux productions littéraires au même auteur, puisque la 28e branche, racontant *comment Renart et Tiberz le chaz chantèrent vespres et matines*, reproduit en tout point la manière et les particularités de langage et de versification qui sont propres à Pierre de Saint-Cloud, quoiqu'elle soit

d'un auteur différent, ayant nom Richart de Lison.

Je n'entrerai pas dans une discussion sur l'authenticité de ce nom d'un auteur qui ailleurs est nommé Robert Grinon [1]), puisque sur le seul point qui nous intéresse ici, je suis d'accord avec tout le monde. La 28e branche n'est pas de Pierre de Saint-Cloud.

Mais ce qu'il importe d'examiner, c'est cette affirmation si positive que la 28e branche reproduit *en tout point* la manière de Pierre de Saint-Cloud.

J'en conviens que dans cette branche il y a plusieurs points de conformité avec les œuvres du trouvère dont nous étudions la vie. P. e. les auditeurs y sont apostrophés par *sachiez*, vs. 21863; le narrateur cite l'histoire où il puise son récit, vs. 21957:

Ce dist l'estoire qui ci fine.

Il invoque les Saints, comme St. Martin, vs. 20911; St. Gile, vs. 21496; St. Richier, vs. 21523, 21774; St. Sanson, vs. 20439, 21601; St. Givon, vs. 21655.

Je trouve même, vs. 20778, la formule

Mès foi que doi Saint Israel,

et vs. 20633:

Par la foi que je doi Rovel.

Je rencontre, vs. 21620, 21696: par Deu; vs. 21817, de par Dé; six fois: par le cuer bé; vs. 20948: se Dex me voie; vs. 21081: se Dex le gart; vs. 21995: se Dex t'aït; vs. 21829: se Dex me saut; vs. 21062, 21940: par mon chief; et sept fois: par foi.

La locution *fet soi* revient jusqu'à quinze fois.

L'assonance, la rime riche, les rimes redoublées ne font pas défaut, et il y a 17 enjambements.

Je veux bien concéder tout cela: mais cela prouve-

1) Manuscrit 195 C, dans le *Supplément*, p. 221.



t-il que cette branche, par sa forme et la manière de l'auteur, ne diffère pas des œuvres de Pierre de Saint-Cloud? J'en doute fort.

L'apostrophe *sachiez*, si fréquente chez Pierre, ne se rencontre ici qu'une seule fois: il en est de même des jurons, sauf les exclamations *par le cuer bé* et *par foi*. Parmi les Saints qui, en tout, sont invoqués sept fois dans la 28e branche, qui contient 1486 vers, j'en remarque deux, St. Sanson et St. Givon, que Pierre ne nomme jamais, quoique ses invocations soient bien plus fréquentes. Ici le Saint Esprit n'est jamais invoqué, la Sainte Vierge une seule fois; — et ils le sont souvent par Pierre.

La formule: *foi que je doi* etc., ne se rencontre ici que deux fois, et elle est principalement caractéristique pour Pierre, qui, p. e. dans la onzième branche, de 1507 vers, l'emploie jusqu'à 19 fois.

L'expression *fet soi*, Pierre ne s'en sert que fort peu: ici elle revient jusqu'à 15 fois.

Les libertés de forme que Pierre se permet pour obéir à la rime ne se retrouvent pas ici: *oi* ne rime jamais avec *ai*, et je n'ai remarqué qu'une seule rime défectueuse (vs. 21551, eslesse: à èse), et une seule assonance (vs. 20663, force: fosse). La onzième branche en contient quinze.

Sur onze rimes riches dans la onzième branche, il n'y en a que sept dans la 28e. Là neuf fois la rime est multiple: ici deux fois seulement. Là je trouve 31 enjambements, ici je n'en compte que 17.

Les points de conformité ne sont donc pas tels qu'il y ait uniformité, tant s'en faut. Mais il y a encore d'autres différences notables.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la 28e branche, pour se convaincre qu'elle est sortie d'une autre plume

Digitized by Google

que celle de Pierre de Saint-Cloud. Ce n' est pas sa manière de raconter. Non seulement l'auteur de la 28e branche aime les citations latines et les plaisanteries en cette langue, mais, comme l'a déjà remarqué M. Rothe [1], son »récit est rempli de causeries parfois trop prolixes entre Renart et Tybert." D'ailleurs, ici »point de reminiscences de chevalerie, ni d'allusions aux mœurs féodales," qui fourmillent dans les œuvres du poëte de Saint-Cloud.

La diction de la 28e branche a plus d'affinité avec celle du *Roman de la Rose*, et les formes ainsi que les expressions normandes y sautent aux yeux. Cela ne nous étonne aucunement d'un poëte qui lui-même se dit Normand (*Supplément* p. 221), et s'excuse de son langage. Cela explique aussi les allusions à des localités normandes, qui à tout moment se trouvent au bout de sa plume, comme Blaagny, vs. 20741, 20753, 21049; Bayeux, vs. 20961; Rouen, vs. 21930; le Brueil, vs. 21933; Coutance, vs. 21947.

Ces localités, Pierre, qui n'est pas Normand, n'y pense guère: s'il lui arrive de nommer un endroit, c'est dans la Brie, en Champagne et quelquefois dans l'Artois qu'il va le chercher. —

J'espère avoir levé toutes les difficultés qui semblaient s'opposer à reconnaître Pierre de Saint-Cloud comme l'auteur de la 29e branche.

---

[1] *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 221.

XIX.

La série des poëmes que je crois devoir attribuer à Pierre de Saint-Cloud n'est pas encore close. Bien des considérations nous engagent à y ajouter la 25e branche, qui reproduit sa manière, son langage, son système métrique. Prouvons-le par des exemples.

L'auteur se réclame d'une version antérieure de son conte, vs. 15328:

> Il avint ancienement,
> *Se l'escriture ne nos ment*,
> Qui aferme le conte à voir.

Ici, comme dans toutes les compositions de Pierre, les animaux parlent et agissent en hommes. Si Pierre aime à introduire dans ses récits des vilains, qui toujours sont victimes des animaux, la 25e branche tout entière est bâtie sur cette donnée.

L'auteur connaît bien les mœurs féodales et les introduit dans son récit: je ne citerai que la peinture du droit de chasse (vs. 17593 suiv.) et l'allusion à la cour du roi où Renart a »méu maint aspre plet" (vs. 15803).

Comme partout, Renart habite »Malpertuis sa maison fort" (vs. 16933), »son fort repere" (vs. 17826).

Ici surtout l'auteur donne carrière à son mépris pour les vilains: les passages qui en font foi sont trop

nombreux pour être cités; mais ce trait saute tellement aux yeux, que M. Rothe a pu dire: »il semble que par la bouche de l'ours et du renard, et par la conduite de Liétart le vilain lui-même, l'auteur se soit plu à faire ressortir la bassesse et la vulgarité de caractère des roturiers, *vilains*, en général" [1]).

Le caractère de Renart est ce qu'il est toujours chez Pierre. Lorsque p. e. il a causé un malheur à quelqu'un, il se moque encore de lui. Ainsi de la femme du vilain Liétart, vs. 17836:

Renart li fet sovent la moe
En repost qu'ele nel' voit mie.

Ainsi, dans la 11e branche, Renart fait semblant d'avoir pitié d'Ysengrin que le roi a grièvement blessé: il parle en sa faveur, mais, vs. 6208:

A cest mot li a fait la moe
Si que ne l'aparçut ne vit.

Lorsque, dans la 20e branche, il a attiré Brun dans un piége, vs. 10244,

Et Renart li a fait la lope
Por ce que si tost le deçoit,
Et li chaitis ne l'aparçoit.

Et le traître se glorifie du succès de ses méchancetés:

Maint prodome ai-ge decéu,

dit-il, vs. 15874; et ce passage nous rappelle le prologue de la onzième branche, où nous lisons, vs. 4858, que

Par lui ont esté decéu
Tant baron que n'en sai le conte.

Si dans la 9—10e et la 11e branche Renart prône son astuce en disant que de »barat" et de »guile",

---

1) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 201.

il en savait »plus que bues d'arer"[1]), ici c'est Hermeline qui lui fait ce compliment dans les mêmes termes, vs. 17228:

„Tu en sez plus que buez d'arer."

Nous avons remarqué parmi les traits caractéristiques de la manière de Pierre, que les héros se laissent tout à coup attendrir[2]). Ici Renart, en parlant d'Ysengrin, dit, vs. 15827:

De pitié li fis le cuer tendre;

et lorsque Renart se plaint à sa femme de souffrir de la puanteur qui s'exhalait de l'âne quasi-mort, vs. 17200,

Hermeline en a grant pitié.

Ici encore l'auditoire est apostrophé directement. Comme dans la 9—10e, 11e et 30e branche, je lis, vs. 16285 et 16400:

Por coi feroie-je lonc conte?

De là aussi dans les branches que nous avons examinées le fréquent emploi du mot *sachiez*, *ce sachiez*. Il est naturel de penser qu'on le trouvera aussi dans la 25e branche; cependant dans l'édition de Méon il ne se rencontre pas. Mais on n'a qu'à comparer le texte de Méon avec les variantes assez longues que donne le *Supplément* de M. Chabaille pour se convaincre que Méon a imprimé un texte rajeuni. Or dans les variantes l'auditoire est au moins une fois apostrophé, p. 181, par:

Ce saichiés-vous veraiement.

Pierre met aussi souvent ce mot dans la bouche de ses personnages: dans le texte de Méon je le ren-

---

1) Ci-dessus, p. 176.
2) Ci-dessus, p. 174.

contre ainsi vs. 15380: dans les variantes deux fois de plus, p. 184 et 195. J'en conclus que les manuscrits qui contiennent un texte non remanié, comme p. e. le no. 98—14, nous fourniraient bien aussi encore quelques exemples de ce mot, adressé à l'auditoire.

»Le récit est semé de proverbes et de dictons," selon la remarque de M. Rothe[1]). C'est encore là un trait de la manière de Pierre. Or en voici quelques exemples tirés de la 25e branche. Vs. 16258:

Voirement dit voir à delivre
Li vilains qui par tot ce dit,
Qu'il n'est si grans max qui n'aït,
Ne bien qui ne nuise par eures.

Vs. 17041:

On dit, ce cuit,
Encontre vezié recuit.

Vs. 15705:

Voirement dist voir qui ce dist:
Tant grate chievre que mal gist.

Ce proverbe, nous l'avons déjà rencontré dans la onzième branche[2]).

En lisant les vers 15470—1,

Atant del garçon nos tairon,
Si reparleron de Brun l'ors,

nous nous rappelons tout de suite que nous avons déjà rencontré cette transition chez Pierre (Voyez p. 153).

Voici encore une couple d'expressions remarquables familières à notre trouvère. Vs. 16078:

Mès il ne set qu'à l'oil li pent.

Vs. 15416:

De la char Rogel crasse et tendre
. . . .
Ferai encui mes grenons bruire.

1) *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 201.
2) Ci-dessus, p. 177.

Le même locution revient aussi vs. 17251 et 17773.

Avant d'examiner le style et le langage, relevons encore quelques traits qu'ont de commun la 25e et la onzième branche.

Lorsque dans celle-ci, le vilain à fait une promesse à Renart, le trouvère fait cette remarque, vs. 5259:

Or sachiez que bien le pot croire
Trestout aussi con un provoire,
Qar li vilains estoit entiers,
Si ne mentoit pas volentiers.

Dans une situation analogue de la 25e branche, c'est Renart lui-même qui dit, vs. 15446:

„Je l'ai oï loer sovent
Et afermer por veritable,
Bien ferai sa parole estable."

Le vilain de la onzième branche voulant se concilier le goupil, lui dit, vs. 5211

„Jà n'irai contre vo conmant,
Ainçois le sachiez vraiement
Que je le voil et si l'otroi
Que moi et tot le mien metroi
Du tot on tot en ton esgart."

Dans la 25e branche, le vilain dit de même, vs. 15947:

„Se vos Rogel me povez rendre
Tout ce que j'ai porriez prendre
Con la vostre chose demaine."

Il va même plus loin, et se déclare son homme lige, vs. 17619:

„J'ai mespris vers vos laidement,
Merci vos en cri et demant;
Por Deu, de moi pitié vos prengne.
. . . .
Des que si ert à avenir
Desormès me poez tenir
A vostre serf et à vostre home.
Foi quo doi Saint Pere de Rome,

Jamès vers vos ne mesprendrai,
Mès tot qanqne ge ai tendrai
De vos conme de mon seignor."

La même chose arrive dans la onzième branche, où nous lisons, vs. 5168:

Tot emplorant merci li crie:
„Sire Renart, por Dieu merci,
Lessiez moi, por Dieu vos en pri;
Commandez moi ce que vodroiz,
Et jel' ferai, qar il est droiz,
Et vostre hom serai toz jors mès."

Ou encore, vs. 5223:

„Vostre home lige devendrai,
Jamès voir en lieu ne serai
Dont vos doie venir domage."

Dans les deux branches Renart convoite un coq. Dans la 25e, vs. 15951, il dit au vilain:

„Bien t'aideroie
Se ton *blanc coc Blanchet* avoie,
Que je vi hier en ton plessiez."

Dans la onzième il dit, vs. 5308:

„Aporte moi ton *coc Noiret*
Que j'ai hui toute jor gaitié."

Ces noms ont un grand air de famille: on dirait presque que c'est du même coq qu'il s'agit, en entendant le vilain qui ne se soucie pas de céder à Renart la gloire de sa basse-cour. Dans la 25e branche, il lui dit, vs. 16526:

„Renart, sachiez veraiement,
Jà ne devriez avoir cure
De Blanchet, qu'il a la char dure
Et ne mengue riens qui vaille
Fors ce que il trove en la paille,
Et que il ne seroit pas cuit
En un jor et en une nuit
Qui le metroit cuire orendroit:
Tendre chose vos covendroit,
Je sai trestout vostre revel,

N'avez cure de tel morsel;
Il vos covendroit jelinetes,
Chapons, oisons, tendres poletes."

Le même raisonnement se trouve dans la onzième branche, vs. 5317:

„ Sire, vos dites mal,
Que par le Pere esperital,
Li cos est trop dur à mengier,
Se vos le volez eschangier,
Il a bien deus ans trestoz plains;
Mès je vos donré de mes mains
Trois poucins tendres, se voulez,
Dont vos serez bien saoulez,
Et vos feront à vostre cuer
Greignor bien, foi que doi ma suer
Dame Litouis de la Monjoie,
Qar li cos a, se Diex me voie,
Et les ners et la char trop dure."

Maintenant passons au style et au langage. J'ai fait remarquer dans les œuvres de Pierre de Saint-Cloud certaine construction [1]) que je retrouve ici, vs. 16227:

Qant longement *l'*ot avisé
Son cop.

Vs. 17222:

Il nos en menast jà grant oire
Timer.

Vs. 17274:

Cele qui ne *l'* prise ne crient
La parole de son seignor.

Vs. 17518:

La dame ne *l'* mist en oubli
Le sac.

Ici aussi le récit est émaillé de serments et d'invocations.

[1]) Ci-dessus, p. 178, 215, 225.

Par ma foi! vs. 15562, 17444, 17567.

Par cele foi que je vos doi! vs. 16267, 16824.

Souvent on jure par la foi qu'on doit aux membres de sa famille :

vs. 15665. Par la foi que doi Brunmatin
Ma moillier!
vs. 15558. Foi que doi mon fil Martinet!
vs. 17464. Foi que doi mon frère Cadoc!

Ce sont surtout les Saints qu'on adjure de cette manière: Par la foi que doi Saint Gile, Foi que doi Saint Pierre; ou l'on jure par St. Jehan, par St. Jorge, etc. Voici la liste des Saints invoqués. St. Gile, St. Jehan (bis), St. Jorge, Ste. Marie, St. Martin, St. Panpelion, St. Pierre (bis), St. Symon, St. Remi (*Suppl.*, p. 183), St. Richier (*Suppl.*, p. 189). — Vs. 16428: Dame Dieu jura et ses sainz; vs. 17103: Jà Diex m'aït et tuit li saint?

Par Dé, vs. 17047; de par Dé; vs. 17490; de la part Dé, vs. 16596; Mès par celi qui fet toner, vs. 16658.

Se Diex me saut, vs. 15592, 16467, 17165; se Diex m'avoit, vs. 17088; se Diex me secore, vs. 16484; se Diex me gart, vs. 17678.

Quant à l'orthographe, il se permet maintes libertés pour sauver la rime; ainsi je lis vs. 15343, *commanz* = *commance;* vs. 15721, *redot* = *redote;* vs. 15764, *s'arest* = *s'areste;* vs. 16123, *deslit* = *deslie;* vs. 15785, *doil* = *duel;* vs. 16293, *sergent* pour *sergens;* vs. 16374, *sors* = *sorti;* vs. 17054, *jame* = *jambe;* vs. 17283, *sachot* = *sachoit;* vs. 17624, *ox* = *ose;* vs. 17806, *vuit* = *vuide.*

Il ne recule pas devant une rime moins exacte: vs. 15535, 15749, 17693, sache: damage; vs. 15995, hache: damage; vs. 16043, cos: vois; vs.

16591, furet: diroit; vs. 16895, naches: gages; vs. 17249, love: toe; *Suppl.*, p. 192, recet: est.

Chez Pierre *oi* rime avec *ai*. Dans le texte de la 25e branche publié par Méon, je n'en trouve qu'un exemple, vs. 15405, *delaiant: noiant;* mais les variantes que donne M. Chabaille prouvent que le rajeunisseur a écarté cette irrégularité, puisque je trouve, p. 188, paier: noier; p. 193, esmaies: corroies.

L'assonance revient assez souvent: vs. 16153, cops: cols; vs. 16565, dige: mie; vs. 16969, traître: merites; vs. 17565, sac: mat; vs. 17569, pelice: gile. *Suppl.*, p. 186, redouble: croupe; p, 188, double: voulte; p. 192, gesir: morist; p. 192, vostre: amordre; p. 194, tantost: mort.

La rime riche se rencontre 42 fois; quatre rimes pareilles se font remarquer à plusieurs reprises; enfin j'ai compté jusqu'à 42 enjambements. —

Je suis entré dans tous ces détails afin de bien constater que, même dans le texte remanié, on reconnaît, sans aucun doute, le travail de Pierre de Saint-Cloud. Rien de ce qui caractérise son style ou sa diction ne manque ici.

Je prévois cependant cette objection: Vers la fin du poëme l'auteur dit que c'est sa première œuvre: ce ne peut donc être Pierre de Saint-Cloud, puisque, vs. 17231, se trouvent ces mots:

„Mès onques Dant Coarz li lievres,
A qui de poor prist les fievres,
Ne fu si de poor destroiz
Con tu ies ore à ceste foiz
Qui dotes une morte beste" . . .

Or ceci est une allusion fort claire à un événement de la 20e branche, que vous attribuez à Pierre. Il faudrait donc qu'il eût écrit celle-ci avant son premier ouvrage!

On n'a qu'à ouvrir le *Supplément* de M. Chabaille à la page 195, pour voir que les vers 17229—45 sont une interpolation moderne, puisqu'ils ne se trouvent pas dans le manuscrit n° 98—14, qui donne le texte le moins remanié.

Cette objection réfutée, j'espère que les points de conformité seront assez solidement établis, que les preuves d'identité seront assez irrécusables, pour ne plus permettre de doute. Ce serait un grand point de gagné, parce que cette branche jette une lumière inattendue sur la personne de Pierre de Saint-Cloud.

Au début et à la fin de la pièce l'auteur donne de précieux renseignements sur sa vie. Le prologue commence par ces vers (vs. 15309):

Uns prestres de La Croiz en Brie,
Qui Dame Diex doint bone vie
Et ce que plus li atalente,
A mis son estude et s'entente
A fere une novele branche
De Renart qui tant sot de ganche.

Et le poëme se termine par ces mots, vs. 17858:

De Renart encor vos contasse
En bon endroit, mès moi ne loist,
Car autre besoigne me croist:
A autre romanz voil entendre
Où l'en porra greignor sens prendre.
Se Dex plest et se Dex m'amende,
Jà de clerc qui reson entende
N'en serai blasmez ne repris
Se j'ai en aucun liu mespris
En tote ma première ovraingne,
Que pou avient qu'en ne mespraingne
Ou au chief ou à la parclose
S'il n'est aüsez de la chose.

XX.

C'est donc un prêtre qui est l'auteur de cette branche: et bien que n'étant pas de l'avis de Legrand d'Aussy, qu'»il eût bien pu se dispenser de la faire" [1]), on s'étonnera peut-être que cet ecclésiastique et Pierre de Saint-Cloud ne sont qu'un.

Cette prêtrise du trouvère n'est pas cependant chose si neuve: déjà en 1843 M. Édélestand du Méril en avait parlé, et je m'étonne que cette découverte du plus infatigable des investigateurs français ait échappé à Fauriel.

Dans ses *Poésies populaires latines antérieures au* XIIe *Siècle*, p. 25, note 4, M. du Méril disait que Pierre de Saint-Cloud a été brûlé comme hérétique à Paris en 1208; et il renvoyait au *Recueil des Historiens de la France*, tom. XVII, p. 83.

On trouve en cet endroit le récit de Guillelmus Armoricus concernant l'hérésie d'Amauri de Chartres et de ses sectateurs, qui, pour la plupart, furent brûlés à Paris en 1209. En note l'éditeur donne un passage du *Dialogus Miraculorum* du moine Césaire de Heisterbach, écrit en 1222, dans lequel les noms des accusés sont reproduits. Les voici:

---

[1]) *Notices et Extraits*, etc., tom. V, p. 309.

» Magister Willelmus, Pictaviensis subdiaconus, qui legerat Parisius in artibus, et tribus annis studuerat in theologia; Bernardus subdiaconus; Wilricus propheta eorum, aurifex; Stephanus sacerdos de Veteri-Curbuelo; Stephanus sacerdos de Cella; Joannes sacerdos de Uncinis (isti omnes in theologia studuerant excepto Bernardo); Dudo specialis clericus magistri Emelrici sacerdotis, qui fere decem annis in theologia studuerat; Elynandus acolytus et Odo diaconus; magister Garinus qui commentaverat Parisius de artibus, et hic sacerdos audierat theologiam a magistro Stephano archiepiscopo Cantuariensi; Ulricus sacerdos de Lueri, qui sexagenarius studuerat in theologia multo tempore; *Petrus de Sancto-Clodovaldo, sacerdos et sexagenarius, qui etiam audierat theologiam;* Stephanus diaconus de Veteri-Curbuelo. Isti instinctu diaboli hæreses multas et maximas excogitaverant, et jam in pluribus locis disseminaverant ....

» Quatuor ex eis fuerant examinati, sed non combusti sunt, videlicet magister Garinus, Ulricus sacerdos, Stephanus diaconus, qui perpetuo reclusi sunt carcere; *Petrus vero, antequam caperetur, præ timore monachus effectus est.*"

On voit que M. du Méril a été trop loin en admettant, d'après ce passage, que Pierre de Saint-Cloud fut brûlé. Quoique impliqué dans le fameux procès, il sauva sa vie en s'enterrant dans un cloître.

Est-ce notre poëte dont il s'agit? Pour répondre avec autorité à cette question, il faudrait établir:

Qu'il a été prêtre;

Que l'esprit de ses œuvres permet de croire qu'il pût être impliqué dans le procès d'hérésie;

Que la date de ses écrits coïncide avec l'époque où vécut le Pierre de Saint-Cloud nommé par Césaire.

Nous allons nous occuper de ces trois points.

Fut-il prêtre? L'auteur de la 25e branche se qualifie lui-même » *Prestre de la Croiz en Brie*", et nous avons vu que cette branche est tout à fait dans le style des œuvres de notre trouvère.

Mais son nom lui-même ne s'oppose-t-il pas à l'identité de Pierre avec ce prêtre briard?

Dans le prologue de la branche 11 il se nomme:

Pierres qui de Saint Clost fu nez.

Il ne portait donc pas un nom emprunté au lieu de sa résidence, comme cela arrive souvent, mais à la localité où il est né, ce qui encore n'est pas sans exemple. Et l'expression *fu nez* semble impliquer qu'il n'habitait plus l'endroit où il avait vu le jour.

La Brie est contiguë à l'Ile de France, dans laquelle se trouve Saint-Cloud. Il est donc assez naturel qu'un homme né dans cette province se soit établi en Brie, y ait trouvé une position.

D'autre part, Pierre de Saint-Cloud, dans des poëmes qui lui appartiennent indubitablement, fait souvent allusion à des localités de la Brie et des provinces limitrophes.

Ainsi je lis dans la 30e branche, vs. 25965:

Qant Tardif a Renart choisi,
Lors vousist bien estre à *Choisi;*

et vs. 30139:

Qant Hermeline le choisi,
Qui li donast quite *Choisi*,
N'eust tel joie, ne tel feste.

Or, il y a en Brie un village de ce nom, comme il y avait en l'Ile de France un bourg royal appelé Choisi.

Dans la onzième branche, vs. 4940, le poëte dit:

De ci à *Troie la petite*
N'ot un vilain si aaisié.

Troie la petite, c'est Troyes en Champagne, ainsi appelée par antithèse à »Troie la grand", c'est-à-dire la ville de Priam célébrée par les poëtes.

Dans la 25e branche il met en scène »la gent au conte Tibaut", (vs. 16136)

Par qui la terre est maintenue.

Il me semble que ces allusions à la capitale et au comte de Champagne sont fort naturelles dans la bouche d'un habitant de la Brie.

Ce qui fait encore ressortir l'identité de l'auteur, c'est que la vie de Pierre de Saint-Cloud est conforme au plan que s'était tracé le prêtre de la Croix-en-Brie. C'était un clerc qui s'était donné pour tâche d'écrire des romans. A peine a-t-il terminé la 25e branche, que »autre besoigne [li] croist": il veut »à autre romanz entendre". Or, c'est là l'occupation de Pierre, dont la plume féconde nous a laissé tant de milliers de vers que nous connaissons, et probablement bien d'autres encore qui jusqu'ici ont échappé aux érudits.

Voici encore une observation qui plaide en faveur de notre thèse.

Dans l'ancien *Renart* (*Reinhart*), *l'Isengrimus* et le *Reinardus Vulpes*, la femme de Renart n'est jamais nommée. Lorsque, dans le *Reinhart*, il est question d'elle, le poëte ne la désigne que par ces mots: *sa femme* (sîn wîp), p. e. vs. 839. Dans la première branche du *Renart* français, elle porte le nom de Richeut, vs. 141, 143; dans les œuvres de Pierre de Saint-Cloud elle est ordinairement appelée Hermeline, p. e. br. 11, vs. 4876; br. 30, vs. 24356, 26084; br. 9, vs. 3602 (Hèrme). Dans la vingtième branche la femme du goupil ne figure pas:

dans la branche 21—2e elle est désignée comme *sa fame* seulement, vs. 12524, 12761, et l'on parle de *la dame*, vs. 12781, sans la nommer: ce n'est que dans la dernière partie de cette branche qu'apparaît le nom d'Hermeline, vs. 12831, 12867 etc.

De même dans la branche 20^b, je lis vs. 11349, 11883, *sa fame;* vs. 11793, *sa dame;* vs. 11811, *la dame*. Dans la 26e branche je rencontre ces vers (19437):

„Ma fame est moult bele meschine,
Et si a non dame Hermeline."

Puisque Renart a besoin de dire au roi le nom de sa femme, il me semble que ce nom n'était pas encore bien connu, et cela explique pourquoi il ne se rencontre pas dans toutes les parties de l'œuvre de Pierre.

Dans la 25e branche, la première que Pierre ait écrite, Renart rentrant blessé à Maupertuis, vs. 16776,

Ses plaies li lie et afaite
Hermeline *qui iert sa feme.*

Le nom a tout à fait l'air d'être employé ici pour la première fois, sans cela pourquoi le trouvère aurait-il ajouté les mots *qui iert sa feme?* Or, le poëte qui généralement donne ce nom à la goupille, qui dans son œuvre capitale parle d'Hermeline comme d'un nom encore peu familier à ses auditeurs, n'est-ce-pas celui qui l'a introduit dans la légende de Renart [1]?

C'est là, il me semble, une nouvelle preuve de l'identité du prêtre de la Croix-en-Brie avec Pierre de Saint-Cloud.

---

[1]) Bientôt le nom d'Hermeline fut adopté généralement. Non-seulement il se rencontre dans le *Reinaert* (p. e. vs. 3065, 3077, 3097, 3129, etc.), mais dans les nouvelles rédactions de certaines



Mais, demandera-t-on, si c'est le même personnage, pourquoi ne prend-il plus la qualification de *prêtre* dans ses ouvrages postérieurs?

Ne pouvait-il donc pas avoir perdu sa cure? Je le soupçonne, et voici pourquoi.

Je tâcherai de démontrer dans un chapitre suivant qu'il vivait sous Philippe-Auguste. Or voici ce qui, d'après les *Chroniques de Saint-Denis*, se passa vers la fin de l'année 1199, lorsque le légat du Pape eut mis la France en interdit.

»Tant fu li rois corrociez de ceste chose, que il bouta hors de leur sieges toz les prelaz de son roiaume, pour ce que il s'estoient consenti à l'entredit; à leur chanoines et à lor clers toli toz leur biens, et commanda que il fussent tuit chacié de sa terre, et que toutes les rentes et li fié que il tenoient de lui fussent sesi; *les prestres meismes qui manoient aus paroisses fist-il boter hors*, et les fist despoilier de toz leur biens". [1])

Le curé de la Croix fut probablement »bouté hors" à cette occasion, et il a quitté son pays. Il y a lieu de croire qu'il a séjourné dans le Nord de la France, en Artois ou en Flandre, et il n'est pas impossible qu'il ait passé quelque temps en Normandie. Ce qui nous fait penser qu'il a visité le Nord de la France, ce sont en premier lieu les allusions à plusieurs villes de cette partie du royaume. Dans la dixième branche nous trouvons cette expression, vs. 3827:

---

branches françaises, comme de la treizième, vs. 6621, la dixhuitième, vs. 7614 et la vingt-quatrième, vs. 14623; ensuite dans les parties ajoutées par un arrangeur à certaines branches, comme la deuxième, vs. 906, et la dixième, vs. 4839.

[1]) *Recueil des Historiens de la France*, tom. XVII, p. 387.



Mès foi que je doi ceus d'Arraz.

Dans la branche 20[b], qui, comme nous l'avons vu, fait partie du même poëme que la 10[e], Renart lègue à un de ses fils, vs. 11726,

L'essart Robert Fressaie
Où il a tant soriz et raz,
Il n'en a tant jusqu'à Arraz

Dans la 29[e] branche, Renart se fait passer pour un natif d'Amiens:

Sire, je fui nés à Amiens [1]);

et Roonel est né dans le Tournaisis:

Si sui de ci en Tornaïs [2]).

Dans la 26[e] branche le château de Renart est placé à Térouanne en Artois, vs. 18216 et 19744. Le *Supplément* ne donne pas de variante pour le premier de ces vers; pour le second passage, il y en

---

[1]) Dans le *Supplément* de M. Chabaille, p. 270, ou vs. 23143 de l'édition de Méon.

[2]) *Supplément*, p. 271. L'édition de Méon n'a pas ce passage. Roonel dit:

Si sui de ci en Tornaìs,
Par Saint-Denis en doi aler.

Dans une note M. Chabaille a donné cette traduction: „Du Tournaisis, des environs de Tournay; pour s'y rendre, on doit aller par Saint-Denis."

Je proposerais de corriger: „Par Saint Denis! je dus le quitter."

Dans l'édition de Méon, cette branche contient une allusion à Senlis au vs. 22242:

Onques à la foire à Senliz
N'ot tel huée ne tel ton.

Dans une rédaction plus ancienne je lis (*Supplément*, p. 231):

Onques n'à Paris, n'à Sainct-lis
N'ot tel noise ne tel tençon.

Enfin dans un texte probablement plus ancien encore (ibidem), cette allusion ne se trouve pas du tout.

Dans l'édition de Méon, le vs. 23981 porte:

Par toz les Seinz qu'en prie à Liége!

Digitized by Google

a une, p. 211, où le nom de Térouanne ne se trouve pas, et déjà Méon avait observé qu'au lieu de

Qu'à Terouane sont venu

un autre manuscrit porte:

Tant que au *chastel* sont venu.

Et je pense que c'est là la vraie leçon, puisque dans tout le récit le nom du château de Renart n'est pas nommé [1]). Térouanne serait donc une innovation d'un copiste. Je pense que le même scribe a inventé pour Renart le nom de »li chastelains de Val-gris, vs. 17900, qui ne se retrouve nulle part.

Dans la onzième branche, vs. 5673, Noble dit:

Je conois bien Renart à tel
Que nel' féist por le chastel
L'emperéor Otovien.

Cela a fait dire à M. Ch. Potvin: »le lion parle du *chastel l'empereor Ottovien* comme s'il était à Gand, près du château d'Othon." [2]).

En effet la tradition populaire veut que l'empereur Othon I érigea aux environs de Gand une forteresse. Il est plus probable qu'un des trois empereurs qui ont immortalisé le nom d'Othon ait occupé le château qui existait déjà [3]). La tradition voulait encore que la forteresse de Gand fut fondée par le roi goth Ermenric. Les *Miracula Sancti Bavonis* (du xe siècle) disent: [4]) »Ferunt autem Agrippam quondam

---

Ce vers est remplacé dans le texte le plus ancien (*Supplément*, p. 316) par celui-ci:

Sire, dist Renart, par sainct Piége.

1) Voyez ci-dessus, p. 205.

2) *Le Roman du Renart mis en vers*, introduction, p. 61.

3) Comparez l'*Histoire de la Flandre* de M. L. A. Warnkœnig, traduite par Gheldolf, tom. III, p. 17.

4) Acta Benedict, sec. II, p. 407.

Romanorum ducem in eo (loco) castrum condidisse, Gandavumque appellasse; at alii Hermenricum regem in eo arcem imperii sibi tradunt instituisse." Or cet Ermenric passait, dans certaines autres traditions, pour avoir fondé un château magnifique où il avait enfoui ses grandes richesses. Ainsi Saxo Grammaticus raconte[1]: »Jarmericus itaque, tot gentium manubiis locupletatus, ut tutum prædæ domicilium compararet, in editissima rupe mirifico opere ædem molitur..... In hujus domus magnificentiam omnem opum suarum apparatum congessit."

Cette tradition était vivante en Flandre, à ce qu'il paraît: le *Reinaert* flamand fait une allusion au trésor d'Ermenric, vs. 2247,

Des coninx Hermelinx scat,

et M. Grimm a fait la remarque que c'est là un ancien trait germanique, et qu'il y a là probablement en jeu une tradition flamande[2]).

La branche française fait allusion aux trésors que contenait le »chastel l'empereor Ottovien": qui ne voit là un mélange des deux traditions?

Cette allusion ne donne-t-elle pas droit de présumer que l'auteur a séjourné en Flandre? C'est là que Crestiens de Troyes composa ses poëmes qui, comme nous le démontrerons, ont probablement servi de modèle à Pierre de Saint-Cloud pour son »conte" le plus étendu. N'est-ce pas en Flandre qu'il avait

---

[1]) Edit. de Müller, tom. I, p. 411—412.
Voyez sur les trésors d'Ermenric, W. Grimm, *Die Deutsche Heldensage*, p. 17.

[2]) „Dass Ermenrich in die erzählung gemengt ist, verräth einen uralten deutschen zug; wahrscheinlich ist eine flandrische tradition mit dabei im spiel." *Reinhart Fuchs*, p. CLII.

la meilleure occasion de faire la connaissance des œuvres qu'il a imitées?

Si toutes ces considérations nous portent à présumer que Pierre vécut au moins pendant quelque temps dans la Flandre flamingante aussi bien que dans la Flandre française, il se sert d'expressions qui prouvent que le dialecte normand lui était familier.

Dans la 20e branche, vs. 10493, nous lisons:

„Tybert, fet Renars, *villecome*."

Ce mot flamand ou anglo-saxon [1]) dans la bouche de Renard et d'Ysengrin est déjà assez curieux. Cependant, il ne prouve pas ce que nous avançons, puisqu'il était assez répandu en France. On le rencontre tout aussi bien dans la 27e branche, où nous lisons, vs. 20028:

Willecome, bien veigne-tu;

et dans le *Renart le Nouvel*, qui a éte composé en Flandre, que dans des poëmes qui ont vu le jour en Normandie.

Dans le *Renart le Nouvel* je lis: vs. 1361:

S'irai al apostole à Roume,
Et as legas, ki *wilecoume*
Diront à moi.

Vs. 3366:

En flament haut le salua:
„Goude jonkhiere, goudendast."
Tibiert li respont en soumat:
„Goude kenape *Willeconme*."

J'y rencontre aussi le verbe dérivé *walecoumer*. Vs. 1371:

Convoitise vo fille ainsnée,
Ki moult sera *walecoumée*
As cardounaus et au clergié.

---

*) La forme anglo-saxonne est *Wilcume*, dont est dérivé le verbe *Wilcumian*.

Dès longtemps ces mots avaient trouvé leur chemin jusqu'en Normandie. Dans la *Chronique des Ducs de Normandie* de Benoît, de la seconde moitié du douzième siècle, je lis, vs. 18608:

Là vunt les lices desfermer,
Si receivre, si *welcumier*;

et M. Francisque Michel, le savant éditeur des œuvres de Benoît, traduit le mot par: »accueillir, souhaiter la bonne venue à quelqu'un".

De même le *Roman de Horn et Rimenhild* porte vs. 800:

Rimel les a *welcumez*, si lur fet bele chere.

Je n'oserais donc pas dire que ce mot doit être rangé parmi les »expressions qui n'ont jamais été françaises" [1]).

Dans cette partie de la huitième branche qui doit probablement aussi être attribuée à Pierre, je lis, vs. 2840:

Dist Renart, tot est *forelores*.

Méon, dans son glossaire, traduit ce mot par »plaisanterie, vaines paroles", mais on voit tout de suite que c'est ou le mot flamand *verloren*, ou plutôt l'anglo-saxon *forloren*, qui tous deux ont la signification de *perdu*.

Dans la 21e branche, Renart, en sa qualité de jongleur breton, se sert d'un baragouin qu'il fait passer pour de l'anglais. Vs. 12107, je lis:

Godehelpe, fet-il, bel sire;

Vs. 12154, Ysengrin lui demande:

„Et sez-tu le lai Dam Iset?"

et lui de répondre:

---

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 555.

„*Ja, ja*, dist-il, *godistonet*,
Je fot saver, dist-il, tres touz."

Ja, *ja* n'est pas anglais, mais du flamand pur. Nous retrouvons cette expression dans la partie de la 19e branche que nous avons reconnue comme une interpolation empruntée au grand ouvrage de Pierre. Le vers 9147 porte:

Grimbert respont: *ja*, *ja*.

Quant à la seconde expression étrangère, je l'ai rencontrée de même dans le fabliau *de la Bataille des Vins*, dans les *Fabliaux et Contes* publiés par Méon, tom. I, p. 152, où je lis, vs. 171:

Li prestres englois i estoit,
Qui volentiers les engorgoit,
Et à chascun donoit un baut,
Et puis si disoit y se baut
Bien Saint Thomas qui fu Martin (?)
Goditouet, ci a bon vin.

Dans le glossaire, p. 446, Méon dit: » ce mot qui paroît être un mélange d'anglois et de mauvais français, est pris dans la signification de jurement." La dernière partie de cette remarque est vraie, mais du reste je ne vois pas que ce jurement, qui commence par le mot God (Dieu) soit composé en partie de » mauvais français". Si nous ne sommes pas à même de traduire ce juron, nous voyons cependant que les deux auteurs l'emploient comme une expression anglaise.

Dans la 10e branche, Renart voulant griser Primaut, lui dit, vs. 3168:

„Mès tien le henap, si di: have,
Compaignon: je te di *guersai*."

Le mot *have* est le latin *ave*. Quant à *guersai* ou plutôt *guersoi*, que Méon n'explique pas, je le retrouve dans le fabliau déjà cité *de la Bataille des*

Vins, où l'auteur dit toujours du même prêtre anglais, vs. 177:

> Trestout seul lut cele leçon
> *Gersoi* dunque fu son clerçon.

Guillaume Guiart, dans la *Branche aux royaux Lignages*, tom. I, p. 304, dit encore:

> Anglois, qui de *boire à guersoi*
> A granz henaz plains de godale
> Sevent la guise bonne et male.

C'était donc un usage anglais de dire: *guersoi*, en buvant. Or le mot *guersoi* est une corruption des mots anglo-saxons *wisce hæl!* (je vous souhaite bonheur.) Dans le *Roman de Brut* nous lisons, tom. I, p. 330:

> Costume est
> Quant ami boivent entre amis,
> Que cil dist *wes hel* qui doit boivre
> Et cil *drinkel* qui doit recoivre [1]).

Pour *wes hel* les variantes donnent *waisseil*, *gasel*, *gasheil*. Du Cange (*Glossaire*, tom. VI, p. 785) a noté la forme *vesseil*, avec la variante *wersel*.

Où Pierre a-t-il appris toutes ces expressions? En Normandie ou en Angleterre? Je crois plutôt en Normandie, dans le camp du roi d'Angleterre, où il a peut-être trouvé un refuge. En tout cas il me semble qu'il y a lieu de penser que Pierre a perdu sa cure et a quitté le lieu où il était établi. Ceci expliquerait pourquoi, dans ses œuvres postérieures, il ne prend plus le titre de »prêtre de la Croix-en-Brie."

[1]) Voyez la note de M. Le Roux de Lincy, p. 330—331.



XXI.

Avant d'entrer dans d'autres détails sur sa personne, examinons encore une couple de branches du *Roman de Renart* afin de voir s'il ne faut pas les joindre à son bagage littéraire.

La huitième branche raconte comme quoi Renart ayant rencontré Tybert, ils vont de compagnie assaillir une ferme. Tybert se met à savourer un pot de lait qui se trouvait dans une huche, dont Renart tenait le couvercle ouvert pendant que l'autre buvait. Lorsque Tybert veut sauter dehors, Renart laisse tomber le couvercle sur la queue du chat, de manière à la lui couper.

Alors Tybert conduit son compagnon au gelinier, et l'engage à se rendre maître du coq. »Renart le prent parmi la teste." Tybert lui demande: le tiens-tu bien? Et Renart de répondre:

„Par ma foi
Je le tieng par col et par cuisse
Ne m'eschapera que je puisse."

Mais aussitôt que le coq sent que le goupil ouvre la bouche, il se sauve et commence à chanter si haut que le vilain, sire Gombaut, se réveille. Celui-ci allume le feu pour y voir clair, et se met à la poursuite de Renart avec ses chiens. Quoique fort malmené, Renart parvient à s'échapper.

Digitized by Google

Il me semble que cette branche n'est pour la plus grande partie qu'un lambeau de l'œuvre de Pierre de Saint-Cloud. La première aventure lui a été empruntée mot à mot: la seconde qui n'est qu'un pâle reflet du premier tableau de la onzième branche, y a été cousue par un rimeur plus moderne.

En effet, il n'est pas naturel que Tybert tout meurtri ait assez de force pour attirer Renart dans un piége, ni que celui-ci ait assez peu de présence d'esprit pour ne pas se tenir en garde contre son compagnon auquel il vient de jouer un si mauvais tour.

D'autre part il n'est pas probable que Pierre se fût permis de finir ce récit par un mince extrait de son œuvre principale.

Mais cette première partie de la branche peut-on en vérité la lui attribuer? Je pense qu'on le peut en toute sécurité, puisqu'elle est tout à fait dans sa manière. Dans les deux cents premiers vers je rencontre assez souvent ses jurons favoris: *par foi*, vs. 2725 et *Suppl.* p. 80; *par ma foi*, vs. 2676; *foi que doi vos*, vs. 2680; *par mes denz*, vs. 2874; *por Dieu*, vs. 2779; *se Diex t'(m') amant*, vs. 2748, 2770, 2851; *se Diex me voie*, vs. 2834.

Par St. Lienart, vs. 2827; par St. Richier, vs. 2862; par St. Amant, *Suppl.* p. 81; Foi que je doi à St. Denis, vs. 2772; Car foi que je doi St. Richier, *Suppl.* p. 81. Vs. 2854:

Foi que je doi Hersent m'amie
Et Hermeline et ses enfanz.

La construction particulière que nous avons remarquée souvent dans les œuvres de Pierre, se rencontre vs. 2809:

Et Renart let chaoir si fort
Le covercle, et si *l'*empaint

> *Tybert*, et à la qeue ataint
> Si grant cop.

Le texte de Méon porte:

> Tybert en a la qeue ataint,

mais c'est une faute palpable.

J'ai déjà fait remarquer l'expression étrangère *forelores*, vs. 2840; j'appelle l'attention sur l'apostrophe redoublée: Tybert, Tybert! vs. 2778.

La liberté dans l'orthographe ne manque pas: *voie* rime avec *haie*, vs. 2677; *endroiz* avec *vodroiz* (= vodrez), vs. 2725; *petit* avec *dist*, vs. 2781. Au vers 2807 je trouve l'assonance *vol: fort.* Trois fois la rime riche se rencontre, vs. 2683, 2779, 2791; la rime multipliée revient plus d'une fois, enfin j'ai noté sept enjambements en comptant celui qui se trouve dans la variante à la p. 80 du *Supplément.*

Tout cela nous fait conclure que la première partie de cette branche est un fragment de Pierre, dont nous ne rechercherons cependant pas la vraie place parce que les données nous manquent.

En second lieu examinons la treizième branche, celle qui raconte commant »*Renart fist avaler Ysengrin dedenz le puis.*"

En voici le prologue:

> Or me covient tel chose dire
> Dont je vos puisse fere rire,
> Qar je sai bien, ce est la pure,
> Que de sarmon n'avez-vos cure;
> Ne d'un cor saint oïr la vie,
> De ce ne vos prent nule envie;
> Mès de tel chose qui vos plaise.
> Or gart bien chascun qu'il se taise,
> Que de bien dire sui en voie

Et bien garniz, se Dex me voie.
Se vos me voliez entendre,
Tel chose porriez aprendre
Qui bien feroit à retenir.
Si me seut l'en por fol tenir,
Mès j'ai oï dire en escole
D'aucun fol hons sage parole.
Lonc prologues n'est point à fère,
Or dirai, ne me voil plus tere,
Une branche et un sol gabet
De celui qui tant set d'abet,
C'est de Renart, bien le savez,
Et bien oï dire l'avez.

Ce prologue est entièrement dans la manière de Pierre. Nous avons vu, dans la onzième branche, qu'il considère les aventures de Renart comme des histoires amusantes: là il a rimé

Une risée et un gabet
De Renart qui tant set d'abet,

ici il dira

Une branche et un sol gabet
De celui qui tant set d'abet.

Toutefois il est d'avis qu'il y a quelque chose à apprendre dans ces *gabets*: ainsi, dans la onzième branche, il dit:

Se il est qui i voille entendre,
Sachiez, moult i porra aprendre
Si con je cuit et con je pens,
Se à l'escouter met son sens.

Ici nous lisons de même:

Se vos me voliez entendre,
Tel chose porriez aprendre
Qui bien feroit à retenir.

S'il emploie souvent la formule: »que vous feroie-je lonc conte?" ici il emploie une expression analogue:

Lonc prologues n'est point à fere.

D'ailleurs si le poëte confesse que son auditoire

ne se souciait pas de lui entendre prêcher un sermon ni de lui entendre raconter une légende de Saint, ne faut-il pas avouer que ces mots sortent probablement de la bouche d'un prêtre? Un prêtre rimant des poésies légères à ce point, cela avait probablement choqué plus d'une âme pieuse, qui était de l'avis de Legrand d'Aussy qu'»il eût bien pu se dispenser de les faire." N'est-ce pas là la clef de ce vers:

Si me seut-l'en por fol tenir?

Du reste il a fréquenté l'»escole", et Pierre »audierat theologiam."

Voilà bien des points qui semblent devoir nous porter à supposer que Pierre de Saint-Cloud est encore l'auteur de cette branche. Voyons donc si sa manière se retrouve aussi dans le reste de ce petit poëme.

Nous en possédons deux versions, qui ont en commun les premiers cent cinquante vers, mais qui quant au reste, diffèrent complétement. Dans la version publiée par Méon cette dernière partie compte 402 vers; dans le texte imprimé par M. Chabaille, (*Supplément*, p. 113), elle n'en a que 278.

Dans la partie commune aux deux versions, je remarque, vs. 6591, l'expression

Des deus a fet ses grenons bruire;

et vs. 6570 je trouve le proverbe

Que besoing fet vielle troter.

Ces deux locutions sont, nous l'avons vu, familières à Pierre de Saint-Cloud.

Pour ce qui regarde la partie diverse des deux pièces, le texte de Méon se rapproche bien plus de l'ancien *Renart*, tel qu'il est représenté par la 13e aventure du *Reinhart;* l'autre s'en éloigne surtout par les détails. S'il fallait dire laquelle des deux

versions rappelle le plus la manière de Pierre, on n'hésiterait peut-être pas à se prononcer pour celle qui est imprimée dans le *Supplément*, car tout nous montre qu'il s'est toujours éloigné le plus possible de son modèle. Mais d'un autre côté la concision, je dirais presque la sécheresse, de cette rédaction s'écarte trop de la manière prolixe de Pierre pour que nous ne suspendions pas notre jugement. Le ton de la version publiée par Méon s'en rapproche beaucoup plus; mais en définitive, ce texte, malgré quelques particularités que font penser à Pierre de Saint-Cloud, ne peut être qu'un remaniement qu'on ne saurait lui attribuer. L'auditoire y est apostrophé par le mot: *seignor*, vs. 6611, 6656, 6913, dont Pierre ne se sert jamais, et qu'on chercherait en vain dans les 150 premiers vers; dans ceux-ci l'enjambement se présente cinq fois, dans les 402 vers qui suivent je ne le rencontre qu'une seule fois.

En nous tenant à l'autre rédaction, j'y trouve bien des traits qui rappellent la manière de Pierre de Saint-Cloud. *Supplément*, p. 119:

Que vous feroie-jou lonc conte?

P. 121:

Que vous iroie-jou contant?

L'expression *fait se il* se trouve p. 116, où je lis aussi la formule *Par la foi que vous me devés.* L'interjection *Diex!* revient plusieurs fois, p. 113, 114, 116; et les personnages jurent par *se Diex m'avoie*, p. 117, ou: *vos voie*, p. 119.

Oi rime avec *ai*: vs. 6519, avaines: moines; p. 113, m'esvainnes: moisnes; p. 121, moisne: paine. Des rimes défectueuses se rencontrent: vs. 6533, granche: estrange, p. 114 angoisse: deboise. L'as-

sonance *provende: doutance* se trouve p. 118, et p. 119 il y a quatre rimes consécutives en *elle*. Enfin j'y ai compté neuf enjambements et sept rimes riches.

Tout cela se rencontre aussi chez Pierre, mais cela nous autorise-t-il à lui attribuer ce poëme tel que nous l'a conservé le manuscrit n°. 195 B? J'en doute, car bien des particularités propres à Pierre y manquent.

J'en retrouve quelques-unes dans la version publiée par Méon. P. e. l'apostrophe *sachiez* s'y lit deux fois, vs. 6686, 7026; l'exclamation: *par foi!* se trouve vs. 6739; le juron *par Dieu!* vs. 6778, 6851, 6944; *par Dieu le père esperital!* vs. 6800, 6905; *que Dieu vos voie!* vs. 6730.

Les Saints y sont invoqués. Vs. 6769:

Ysengrin jure Saint Sevestre.

Vs. 6815:

Einssi t'i mist Sainz Esperiz.

Vs. 6849:

Par foi que doi Sainte Apetite.

Ainsi les deux versions ont chacune quelques traits de ressemblance avec Pierre de Saint-Cloud, mais ils ne sont pas assez décisifs pour nous permettre d'en tirer une conclusion bien positive qui le désigne avec certitude comme l'auteur de l'une des deux pièces.

Cependant tout bien pesé, je n'oserais lui attribuer la rédaction publiée par M. Chabaille [1]), et il est bien avéré qu'il n'a jamais écrit le poëme tel qu'il se lit dans l'édition de Méon.

Si n'était le prologue, je serais d'opinion que Pierre de Saint-Cloud n'a pas traité cet épisode de

[1]) Elle ne contient pas le nom d'Hermeline, qui, dans la version publiée par Méon, revient à plusieurs reprises, p. e. vs 6621, 6742.

la légende de Renart; mais ce prologue ajouté à d'autres particularités contenues dans le premier texte me fait incliner à supposer que dans l'édition de Méon nous avons sous les yeux un ouvrage de Pierre remanié par un scribe peu consciencieux.

La 24e branche contient un récit abrégé de cette même aventure, vs. 14319—14376, et l'auteur a eu sous les yeux soit l'ancien *Renart*, soit la treizième branche, car sa narration contient des détails qui ne se trouvent pas dans la version de M. Chabaille. Ce qui doit faire penser que l'auteur de cette branche connaissait la treizième, c'est que, vs. 14352, il en reproduit littéralement le vers 6899:

Qant li uns vet, li autres vient.

Cependant cela prouve simplement que la rédaction publiée par Méon était la plus connue.

Je trouve encore une allusion à l'aventure du puits, dans la 25e branche, où je lis: vs. 15814:

„Je fis jà avaler el puis
Dan Ysengrin mon chier compere,
Si féisse-je lors mon père;
Nel' doit-on tenir à merveille:
Jel' fis entrer en une seille
El puis où avoit seilles deus,
Ce fu et bole et gile et jeus,
En une abaïe à blanc moine:
D'iloc eschapai à grant poine,
Ou morz ou retenuz i fusse
Se Ysengrin trové n'éusse
Qui ert apoiez à l'enchastre
Del puis qui ert volté de plastre.
De pité li fis le cuer tendre,
Que je li fis croire et entendre
Que g'iere en paradis terrestre;
Et il dist qu'il i voudroit estre,
Et ses voloirs le fist doloir,
En l'eve l'apris à chaoir."

Quelle rédaction l'auteur de cette branche avait-il

en vue? La mention d'»une abaïe à blanc moine" où l'aventure s'était passée, ne prouve rien pour les deux versions de la 13ᵉ branche que nous connaissons, parce que le vs. 6520, où il est question de

Une abaïe de blans moines,

fait partie des deux rédactions. Je ne sais si dans l'ancien *Renart* c'est près d'une abbaye de »blans moines", c'est-à-dire de religieux de l'ordre de Cîteaux, que se trouvait le puits. Le texte allemand dit simplement, vs. 827,

Zuo einer *cellîn* er sich huop,

et plus loin, vs. 959, il n'est question que de *moines* (die muniche), sans adjectif. On pourrait penser qu'ici aussi il doit s'agir de religieux de l'ordre de Cîteaux, parce que dans la onzième aventure du *Reinhart* il y a deux allusions à Cîteaux (Citel), vs. 706, 716. Mais d'un autre côté, quand Ysengrin, retiré du puits, est roué de coups, le prieur s'aperçoit qu'il est tonsuré d'après l'ancienne loi, et il regrette de l'avoir maltraité. Vs. 1012:

„Jâ ist nâch der alten ê
Dirre wolf Isengrîn besniten
Owê, hæte wir vermiten
Disc slege!"

Ne pourrait-on pas en conclure que c'étaient des moines noirs, c'est-à-dire des Bénédictins?

Si dans la 25ᵉ branche nous trouvons Ysengrin »apoié à l'enchastre", au vs. 6675 de la version de Méon nous voyons que

Desor ce puis s'est aclinez;

mais le *Supplément* nous apprend p. 116 que la seconde rédaction dit de même:

Sor le puis se va acouter.

Renart fait accroire à son compère qu'il est »en paradis terrestre". Je trouve aussi, dans le *Supplément*, p. 116:

> C'est Renart qui à toi parole,
> Qui est en paradis terrestre,

tandis que dans l'édition de Méon il y a, vs. 6760:

> Je suis el paradis celestre.

C'est là la bonne leçon: il ne peut être question ici du paradis terrestre; aussi le *Reinhart* porte, vs. 892:

> Ih bin in himelrîche,

et vs. 898: ze paradîse."

Mais s'ensuit-il que la 25ᵉ branche fait allusion à la version du *Supplément?* Je n'en suis pas persuadé, car il me semble très-naturel de supposer ici une faute de copiste.

Les autres détails que nous fournit la 25ᵉ branche ne se retrouvent dans aucune des trois rédactions.

Il est donc impossible de déterminer quelle est la version que l'auteur de la 25ᵉ branche connaissait. Rappelons-nous que cet auteur c'est Pierre de Saint-Cloud, et que la 25ᵉ branche est son premier ouvrage. S'il fait allusion à la 13ᵉ branche, celle-ci ne lui appartient pas; si c'est l'ancien *Renart* qu'il avait en vue, il n'est pas impossible qu'il ait remanié plus tard le récit qui avoit déjà attiré son attention.

Remarquons que Renart en racontant ses méchancetés, fait allusion à la treizième branche (vs. 15815), puis à la quatrième (vs. 15833), à la deuxième (vs. 15840), à la troisième (vs. 15851) et enfin à la quinzième (vs. 15884), ou plutôt aux aventures qu'elles racontent. Toutes ces aventures font pro-

bablement partie des plus anciennes traditions connues sur le renard; toutes, sauf celle que raconte la deuxième branche, ont trouvé leur place dans la traduction du Glichesære. Il n'est donc pas impossible que l'auteur de la 25e branche ait eu en vue ce recueil ou un autre moins étendu. Il ne serait pas étonnant non plus que plus tard il eût raconté à sa manière un des épisodes que ce recuéil contenait, comme il a remanié, dans la dixième branche, l'histoire des marchands de poissons trompés par Renart.

Toutefois nous n'avons pas le droit de dire avec autorité que Pierre de Saint-Cloud est l'auteur de la treizième branche (sauf certains changements opérés par un trouvère postérieur); mais j'incline cependant à la lui attribuer.

J'arrive à la 27e branche. M. Rothe en a dit avec vérité [1]) que, dans la seconde moitié »elle est rebutante de platitude et de grossièreté." Cependant cela ne nous empêcherait pas de l'attribuer à Pierre si d'autres considérations nous y portaient, car la délicatesse n'est pas le côté par lequel il brille. Et un coup d'œil superficiel sur ce petit poëme de 722 vers y fera peut-être découvrir sa manière.

On y verra les Saints invoqués: vs. 19998, par Saint Jorge! vs. 19993, par Saint Omer! vs. 20034, par Saint Thomas! vs. 20429, par Saint Romacle! vs. 20439, par Saint Senson! vs. 20126, Sainte Marie! Puis l'auteur jure, vs. 19928, 20412, par le cuer bieu! vs. 20046, par mon chief! vs. 20401, par ma teste! vs. 20426, par iceste moie barbe! vs. 20334, par ma foi! Il fait usage de la formule

1) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 216.

connue, vs. 20057: Foi que doi Noble le lion! vs. 20068: Foi que je doi Hersent la franche! Il dit, vs. 19942: Jà Dame Dex mon cors n'ament! Et je rencontre, vs. 20402, une locution qui se trouve aussi chez Pierre:

Vos parlerez d'autre Martin;

et, vs. 20028:

Willecome, bien veigné-tu,

ce qui rappelle les mêmes expressions dans la vingtième branche.

On remarquera ici des rimes libres et des assonances: vs. 20067, fiance: franche; vs. 20109, grant: tens; vs. 20259, céenz: escient, vs. 19955, Brichemers: enflez; vs. 19999, Renart: barat; vs. 20163, defors: gros; vs. 20417, ors, vos; vs. 20473, cos: defors; vs. 20391, enbatuz: Turs; vs. 20449, boute: trouble.

A trois reprises il s'y rencontre quatre rimes consécutives, vs. 19811, 19853, 20293.

Mais d'autre part, ce n'est pas une histoire écrite qui est la source de ce poëme;

Ge l'oï dire ā un veillart,

dit l'auteur, vs. 19779. Il ne raisonne pas; il n'aime pas, comme Pierre, les dictons populaires; s'il apostrophe ses auditeurs, c'est par le mot *seignor*, vs. 20463. Puis les exclamations favorites du trouvère de Saint-Cloud, *par ma foi! par cele foi que je vous dois!* etc. font défaut, et jamais l'auteur de cette branche n'applique la formule: *foi que je dois*, aux Saints.

Il est bien plus correct dans son langage; les exigences de la rime ne lui font pas prendre les libertés que

se permet Pierre: jamais, par exemple, *oi* ne rime avec *ai* [1]).

Pierre de Saint-Cloud fait un fréquent usage de ce que j'ai appelé la rime riche par excellence: ici je n'en trouve qu'un exemple, vs. 20331, *faiz: faiz.* Il en est de même de l'enjambement qui ne se rencontre que trois fois, vs. 19842, 20250, 20338.

Un examen attentif ne nous permettra donc pas de ranger la 27e branche parmi les œuvres de notre trouvère.

Parmi les branches qui restent, il y en a encore deux qui présentent de l'analogie avec la manière de Pierre de Saint-Cloud: avant d'entrer dans plus de détails sur sa personne il faudra examiner si elles lui appartiennent. Ce sont la 18e et la 19e.

Dans la dix-huitième branche les Saints sont invoqués: vs. 7845, par Saint Cler! vs. 7883, par Saint Marcel! vs. 8014, par Saint Denis! vs. 8139, par Saint Mandé! Mais jamais l'auteur ne fait usage de la formule: Foi que je dois à tel ou tel Saint, quoique nous trouvions, vs. 8154:

Ne foi que doi Hersent ma suer.

J'y rencontre quelquefois des expressions qui abondent chez Pierre, p. e. se Diex me voie, vs. 7738, 8067; se Diex me gart, vs. 8074, 8131; se Dex t'ament, vs. 8125; par le mien chief, vs. 7704. Il s'y trouve quelques rimes libres et quelques assonances: vs. 7641, liste: tristre; vs. 8027, vivre: nuire; vs. 8043, 8123, enclos: defors; vs. 8161,

[1]) On comprendra que je ne tiens pas compte de cette rime, vs. 20255: *vos donroi: j'entrai;* ni de celle-ci, vs. 20403: *vos eschapoiz: vos portez.*



de fors: cos. Je ne remarque que deux rimes riches, vs. 7687 et vs. 7983, et quatre enjambements.

On voit que, s'il y a quelque conformité entre cette branche et les œuvres de Pierre, elle n'est pas assez grande pour que nous lui attribuions ce poëme. Du reste Pierre fait toujours de Renart le *compère* d'Ysengrin, ici Renart est désigné comme le *neveu* du loup, vs. 7713, 7805, lequel, par toute la branche, il nomme son *oncle:* vs. 7731, 7763, 7814, 7822, 7855, 7962. Sans aucun doute l'auteur a eu sous les yeux le poëme latin de *Reinardus*. Cela nous suffit pour affirmer en toute sécurité qu'il n'est pas identique avec Pierre de Saint-Cloud.

Passons à la 19e branche. C'est celle qui raconte comment Renart, contraint de se purger de ses crimes par un serment, se sauve lorsqu'il devine qu'on lui tend un piége. Dans la vingtième branche Ysengrin se plaignant du déshonneur que Renart lui a infligé, dit, vs. 9687 :

„Renart prist jor de l'escondire
Qu'il n'avoit pas fait l'avoutire.
Quant li Saint furent apporté,
Ne sai qui li ot enorté,
Il se retraist en sa taisnière."

C'est là sans doute une allusion au même événement : en est-ce aussi une à la branche précédente, où cet événement est raconté ? La vingtième n'est-elle que la suite de la dix-neuvième, et toutes deux seraient-elles dues à la même plume ?

M. Grimm dit positivement qu'elles ne sont pas du même auteur[1]), et M. Rothe affirme de même qu'elles sont » bien distinctes et qu'elles appartiennent à deux

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXVI.

auteurs différents [1])." Quelque respectables que soient ces autorités, elles ne nous dispensent pas du devoir d'examiner la question.

Je commence par rappeler que nous avons constaté [2]) que les vers 9131 (ou 9138) — 9434 sont interpolés et ne peuvent appartenir à cette branche. Dans ce qui reste il nous sera facile de remarquer des analogies avec la manière de Pierre de Saint-Cloud, que nous allons mettre en premier lieu sous les yeux du lecteur.

L'auteur de cette branche cite des proverbes. Vs. 8409:

Mais on suelt dire en reprovier
Que de tel seigneur tel louier.

Vs. 8828:

Et grant vent chiet à poi de pluie [3]).

Il emploie à deux reprises, vs. 8656, 9550, ce dicton:

Que besoing fet viele troter.

Si dans la onzième branche il est question de » l'ennor" de Constantinople, nous lisons ici, vs. 8425 qu'un légat du Pape était arrivé à la cour

Por aporter mon seignor Noble
Tréu de vers Costentinoble.

---

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 174—175.

[2]) Ci-dessus, p. 253—257.

[3]) Je retrouve ce dicton dans, le *Roman de Frejus*, p. 64:

Biaus chiers ostes, il n'i a tour,
Grans vens chiet à petit de pluie:
Qui aura paour si s'emfuie.

Le vers 1331 de l'ancienne traduction flamande porte:

Groet wint *gheef ic niet* clenen reghene;

il faut évidemment corriger:

Groet wint *ghesit met* clenen reghene.

Le manuscrit de Leide donne *ghesit* et probablement aussi *met*.

Ce légat italien parle mal le français: il se sert d'un mélange de latin, de provençal et de langue d'oïl, qui rappelle étonnamment le baragouin que parle Renart dans la branche 21—22, lorsqu'il veut passer pour un jongleur breton.

Les Saints ne sont pas souvent invoqués, cependant je lis, vs. 8787, par Saint Richier; vs. 8908, par les Sainz de Belléant; vs. 8457, par la sainte cruche (crux) de Dé; vs. 8453, par la corpe sainte; et même, vs. 8398:

Mès foi que doi Sainte Marie.

Ensuite il faut remarquer les expressions: par foi! vs. 8530, 8978; par la foi que je vos plevi! vs. 8302; par la foi teue! vs. 8464; les jurons tels que: par (por) Dieu! vs. 8517, 8585, 8825; de par Dé, vs. 8905.

L'auteur se permet quelques libertés dans la rime. Vs. 8414 *amot* pour *amoit;* une fois il fait rimer *ai* avec *oi*, vs. 9453, moi: dirai; et il n'a pas reculé devant *seme: feme* (fame), vs. 8283. Il aime les assonances et se permet des rimes vicieuses: vs. 8231, 9587, duel: voil; vs. 8447, ardre: Renarde; vs. 8429, legistres: oïstes; vs. 8703, oreille: voille; vs. 8827, cuide: pluie; vs. 8877, signe: incline; vs. 8915, fontaine: diemenche; vs. 9049, monte: semonce; vs. 9439, barat: depart; vs. 9615, desface: sache. En 1125 vers il emploie 21 fois la rime riche, et se permet cinq emjambements, vs. 8232, 8251, 8375, 9069, 9105.

Cette récapitulation prouve que MM. Grimm et Rothe avaient raison de dire que la 19[e] branche n'était pas de l'auteur de la vingtième; déjà nous pouvons assurer en connaissance de cause qu'elle ne fut pas rimée par Pierre de Saint-Cloud. Car si à certains

égards il y a conformité, la différence est plus marquée encore.

On m'objectera peut-être que parmi les animaux qui vont au plaid, et qui sont énumérés vs. 9016 et suiv, il y en a plusieurs qu'on ne rencontre pas habituellement dans la geste de Renart, et que les principaux d'entre eux figurent également dans la rédaction de la 29e branche publiée par M. Chabaille dans son *Supplément*, comme p. e. le liepart, vs. 9021, Musarz li chamez, vs. 9020, Rousselez li Escureus, vs. 9055, qu'on retrouvera à la cour du roi, *Supplément*, p. 298, avec Rooniaus, Brichemers, Baucens, Grimberz etc. En général les passages où ces noms se trouvent ont un grand air de famille qui semble trahir la main du même auteur.

Je répondrai que, dans la 19e branche, tout ce passage, depuis le vs. 9008 jusqu'au vs. 9080, me paraît fort suspect. Il a tout l'air d'une interpolation. Ce sont plutôt deux armées qui vont s'attaquer, et qui campent, l'une »en la plaingne", l'autre »en la montaingne" (vs. 9080): chaque chef a réuni ses vassaux »à sa baniere" (vs. 9044) et dans le parti de Renart, Foinez

Cel jor porta le confanon,

(vs. 9045), probablement parce que Tardif, le limaçon, était mort.

Tous ces détails n'appartiennent pas à la description d'un plaid paisible. Et d'ailleurs lorsque plus tard les chiens apostés par Roonel se jettent sur Renart, ses amis ne le défendent pas, il n'est plus question d'eux.

Ajoutez à cela que le manuscrit n°. 98—14 ne contient pas ce passage et le remplace par vingt

vers qui s'accordent mieux avec le reste[1]), et il faudra bien avouer qu'il n'est pas impossible qu'ici encore il y ait une interpolation comme nous en avons déjà remarqué une dans la même branche.

Mais même en n'adoptant pas cette opinion, on devra convenir que ce qui de prime abord paraît un air de famille pourrait bien être tout simplement l'effet de l'imitation.

Ensuite d'autres considérations encore nous empêchent d'attribuer cette branche à Pierre de Saint-Cloud.

Dans cette partie de son grand poëme qui forme actuellement la 26e branche il avait brodé son récit sur le canevas que lui offrait la seizième aventure de *l'ancien Renart* ou du *Reinhart.* Mais il s'était beaucoup écarté de son modèle dans la première partie du récit qu'il avait remaniée avec une liberté extrême. Il n'en avait gardé que la cour plénière et l'idée des citations, dont les personnages et les détails ont cependant été changés du tout au tout.

On comprend facilement ce qui a conduit le poëte à changer les détails de la cour plénière. Dans l'ancien *Renart* Ysengrin venait se plaindre du viol de sa femme. Or nous avons fait observer[2]) que dans la onzième et la trentième branche Ysengrin est censé ne pas connaître les relations criminelles de sa femme et de son compère; il en avait bien entendu parler, mais il ne savait rien,

Fors seulement par oïr dire,

(br. 11, vs. 5669), et sur la requête du roi il avait pardonné à Renart (vs. 5681); il ne pouvait donc l'accuser sur ce chef. Voilà pourquoi le poëte se borna

[1]) *Supplément*, p. 138—139.
[2]) Ci-dessus, p. 144, 148.

à emprunter à l'ancien *Renart* la marche générale des événements pour la première partie de la 26e branche, pour ne s'attacher qu'à cette partie du récit qui racontait la guérison du roi.

Plus tard cependant il regretta d'avoir négligé »le miez de sa matère" (br. 20, vs. 9652), c'est-à-dire

les plez
Et le jugement qui fu fez
En la cort Noble, le lion,
De la grant fornication
Que Renart fist, qui toz max cove,
Envers dame Hersent la love.

Il retourne donc à son modèle, dont il va reproduire la première partie, comme il en avait déjà imité la dernière. C'est ce qui lui fait dire, vs. 9659:

Ce dist l'estoire es premiers vers.

Du moment qu'il a conduit son récit jusqu'au point où il aurait dû se répéter en continuant de reproduire l'ancien *Renart*, il laisse là son modèle pour inventer lui-même.

Pour se convaincre que la première partie de la vingtième branche et le seizième récit du *Reinhart* sont identiques quant au fond, on n'a qu'à jeter un coup-d'œil comparatif sur le texte publié par Méon et sur la traduction du poëme allemand, que nous avons donnée ci-dessus, p. 98 et suiv. Cette identité du fond des deux narrations, Fauriel l'a déjà fait remarquer, tout en indiquant les changements de détail qu'y a apportés le novateur. »Les traits originaux et primitifs du tableau, dit-il[1]), ne sont pas de lui, et appartiennent à l'ancien Renart franco-allemand, où ils forment peut-être les détails les plus gracieux et les

[1]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 917. Voyez la comparaison complète p. 917—919.

plus piquants de la fable dont ils font partie..... Cependant, même dans ces imitations on reconnaît aisément que l'amplificateur a mis beaucoup du sien, et qu'il a relevé plusieurs incidents par des accessoires ingénieux."

Or est-il probable que l'auteur se soit deux fois inspiré de la première partie du seizième récit de l'ancien *Renart*? Personne ne le croira.

Cependant l'auteur de la 19e branche a indubitablement eu sous les yeux le récit du *Reinhart* et en a fait la base de sa narration.

Ainsi p. e. dès le début, nous remarquons une conformité manifeste. Lorsque Ysengrin se rend à la cour, vs. 8259,

> La cort estoit grant et pleniere,
> Bestes i ot de grant maniere,
> Foibles et fors, granz et petites
> Qui totes sont an roi sougites.
> Li rois sist en un faudestuet
> Itel con à tel home estuet.

Dans le *Reinhart* aussi la cour est nombreuse, et les »bestes granz et petites" sont nommées: elles se rangent autour du trône, qui était bon et fort et avait coûté plus de mille marcs. Vs. 1328:

> An hôchgestüele man geriet,
> Das was guot unde starc
> Unde koste mê dan tûsent marc.

Dans l'ancien *Renart* Brun est nommé l'avocat d'Ysengrin et soutient l'accusation en son nom. Dans la 19e branche Ysengrin lui-même porte plainte, ce qui a lieu aussi dans la 20e; mais Brun n'en joue pas moins le rôle d'accusateur public.

Le chameau, qui

> De Lombardic estoit venuz,

exhorte le roi à maintenir la justice et à faire ren-

dre un bon jugement. Ce personnage est emprunté à l'ancien *Renart*, où le chameau de Toscane, vs. 1438,

> ein olbente von Tuschalân,
> Diu was frümic unde wîs,
> Und dar zuo vor alder grîs,

exhorte aussi le roi à ne pas s'écarter du droit commun.

La discussion s'ouvre par un avis du cerf Brichemer, qui est d'opinion qu'Ysengrin doit prouver par témoins le crime dont il accuse Renart. Brun au contraire dit qu'Ysengrin jouit d'un tel renom qu'on peut le croire sur parole. Baucent le sanglier est de l'avis du cerf. Cependant le daim fait observer que les méfaits de Renart exigent »grant amende". Brun reprend la parole et démontre que ce serait folie si le roi ne vengeait ses barons qui ont été déshonorés par Renart. Il saisit cette occasion pour raconter comment le goupil l'a trahi lui-même ainsi que le corbeau, le chat et la mésange. — Baucent lui répond qu'on ne doit pas condamner sur une simple accusation, qu'il faut entendre la défense; mais Brun répond qu'il serait »avenant" que Renart fût mis en prison et châtié exemplairement. Le singe conseille de faire une »acorde", et Brichemer propose de prendre jour afin que Renart puisse se purger par serment. On tombe d'accord là-dessus, et le roi sanctionne leur décision. Enfin Grimbert est envoyé à Maupertuis pour mander son cousin à la cour.

Le reste de la branche est un remaniement de la 14e aventure du *Reinhart*. Mais on s'aperçoit tout de suite que l'auteur du poëme français a, dès le début, combiné les éléments de deux récits de l'ancien *Renart*.

Les différents personnages qu'il met en scène appar-

21 *

tiennent à la 14e aventure, mais la manière dont il les fait agir rappelle la 16e.

Veut-on une nouvelle preuve que, malgré les grands changements qui sont résultés de la combinaison de deux branches anciennes, il a composé son récit avec des éléments que lui fournissait l'aventure du plaid? La voici.

Dans le *Reinhart*, Krimel excuse Renart en disant que, s'il a couché avec Hersent parce qu'il l'aimait, il n'y a là rien qui doive étonner, vu que ces choses-là n'arrivent que trop souvent. Vs. 1392:

„Hât abr er ir gelegen bî
Durch minne, daz ist wunders niht,
Wan solher dinge vil geschiht."

L'auteur de la 19e branche place le même raisonnement dans la bouche du roi, vs. 8414:

„Ce, fait-il, que Renart l'amot,
L'escuse auques de son pechié.
Se par amors vos a trichié,
Certes proz est et afaitiez."

Il est assez curieux que dans la vingtième branche c'est aussi le roi qui tient un discours à peu près pareil. Il dit, vs. 9695:

„Ysengrin, lessiez ce ester,
Vos n'i porriez riens conquester
A ramentevoir vostre honte:
Musart sont li roi et li conte
Et cil qui tiennent les granz cors
Deviennent cop, hui en cis jors.
Onques de si petit domage
Ne vi-ge fère si grant rage;
Tele est cele ovre à escient
Que li parlers n'i vaut noient."

Faudrait-il déduire de cet accord que déjà dans l'ancien *Renart* le roi lui-même traite de peccadilles les délits de galanterie et d'amour? Que s'il y a »une différence notable" entre l'ancien et le nouveau

Renart par rapport »à l'humeur et à la conduite du roi," cette différence n'est pas opérée par les trouvères qui remanièrent l'ancien poëme, comme le croyait Fauriel[1]), mais qu'elle est du fait du Glichesære, qui aurait, peut-être par respect pour la royauté, mis la morale légère sur le compte de Krimel (Grimbert)?

On se tromperait étrangement en embrassant cette opinion, car dans la 20e branche Pierre de Saint-Cloud reproduit tout de même, mais à sa manière, le discours de Krimel, quand il fait dire à Grimbert, vs. 9673:

„Se Renart le fist par amors,
N'i afiert ire ne clamors:
Pieça que il l'avoit amée.
Jà cele ne s'en fust clamée
Se fait l'éust; mais par mon chief,
Ysengrin l'a trop pris en grief
Voiant le roi et son bernage."

Mais alors cette harmonie des deux branches françaises ne nous autorise-t-elle pas à admettre que l'auteur de la 19e a connu la 20e?

Ce qui confirme cette supposition, c'est qu'il y a dans ces deux branches une autre concordance, qui ne peut être fortuite.

Dans la 19e Brun dit, vs. 8799:

„(Il) seroit avenant
Que Renart fust pris maintenant,
Puis li liast-on poins et piez,
Si fust jetez trestoz liez
En la chartre ou en la jéole,
Puis n'i éust autre parole
Que de fuster ou d'escoillier,
Dès qu'il esforce autrui moillier."

Dans la vingtième branche c'est Bruiant qui dit, vs. 9742:

---

1) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 917.

„Se cil qui tot le mont conchie,
Renart icil mauvès lechierres,
Cil rous puanz, cil orz trichierres,
Eust ma fame en sa baillie,
Contre son gré l'éust saisie,
Jà Malpertuis nel' garantist,
Ne forteresce qu'il féist,
Que je ne l'cusse escoillié
Et puis en un conpeis jeté."

Je n'ignore pas que la castration était une punition pour certains crimes graves; mais les anciennes lois germaniques ne l'appliquent qu'à des serfs ou à des juifs[1]). Du Cange dit[2]) que les lois de Guillaume le bâtard menacent de cette punition les »mulierum oppressores"; et encore en 1314 les amants des belles-filles de Philippe IV furent écorchés vifs, »et virilia amputata"[3]). Cependant les deux passages se ressemblent trop pour que nous puissions admettre que les auteurs aient, indépendamment l'un de l'autre, pensé à un supplice qui devait être assez rare. Je ne crois pas aller trop loin en supposant que l'un a été inspiré par l'autre.

Or tout concourt à assurer l'antériorité à la 20e branche, qui a été composée immédiatement après le poëme qui finit par la 30e. Le préambule et les premiers vers ne laissent aucun doute à cet égard. Eh bien! du moment qu'il est démontré que la 19e branche a été composée après la vingtième, il va sans dire qu'elles ne peuvent pas être du même auteur.

S'il fallait de nouvelles preuves, je ferais remarquer que bien souvent l'auteur de la 19e branche n'appelle les animaux que par leur noms génériques,

1) Voyez M. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, II, p. 709.
2) *Glossarium mediae et infimae Latinitatis*, tom. II, p. 227, i. v. *Castratio.*
3) M. Michelet, *Origines du droit Français*, p. 390.

sans leur donner le nom propre consacré par la tradition, ce qui n'est pas dans les habitudes de Pierre de Saint-Cloud. Ainsi l'on trouve, *li lions*, vs. 8346, 8383, 8476, 8876, 8907, 9021; *li ors*, vs. 8745, 8774.

Enfin dans cette branche il est question d'un vilain, vs. 8595,

> Qui moult avoit cos et gelines,

et dont Renart et Brun vont attaquer la ferme. Il est nommé, vs. 8623: *Costant Desnoes.* Plus loin, vs. 9139, là où commence l'interpolation, il se nomme *Robert Desnoes;* mais ici l'interpolateur, contraint par les exigences de la rime, a problablement substitué ce nom à celui de *Frobert de la Fontaine*, qu'on lit vs. 8853, 8915, et qui dans la suite de l'interpolation cède la place à *sire Gombert* ou *Goubert.*

Or,

> Mesire Costant Desnoes
> Uns vilains qui moult ert garniz,

dont

> Plentéive estoit la mesons
> De gelines et de chapons;
> Bien avoit garni un et el,
> Char salée, bacons et fliches [1]),

ce Constant, c'est le riche vilain qui figurait assurément déjà dans l'ancien *Renart* [2]). L'auteur du *Reinhart* a changé son nom en celui de *Lanzelîn*,

[1]) Branche 5e, vs. 1274, et suiv.

[2]) Dans le *Bestiaire* de Guillaume de Normandie, écrit en 1208, je lis, vs. 1241:

> Assez avez oï parler
> Conme Renart soleit enbler
> Les gelines Costanz Denoes.

Mais il n'est pas clair si le trouvère fait une allusion à la cinquième branche actuelle ou à l'ancien *Renart.*

vs. 15, mais nous savons que le trouvère alsacien donne toujours des noms allemands à ses personnages, témoin la femme du vilain, la »bâbe Ruotzela" vs. 20, et la servante »Wernburc", vs. 1722. — Le chevalier qui sur la glace coupe la queue d'Ysengrin dans la 12e aventure, s'appelle »her Birtîn", vs. 783, 793, etc., mais il n'est pas impossible qu'ici encore l'original français ait parlé du même Constant, puisque dans la quatrième branche, vs. 1190, il figure comme

Messire Costant Desgranges,
Un vasassor bien aaisiez.

Or le »vilain" de la cinquième branche est aussi décoré du titre de »messire".

Ce Constant avait sûrement passé dans la tradition comme le type du vilain enrichi. Dans son premier ouvrage, le fabliau »de l'ours et de Renart et dou vilain Liétart" (br. 25), Pierre de Saint-Cloud fait encore allusion à ce type connu. Il y parle, vs. 15326, de

Uns vilains qui moult ot avoir,
Tenanz, esparnables et chiches [1])
Plus que Constanz Desnoes riches.

[1]) Dans l'imprimé nous lisons:

Tenanz, esparnables et *riches*,

mais quoique le *Supplément* ne donne pas de variante, sans aucun doute ce vers doit être corrigé comme nous l'avons fait. La logique nous y contraint. Bien souvent les anciens poëtes se servent de trois mots synonymes pour exprimer une seule idée: il en est de même ici, car *tenanz* n'a pas, en cet endroit, la signification de „tenancier, fermier", comme dit Méon dans son glossaire, mais celle de *tenace*, qui tient à ses richesses, comme dans le sirventes de R. Gaucelm, cité par Raynouard, *Lexique Roman*, tom. V, p. 333:

Ab home ric, vil, escas e *tenen*.

La gradation ne laisserait rien à désirer si on lisait:

Esparnables, tenanz et chiches.

Dans la onzième branche Pierre se sert aussi de la rime *riches: chiches*, vs. 4963.

Mais il ne donne pas ce nom à son vilain, il l'appelle Liétart. De même dans la onzième branche, où il raconte à sa manière la première aventure du *Reinhart*, il dépeint le même personnage, vs. 4963,

> Uns vilains entulés et riches
> Qui moult estoit avers et chiches,
> Qar de despendre n'avoit cure,
> En l'amasser ot mis sa cure, *etc.*

Mais il ne l'appelle pas Constant Desnoes: il change ce nom en celui de *Bertoult li Maires*.

Ici comme partout où il en trouve l'occasion, Pierre de Saint-Cloud substitue d'autres noms à ceux de l'ancien *Renart*, probablement pour donner le change à son auditoire sur les emprunts qu'il faisait à ses devanciers. Ayant une fois répudié Constant Desnoes dans la 25e et la 11e branche, il ne l'a certainement pas adopté de nouveau dans un ouvrage postérieur. La dix-neuvième branche dans laquelle ce personnage joue un rôle, vs. 8623 et suiv., ne peut donc être de Pierre de Saint-Cloud.



Digitized by Google

XXII.

Je ne pense pas que parmi les branches connues du *Roman de Renart*, en dehors de celles que nous avons signalées, il s'en trouve qu'on puisse attribuer à Pierre de Saint-Cloud.

Nous ne pouvons cependant pas clore nos recherches avant d'avoir examiné si à l'exception du *Roman de Renart* il n'a rien écrit.

Nous avons trouvé son nom introduit dans le texte du *Roman d'Alixandre*, et j'ai émis l'opinion que ce nom avait été intercalé dans ce poëme par un copiste, et que jusqu'ici rien ne prouve que la branche où il se trouve soit l'œuvre de Pierre[1]).

Maintenant que nous connaissons mieux les œuvres de ce trouvère, nous pourrons peut-être reprendre avec quelque fruit la question que soulève le passage de l'*Alixandre.*

Nous avons déjà remarqué que nous ne possédons pas le texte de ce passage dans son intégrité; il n'est pas impossible que les changements qu'il a subis soient plus grands qu'ils ne semblent d'abord. Je hasarderai là-dessus quelques conjectures.

---

[1]) Ci-dessus, p. 127—129.

Il se peut que le copiste ait substitué simplement le nom de Pierre de Saint-Cloud à l'expression *li sages* ou *li sages hom* qu'il trouvait dans le modèle qu'il copiait.

Il est possible aussi qu'il ait intercalé tout le passage qui contient la réflexion attribuée à Pierre de Saint-Cloud.

Ou bien encore cette réflexion et le nom du trouvère se trouvaient dans le manuscrit primitif dans une parenthèse, dont le texte défectueux que nous avons sous les yeux ne nous permet plus de reconnaître la fin.

Dans le premier cas les dictons populaires auxquels le nom de Pierre se trouve lié, ne donneraient point lieu à des recherches sur l'endroit où il faudrait les chercher dans ses œuvres. Si la seconde supposition est vraie, on devrait se demander quel est le poëme d'où la citation est tirée. Si la troisième est plus juste, il faudrait revenir à cette question: qu'est-ce que Pierre de Saint-Cloud a eu a démêler avec le *Roman d Alixandre?*

Commençons par laisser de côté la première de ces hypothèses, et supposons que les manuscrits où le nom propre a fait place à l'expression *li sages* sont les plus modernes.

L'*Alixandre* contenait donc ces vers:

> Pierres de Saint-Cloot treuve en escriture
> Que mauvais est li arbres dont li fruit ne meure,
> Ne dedens lait à cien jamais querroit ointure.

Tel est le texte imprimé par M. Michelant. Mais le premier de ces vers doit être corrigé, soit en lisant:

> Pierres de Saint-Cloot [le] treuve en escriture,

ou bien

Pierres de Saint-Cloot *treuva* en escriture.

Enfin avant le dernier vers il faut nécessairement en supposer un de perdu, qui disait *que fol est qui* ....

Or, après avoir lu attentivement tout ce qu'on peut avec quelque autorité attribuer à la plume de Pierre, j'ose dire que ces dictons ne s'y trouvent pas.

Cependant il aime les proverbes, et même dans la onzième branche il y a un passage qui n'est pas sans analogie avec la citation du *Roman d'Alixandre*.

Renart prie le roi de donner à Ysengrin blessé et mourant de faim une partie de la proie conquise. Noble refuse, en disant que Renart prendrait tout pour lui, sans en rien laisser à son ennemi. Mais, ajoute-t-il, vs. 6224,

„Mès je le feré assez miex,
Que foi que doi Saint-Esperit,
Jà n'en metré où li chien chit
Ne por vos fez ne por vos diz."

Le troisième vers, comme il a été imprimé par Méon, ne présente aucun sens. Le *Supplément* ne donne ni variante, ni correction pour cet endroit; cependant il n'est pas douteux qu'il faille corriger *n'en* par *neu*, c'est-à-dire, *nel'*. Je lis donc:

Jà ne l' metré où li chien chit.

Les dictons attribués dans l'*Alixandre* à Pierre de Saint-Cloud décèlent donc sa manière; mais comme ils ne se trouvent pas dans une des branches du *Renart* dont il est l'auteur, l'hypothèse que, de manière ou d'autre, il ait mis la main au *Roman d'Alixandre*, acquiert une nouvelle consistance. Nous allons la discuter.

Il y a en vieil Allemand un poëme sur Alexandre, datant de la seconde moitié du douzième siècle. L'auteur se nomme Lambert le prêtre (pfaffe

Lambrecht). Il prétend avoir traduit un original français d'Albéric de Besançon.

En France Lambert li Tors et Alexandre de Bernay passent pour les auteurs primitifs de l'*Alixandre*, auxquels on ajoute plusieurs continuateurs, parmi lesquels cependant Albéric de Besançon ne figure nulle part.

Toutefois cet Albéric a existé, puisque nous savons que, dans la première moitié du xiiie siècle, le poëte Stricker aussi a traduit un de ses poëmes, auquel il donne le titre de: *Daniel von Blumenthal*[1]).

M. Henri Michelant a remarqué que dans la traduction de l'œuvre d'Albéric il se trouve des endroits tellement conformes à certains passages du *Roman d'Alixandre* qui est parvenu jusqu'à nous, qu'il en conclut que probablement Albéric a connu ce poëme[2]).

Mais cette conformité ne s'expliquerait-elle pas aussi par la supposition qu' Albéric a remanié une rédaction plus ancienne de l'*Alixandre*, et que ce remaniement a de nouveau passé par les mains d'un correcteur qui nous a donné le texte tel que nous le connaissons?

Il ne peut être contesté que le *Roman d'Alixandre* a été plusieurs fois remanié. Le texte publié, dans son ensemble, ne remonte pas assurément à une époque aussi reculée que la première moitié du xiie siècle. D'autre part nous savons qu'il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris un manuscrit (Belles-Lettres, no. 162) qui date probablement du commencement

---

[1]) Voyez une analyse détaillée de ce poëme inédit dans la préface de l'édition du poëme de Stricker *Karl der Grosse*, publiée par le Dr. Charles Bartsch, p. VIII—XXXIV. Ce poëme forme le tome XXXV de la *Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur*, publ. par Basse.

[2]) *Li Romans d'Alixandre*, préface, p. XVII.



du XIIIe siècle, et qui contient un texte beaucoup plus concis que les rédactions que renferment les autres manuscrits, quoiqu'il s'y trouve bien des expressions, des vers, et même des passages entiers de ces rédactions plus modernes [1]). Le texte de ce manuscrit est probablement d'une rédaction plus ancienne.

Au reste, l'auteur du *Roman de Rou*, composé de 1150 à 1160, connaît des poëmes sur Alexandre [2]), et cependant on a cru trouver dans les rédactions que nous connaissons, des allusions au règne de Philippe-Auguste [3]). Cela donne lieu à supposer des remaniements: et le texte publié est évidemment un texte remanié, l'auteur le donne pour tel, quand il dit, p. 1, vs. 11:

D'Alixandre vus voil l'estore *rafrescir*.

Serait-il impossible que Pierre de Saint-Cloud y eût mis la main? Le texte publié par M. Michelant est-il peut-être de lui?

Pierre termine son premier poëme en disant [4]):

A autre romanz voil entendre
Où l'en porra greignor sens prendre,
Se Dex plest et se Dex m'amende;
Jà de clerc qui reson entendo
N'en serai blasmez ne repris.

Ce roman »où l'en porra greignor sens prendre", par la composition duquel il n'encourrait aucun blâme, devait contenir une tradition bien famée, comme p. e. celle d'Alexandre.

On comprendra qu'il ne peut être question ici d'une démonstration sûre et irréfragable. Les éléments nous

---

[1]) *Li Romans d'Alixandre*, préface, p. XII—XIII.

[2]) Comparez M. Paulin Paris, *Les Manuscrits françois*, etc., tom. III, p. 95—96.

[3]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XV, p. 121, 122, 123.

[4]) *Roman de Renart*, tom. II, p. 304, vs. 17861.



manquent: la filiation des différentes rédactions de *l'Alixandre* est obscure, le texte même du roman n'est qu'imparfaitement connu, ainsi les données qui nous fourniraient une base solide nous font défaut. Je ne puis donc qu'exposer les motifs de cette nouvelle conjecture, moins pour en démontrer la justesse ou la vraisemblance que pour fixer l'attention sur ce point et pousser à de nouvelles recherches

Or voici les données que j'ai pu rassembler.

Dans la 22[e] branche, Renart se cachant sous le déguisement d'un jongleur breton, dit, vs. 12570:

„Sire, je fot un bon juglere,
Et saver moi moult bon chançon
Que je fot pris à Besançon."

Cette allusion à Besançon, comment l'expliquer? Le trouvère lui-même aurait-il eu à s'occuper par hasard de poésies provenant de la Franche-Comté? D'un ouvrage par exemple de cet Albéric de Besançon qui, de manière ou d'autre, s'est occupé du *Roman d'Alixandre?*

Dans la branche 20[b], Renart bafouant du haut d'un chêne ses ennemis, leur crie, vs. 11919:

„Or vos tenez là-jus tuit coi,
Contez d'Auchier et de Lanfroi,
Qui set noveles, si les cont,
Ge l'orai bien de ça amont."

Les sujets auxquels Renart fait allusion étaient sans doute des bouffonneries populaires, dont l'auteur faisait peu de cas. Eh bien! l'auteur du *Roman d'Alixandre* parle de ces compositions avec le même mépris, quand il dit, p. 2, vs. 14:

Je ne vus commanc mie de Landri ne d'Augier [1]),
Ains vus commenc les vers Alixandre d'Alier.

---

[1]) Les noms Landri et Lanfroi diffèrent. Je pense toutefois qu'il s'agit du même poëme. Il semble perdu en France. C'est

Nous avons déjà vu que l'*Alixandre* contient une allusion à la légende de *Renart:* l'auteur avait donc en commun avec le prêtre de La Croix-en-Brie ceci que cette poésie populaire le préoccupait; et ce qui est assez remarquable, c'est que la branche du *Testament*, dans laquelle Pierre de Saint-Cloud se trouve nommé, commence par ce vers[1]):

> A l'issue de Mai, tout droit en cel termine,
> Estoit en Babilone, *etc.*

Or le grand poëme de Pierre, qui commence par la onzième branche, débute ainsi:

> Ce fu en Mai en cel termine
> Que la flor monte en l'aube-espine, etc.

Je lis dans la même branche de l'*Alixandre*, p. 507:

> Ce fu au jor tressime, *si com conte l'escrit:*

p. 535:

> Ele ert, *ce dist l'estore*, sa cousine germaine.

---

probablement la chanson de geste à laquelle Albéric des Trois-Fontaines fait allusion dans ce passage (ad annum 763): „Hic annotandum est de duce Provinciae Reimundo et filio eius Belino, sed et de duobus Bastardis filiis Pepini, Holdrico et Raginfredo, si vera sunt ea quae dicuntur, et fuga Karoli Magni ad Galafrum Admiraldum Toleti."

La chanson qui racontait la fuite de Charlemagne vers Galaffre, semble perdue. Il en existe une ancienne traduction allemande publiée par M. Ad. von Keller dans son *Karl Meinet*. Girardin d'Amiens semble avoir recueilli la tradition dans son *Roman de Charlemagne*. Voyez M. Ferdinand Wolf, *Die Leistungen der Franzosen*, etc., p. 25, note 3.

Dans la première partie du *Karl Meinet* les bâtards portent les noms de *Hoderich* et *N(R)aenffrait;* chez Girardin d'Amiens ils s'appellent *Reinfroy* et *Hen(u?)dry*, d'après M. Wolf, *Ueber die beiden wiederaufgefundenen Niederl. Volksbücher von der Königinn Sibille*, etc. p. 93. Dans la chanson de geste dont M. Keller a publié des extraits dans son *Romvart*, et qu'il a intitulée *Dodo de Magance*, les bâtards s'appellent *Lanfroi* et *Landris.*

[1]) Dans l'édition de M. Michelant, p. 506.

p. 544:

Droit au temple Jovis, *si com l'estore crie;*

p. 546:

Tout issi *com je l'ai en l'estore trouvée;*

p. 547:

Isi nos devisa *cil ki l'estore fist;*

. . . .

Et quant il ot tant fait, *se com l'estore dist;*

et nous avons plus d'une fois montré que Pierre aime à citer sès autorités [1]).

Je ne m'arrêterai pas à indiquer les conformités entre les œuvres de Pierre et l'*Alixandre:* je ne noterai pas les passages de ce poëme où Dieu et les Saints sont invoqués, où j'ai remarqué une expression familière à Pierre, où il y a un enjambement ou une assonance. On ne pourra entrer dans tous ces détails que lorsqu'on possédera un bon texte, collationné sur plusieurs manuscrits, et quand on saura quelque chose de positif sur les différentes rédactions de l'*Alixandre.*

Pour le moment je suis loin d'affirmer que Pierre de Saint-Cloud a remanié le *Roman d'Alixandre*, et que les rédactions actuelles sont dues à sa plume; mais je suis tout aussi éloigné de nier positivement qu'il se soit occupé de cet ouvrage, soit en donnant une révision du texte complet, soit en ajoutant une branche à l'œuvre de ses devanciers.

Espérons que les recherches scientifiques lèveront bientôt le doute qui enveloppe encore ce problème.

[1]) P. e. ci-dessus, p. 171, 213.

XXIII.

Afin de reprendre le fil de notre démonstration jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble des œuvres de notre trouvère.

Nous possédons de lui quatre poëmes, dont un fort étendu, qui ont paru dans l'ordre suivant:

1⁰. *De l'ours, de Renart et dou vilain Liétart*, poëme d'à peu près 2560 vers;

2⁰. *Comment Renart se mucia es piaus*, poëme de même étendue, mais dont le titre actuel ne répond pas au contenu;

3⁰. le grand poëme qui pourrait avoir pour titre: *Les aventures de Renart*, et dont les différentes parties se trouvent dispersées dans plusieurs branches. Voici comment il est composé:

Br. 11,	vs. 4851— 6357,	soit	1507	vers,
Br. 30,	vs. 24350—24384,	„	35	„
Br. 30,	vs. 24607—24896,	„	290	„
Br. 9—10,	vs. 2995— 4832,	„	1838	„
Br. 30,	vs. 24899—25116,	„	218	„
Br. 26ª,	vs. 17885—19110,	„	1224	„
Br. 20ᵇ,	vs. 11297—11952,	„	656	„
Br. 26ᵇ,	vs. 19111—19768,	„	658	„
. . . .	. . . .	„	?	
Br. 19,	vs. 9138— 9434,	„	297	„
Br. 30,	vs. 24385—24606,	„	222	„
Br. 30,	vs. 25117—27780,	„	2664	„
	TOTAL . . .		9609	vers,

sauf ce qui est perdu, et auxquels il faut problablement ajouter les 204 premiers vers de la huitième branche;

4⁰. un autre poëme d'assez d'étendue, qu'on pourrait intituler: *Le Plaid*, est composé de plusieurs branches:

Br. 20ª,	vs.	9649—11296,	soit 1648	vers,
Br. 21—22,	vs.	11959—12970,	„ 1012	„
Br. 23,	vs.	12989—13464,	„ 476	„
Br. 32,	vs.	28665—30362,	„ 1698	„
		Total . . .	4844	vers.

A ces poëmes il faut peut-être ajouter la treizième branche, quoiqu'il reste des doutes à cet égard. Du *Roman d'Alixandre*, je n'en parle même pas.

Ce qui, dans ces poëmes, attire en premier lieu notre attention, c'est le rapport qui existe entre eux et les pièces plus anciennes sur Renart qui avaient cours en France.

Nous avons déjà fait observer[1]) que Pierre de Saint-Cloud s'éloigne autant qu'il peut de ses prédécesseurs. Cette tendance se fait remarquer dans toutes ses œuvres.

Dans la première, la 25ᵉ branche actuelle, il s'est tout à fait détaché de la tradition: il a voulu faire du neuf[2]) et non pas remanier quelque partie de

[1]) Ci-dessus, p. 239, 320.

[2]) M. Grimm a observé que dans le livre de Petrus Alfonsi, intitulé *Disciplina clericalis*, qui a été écrit, ou plutôt traduit de l'arabe, dans les premières années du onzième siècle, il se trouve un récit dont le fond a la plus forte analogie avec la 25ᵉ branche du *Renart;* mais les différences sont si notables qu'il croit devoir nier que le livre de Petrus Alfonsi soit la source où notre trouvère a puisé (*Reinhart Fuchs*, p. CCLXXVIII).

Le conte 21ᵉ du *Castoiement d'un père à son fils*, dans Méon, *Fabliaux et Contes*, tom. II, p. 144 suiv. se rapproche bien plus du récit de l'écrivain espagnol.

l'ancien Renart, que cependant il connaissait. Car non-seulement il y fait allusion lorsque, en parlant d'un vilain très-riche, il l'appelle, vs. 15328,

Plus que Constanz Desnoes riches,

mais il rappelle l'aventure du puits, (vs. 15814 suiv.), la pêche sur la glace (vs. 15833 suiv.), le tour joué aux marchands de poissons (vs. 15840 suiv.), la tonsure d'Ysengrin (vs. 15851 suiv.), l'aventure avec le corbeau Tiecelin (vs. 15884 suiv.), qui toutes faisaient partie des traditions populaires[1]).

Mais tout en connaissant l'ancienne tradition, il ne lui a rien emprunté sinon les personnages de Renart et de Brun. Renart, dans ce récit, est toujours l'impudent, astucieux et égoïste larron, qui avoue, vs. 15874,

„Maint prodome ai-ge decéu
Et maint sage ai abriconé."

Brun est toujours le représentant de la force brutale qui devient victime de son ennemi rusé.

Mais en dehors de ces deux caractères, tout a été changé. Les aventures qui constituent le fond du récit ne se retrouvent pas ailleurs, et jusqu'aux noms propres sont de l'invention du poëte.

Constant Desnoes a fait place à Lietart; c'est

---

[1]) Tous ces récits, sauf le troisième, se retrouvent dans le *Reinhart*, voyez ci-dessus, p. 90, 88, 86, 78. L'affaire des marchands de poissons, racontée dans la deuxième branche française, ne se trouve pas parmi les récits du *Reinhart*, probablement par un oubli de l'arrangeur de ce recueil, car elle seule explique la provenance dn poisson que Renart fait rôtir dans la onzième aventure.

Il est à remarquer qne, dans la 25e branche, Pierre fait allusion aux faits tels qn'ils sont racontés dans la 2e et 3e branche française, et qu'il n'y est pas question des changements que plus tard il se permit lorsqu'il inséra ces récits dans d'autres compositions.

Pierre qui a baptisé la femme de Renart du nom d'Hermeline [1]); c'est lui qui le premier a changé le nom de l'âne, qui s'appelait Baudouin [2]), en celui de Timers.

Cette tendance à enter des branches nouvelles sur le vieux tronc de la tradition, je la retrouve encore dans la deuxième œuvre de Pierre.

La première partie de la 29e branche s'éloigne encore plus que la précédente des récits anciens. Renart n'y joue qu'un rôle fort secondaire, à tel point que M. Rothe déclarait que cette partie „s'éloigne presque entièrement du caractère des autres branches" [3]). En effet le poëte se plaît à nous dépeindre la vie de château, et il s'attache surtout à nous décrire la chasse d'un seigneur. On voit qu'il se préoccupait beaucoup de ce noble délassement, auquel il vouait déjà une attention particulière dans son ouvrage précédent [4]).

Ce n'est que dans la seconde partie du récit qu'il se rapproche des traditions connues, mais il les exploite à sa manière. On pourra s'en convaincre en comparant la scène qui se passe sur la meule de foin avec une des aventures de la branche 31, ou avec celle que M. Chabaille a imprimée dans son *Supplément*, p. 1—12. Nous retrouvons ici l'incident de la perte du pied d'Ysengrin; l'ancienne tradition du viol d'Hersent sous les yeux de son mari a été mise à contribution; la mésaventure de Tybert que nous raconte

---

[1]) Voyez ci-dessus, p. 293—294.

[2]) Comparez ci-dessus, p. 39—40.

[3]) *Les Romans du Renard analysés*, etc., p. 229.

[4]) La 29e branche du *Roman de Renart*, et le *Tristan* de Gottfried von Strassburg nous offrent le tableau le plus instructif d'une chasse au moyen âge.

la dernière aventure du *Reinhart*, est reproduite parmi les incidents de cette branche (v. 23608 et suiv.), dans laquelle l'auteur s'est évidemment inspiré en plusieurs endroits de réminiscences de l'ancien *Renart*. Mais tout cela y est représenté avec d'autres détails, dans d'autres conditions, et quelquefois même les noms des acteurs sont changés.

Le déguisement de Renart qui se teint en noir est de l'invention du trouvère: il n'est cependant pas impossible qu'ici encore il n'ait fait que remanier une tradition plus ancienne à laquelle nous reviendrons. Toutefois on peut se demander si cette robe noire dont s'affuble le fourbe ne doit pas être prise pour une allusion satyrique aux moines noirs, les Bénédictins? J'en doute parce que plus tard c'est généralement aux » blans moines" que le poëte s'attaque.

Enfin Pierre de Saint-Cloud se mit à composer un poëme de longue haleine. Si les branches de l'ancien *Renart* peuvent être comparées aux *lais bretons*, tels que Marie de France les traduisait, la grande œuvre de Pierre de Saint-Cloud a beaucoup d'analogie avec les romans de Crestien de Troyes, et de Gauthier Map, dans lesquels les faits isolés des traditions bretonnes viennent s'enchaîner pour former un récit plus complexe. La manière du trouvère reste la même: il a mêlé souvent du neuf à des faits déjà connus et populaires, mais ceux-ci, il les jette toujours dans un moule nouveau. On sent qu'il s'évertue à faire oublier l'œuvre de ses prédécesseurs.

Il débute par l'aventure de Chantecler, mais la comparaison de cette partie de la onzième branche avec le premier récit du *Reinhart* ou la cinquième branche française, montre à quel point notre trouvère s'écarte de la tradition reçue. Dans la seconde aven-

ture de cette branche il a bien sûrement reproduit un récit ancien qu'il a amplifié. La piece publiée par M. Chabaille sous le titre de la *Compaignie Renart*[1]) raconte aussi la chasse et le partage, mais ne compte que 72 vers; et, comme l'a très-bien dit M. Rothe[2]), »il reste incertain si c'est là l'original ou bien le résumé de la branche de Pierre de Saint-Cloud." Le trait le plus marquant de sa manière c'est l'introduction d'un homme qui joue un rôle actif dans la narration. Déjà dans ses deux œuvres précédentes nous avons pu remarquer cette tendance: nous la retrouvons encore dans la seconde partie de la onzième branche ainsi que dans la neuvième, la trentième, la trente-deuxième.

Cette partie du poëme qui raconte »conme Renart fist Primaut, le frère Ysengrin, prestre," a pour base une tradition ancienne. La huitième aventure du *Reinhart* la donne dans sa simplicité primitive, et la 24e branche française y fait allusion[3]). Le

---

1) *Roman du Renart*, *Supplément*, p. 107.

2) *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 148.

3) Voici le passage, vs. 14414 et suiv. Ysengrin adresse à Renart les reproches suivants:

„Un jor mangai d'un bacon,
Grant talent avoie de boivre,
Là me séus-tu bien decoivre:
Tu me déis que d'un celier
T'en avoit-on fet celerier;
En ta garde estoient li vin
Toz tens, an soir et an matin.
Là me menas, dant fel cuivers,
Tu m'as chanté de maint fax vers,
Là me menas-tu conme fol,
Assez i oi batu le col."
Ce dist Renart; „Or as-tu tort,
De ce sui bien en mon recort,
Que tant béus que toz fus ivres,
Si te vantas que tot sanz livres

changement que le récit a subi sous la main du nouveau poëte »ne déguise en rien l'imitation servile du sujet"[1]). Il en est de même de la 10e branche[2]), et nous avons déjà fixé l'attention sur les rapports qui existent entre la 26e branche et le *Reinhart*[3]).

Déjà cette branche 26 contient bien des additions au récit primitif, mais c'est surtout dans les branches 20^{b} et 30 qu'elles abondent. Les descriptions militaires, les minutieux tableaux de combats, plutôt dans le genre des chansons de geste que des romans d'aventure, sont comme la contre-partie des scènes de vie de château que contient la 29e branche. Elles devaient flatter le goût d'un auditoire aristocratique, et il est probable que l'auteur s'en est servi pour donner un libre cours à son humeur caustique, pour se livrer à une satyre assez ouverte contre certains personnages et certaines institutions de son siècle, comme nous tâcherons de démontrer plus tard.

Le quatrième ouvrage commence par un remaniement de la dernière aventure du *Reinhart*, mais bientôt

---

Chanteroies bien un conduit;
Lors conmenças à si grant bruit
Que tuit cil de la vile vindrent
Qui à grant merveille le tindrent.
Quant j'oï la noise venir,
Nus nel' me doit à mal tenir
Se me mis tantost au grant cor,
Qar de morir oi grant péor:
Retenuz i fui par un poi,
Mès je m'en ving au mielx que poi.
Avoir nos durent entrepris,
Car moult nos avoient sorpris;
Se fus batuz, à moi qu'en tient?
Qui mal chace, mal li avient."

Comparez le passage dn *Reinhart*, ci-dessus, p. 84.

1) Fauriel, *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 933.
2) Voyez ci-dessus, p. 164.
3) Ci-dessus, p. 237 suiv.

le poëte est obligé de se lancer dans une voie nouvelle, puisque dans une œuvre précédente il avait déjà intercalé les événements qui forment la seconde partie du seizième récit de l'ancien *Renart*. Ici encore les nouveaux détails contiennent des allusions satyriques. La branche 21—22 qui suit immédiatement, repose certainement sur une base ancienne, comme l'a déjà dit M. Grimm[1]). On a même voulu la faire remonter jusqu'à l'*Hitopadesa*[2]). Je pense toutefois avec M. Édélestand du Méril qu'il n'y a pas ici d'imitation préméditée, et que »malgré la singulière ressemblance entre cette branche et la fable VII du ch. III de l'*Hitopadesa*, nous ne pouvons rattacher en aucune manière ces poëmes aux inventions de Bidpai, ainsi que l'a fait M. de Hammer"[3]). On n'a qu'à relire la page CCLXXIII du *Reinhart Fuchs*, pour se convaincre que la ressemblance de certaines parties de ces récits doit être fortuite. Quoi qu'il en soit, la fiction du renard qui se cache en changeant la couleur de sa peau, semble ancienne, et Pierre de Saint-Cloud s'en est servi à deux reprises différentes.

La troisième partie de ce poëme, formée par la branche 23, n'est probablement pas de l'invention de notre trouvère, et quoique dans la 32e branche il y ait beaucoup de son cru, il n'y a pas à douter que le duel ne soit qu'un remaniement d'un récit plus ancien. Il est possible qu'originairement c'est contre Ysengrin que Renart se bat, comme cela se voit dans la 24e branche; cependant M. Grimm range

---

1) *Reinhart Fuchs*, p. CXXVIII: „Diese ganze branche von dem gelben fuchs und der gestörten hochzeit scheint mir uralt."

2) Legrand d'Aussy, *Notices et Extraits*, tom. V, p. 305.

3) *Poésies inédites du moyen-âge*, p. 114. C'est aussi l'opinion de M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CCLXXIX.

le duel de Renart et de Chantecler parmi les traditions anciennes[1]). En effet il ne faut pas oublier que dans le *Reinardus Vulpes*, III, 1343, le coq échappé de la gueule de Renart, appelle celui-ci en duel:

„Fur mihi tu deprensus abis, appello duellum,
Si potes, haec collo probra repelle tuo."
Intulit ille: „Diem forsan spectabo locumque,
Quo defendendi suppetat hora mihi."

Il n'est toutefois pas invraisemblable qu'Ysengrin,

qui fu ses guerriers,
Et qui le haoit mortelment,

comme dit la branche 26, vs. 18854, ait le premier figuré dans un duel avec son ennemi. Cela étant, on reconnaît la tactique de Pierre de Saint-Cloud, lorsque, dans la 29[e] branche, Roonel est substitué à Ysengrin, et Chantecler dans la 32[e].

En général ce n'est pas par l'invention que brille notre trouvère: tout son mérite est plutôt dans la forme nouvelle dont il a revêtu les sujets que ses devanciers avaient déjà traités. S'il imite, s'il remanie, il ne prend généralement à ses modèles que le fond du récit, qu'il arrange à sa manière en y ajoutant de nouveaux incidents, des détails qui lui sont propres. »Ces incidents sont, comme l'a déjà fait remarquer Fauriel[2]), pour la plupart, très-plaisamment imaginés et agréablement racontés," et même »dans ses imitations on reconnaît aisément que l'amplificateur a mis beaucoup du sien, et qu'il a relevé plusieurs incidents par des accessoires ingénieux."

Lorsqu'on compare sa narration animée, pleine de »relief" et de »coloris", au récit sec et primitif du *Reinhart*, il faut avouer qu'une grande distance sépare

---

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXXVII.

[2]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 917.

les productions de la nouvelle école de celles de l'ancienne, et la comparaison est, en général, tout en faveur de Pierre de Saint-Cloud.

Cependant ce n'est pas un poëte de premier ordre. Si quelquefois, souvent même, il est heureusement inspiré, il ne laisse pas de pécher bien souvent aussi par la bizarrerie et le mauvais goût, par la platitude et l'obscénité poussée jusqu'au cynisme. Les meilleures parties de son œuvre sont incontestablement celles où il s'éloigne le moins du récit antérieur, où il se contente d'arranger et d'orner la donnée d'un devancier. Là où il invente, il est souvent trop prolixe, et reste quelquefois au-dessous de ses émules. La vingtième branche, la 21e et la première partie de la 22e le prouvent assez, et l'on n'a qu'à comparer le premier récit de la onzième branche avec la cinquième, pour se convaincre que les anciennes histoires n'ont pas toujours gagné à subir son influence, et qu'ici du moins il doit céder la palme à un poëte contemporain.

Enfin, et c'est là peut-être le plus grand reproche qu'on doive lui faire, dans ses compositions il ne se soucie aucunement de l'unité. C'est un véritable défaut d'art dont nous n'avons pas besoin de mettre en relief les conséquences fâcheuses. Mais en le condamnant sur ce chef, nous ne fermerons pas les yeux à cette circonstance atténuante qu'en cela il est l'enfant de son siècle. Cependant cela ne l'absout pas complétement; on pouvait mieux faire: l'ancien imitateur flamand nous en est garant.

Reste à savoir si les opinions, les idées que nous révèlent ses œuvres, nous permettent de croire que leur auteur fut impliqué dans le procès d'hérésie.

De quoi accusait-on les malheureux sectateurs d'Amaury de Chartres?

Voici comment Guillaume le Breton, le chapelain de Philippe-Auguste, reproduit l'accusation dans son livre *De gestis Philippi Augusti*[1]):

»Inter alios eorum errores impudenter astruere nitebantur, quod potestas patris duravit quamdiu viguit lex Mosaïca; et quia scriptum est, *Novis supervenientibus abjicientur vetera*, postquam Christus venit, aboleverunt omnia Testamenti veteris sacramenta, et viguit nova lex usque ad illud tempus. In hoc ergo tempore dicebant Testamenti novi sacramenta finem habere, et tempus sancti Spiritus incepisse, quo dicebant confessionem, baptismum, eucharistiam et alia sine quibus salus haberi non potest, locum de cætero non habere, sed unumquemque tantum per gratiam Spiritus sancti interius, sine actu aliquo exteriori, inspiratam salvari posse. Charitatis virtutem sic ampliabant, ut id quod alias peccatum esset, si in virtute fieret charitatis, dicerent jam non esse peccatum. Unde et stupra, et adulteria, et alias corporis voluptates, in charitatis nomine committebant, mulieribus cum quibus peccabant, et simplicibus quos decipiebant, impunitatem peccati promittentes, Deum tantummodo bonum et non justum prædicantes."

Or, dans les différents poëmes de Pierre de Saint-Cloud les sacrements de l'Église sont traités avec un mépris inouï. Dans la neuvième branche Renart mange les hosties (vs. 3014), et Primaut, affublé des ornements sacerdotaux, dit la messe. Dans la 32e la confession burlesque (vs. 29045), l'oraison funèbre (vs. 29514), le service des morts (vs. 29618),

---

[1]) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tom. XVII, p. 83. La traduction française du passage se trouve dans les *Chroniques de St.-Denis*, ibidem, p. 396.

prouvent assez le peu de cas que le trouvère faisait de ces rites religieux. Ensuite nous trouvons plusieurs passages qui témoignent d'un grand relâchement de mœurs. Le poëte aussi prêche le dogme »que ce qui soloit estre pechiez simplement, se il estoit fait en la vertu et en non de charité, il n'estoit mais pechiez"; il provoque à ces »avoutieres et fornications, et autres deliz de char", en disant »que tel pechié estoient desoremais sanz paine et sanz venjance" [1]) non-seulement, mais encore qu'ils glorifiaient Dieu.

En voici quelques exemples. Dans la 29e branche Renart rencontrant Hersent et Ysengrin, témoigne tout son mépris pour celui-ci, et dit crûment [2]) que

Sa femme veult f..... sans faille,
En tel manière qu'il le voie.

Il s'adresse à la louve,

Si l'acole et si l'embrace,
Et l'a baisiée enmi la face [3]).

Et elle,

Quant elle l'oit si oust grant joie:
Ses deux bras à son coul li ploie,
Et moult grant joie s'entrefont.
Renars li liève contremont
Le peliçon, s'est ens entrés,
Si li fist ce que vous savés.
Bien le poust véoir Ysengrin,
Que il estoient près voisin.
Renars prent fort à culeter,
Que tote la nef fist crosler [4]).

Tout cela est raconté avec complaisance, sans qu'aucune observation, aucun blâme vienne protester con-

[1]) *Chroniques de Saint-Denis*, p. 396.
[2]) *Roman du Renart*, *Supplément*, p. 261.
[3]) Ibidem, p. 263.
[4]) Ibidem, p. 264.

tre cet acte grossier. L'auteur semble au contraire approuver leurs relations, probablement puisque Renart ne s'adresse pas à la première venue, mais à

Dame Hersent
Sa conmere qui tant l'amoit,
Qui son douz ami le clamoit,

comme il l'appelle br. 30, vs. 25744.

Ailleurs il raconte avec autant de complaisance le double adultère de Renart et de

la roïne
Qu'il aime d'amor enterine
Et longement l'avoit amée [1]).

Un exemple bien plus frappant encore se trouve dans la vingtième branche. Ysengrin vient se plaindre au roi du viol commis par Renart sur dame Hersent, vs. 9693:

Quant l'emperère oï le leu,
Si li respondi *come preu:*
„Ysengrin, lessiez ce ester,
Vos n'i porriez riens conquester
A ramentevoir vostre honte:
Musart sont li roi et li conte,
Et cil qui tiennent les granz cors
Deviennent cop hui en cis jors.
Onques de si petit domage
Ne vi-ge fere si grant rage."

Grimbert défend son cousin avec des arguments tirés du code des sectateurs d'Amaury. Vs. 9761:

Et puis qu'il n'i ot force fete,
Ne huis brisié, ne trive frete,
Se Renart le fist par amors,
N'i afiert ire ne clamors:
Pieça que il l'avoit amée.
. . . .
Ysengrin l'a trop pris en grief."

---

[1]) Branche 30ᵉ, vs. 26363.

Et plus tard Renart tient le même langage, vs. 10991:

„D'Ysengrin ne sai-go qne dire,
Qar il n'a mie tort del dire
Que j'avoie sa fame amée;
Et qant ele ne s'est clamée,
Sui-je lecheres de m'amie?
Li fox jalox de ce a envie.
Et puis qn'i n'i ot force faite,
Ne huis brisiez, ne porte fraite,
S'ele m'a chier et ele m'aime,
Cis faus jalous de coi se claime?
Est-il por ce drois qu'en me pende?
Nenil, sire, Diex m'en deffende!"

Lorsque, dans la 32e branche, il se confesse à Bernard l'archiprêtre, il lui dit, vs. 29048:

„Vos m'alegerez de toz maus,
Que je n'ai pas meffet granment:
Se je croissi Dame Hersent
Ma comere, ne mespris rien,
Ençoiz li fis léesce et bien.
Qant je croissi ma Dame Fiere
Qui si est orgueilleuse et fiere,
Ne mespris pas envers ma damo
Que je avoie prise à fame
Et espousée par solaz."

Et il savait bien à qui il s'adressait: la morale de l'archiprêtre est tout aussi relâchée, peut-être davantage. Il y paraît bien lorsqu'il prononce l'oraison funèbre de Renart. Ce discours est »d'une platitude rebutante", et je demande pardon à mes lecteurs de le transcrire ici, mais il le faut dans l'intérêt de notre argumentation. Vs. 29529:

„Renart qni la vie a finée,
Si a en son temps demenée
Vie de martyr et d'apostre.
. . . .
Onqnes jor ne virent mi œil
Prince qui fu de sa vertn.
Se il a volentiers croissu
L'en n'en doit tenir plet ne conte;
Il n'a où monde roi ne eonte

(De ce ne sui-je pas en doute)
Qui n'ait f.... ou qui ne f....
F..... convient, si con moi semble,
Por ce vos di à toz ensemble
Que croistre n'iert jà deffendu:
Por croistre fu le c.. fendu,
Si conmant à toz orendroit
Que qui a le v.. dur et roit,
S'il a le c.. abandoné,
Le croistre li est pardoné,
Que jà ne li ert reprochié,
Ne il n'est de croistre pechié.
. . . .
Renart a croissu volentiers,
A Hersent a esté entiers
Ses cuers, et à ma dame Fiere.
Mors est, n'ai paor qu'il me fiere
Por chose que je racont ci.
Biau sire roi, por Dieu merci,
Fetes crier par vostre empire
Que qui croistra jà n'en iert pire;
Le pechié en veil pardoner,
Et se lor pooie doner
Rantes, volentiers lor donroie,
Et lor pechiez lor pardonroie;
Ne lor pramet pas en pardon
Ci et devant Dieu lor pardon
Qanque por croistre mesprendront."

Il me semble que ces preuves ne laissent pas beaucoup à désirer, et qu'on en peut tirer la conclusion que celui qui pouvait écrire de telles choses se posait en apôtre de la nouvelle religion pour laquelle se dressa le bûcher en 1209.

Examinons donc si la date des écrits de notre trouvère coïncide avec le temps où vecut le Pierre de Saint-Cloud qui fut impliqué dans cette grave affaire.

XXIV.

Nous espérons avoir démontré jusqu'à un certain point l'identité de l'auteur des quatre poëmes que nous avons reconstruits et de ce Pierre de Saint-Cloud, un jour prêtre de la Croix-en-Brie, et qui plus tard fut impliqué dans le fameux procès d'hérésie de 1209. Cependant un grand point reste à prouver, c'est que le trouvère dont nous étudions les œuvres a vécu dans les années où l'histoire place le prêtre Pierre de Saint-Cloud.

Celui-ci avait soixante ans environ en 1209 [1]): ainsi il était né vers 1150. Nous aurons à examiner si les œuvres de notre trouvère contiennent des indications dont on puisse déduire la date qu'il faut leur assigner. Jusqu'ici on n'avait point d'opinion fixe sur cette date.

Legrand d'Aussy plaçait les premières branches »dans les commencements du XIII[e] siècle" [2]). Parmi les »*suites*", qui nécessairement sont plus récentes, il rangeait la 13[e] branche, la 26[e], la 32[e] (p. 313), et la 11[e] (p. 312). »L'auteur de cette branche, dit-il, s'appelle Pierre; mais ce Pierre est différent de celui de Saint-Cloud", et cette assertion suffit

[1]) Voyez ci-dessus, p. 291.
[2]) *Notices et Extraits*, tom. V, p. 295.

pour montrer combien il mérite peu de confiance.

Raynouard admettait[1]) »que Pierre de Saint-Cloud a composé, *au commencement du* XIII[e] *siècle* la première partie" du *Roman de Renart*, qui aurait été »continué jusqu'à la fin du même siècle par divers auteurs."

Fauriel de son côté disait que le mouvement littéraire qui, en France, se manifesta entre le milieu du XII[e] siècle et les commencements du XIII[e], »réagit" sur les compositions dont Renart était le héros, et donna lieu aux remaniements des anciennes et à l'invention de nouvelles fables, d'où résultèrent les branches actuelles. »Il n'est pas impossible qu'elles remontent jusqu'à la fin du XII[e] siècle, mais elles ne sauraient remonter beaucoup au-delà" [2]).

M. Grimm est d'opinion que le *Renart* français est né dans le Nord de la France au XII[e] siècle[3]); mais les plus anciennes des branches que nous connaissons, n'ont probablement été composées que depuis la seconde moitié de ce siècle jusque dans le milieu du XIII[e]; et il est non moins probable que la forme actuelle, même des plus anciennes, est le résultat de plusieurs remaniements consécutifs, qui les place presque toutes dans le XIII[e], quelques-unes même dans le XIV[e] siècle [4]).

Parmi les plus récentes il range trois des branches que nous attribuons à Pierre de Saint-Cloud. La première partie de la 26[e] branche, dit-il [5]), dénote

[1]) *Journal des Savants*, 1826, p. 339.

[2]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 906—908; voyez le passage cité ci-dessus, p. 57.

[3]) *Reinhart Fuchs*, p. CXVI.

[4]) Ibidem, p. CXXI; et *Sendschreiben an Karl Lachmann*, p. 6.

[5]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXXII.

un remaniement plus récent; la citation faite par le mâtin et le cerf a tout l'air d'une imitation du message primitif dont s'acquittent l'ours et le chat.

Nous avons déjà soutenu la même opinion [1]); mais pourquoi l'imitation devrait-elle nécessairement être reculée jusqu'au XIVe siècle?

La 29e branche, dans laquelle Renart teint en noir serait une imitation du goupil teint en jaune de la br. 21—22, a, d'après M. Grimm [2]) tous les caractères d'une composition récente.

Enfin il range la 30e branche parmi les imitations les plus modernes, puisque le chien Roonel, qui est assez souvent mis en scène dans les autres branches »est présenté ici comme un inconnu, auquel Noble lui-même est obligé de dire: je suis roi de cette contrée, vs. 24805" [3]).

Je pense que M. Grimm s'est trompé ici. Roonel n'est pas un inconnu. Lorsque Renart, après avoir pendu le chien, voit arriver »la mesnie le roi," il s'enfuit à toutes jambes, vs. 24763,

Car de sa vie ot grant paor.

Cette peur est-elle raisonnable s'il ne se fût agi que d'un pauvre chien inconnu? Elle s'explique fort bien si Roonel est un des hauts barons de la cour. Et s'il ne l'est pas, pourquoi le roi en l'apercevant est-il »moult dolant" (vs. 24779)? Pourquoi prend-il la tête du malheureux sur ses genoux (vs. 24790)? Pourquoi pleure-t-il (vs. 24792) en l'appelant »biau doz amis" (vs. 24797)? Comment se fait-il que sans qu'il se soit nommé, la

[1]) Ci-dessus, p. 239, 247.

[2]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXXIII.

[3]) Ibidem, p. CXXXIV.

suite du roi sache son nom, et dise, vs. 24828:

„Mès faites une biere fere
A porter *Roonel* en l'ost?"

Du reste, tout doute cesse quand nous entendons dire au roi, vs. 24822:

„Segnors . . . ., vez quel perte
C'ainsi ai perdu mon baron!"

Si Roonel en ouvrant les yeux »se merveille que ce est" (vs. 24795), s'il ne reconnaît pas tout de suite »son seignor" (vs. 24809), faut-il s'en étonner quand on sait qu'il a été sur le point d'être étranglé? —

Je passe à M. Rothe. Celui-ci partage l'opinion générale de M. Grimm: et nous avons déjà reproduit (ci-dessus, p. 56) les passages de son livre qui ont trait à la date des branches actuelles. Ajoutons qu'il fait remarquer qu'il y en a qui sont »chamarrées des couleurs de la chevalerie; les animaux y montent à cheval, armés de cuirasse et de lance, parlent et agissent tous de la même manière et sans rester dans le naturel particulier de chacun d'eux. Ces branches-là, selon moi, sont les plus récentes, et ne remontent guère au-delà du quatorzième siècle, ou tout au plus à la fin du treizième" [1]).

Il va sans dire que son jugement sur les différentes branches composées par Pierre de Saint-Cloud est en harmonie avec son opinion générale. Il n'y a que la 21e qui lui paraisse »ancienne" [2]). A propos de la 26e il dit [3]). »Il y a apparence qu'au nombre des compositions récentes il en a existé une

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 114.
[2]) Ibidem, p. 180.
[3]) Ibidem, p. 209.

autre sur ce même sujet et antérieure à celle-ci." Quant à la 30e, »il est évident qu'elle est postérieure à la plupart des autres; elle date probablement du quatorzième siècle, ou tout au plus de la fin du treizième" [1]. Pour la 29e, »en général quelques tournures de langage, ainsi que quelques traits à part, font supposer que cette branche est postérieure à la plupart des autres" [2]. Selon lui, la 20e pourrait bien être »un remaniement plus récent et plus spirituel d'un original antérieur" [3]. La 32e »ne pourrait guère être des plus anciennes, et elle semble même tenir aux plus récentes en ce qu'elle donne en partie les mœurs chevaleresques à ses acteurs" [4].

Je ne me permettrai qu'une seule remarque sur ce jugement, c'est que je ne comprends pas pourquoi les »mœurs chevaleresques" témoigneraient en faveur de la composition de ces branches à une époque aussi récente que le XIVe siècle. Tous ces détails sont absolument ceux qu'on rencontre dans les ouvrages du XIIe siècle, et il n'y a pas l'ombre d'une arme, d'une coutume, datant du siècle suivant. —

J'ai déjà, dans la première partie de cette étude [5], appelé l'attention sur la théorie professée par M. Paulin Paris. J'ai à y revenir, parce qu'il nous faudra discuter les preuves que M. Paris a alléguées pour arriver à la date qu'il assigne au *Roman de Renart.*

D'après M. Paulin Paris les récits qui le composent

---

1) *Les Romans du Renart examinés*, etc., p. 240.
2) Ibidem, p. 228—229.
3) Ibidem, p. 183.
4) Ibidem, p. 257.
5) Ci-dessus, p. 55.

ont été »faits en divers temps, en divers lieux et par deux ou trois poëtes" [1]), dont chacun a cependant »*immédiatement* repris" [2]) le sujet que son devancier n'avait pas épuisé; aussi tous les »textes françois" conservés, »sont du second tiers ou de la seconde moitié du douzième siècle" [3]). »Tous ces récits, qu'ils soient originaux ou travestis, doivent appartenir au douzième siècle, et c'est je pense avant 1200 qu'on en fit des recueils dont un certain nombre nous est parvenu. Ce qui me porte à le croire, c'est que le *Renart couronné*, composé vers l'année 1252, le *Renart bestourné* de Rutebeuf, et le *Renart contrefait*, ne sont pas compris dans les volumes particulièrement nommés *roman de Renart*" [4]).

»La première date certaine du poëme qui raconte les démêlés de Renart et d'Ysengrin, dit-il ailleurs [5]), est l'année 1147." Et ce sont les branches 13, 20 et 24 qui l'ont déterminé à établir cette date [6]).

Nous discuterons plus tard les raisons empruntées aux textes qui l'y ont porté; pour le moment je ne m'arrêterai qu'à l'argument puisé dans la date des manuscrits.

Robert dit des manuscrits qu'il a consultés, que *tous* ils sont du XIVe siècle [7]).

M. Grimm ne fait pas remonter les cinq manu-

---

1) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 327.
2) Ibidem, p. 346.
3) Ibidem, p. 345.
4) Ibidem, p. 355—356.
5) Ibidem, p. 329.
6) Ibidem, p. 335—337. Pour la dixième branche M. Paris semble vaciller. Pag. 334, il y remarque une allusion à un événement qui s'est passé en 1105: à la page 74, il place ce même événement en 1110; et ailleurs (p. 66) il juge que cette branche n'a été composée que „vers 1170."
7) *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, etc. p. CXX.

scrits qu'il a examinés au-delà du quatorzième siècle, toutefois il laisse la décision de ce point aux paléographes français [1]).

M. Rothe dit: »Les [sept] manuscrits que nous connaissons et sur lesquels nous avons fait notre travail, paraissent avoir été exécutés au quatorzième siècle, et ne remontent guère au-delà" [2]).

M. Paris au contraire croit pouvoir affirmer que sur ces sept manuscrits »il s'en trouve deux du quatorzième siècle, trois du milieu du treizième siècle, deux enfin qui peuvent très-bien remonter au douzième siècle" [3]).

Cela étant, les poëmes que ces volumes renferment, doivent nécessairement remonter à une date plus ancienne: il faut au moins les placer dans la première moitié du xiie siècle.

Je ne puis vérifier la justesse du coup d'œil de M. Paris en ce qui concerne les manuscrits de Paris; mais je ne suis pas convaincu par sa seule affirmation, d'autant moins que je ne puis me rendre aux raisons qui l'ont induit à placer le manuscrit du Duc d'Aumale dans le même siècle.

»M. Hippeau, poursuit-il, vient de retrouver plusieurs branches de Renart dans un manuscrit du cabinet de S. A. R. Monsieur le duc d'Aumale; ces branches suivoient des poëmes qui semblent bien tous remonter au douzième siècle, par exemple ceux de Crestien de Troyes. M. Hippeau ne détermine pas la date du précieux volume; mais il est écrit sur trois colonnes, et cette disposition, autant que les

---

1) *Reinhart Fuchs*, p. CXX.
2) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 279.
3) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 344.



ouvrages qu'on y trouve réunis, forme une grande présomption en faveur de la date du douzième siècle."

Cette conclusion est assez étrange. Les œuvres de Crestien de Troyes datent du xiie siècle, il est vrai, mais elles ne remontent pas au-delà des *dernières* années de ce siècle. Le *Roman de la Charrette*, p. e., qui se trouve dans ce manuscrit, a très-probablement, été écrit de 1181 ou de 1185 à 1191 [1]). Le volume qui le renferme ne peut donc presque pas dater du xiie siècle.

Et pour ce qui concerne la conclusion tirée de la disposition de l'écriture du manuscrit sur trois colonnes, elle me paraît encore moins fondée. Deux des manuscrits du *Parthenopex de Blois* sont écrits sur trois colonnes [2]). Or l'auteur de ce roman, Denys Piramus, vécut au treizième siècle. Il versifia dans un âge plus avancé la légende de St. Edmond, dont il n'a pu s'occuper avant 1245, année dans laquelle ce Saint fut canonisé au concile de Lyon [3]). Le *Parthenopex* lui-même contient une allusion à la bataille de Bouvines, ainsi il doit avoir été composé de 1214 à 1245.

Rien ne prouve donc jusqu'ici qu'aucun des manuscrits du *Renart* soit d'une date aussi reculée que le pense M. Paulin Paris.

Enfin voici ce qu'une étude soutenue des œuvres de Pierre de Saint-Cloud nous apprend sur la date de leur composition.

La vingtième branche a été écrite avant 1233. En cette année Gautier de Coinsi, prieur de Vic-sur-

---

1) Dr. W. L. Holland, *Chrestien von Troies, eine literaturgeschichtliche Untersuchung*, p. 254.

2) Voyez les facsimilés dans le premier volume de l'édition de Crapelet.

3) Von Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, tom. IV, p. 160.

Aisne, mort en 1236, composa ses *Miracles de la Vierge*[1]), et dans cet ouvrage il fait mainte allusion au *Roman de Renart*. Ces passages ont souvent été cités[2]): je n'en reproduirai que celui qui a évidemment trait à une des branches qu'on doit à notre trouvère:

Plus volontiers oënt un conte
Ou une trufe c'on lor conte,
Si con Tardius li limeçons
Lut et chanta les trois leçons
Sor la biere dame Coupée
Que Renarz avoit escoupée.

Sans aucun doute ceci est une allusion aux vers 10103—4 de la vingtième branche:

Sire Tardis li limaçons
Chanta por cele trois leçons.

Mais depuis combien de temps les poëmes de Pierre couraient-ils déjà le monde? Depuis une trentaine d'années environ.

Il me semble peu douteux que Pierre ait connu et imité Crestien de Troyes.

Voici le prologue de l'*Erec* du poëte champenois:

Li vilains dit en son respit
Que tel chose a l'en en despit,
Qui molt vaut mieux que l'en ne cuide.
Por ce fait bien qui son estuide
Atorne à bien, quels qui il est:
Car qui son estude entrelest,
Tost i puet tel chose taisir
Qui mout venroit bien à plesir.
Por ce dist Crestiens de Troies
Que raison est que totes voies
Doit chascuns penser et entendre
A bien dire et à bien aprendre;

---

1) M. Mone dit: en 1219; *Reinardus Vulpes*, p. 311.

2) Méon, *Le Roman du Renart*, tom. 1, p. V; M. Mone, *Reinardus Vulpes*, p. 311—312; M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CXCVII—CXCVIII; M. Éd. du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*, p. 122—123.

Et trait d'un conte d'aventure
Une mout bele conjunture
Par qu'en puet prover et savoir
Que cil ne fait mie savoir
Qui sa science n'abandone
Tant com Dex la grace l'en done.
D'Erec le fil Lac est li contes
. . . .
Dès or comencerai l'estoire
Un jor de Pasque, au tens novel, *etc.*

Il me semble que Pierre l'a pris pour modèle, lorsqu'il écrivit le prologue de son grand poëme [1]):

Pierres qui de Saint-Clost fu nez,
S'est tant traveilliez et penez
Par proière de ses amis,
Que il vos a en rime mis
Une risée et un gabet
De Renart qui tant set d'abet,
Le puant nain, le descréu,
Par qui ont esté decéu
Tant baron que n'en sai le conte:
Dès or conmencerai le conte.
Se il est qui i voille entendre,
Sachiez, moult i porra aprendre
Si con je cuit et con je pens,
Se à l'escouter met son sens.
Ce fu en Mai en cel termine, *etc.*

Et lorsqu'il commence un nouveau tableau par ces mots (br. 26, vs. 17885):

Ce fu entor la Pantecoste,
Icele feste qui tant coste,
Que dant Nobles tenoit sa feste,

je ne puis m'empêcher de voir dans ce début une réminiscence des premiers vers du *Chevalier au lion:*

Artus, li boens rois de Bretaigne
Tint cort si riche come rois

---

[1]) Je le reproduis de nouveau, puisque dans la citation p. 130 il s'est glissé une faute.

A cele feste qui tant coste,
Qu'an doit clamer la Pantecoste [1]).

Vers la fin de la 25e branche, Pierre dit:

De Renart encor vos contasse
En bon endroit, mès moi ne loist,
Car antre besoingne me croist;
A antre romanz voil entendre.

Avant lui Crestien en terminant son *Erec*, disait des noces de son héros:

Bien en séusse raison rendre
Mais il m'estuet aillors entendre.

La manière des deux poëtes a bien des traits communs. Si Pierre renvoie souvent à la source où il puise, Crestien l'avait fait avant lui. Nous en avons déjà eu un exemple dans le prologue de l'*Erec*. Nous lisons dans ce même poëme, vs. 3574:

Si com l'estoire nos reconte.

Le Chevalier au lyon, vs. 2685:

Ce dit li contes, ce me sanble.

Le Roman de la Charrette, vs. 464:

Car si com li contes afiche.

Crestien apostrophe souvent son auditoire. *Erec*, vs. 5523:

Mais por qoi vos deviseroie
Les pointures de draps de soie *etc.*

Voyez aussi vs. 5687, 6276, 6430. De même dans la *Charrette*, vs. 2988, 3181, 4550, 4680 et 1495, où je trouve même cette expression favorite de Pierre:

---

1) Nous avons vu, p. 232, que Pierre exclut les vilains de la cour. De même Crestien disait dans son *Erec*, vs. 6863, à propos d'un mariage aristocratique:

Touz estoit li mostiers plains:
Onques n'i pot entrer vilains,
Se dames non et chevalier.

Digitized by Google

Et que feroie-ge lonc conte!

On ne s'étonnera donc pas de retrouver encore chez lui l'apostrophe *sachiez*, *ce sachiez*. Ainsi dans l'*Erec*, vs. 293:

Quant mes sire Gauvain le sot,
Ce sachiez, mie ne li plot.

Vs. 5890:

Et *ce sachiez* vos bien de fi.

Le Roman de la Charrette, vs. 199:

Et *sachiez* que li senechax
Fu toz armez.

Vs. 399:

Et *ce sachiez* que li chastiax
Estoit molt riches et molt biax;

et ainsi vs. 2659, 4754, 5570, 6378, 6627.

Si Pierre aime à citer des proverbes, il fait comme son devancier. Le prologue de l'*Erec* en a fourni un exemple. Dans ce même ouvrage on lit, vs. 4002:

Se i iroiz
Andui, et vos et vostre fame,
Si com li prestres va au sanc,

et c'est là une allusion à un proverbe connu, que nous retrouvons chez Pierre, br. 20, vs. 10456:

Mès à envis ou volentiers
Convient au sene aler le prestre.

Erec, vs. 2576:

Tant grate chievre que mal gist,

proverbe que nous avons rencontré chez Pierre (cidessus, p. 177, 283).

Le Chevalier au Lyon, vs. 116:

Toz jorz doit puïr li fumiers,
Et toons poindre et maloz bruire,
Et felons envier et nuire.

Vs. 590:

Plus a paroles an plain pot
De vin, qu'an un mui de cervoise.
L'en dit que chaz saous s'anvoise.

Le conte del Graal, prologue:

Qui petit seme, petit quialt.

Le Roman de la Charrette, vs. 6955:

Li vilains dit bien chose estable
Que trop à tart ferme-an l'estable
Quant li chevax an est menez.

Les serments et invocations de tout genre ne sont non moins habituels à Crestien. P. e.

Par foi! *Chev. au lyon*, vs. 1267, 1434, 1704, 1869, 3578, 5012, 5037, 5160, 5544, 6013, 6245; *Rom. de la Charr.*, vs. 14, 637, 689, 777, 816, 1419, 2443, 4384, 5334, 5476, 9515, 6553.

Par ma foi! *Erec*, vs. 6019; *Chev. au lyon*, vs. 5905, 6702; *Rom. de la Charr.*, vs. 1422, 1923.

Chev. au lyon, vs. 660:

Et fist trois sairemenz antiers
L'ame Uterpandragon son père.
Vs. 128. Mès foi que vos devez le roi.
Vs. 2530. Foi que je doi Deu et toz sainz.

Roman de la Charrette,

Vs. 1764. Foi que doi Saint Pere l'apostre.
Vs. 2006. Foi que doi Deu et sa vertu.
Vs. 3452. Jà par la foi que doi Saint-Père.

Chev. au lyon, vs. 333: par St. Pere de Rome; vs. 4460, 4984, 6784: par St. Esperite; vs. 3647: par la Ste. Paternostre; *Rom. de la Charr.*, vs. 605: par St. Johan; vs. 6524: par St. Cervestre; vs. 6590: Si m'aïst Sainz Poz li apostres; vs. 6752: Si m'aïst Dez et Sainte Foiz.

Par Dé, por Deu! *Chev. au lyon*, vs. 1910, 4909, 6391; *Rom. de la Charr.*, vs. 572, 898, 1690, 2445, 2821, 4072, 4494, 4497, 5014, 5439.

De la part Dé, *Chev. au lyon*, vs. 4394.

Se Dex me saut, *Erec*, vs. 5887; *Rom. de la Charr.*, vs. 3369, 3863, 4940, 6256.

Se Diex m'ament, *Rom. de la Charr.*, vs. 900.

Se Dex me gart, *Erec*, vs. 4043.

Se Dex m'aïst, *Rom. de la Charr.*, vs. 622, 3127, 3848, 4203, 4334, 4836, 4954, 6188.

Se Dex me doint santé, *Chev. au lyon*, vs. 3652.

Par mon chief, *Chev. au lyon*, vs. 579, 6337; *Rom. de la Charr.*, vs. 499, 4785.

Je retrouve aussi chez Crestien l'apostrophe redoublée, p. e. *Erec*, vs. 2879, 5859, vassax, vassax; *Rom. de la Charr.*, vs. 2342, dame, dame; vs. 4889, sire, sire.

L'expression *font se il* se rencontre dans le *Rom. de la Charr.*, vs. 5144, et *fet se cil*, vs. 6613.

Les libertés d'orthographe que se permet Pierre, Crestien s'en est abstenu: je n'ai remarqué que *celot* = *celoit*[1]) dans le *Rom. de la Charr.*, vs. 6832. Cependant lui aussi emploie des rimes défectueuses, p. e. *Erec*, vs. 891, repos: cops; vs. 999, sache: outrage; vs. 1017, plot: bos; vs. 1411, destrier: lier; vs. 1439, féissent: alessent; vs. 3495, croistre: chevestre; vs. 5173, poinne: quinzeinne; vs. 5649, ostex: remes; vs. 5929, cols: os.

Chev. au lyon, vs. 377, moult: bout (cf. vs. 1635, 4817, 5223); vs. 2203, banc: vant; vs. 2995,

---

[1]) *James* = *jambes* se lit *Chev. au lyon*, vs. 5513, en dehors de la rime.

artuel: soleil; vs. 4347, conuisse: angoisse; vs. 5193, codes: derotes; vs. 5479, eschaper: aurez.

Rom. de la Charr., vs. 677, daigniez: anseignier; vs. 3913, feste: angresse; vs. 4253, genz: dolant; vs. 5331, clués: lués.

Il ne fait jamais rimer *ai* avec *oi*, cependant il en approche dans ces rimes: *Erec*, vs. 735, proier: delaier; vs. 4049, envoiez: aiez; vs. 5177, baignier: ensoignier. *Chev. au lyon*, vs. 997, soiez: esmaiez; vs. 6239, anploier: paier.

La rime riche par excellence se rencontre assez souvent, et les enjambements sont peut-être encore plus fréquents.

On ne niera pas que toutes les particularités communes aux deux poëtes doivent faire naître la pensée que l'un des deux a pris l'autre pour modèle. Mais lequel des deux est celui qui a inspiré l'autre? Voilà qui est assez difficile à reconnaître; cependant je crois qu'ici on ne se trompera pas. Si en général il est vrai que le copiste exagère les traits caractéristiques du maître, il n'est pas douteux que Pierre de Saint-Cloud est venu après Crestien de Troyes, qui d'ailleurs ne fait jamais allusion au *Roman de Renart*, tandis que Pierre nomme au moins une fois le roi Artus.

Br. 21, vs. 12158:

Mès foi que doi Artu le roi!

Or il me semble que si Crestien eût imité Pierre de Saint-Cloud, il n'aurait pas dit dans l'*Erec*, vs. 4411:

N'auriez vos force vers nous
Ne c'uns aigneaux contre deus lous,

sans introduire ici le nom d'Ysengrin; et il y a lieu

de supposer que le nom de Couart aurait trouvé sa place là où le trouvère dit, dans son *Roman de la Charrette*, vs. 1100:

Ne doi mie avoir cuer de lievre,

d'autant plus qu'il emploie le mot *cohart* dans le sens de *poltron*, *Erec* vs. 2936, 5677; *Chev. au lyon*, vs. 1596.

Le nom de *Belin* se rencontre dans l'*Erec*, vs. 1987, mais c'est un nain qui le porte, non le bélier; et »le fier Morhot" dont il est question vs. 1240, est un chevalier du roman de *Tristan*, mais non le mâtin de la trentième branche du *Renart*.

Si nos conclusions sont justes, cela placerait les œuvres de Pierre de Saint-Cloud après 1190. Voyons si d'autres indices viennent à l'appui de cette supposition.

M. Rothe avait déjà fait la remarque qu'»on ne saurait disconvenir qu'il n'y ait çà et là, dans les poëmes sur le renard, des allusions plus ou moins claires, plus ou moins directes à des personnages et à des événements historiques" [1]). Nous allons les examiner.

Saint Thomas le martyr, qui fut évêque de Cantorbéry, fut assassiné le 29 Decembre 1170: si Pierre fait allusion à ce tragique événement, ses œuvres ne peuvent guère remonter plus haut.

Dans la onzième branche, vs. 5452, le trouvère fait jurer Chantecler

Par la foi que doi Saint Thomas [2]);

mais cela pourrait à la rigueur s'entendre de Saint Thomas l'apôtre.

---

[1]) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 22.

[2]) Dans la 27ᵉ branche, vs. 20034, Renart jure aussi „par Saint Thomas!"

Dans la 29[e] branche, vs. 23800, nous lisons:

„Aveine! sire, dit Belin,
Par Seint Tomas le bon martir!
J'en vodroie mon ventre enplir:
S'il vos plest, enseigniez-la moi."

Des quatre manuscrits qui contiennent cette branche, trois donnent cette leçon: le quatrième lit: [1])

„Avainne! sire, dist Belin,
Foy que vous devés Sainct Martin!
S'il vous plaist enseigniés-la-moy."

De même dans la 21[e] branche, le soi-disant jongleur breton dit, vs. 12195:

„Foi que devez le Seint Martir
Et [C'est?] Seint Tomas de Chantarbir!"

Sur sept manuscrits cinq contiennent une autre leçon: [2])

Par la foi que doi Sainct Martin,
Ne Sainct Fraubert, ne Sainct Quentin!

Les textes les moins remaniés ne contiennent pas le nom du martyr, il n'est donc pas sûr que ce soit lui que l'auteur invoque dans la 11[e] branche.

Mais je crois avoir remarqué plusieurs allusions au règne de Philippe-Auguste.

S'il est vrai que notre poëte a été chassé de sa cure par le roi, il est assez naturel que son ressentiment se fasse jour dans ses œuvres. Et effectivement, dans le grand poëme de Pierre, le roi et surtout ses conseillers, sont dépeints d'une manière peu flatteuse.

Dès la onzième branche le roi est représenté comme hautain, irascible, avide; et l'on ne niera pas que ce portrait ressemble à Philippe-Auguste. Si, dans la trentième branche et ailleurs, Noble est trompé par sa femme; si dans la vingtième il semble faire l'aveu

[1]) *Supplément*, p. 309.
[2]) *Supplément*, p. 155.

de ses malheurs domestiques, cela peut passer pour une allusion malicieuse aux relations peu affectueuses du roi de France et de la reine Ingeburge, qu'il avait »cuilli en haine en cele jornée meismes que il l'ot cognue"[1]), et dont il vécut séparé durant seize ans, de 1197 à 1213, »pour quelque cause qui n'a point été expliquée"[2]). Toujours est-il qu'»il li soustraoit la debite de la char"[3]), en vivant avec sa maîtresse Marie de Meranie. Le nom même de la reine, »dame Fière, l'Orguilleuse", fait penser à la princesse Ingeburge, qui, lorsque le roi l'eut répudiée, refusa d'»estre jointe à autre persone, ne à conchier les aliances de son premier mariage".[4])

Du reste si, dans la 30e branche, Renart épouse la reine du vivant de son mari, et prend le titre d'empereur, un événement qui se passa en Syrie en 1189, peut en avoir fourni l'idée au poëte. Après la mort de Sibylle, reine de Jérusalem, le droit héréditaire devait passer à Elisabeth sa sœur, mariée à Hunfroi de Thoron. Élisabeth étant à Tyr, Conrad, marquis de Monferrat, profita de cette circonstance pour l'enlever à son mari, l'épouser et prendre lui-même le titre de roi de Jérusalem[5]).

Ailleurs notre poëte n'épargne pas plus le roi. Dans le poëme intitulé »Comment Renart se muça es piaus", il met dans la bouche de Tybert le portrait satyrique suivant de Philippe-Auguste[6]):

---

[1]) *Les Chroniques de Saint-Denis*, p. 379.
[2]) Sismondi, *Histoire des Français*, éd. de Bruxelles, tom. IV, p. 176.
[3]) *Les Chroniques de Saint-Denis*, p. 400.
[4]) Ibidem, p. 379.
[5]) Voyez Sismondi, *Histoire des Français*, tom. IV, p. 134.
[6]) *Roman du Renart, Supplément*, p. 296.

„Moult a en lui bon roi et noble,
Que miex vorroit avoir la mort
Que il féist à nului tort;
Moult est mes sires droituriers,
Et si n'est mie trop legiers,
Ne trop remuans ses coraiges;
Et si dist-on qu'il est plus saiges
Que nulz autres, se Diex me saut."
— „Par foi, dist Renars mieux en vaut.
Est-il donques si debonaire?"
— „Oïl, certes, à tous doit plaire:
Plus est simples que uns colons
Vers ses homes, vers ses barons:
Riens que il font ne li est grief.
. . . .
Mes sires, que bien dire l'os,
Sor toz a le pris et le los
De cortoisie et de largece,
Et de valor et de proece,
De sens, de debonaireté,
D'amistié et d'umilité:
Nuls n'en a tant, se Diex me gart."

Quant aux conseillers du roi, voici comment ils sont dépeints par Renart dans la 20e branche, vs. 10956:

„Mès puis, sire, que rois s'amort
A croire les mauvais larrons,
Et il lesse les bons barons,
Et gerpist le chief por la qeue,
Lors vet la lerre à male veue:
Qar cil qui sont serf par nature
Ne sevent esgarder mesure.
S'en cort se pueent alever,
Moult se painent d'autrui grever;
Mès chiens familleus en cuisine
N'a cure de beste voisine;
Cil font la povre gent tuer
Et les monnoies remuer;
Cil enortent le mal à fere,
Qui bien en sevent lor prou trere,
Et enborsent autrui avoir."

Or voici ce qui arriva aussitôt que Philippe-Auguste, à l'âge de quatorze ans, fut monté au trône:

»En un même jour, comme les Juifs de tous ses domaines étaient rassemblés dans leurs synagogues pour célébrer le sabbat, il les fit entourer par ses soldats, entraîner dans ses prisons, et dépouiller de tout l'or et l'argent qu'on trouva sur leurs personnes. Il publia en même temps un édit par lequel il accordait une entière abolition de leurs dettes, à tous les débiteurs des Juifs qui paieraient à son trésor le cinquième de ce qu'ils devaient à leurs créanciers" [1]). Qui ne voit que c'est à cette ignoble affaire que le poëte fait allusion? Je ne puis m'empêcher de citer le curieux et naïf passage des *Chroniques de Saint-Denis* qui a trait à cette persécution des Juifs (p. 352): »En celui tens habitoient Juis à Paris et par tout le roiaume en trop grande multitude; assemblé i estoient de diverses parties dou monde pour la pais de la terre et pour la liberalité dou païs et de la gent: car il avoient oï parler de la noblece et de la fierté des rois de France encontre leurs anemis, de la pitié et de la miséricorde envers leurs sugiez. Pour ceste raison li plus grant et li plus sage en la loi Moysi estoient en France venu et habitoient à Paris. En la cité demorerent si longuement que il enrichirent, si que il achaterent près de la moitié de la cité ..... Li borjois et li chevalier et li paisanz des viles voisines estoient en si grant subjection vers iaus par les grant deniers que il leur devoient, que il prenoient leur mobles et leur possessions, et li autres les vendoient pour eus paier, et li auquant tenoient prisons en leur mesons par leur sairemens en ausi grant subjection come chaitif sont en chartre.

[1]) Sismondi, *Histoire des Français*, éd. de Bruxelles, tom. IV, p. 87.

Mais quant li bons rois sot que la foiz crestiene estoit en si grant viuté tenue, il fu moult esmeus de pitié et de compassion; *à un bon home se conseilla qui avoit non Bernarz, saint home et religieus, qui en ce tens menoit vie solitaire au bois de Vincenes.* Cil li loa que il relaschast et quitast touz les crestiens de son roiaume des dettes que il devoient aus Juis, si en retenist la quinte partie à son us, se il voloit, et ce fu la première raison pour quoi il bouta toz les Juis fors de son roiaume."

Ce Bernard, de 1161 à 1170 prieur de Grandmont, depuis corecteur de l'abbaye de Grandmont au bois de Vincennes, s'était beaucoup ingéré dans les affaires du temps. C'était un homme d'influence: en 1168 le Pape lui écrivit pour qu'il réconciliât le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry [1]). Après le meurtre de celui-ci, en 1171, Bernard envoya à Henri II une lettre virulente [2]). Le roi d'Angleterre le tenait en grande estime [3]); et Philippe-Auguste faisait de lui plus de cas encore. En 1190, partant pour la croisade, le roi fit son testament; nous y lisons cette clausule: » Si volons que se provende ou autres benefices eschiet tandis com nous tendrons le regale en nostre main, que la roïne [-mère] et li arcevesques [de Reims] le doignent *par le conseil de frére Bernart*, selonc Dieu, au mieux que il porront, à persones honestes et bien lettrées," etc. [4]) Et plus loin: » Se il avenoit que Diex face sa volenté de nous, nous commandons que la roïne et li arcevesques, li evesques de Paris, li abbés de St. Victor et cil de

[1]) *Recueil des Historiens de la France*, tom. XVI, p. 332.
[2]) Ibidem, p. 472.
[3]) Voyez la lettre qu'il lui écrivit en 1161, ibidem, p. 639.
[4]) *Recueil des Historiens de la France*, tom. XVII, p. 371.

Sarnai, *et frères Bernart* devisent nostre tresor en dui parties," pour le distribuer aux pauvres. Enfin la reine et l'archevêque retiendraient »toutes les honneurs qui vagues seront, ... et ceus que ils ne porront tenir, doignent les, selonc Dieu, *par le conseil frère Bernart*, à l'onor de Dieu et au profit du roiaume, à persones que il sauront plus dignes et plus soffisanz."

C'est à cet homme puissant que le poëte ose s'attaquer dans le passage cité de la vingtième branche; et tout porte à croire que c'est lui qu'il a ridiculisé en donnant à l'âne le nom de *Bernard l'archiprêtre.*

Comment expliquer cette animosité? Remarquons bien que ce n'est que dans les ouvrages postérieurs à la 25e branche qu'il emploie le nouveau surnom de l'âne, qu'auparavant il appelle *Thimer*. Ensuite n'oublions pas que frère Bernard avait la plus grande influence sur les »provendes ou autres benefices", ce qui fait présumer qu'il a été l'un des auteurs du décret de 1199 qui chassait les prêtres de leurs cures. En combinant ces deux observations n'en résulte-t-il pas, je ne dis point pour sûr, mais comme probable, qu'effectivement Pierre, comme nous le supposions, perdit sa cure, et que c'est à frère Bernard qu'il imputait ce malheur? *Inde irae* [1]).

Il est à remarquer que probablement ce même frère

---

[1]) Je suppose qu'il y a bien plus d'allusions à des personnages du temps, mais qui nous échappent. Roonel y fait penser autant que Ferrant le roncin; avant tout autre, Tardif le limaçon, le gonfanonier du roi, tué par Renart. Dans la neuvième branche, je rencontre vs. 3420 l'expression:

Qui fu *hardiz conme limace*,

et vs. 3466 je lis:

Bien conbatront *à la limace*.

Bernard figure encore dans une autre branche. C'est la 24[e], qui est postérieure aux œuvres de Pierre de Saint-Cloud, mais pas de beaucoup. Renart, terrassé en champ clos par Ysengrin, est sur le point d'être pendu, lorsque, vs. 15110,

> Atant es-vos frere Bernart
> Qui de Grant-Mont est repairiez,
> . . . .
> Il ert de grant franchise plains,
> Moult ert cortois, n'iert pas vilains.

Celui-ci demande qu'on épargne la vie à Renart, qui se fera moine; et le roi, vs. 15166,

> Nel voudroit avoir escondit
> De riens que il li demandast
> Ne que à fere conmandast.

Il lui accorde la vie, et Renart entre dans les ordres.

Ce passage a suggéré la réflexion suivante à M. Paulin Paris: »Il est impossible, dit-il[1]) de ne pas reconnoître saint Bernard lui-même, parvenu vers 1147 au plus haut degré de l'influence morale qu'il exerça sur ses contemporains, dans le frère Bernart qui, au retour d'une visite aux religieux de Grandmont, obtient du Roi, accoutumé à ne rien lui refuser, le pardon de Renart et la liberté de le revêtir du blanc manteau, uniforme des moines de Clervaux."

Je pense que l'on m'accordera qu'il est plus naturel de penser au prieur de Grandmont qu'à tout autre Bernard, et moins qu'à tous, au Saint mort en 1153.

Ce passage ne prouve-t-il pas que l'auteur de cette branche, qui connaissait si bien les œuvres de Pierre de Saint-Cloud, avait deviné, ou savait le secret du surnom donné par celui-ci à l'âne? Si j'osais risquer une conjecture, qui ne se donne que pour telle, je

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 337.

dirais que ce passage m'a tout l'air de contenir une satyre contre Pierre lui-même. Il avait toujours attaqué les moines, ridiculisé le plus puissant d'entre eux: cependant ce sont eux qui, en 1209, lui ont sauvé la vie en le faisant entrer dans un couvent, peut-être dans celui même de Grandmont. Si cette conjecture était fondée, ce passage offrirait une preuve nouvelle de l'identité de notre trouvère et du Petrus de Sancto-Clodovaldo qui a failli être brûlé en 1209.

Je reviens aux œuvres de Pierre et aux allusions au règne de Philippe-Auguste.

Dans la trentième branche le roi quitte son royaume (vs. 26127)

> Por paiens qui li font grant gerre.

Il prie Renart, vs. 26309,

> „Que vos ci ilec remanez,
> Ma terre et mon païs gardez;
> . . . .
> Et la roïne, ce vos di,
> Gardez bien, que je vos en pri:
> Ne puis plus demorer o vos,
> Ge la lès à Deu et à vos."

Philippe-Auguste fit à peu près la même chose en partant pour la croisade en 1190: »Loys son cher fil et tot le roiaume mist en la garde et en l'ordinance la noble roïne Ade sa mère et Guillaume l'arcevesque de Rains son oncle"[1]).

Ici le fait historique semble avoir inspiré la pensée de l'épisode du poëme, sans qu'il y ait lieu de croire à une allusion à ceux à qui le roi confia ce qu'il avait de plus cher. Mais généralement Renart me paraît représenter le roi d'Angleterre, le constant ennemi de Philippe-Auguste. Je n'entends pas que

---

[1]) *Les Chroniques de Saint-Denis*, p. 370.

le poëme soit une continuelle satyre politique: mais je crois le trouvère bien souvent inspiré par les embarras que Richard Cœur-de-lion suscitait à son suserain.

Ce que les *Chroniques de Saint-Denis* [1]) disent de Henri II, peut très-bien s'appliquer à son fils: »Fu li rois [d'Angleterre] semons plusieurs foiz à la cort le Roi de France; mais il queroit tozjors aloignes et faintes simulations tant com il pooit: mais quant li Roi Phelippe vit sa malice, et que il ne tendoit fors à porloigner la besoigne, et assez sagement et malicieusement cognut que la demeure tornoit à honte et à domage à lui et aus siens, il proposa en son cuer à assener au fié et à entrer en la terre à ost banie."

N'est-ce pas là comme le sommaire d'une bonne partie des branches 26, 20ᵇ et 30?

Les mêmes *Chroniques* nous racontent que quoique Richard se fût croisé avec le Roi de France, il s'abstint de le seconder, parce que »li Rois *tricharz* en cuer avoit la boisdie et la traïson" [2]); et en cet endroit le nom de Richard est à cinq reprises malicieusement changé en *Trichard.* Cela ne rappelle-t-il pas le traître du poëme, surnommé *Renart-barat*, jetant loin de lui la croix qu'il portait sur l'épaule, et refusant d'aller en terre sainte?

Ailleurs nous lisons qu'en 1196, »après ceque ce fu avenu passerent poi de jor que li Rois Richart brisa son sacrement et la pais de lui et du Roi Phelippe qui devoit à tozjors mais estre confirmée, car il . . . prist et abati le chastel de Virson par conchiement et par barat, car il avoit juré au

---

[1]) *Les Chroniques de Saint-Denis*, p. 365; voyez aussi p. 367.

[2]) Ibidem, p. 373.



seigneur de Virson que il ne le domageroit de riens et que il n'avoit de lui garde. Quant li Rois Phelippe sot que li Rois Richars ot sa foi mentie [1]), les aliances brisies, ... il assembla ses oz et assist Aubemarle; mais, tandis com il tenoit là le siege, li Rois Richars ala à Noirencort et reçut le chastel par boisdie et par tricherie . . . . bien le garni de chevaliers, d'aubalestiers, d'armures et de viandes; puis retorna . . . . au chastel d'Aubemalle pour le Roi Phelippe lever du siege. Le Roi Phelippe fist drecier ses engins, et ne cessa de sept semaines d'asalir le chastel par grant force; mais cil qui dedenz estoient . . . . . se defendoient des François vertueusement, et les reculoient arrieres de l'asaut sovent et menu, et aucunes foiz avenoit que il en ocioient et bleçoient assez. Li Rois Richars . . . . se feri un jor en l'ost si soudainement que on ne s'en dona garde. Mais quant François furent armé, et il les vit vers li venir, il et sa gent tornerent en fuites, et François pristrent à chacier" [2]).

N'est-ce pas là encore comme un aperçu de la guerre et du siége des branches 26 et 20^b?

J'ose donc conclure que Pierre de Saint-Cloud a écrit ses deux grands poëmes après l'an 1190, et même après 1199. On pourrait même pencher à les placer encore quelques années plus tard.

Nous avons vu qu'il nomme assez souvent Constantinople; ainsi, dans la 11e branche, vs. 5568, il fait dire à Renart:

„Ne vodroie qu'il fust séu
Por l'ennor de Costentinoble."

---

[1]) *Foi-mentie* est un des surnoms de Renart dans les œuvres de Pierre de Saint-Cloud, p. e. br. 20, vs. 10899.

[2]) *Les Chroniques de Saint-Denis*, p. 383.

Cette expression l'*ennor*, c'est-à-dire, le *fief* de Constantinople, ne fait-elle pas supposer que ce poëme a été écrit après 1204, l'année où l'empire latin y fut fondé? Il me semble que ce n'est que dès lors qu'on devait, en France, regarder le royaume grec comme un état féodal.

En tout cas, j'espère avoir rendu éminemment probable, sinon prouvé, que les poëmes de Pierre de Saint-Cloud ont vu le jour vers l'an 1200.

Maintenant examinons les arguments dont M. Paulin Paris étaie son opinion que toutes les branches sont du premier tiers ou du moins de la première moitié du douzième siècle.

J'ose espérer d'avance qu'il ne nous sera pas difficile de les réfuter, puisque le système de M. Paris est impossible par deux raisons.

1°. Ce n'est que vers 1150 que le Glichesære fit sa traduction d'après l'*ancien Renart*. Si à cette époque les remaniements plus modernes avaient déjà existé, il est probable que le poëte allemand les eût préferés à la rédaction primitive.

2°. Nous avons vu que Pierre de Saint-Cloud parle souvent des »mires de Montpellier", p. e. dans la 30e branche [1]: il cite Montpellier parmi les endroits que Renart a visités pour chercher un remède à la maladie du roi, p. e. dans la 30e branche [2]) et dans la 26e, vs. 19416. Dans la 24e branche Renart dit aussi, vs. 13716:

„Je por vos alé à Rome,
A Salerne et à Montpellier
Por la mecine apareillier
Qui bone estoit au mal saner
Qui forment vos fesoit grever."

[1]) Voyez ci-dessus, p. 153, p. 154.
[2]) Ci-dessus, p. 188.

Remarquons que l'*ancien Renart* ne parlait que de Salerne, sans nommer Montpellier [1]), et cela pour cause. L'école de Montpellier ne date que du dernier quart du douzième siècle. M. Grimm la trouve mentionnée dans une charte de 1180 [2]). Et je lis dans le *Roman de la Charrette* de Crestien de Troyes, vs. 3481:

Iluec fu uns hom anciens,
El monde plus léal n'avoit,
Et de plaies garir savoit
Plus que tuit cil de Monpellier.

Les branches de Renart qui renferment cette allusion ne peuvent donc remonter si haut que le pense M. Paulin Paris. Voyons cependant son argumentation, et commençons par ce qu'il appelle lui-même »le plus incertain de ses témoignages."

Dans la 10e branche, Renart et Primaut en »compaingnie" se sont rendus maîtres d'une oie, dont Primaut refuse à son compagnon la part à laquelle il avait droit. Renart indigné lui dit, vs. 3817:

„Primaut, par foi,
Ne me portez pas bone foi;
Foi que je doi mon filz Rovel,
C'est la compaingnie Tassel
Que vos me fetes. voirement."

»Il est assez difficile, dit M. Paris [3]), d'expliquer quelle était cette compagnie Tassel. Je vois pourtant dans le *Roman de Rou* qu'en l'année 1105, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, mal assuré de la fidélité des bourgeois de Caen, ne voulut pas attendre dans cette ville l'arrivée du roi d'Angleterre Henry Ier son compétiteur. Il en sortit à la

[1]) Voyez ci-dessus, p. 111.
[2]) *Reinhart Fuchs*, p. CXLI.
[3]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 334.

nuit tombante, et quand il eut passé la porte Milet, les gens qui conduisoient ses bagages furent arrêtés et dépouillés par celui que le Duc avoit chargé de la garde des barrières; et cet homme se nommoit Taisson[1]).

»La *compagnie Tassel* dont parle notre Renart pourrait bien être celle dont le duc Robert avoit eu si juste occasion de se plaindre. De *Taisson* à *Tassel* il n'y a pas loin assurément, et tant qu'on n'aura pas trouvé une autre façon d'interpreter ce passage, je ne renoncerai pas à ma conjecture."

Je lis dans la *Chronique des Ducs de Normandie* par Benoît, tom. II, p. 3, que Hugues-le-Grand répond à Bernard le Danois:

„Bernart, fait li dux, ç'oi e vei
Que dès or [vos] gabez de mei.
— — — — — — — — —
Le reis . . . . . .
Servi m'a d'estrange gastel;
C'est la compaignie Tassel
Qu'il m'a faite, com à musart."

Or, ceci se passait en 945. Il est donc difficile d'admettre qu'ici il y aurait une allusion à un événement qui n'a eu lieu qu'en 1105. D'ailleurs, si »de *Taisson* à *Tassel* il n'y a pas loin," la distance qui sépare ces deux mots est assez grande pour rendre un rapprochement impossible. — Je crois plus naturel de penser à Tassilon le fameux duc de Bavière, dont la trahison peut fort bien avoir donné lieu à un dicton populaire. C'est aussi l'opinion de M. J. Grimm[2]).

Ensuite nous lisons dans la 13e branche, vs. 6909:

Ysengrin est en male trape:
Se il fust pris devant Halape,

---

1) *Roman de Rou*, vs. 1646 et suiv.

2) *Reinhart Fuchs*, p. CXXIII.

Ne fust-il pas si adolez
Que qant el puis fu avalez.

Puis dans la vingtième branche, quand Renart, condamné à faire le voyage de terre sainte, rejette la croix, il adresse au roi ces insolentes railleries, vs. 11266:

„Sire, dist-il, entent à moi:
Saluz te mande Noradins
Par moi qui sui bons pelerins;
Si te criément li paien tuit,
A pou que chascuns ne s'en fuit."

» Il faut conclure de ces deux passages, dit M. Paulin Paris [1]), que l'ouvrage fut composé dans le temps où le nom de Noureddin .... frappoit d'épouvante les chrétiens de Syrie, auxquels il venoit d'enlever la ville d'Edesse." La nouvelle de ses victoires fit entreprendre la croisade au roi de France, Louis VII. » Or, Noureddin régna de 1145 à 1161; et ce n'est pas après le retour du roi [1149] qu'un trouvère françois se fût contenté d'une telle allusion au malheur de ceux qui s'étoient fait prendre devant Alep; il aurait parlé du siège de Damas, de la surprise et de la destruction de l'armée françoise dans l'Asie Mineure. Mais au contraire, il étoit tout naturel que, dans le temps où l'on prêchoit la Croisade contre le sultan d'Alep, l'auteur de *Renart* comparât les craintes d'Ysengrin à celles des captifs de Noureddin; qu'il fît prendre à son Renart le bourdon et la croix; et fît donner au Roi l'assurance railleuse de l'effroi que son nom seul inspiroit déjà au Sultan."

Le nom de Noureddin me semble seulement prouver que l'ouvrage où il figure ne fut pas écrit avant 1145; rien de plus. Mais nous savons que ce nom

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 336.

était passé en proverbe. Crestien de Troyes, dans son *Chevalier au lyon*, fait dire à Kex, vs. 593:

> Après mangier, sanz remuer,
> Vet chascuns Noradin tuer."

Ce dicton explique les paroles de Renart, et la citation empruntée à Crestien de Troyes montre que le nom de Noureddin ne prouve pas que la 20e branche du *Renart* a été écrite en 1147. Il en est de même du passage cité de la 13e branche. Halape était un nom géographique qui désignait un endroit éloigné. Je lis de même dans le *Renart le nouvel*, vs. 2884:

> Ne cuit mie jusqu'en Halape
> Ait nul home qui le vausist.

Sans doute les souvenirs de la deuxième croisade avaient créé cette manière de parler. Je trouve une expression tout à fait analogue dans le *Chevalier au lyon* de Crestien, vs. 6532:

> Mialz volsist estre pris an Perse
> Li plus hardiz, antre les Turs,
> Que leanz estre.

Ici la Perse doit être prise aussi peu à la lettre que Halape dans la 13e branche du *Renart*. Au reste, quand les Musulmans firent-ils des prisonniers devant Alep?

»Un autre indice d'ancienneté, c'est assurément, selon M. Paulin Paris [1]), le rôle que joue, plusieurs fois dans le roman, la *Prêtresse* ou femme de prêtre." Il le fait remonter au moins jusqu'à la première moitié du XIIe siècle.

Il est vrai, dans la 9e branche il est question de la »femme au prestre", vs. 3414, qui est appelée la »prestresse", vs. 3538; mais dans la 20e branche

---

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 387.

il n'est question que de sa »putain", vs. 10556, 10628, quoique dans le *Reinhart*, vs. 1701, 1717, elle s'appelle encore »la femme au prêtre" (des pfaffen wîp). L'expression dont se sert l'auteur de la 20e branche [1]) semble prouver qu'il écrivit plus tard que ne le pense M. Paulin Paris, qui du reste avoue lui-même qu'»on n'insista vivement sur ces défenses [de contracter mariage] qu'à partir de la fin du douzième siècle."

Mais nous savons qu'il y a eu des prêtres mariés même jusque dans le XIIIe siècle [2]). Nous ne nous étonnerons donc pas de trouver, dans la 9e branche, l'expression »la fame au prêtre", qui se retrouve aussi dans la 7e, vs. 2605, 2653, et dans le fabliau *du Provoire qui mengea les mores*, vs. 62 [3]), comme dans celui de *Constant Duhamel* [4]) nous trouvons, vs. 762, la »moillier" du prêtre, et vs. 730, 765, »la prestresse."

Or, ni la 7e branche du *Renart*, ni ces deux fabliaux ne sont plus anciens que les ouvrages de Pierre de Saint-Cloud.

Il me semble qu'aucune considération bien soutenable plaide en faveur d'une date aussi ancienne que la première moitié du douzième siècle, qu'on pourrait assigner aux poëmes de notre trouvère.

Rien aussi ne semble indiquer qu'ils soient plus modernes que nous le pensons. Il est vrai, M. Grimm [5]) est de l'avis de Méon que le

---

1) Dans la 28e il est de même question de la „putain" du prêtre, vs. 20880, 21057; de sa „pute", vs. 21893; elle est appelée „la meschine au prestre," vs. 21824.

2) M. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CXLII; von Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, tom. VI, p. 232 et suiv.

3) Dans Méon, *Fabliaux et Contes*, tom. I, p. 98.

4) Ibidem, tom. III, p. 319.

5) *Reinhart Fuchs*, p. CXLI.

Conte Tibaut,
Par qui la terre est maintenue,

dont il est question vs. 16136 de la 25e branche (la première œuvre de Pierre), est »Thibaut, comte Palatin de Champagne et de Brie, né en 1201, et mort en 1253". Mais pour quelle raison faudrait-il penser plutôt à celui-là qu'à ce Thibaut, comte de Champagne ou de Troyes, qui, en 1197, succéda à son frère mort en Syrie, et qui lui-même, à l'âge de 25 ans, mourut en 1201? La dernière supposition me paraît plus fondée [1]): elle prouverait que nous ne nous sommes pas trompé sur la date de ce poëme, qui doit tomber de 1197 à 1199.

Je crois avoir répondu à toutes les objections possibles, et j'ose poser en fait que Pierre de Saint-Cloud a écrit les poëmes que nous avons révendiqués comme sa propriété, de 1200 à 1209.

---

[1]) Lorsque, dans la branche 20b, Pierre, ou un arrangeur postérieur, fait dire à Renart, vs. 11751:

„Ainz que Tibaut soit crestiens
En metra nn en ses liens",

c'est une allusion à „Tiebaut l'esclavon" ou „Tiebaut d'Orange", l'ennemi acharné de Guillaume au cort-nez et de la religion chrétienne, qui est souvent mentionné dans les chansons de geste concernant Guillaume d'Orange. Voyez mon édition tom. II, p. 15 et suiv., 76.

Je retrouve une allusion au même personnage dans le *Roman d'Erec* de Crestien de Troyes, vs. 5730:

Se fust Thiebauz li esclavons.

Digitized by Google

XXV.

Il nous reste à dire peu de chose des autres branches du roman. La différence de style entre celles-ci et celles que nous croyons devoir attribuer à Pierre de Saint-Cloud est plus qu'évidente. Toutes elles me semblent présenter une rédaction remaniée.

Les différents poëmes qui forment ce qu'on est convenu d'appeler le *Roman de Renart*, se trouvent réunis, d'une manière plus ou moins complète, dans plusieurs manuscrits. L'ordre dans lequel ils se suivent n'est pas partout le même. On connaît onze manuscrits, qui, pour la plupart, par de grandes lettres majuscules enluminées ou par des rubriques, divisent les branches en certains groupes. Il n'y a que le n°. 7607 de la Bibliothèque Impériale de Paris, qui ne connaisse pas ces divisions; mais le compilateur de ce volume ne cherchait pas seulement à donner une collection aussi complète que possible, il y a de plus introduit un classement nouveau, sans tenir compte de l'ordre observé dans les collections partielles. Huit manuscrits commencent par les branches 20—21—22, qui forment le premier groupe. Deux débutent par les premières aventures du *Reinhart* [1]), précédées du prologue que forment les 22 (ou

[1]) Le ms. 195 C de la *Bibliothèque de l'Arsenal*, et celui du duc d'Aumale.

Digitized by Google

20) premiers vers de l'édition de Méon. De cette manière:

Prologue, br. 5, 6, 7, 15, 1^{4-5}, 19.

Dans cinq autres manuscrits les mêmes branches se suivent, mais on y a intercalé par-ci par-là une autre aventure. P. e. le n°. 1980: Prol., br. 5, 6, 15 (deux fragments des br. 13 et 18), 19. — N°. 7607—5: Prol., br. 5, 6, 7, (25), 1^{4-5}, etc.

Les branches 2, 3, 4 forment aussi un groupe à part dans six manuscrits: elles manquent dans deux autres.

Quant à la première branche de Méon, elle peut se diviser en plusieurs parties.

I, prologue, vs. 1—22; II, la naissance de Renard et d'Ysengrin, vs. 23—240; III, les bacons volés, vs. 241—336; IV, l'adultère d'Hersent, vs. 337—530; V, le viol, vs. 531—748.

La branche complète ne se trouve que dans les compilations les plus modernes: le ms. 7607 et les deux manuscrits de La Vallière 2717 et 2718.

Le prologue détaché du reste se trouve dans six manuscrits, ce sont les n°s. 2, 3, 4, 6, 7 (numéros de M. Rothe), et celui du Duc d'Aumale.

Dans deux manuscrits toute la branche, sauf le prologue, manque, ce sont les n°s. 3 et 4.

Trois manuscrits, n°s. 2, 6 et 7, ne contiennent que les deux dernières parties de la branche, la deuxième et troisième partie en sont absentes.

Le manuscrit n°. 5, contient les parties 1—3, qui se suivent, mais les deux dernières aventures y manquent.

Le manuscrit du Vatican contient les parties 1—3 dans un endroit, et donne beaucoup plus loin les parties 4—5.

Il s'ensuit que ce que nous appelons la première branche, se compose de trois parties distinctes, le prologue, les paragraphes 2—3 et enfin les deux derniers.

Voici le prologue:

Seignor, oï avez maint conte
Que maint conteres vos aconte,
Coment Paris ravi Helayne,
Les max qu'il en ot et la paine;
De Tristram qui la chievre fist,
Qui assez belement en dist;
Et fables et chançons de geste,
Roman du lin et de la beste,
Maint autre conte par la terre;
Mais onques n'oïstes la guerre
Qui tant fu dure de grant fin
Entre Renart et Ysengrin,
Qui moult dura et moult fu dure.
Les deus barons, ce est la pure,
Onques ne s'entr'amerent jor,
Mainte mellée et maint estor
Ot entr'aus deus, ce est la voire:
Dès or comencerai l'estoire,
Et de la noise et del content
Or orrez le conmencement,
[Par qoi et par quel mesestance
Fu entre eus deus la deffiance] [1]).

»Ces vers, dit M. Paulin Paris[2]), accusent une date ancienne. A la fin du douzième siècle et encore moins au treizième, quand les poëmes de Lambert le Cort, de Crestien de Troyes, de Richard de Fournival, de Jean Bodel et de tant d'autres étoient ré-

[1]) Les deux derniers vers sont peut-être ajoutés par une main plus moderne. Ils ne se trouvent que dans deux manuscrits, celui du Duc d'Aumale et le nº. 195 B de la Bibl. de l'Arsenal. Deux autres ne contiennent que les 20 premiers vers (voyez M. Rothe *Les Romans du Renard examinés*, etc. p. 284, 299), un seul ne donne que les douze premiers vers (Ibidem, p. 290).

[2]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 331.

pandus et récités en tous lieux, il n'est pas vraisemblable qu'un poëte se fût borné à cette courte nomenclature des ouvrages que ses auditeurs pouvoient connoître."

Je dois observer que M. Paris oublie ces vers, que je reproduis d'après sa propre citation (p. 330):

Fabliaus et chansons de geste
. . . .
Maint autre content par la terre.

J'en conclus que l'auteur du prologue ne donnait pas la »nomenclature des ouvrages que ses auditeurs pouvoient connaître", puisqu'il fait allusion à plusieurs autres chansons de geste et même à des fabliaux, qui, certes, ne datent pas de si loin. Le texte lui-même réfute donc les conclusions qu'en tire M. Paris.

Rien ne nous autorise non plus à conjecturer, comme il le fait, qu'il est question d'un *lai* de Pâris et d'Hélène, avant-coureur du roman de Benoît de Sainte-Maure. L'expression

Que maint conterres vous raconte

s'y oppose formellement.

Le Roman provençal de *Flamenca* est bien certainement du XIII[e] siècle, et Raynouard ne le plaçait probablement pas dans les premières années de ce siècle, en disant simplement [1]) qu' »il est très-présumable que le troubadour a écrit avant 1264." Or, je lis dans ce poëme [2]) que parmi les jongleurs qui se firent entendre,

L'us contet de la bell' Elena,
Com Paris l'enquer, pois l'anmena.

---

1) *Lexique Roman*, tom. I, p. 45.

2) Ibidem, p. 9.



On voit qu'ils renversent la conjecture de M. Paris. Dans le même passage je lis encore:

L'uns viola lais del Cabrefoil;

c'est le *lai du chievre-foil*, ou de *la chievre*, qu'on chantait encore au treizième siècle. Cependant ce n'est pas du lai lui-même que parle le prologue, mais du *roman de Tristan*, dont le héros passait pour avoir composé cette pièce de vers.

Nous ne savons rien d'une traduction du poëme *De conflictu Ovis et Lini*, c'est-à-dire du *Roman du Lin et de la Beste;* mais par ce que nous savons des deux autres pièces nommées, nous croyons pouvoir affirmer que c'est sans autorité aucune que M. Paris a dit »qu'on ne devoit plus guère le lire à la fin du douzième siècle" [1]).

Enfin que faut-il penser de cette assertion du prologue:

Mais onques n'oïstes la guerre
Entre Renart et Ysengrin?

»A cette époque, dit M. Paris, l'Europe entière étoit déjà remplie du bruit de la querelle de Renart et Ysengrin. Un trouvère auroit donc mérité d'être raillé, s'il avoit alors promis d'apprendre ce que tout le monde connoissoit déjà; et j'en conclus qu'il faut accorder à notre préambule une date plus ancienne que la fin du douzième siècle."

Fauriel pensait de même que »le mensonge eût été manifeste et gratuit", car »tout le monde devait savoir qu'il y avait sur Isengrin et Renart, de vieilles histoires" [2]). Il croit trouver une solution en admettant que »ce n'était donc pas comme inventeur,

[1]) *Nouvelle étude sur le Roman de Renart*, p. 334.
[2]) *Histoire Littéraire de la France*, tom. XXII, p. 909.

mais bien comme rénovateur ou continuateur que l'auteur se présentait dans son prologue." Je crains que Fauriel n'ait lu dans le prologue des choses qu'il ne contient pas; et je n'oserais pas absoudre l'auteur d'un »mensonge manifeste." Il croyait probablement avec l'un des *Deux troveors ribauz* [1]):

Plus donnent-ils as menteors
Qu'ils ne font as bons troveors.

Cependant, en considérant que dans six manuscrits le prologue précède immédiatement la cinquième branche, c'est-à-dire la première aventure de l'*ancien Renart*, suivie des branches 6, 7, 15, 1^{4-5}, 19, il n'est pas impossible que le prologue ne soit qu'une rédaction rajeunie d'une préface plus ancienne qui ouvrait un recueil analogue à celui que traduisit le Glichesære. —

Quant aux parties suivantes, nous avons déjà observé que dans les manuscrits le »traité" de la naissance et l'aventure des bacons volés se trouvent généralement réunis, ainsi que les deux dernières aventures; mais 2—3 n'est jamais accouplé avec 4—5. Le texte lui-même démontre bien que ce sont des éléments hétérogènes qui, dans le manuscrit suivi par Méon, ont été collés les uns aux autres par un arrangeur malhabile.

Dans 2 et 3, Ysengrin est présenté comme l'*oncle* de Renart, vs. 116, 158, 165, 170; 242, 257, 296, 302, 336. Celui-ci est appelé le *neveu* du du loup, vs. 154, 157, 170; 243, 246, 299, 307.

Dans 4—5 au contraire, Renart figure comme *compère* d'Ysengrin, vs. 391, et jamais il n'y est

---

[1]) *Œuvres complètes de Rutebeuf*, publ. par M. Achille Jubinal, tom. I, p. 336.


Digitized by Google

question de leur parenté. M. Grimm en avait déjà conclu que ces parties sont dues à divers auteurs [1]).

Les deux dernières aventures forment-elles un ensemble logique? Dans la quatrième, Renart

s'enbati en une haie
Par desus une fosse oscure.

Etant entré dans la »cavée roche" il se trouve

enmi la sale
Dant Ysengrin son ennemi.

Hersent qui »novelement est acouchie", s'aperçut bientôt que quelqu'un s'était introduit chez elle. Quoique Renart se cachât derrière la porte, elle le reconnut et l'appela. Il n'osa presque pas approcher, car il savait

Que Ysengrin ne l'aime goute.

»C'est mal à vous, lui dit-elle, vous ne voulez rien faire pour m'être agréable, vous ne venez pas me visiter. Jamais on n'a traité sa commère aussi mal que vous faites."

Renart lui répond qu'il l'a seulement évitée par crainte d'Ysengrin, qui le hait et l'épie, et qui va racontant à tous ses amis que lui Renart aime sa commère »par amors". Lorsque Hersent entend ces paroles, elle enrage. — »Ah! l'on parle de cela?" dit-elle,

„Certes mar i fui mescréu,

mais puisqu'il s'en est plaint, je veux que vous m'aimiez. Revenez souvent ici, vous y serez reçu en ami. Embrassez-moi: il n'y a ici personne pour nous accuser." Et ainsi fait-il. Puis craignant le

---

[1]) *Reinhart Fuchs*, p. CXXI.

retour d'Ysengrin, il veut partir; mais auparavant,

Vient as loviaus, si les conpisse.

Il jette hors du logis toutes les provisions, puis revient aux louveteaux, qu'il bat, qu'il appelle bâtards.

Hersent caresse ses petits et les engage à taire à Ysengrin ce qui s'est passé; mais aussitôt que celui-ci est rentré, ses fils se plaignent de ce qu'ils ont souffert:

„Et encore dist-il tot outre
Certes que vos etiez cous."

Ysengrin est furieux et veut chasser sa femme; mais celle-ci l'appaise en lui disant qu'elle se purgera par serment d'une accusation si calomnieuse. —

Dans la dernière aventure Ysengrin guette son compère, et un jour l'apercevant,

Gita un brait, si escria.

Renart se met à fuir, le loup et la louve courent après lui. Renart se sauve dans un de ses châteaux.

Et Hersent par si grant effort
Se feri dedenz la taisnière
Que ne se pot retraire arrière.

Renart sortant par une autre ouverture, la viole sous les yeux de son mari. Ysengrin accourt, et Renart se sauve en disant à son compère qu'il a voulu retirer Hersent du trou où elle s'était fourrée. Celle-ci est déterrée à grand'peine par son mari, et tous deux ils se proposent d'aller porter plainte à la cour du roi.

Ces deux récits semblent n'être que deux versions différentes du même événement. De prime abord on dirait qu'ils ne peuvent être de la même main. Il y a d'ailleurs des détails qui semblent s'y opposer

La quatrième aventure ne se trouve pas dans le *Reinhart;* elle est cependant empruntée à une tradition ancienne. Dans le livre III du *Reinardus Vulpes* il y a un épisode racontant comment Renart, pendant qu'Ysengrin se trouvait au couvent, était venu dans la tanière du loup et avait fait ses ordures sur les louveteaux. A leurs cris, la mère s'élance après Renart qui se sauve. Ne pouvant le joindre, elle lui dit, vs. 1795:

„Cur ergo, inquit, amice, paras sic currere furtim?
Non sequeris morem, tu meus hospes eras.
Turpiter hospitii grates furatus abisti,
Hospita te revocat, fare, resiste parum!
Ante mihi gratans et commendatus abito!
Nuntia affectus basia sume mihi!"

Ceci n'est qu'une ruse pour le faire revenir afin qu'elle puisse se venger. Renart s'en doute et ne se hâte pas de retourner sur ses pas. Alors »exilit illa furens." Il s'enfuit, l'attire dans une crevasse et la viole.

En comparant cette version avec la branche française, je ne puis me défendre de la pensée que le trouvère a eu sous les yeux le récit latin; qu'il a mal compris la portée des vers que nous avons cités, et que cela l'a conduit a composer une histoire dont les éléments font disparate entre eux. Puis il a voulu rendre l'unité à son récit par des liaisons arbitraires. Toutefois il a, selon toute probabilité, connu d'autres traditions, qui ne sont pas restées sans influence sur son récit.

Dans la vingtième branche l'affaire est rapportée succinctement dans ces paroles, qu'Ysengrin adresse au roi, vs. 9678:

„Car me fai droit de l'avoutire
Que Renart fist à m'espousée,

Dame Hersent, qu'ot enserrée
A Malpertuis son fort repère
Quant il à force li vost faire.
A force li fist-il, li rous,
Dolenz en sui et coroçous;
Et conpissa toz mes loviax,
Icist gieux ne fu mie biax."

On voit qu'ici il n'est pas question de l'adultère préalable; puis il semble que Renart n'a souillé les louveteaux qu'après avoir déshonoré leur mère; enfin le viol ne s'était pas commis à Mal-creux, mais à Malpertuis.

Dans la 19e branche Hersent dit, vs. 8294:

„Dès le jor que je fui pucele
M'ama Renart et porsivi,
Mès jel' ai à toz jors foï,
N'ainz ne voil mon cuer aploier
A riens qu'il me séust proier;
Et puis que j'oi pris mon seignor,
Me refist-il enchauz graingnor;
Mès je nel' voil onques atendre,
Ne ainz mès ne me pot sorprendre,
Trusqu'à l'autrier en une fosse
Où j'estoie auques crasse et grosse:
Serréement fui el pertuis;
Il s'en issi par un autre huis,
Par derier vint, si me honi
Tant con li giex li abeli.
Ce vit Ysengrin mes mariz."

Et Ysengrin ajoute, vs. 8314:

„Voire voir sire, je repris
Renart le rous à cest forfet;
. . . .
Et si vos di toz sanz dangier
Que Dant Renart ala tencier
A mes loviax en la tesniere,
Et qu'il pissa sor ma loviere,
Si les bati et chevela,
Et avoutres les apela,
Et dist que cox estoit lor pere
Et que croissue avoit lor mere . . . .
L'autre eir estoie alé chacier,

Hersent estoit o moi venue,
Là fu ceste descovenue
Que je vos ai ci acontée."

Enfin le daim dit, vs. 8554:

„D'autre chose est ore li clains,
Que mesire Ysengrin demande
Estroitement de sa viande
Que Renart prist en sa meson
A force par male raison,
Et qu'il pissa sans nul respit
Sor ses enfanz par fin despit,
Si les bati et chevela
Et avoltres les apela."

Nous retrouvons donc dans cette branche toutes les particularités de 1^{4-5}, sauf l'adultère, sur lequel Ysengrin pouvait se taire puisque sa femme lui avait juré que ses fils l'avaient faussement accusée. Si nous rappelons que dans quelques manuscrits, la branche 19 vient immédiatement après 1^{4-5}, cela ne nous porte-t-il pas à penser que ces deux récits appartienent au même ouvrage et sont de la même main?

Lorsque Renart a commis le crime, il dit à son compère, vs. 632:

„Por Dieu, biau sire, nel' créez
Que nule riens i aie faites,
Ne dras levez, ne braies traites,
Ains par cest cors ne par ceste ame,
Ne forfis riens à vostre fame;
Et por moi et por lui desfandre
Tot par là où le vodrez prendre,
Un sairement vos aramis
Au los de voz meillors amis."

Dans la première partie de la 19e branche Ysengrin rappelle cette promesse, vs. 8338:

„Mès il m'en ofrit droit à fere
Un serement por lui deffendre,
Tot là où jel' voudroie prendre."

Et l'affaire du serment est racontée tout au long dans cette branche même.

Voici encore quelques particularités que les branches 1^{4-5} et 19 ont en commun.

Dans la première, vs. 352, Ysengrin est appelé *conestable*, et ce titre lui est constamment donné dans la 19e, p. e. vs. 8255, 8363, 8521. Dans celle-ci, le château de Renart s'appelle *Malcrues*, vs. 9572, et aussi vs. 8932 dans un des manuscrits [1]; je retrouve ce nom dans 1^{4-5}, vs. 569.

Il est possible qu'entre ces deux branches un nouvel épisode doive trouver sa place, mais il demeure incontestable que le début de la 19e branche se rattache directement à 1^5:

> Ce fu à un tens de pascor
> Qu'Ysengrin estoit à sejor,
> Si pensoit moult *à son afere*,
> Et li sovint *du* [2] grant contrere
> Que dant Renart li avoit fet.

Ceci nous mènerait à cette conclusion: les premières pièces que contient le manuscrit 195 C de la Bibliothèque de l'Arsenal ainsi que celui du Duc d'Aumale, c'est-à-dire: le prologue de 20 ou 22 vers, les branches 5, 6, 7, 15, 1^{4-5}, 19, forment une œuvre spéciale.

Pourquoi l'auteur s'est-il arrêté là, sans nous raconter les suites de l'inimitié des deux principaux acteurs, quoiqu'il eût devant les yeux l'ancien *Renart?* [3]) Evidemment parce que Pierre de Saint-Cloud avait déjà écrit son quatrième poëme, dans lequel il racontait les incidents du *Plaid.* Ceci explique aussi

---

[1]) Voyez ci-dessus, p. 251, note 1.

[2]) Le texte de Méon porte: *d'un grant contrere.* Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de défendre notre correction, malgré le silence du *Supplément.*

[3]) Voyez ci-dessus, p. 322.

certaines conformités entre les deux pièces, que nous avons notées ci-dessus, p. 317—318.

Par rapport à ces analogies il y a encore un passage qui mérite notre attention. Dans la 20e branche, Bruiant apostrophe Hersent, vs. 9751:

> „Hersent, dont vos vint en corage,
> Certes ce fu moult grant folage,
> Quant Dant Renart cil fox garçons
> Vos entra onques es arçons."

Grimbert lui répond, vs. 9761,

> [Que] puis qu'il n'i ot force fete,
> Ne huis brisié ne trive frete,
> Se Renart le fist par amors,
> N'i afiert ire ne clamors.

Nous venons de citer (p. 397) un passage de la br. 1^5, où il y a un écho de ces paroles de Grimbert[1]). Les expressions dont se sert Bruiant, nous les trouvons dans la bouche d'Ysengrin dans la première branche, vs. 502:

> „Renart cil rous, cil puanz,
> Cil viz lechierres, cil garçons
> Vos monta onques es arçons."

Il est assez curieux que la fin de la 22e branche contienne un passage où la même expression revient non-seulement, mais où l'on trouve aussi une allusion à l'événement que raconte la branche 1^5. Hersent dit à sa compagne qui avait épousé un second mari, vs. 12855:

---

[1]) Br. 20, vs. 10997, on retrouve ces vers:

> Et puis qui n'i ot braies traites
> Ne huis brisiez, ne portes fraites.

Ci-dessus, p. 351, j'en ai donné une meilleure leçon. Je crois plutôt qu'ici ces deux vers doivent être rejetés. Les variantes ne nous apprennent rien à cet égard.



„Mespris avez en tel manière
Qu'en vos en tient à chamberière
Qui communaus est à garçons:
Trestuit li entrent es arçons.
Mès je ne fis einc lecherie,
Ce set-on bien, ne puterie,
Fors *une foiz* par mesprison
Vers Dant Renart vostre baron,
Qant mes loveax ot conpissiez,
Mesaasmez et ledengiez;
Gel fis (!?) chaoir en sa tesniere
Et il fist le jeu par deriere."

Je cite ce passage pour prouver une fois de plus que l'auteur du *Plaid*, Pierre de Saint-Cloud, ne connaissait pas la branche 1^{4-5}: s'il y a imitation, ce n'est pas à lui qu'il faut l'imputer.

Or, si la dernière partie de la première branche doit être rangée parmi les rédactions les plus récentes, il va sans dire que le *traité* [1]) de la naissance des personnages qui y a été accolé, est plus récent encore. Ce ne peut être que la dernière production d'un arrangeur de la fin du XIII[e], ou même du XIV[e] siècle, qui, ayant recueilli tous les récits venus à sa connaissance, a voulu les expliquer aux bourgeois un peu pédants de ce temps. —

Enfin signalons une dernière série de branches disséminées dans les manuscrits et qui forment cependant une œuvre complète. Ce sont les branches 2, 3, 4 et 24. La deuxième commence par un vrai début:

Seignor, ce fu en cel termine
Quo li doz tens d'esté define,
Et yver revient en saison,
Que Renart, etc.

Ce prologue rappelle sous divers rapports celui du

---

1) Vs. 203: Se j'ai mis en cest mien *traitié.*

grand poëme de Pierre de Saint-Cloud (la 11e br.), et l'on ne s'en étonnera pas en voyant les longs emprunts que le trouvère a faits aux œuvres de notre poëte, dans la 24e branche. M. Rothe disait déjà [1]) que »les branches 2, 3 et 4 sont immédiatement liées ensemble .... et ont peu de rapport avec la première." La quatrième raconte comment Ysengrin, par le fait de Renart, perdit sa queue sur la glace. Vers la fin, la victime

s'en va et jure
Que de Renart se vengera;

mais cette vengeance nous ne la trouvons pas ici. Du reste le copiste savait bien que l'histoire n'était pas complète: il dit:

Ici prent ceste branche fin,
Mès encore i a d'Ysengrin.

La 24e branche commence par une cour plénière que le roi tient

A i cel terme et à cel point
Que li leus fu en si mal point,
Que il ot sa queue perdue.

Le combat entre les deux ennemis, dans lequel Renart est terrassé, nous rend témoins de la vengeance promise.

Une dernière question qui se présente, est celle-ci: d'où vient le désordre qui règne dans les recueils des poëmes sur Renart? Comment se fait-il que ces poëmes ont été lacérés et que leurs débris se trouvent disséminés en différents endroits des manuscrits?

Il est plus facile de poser cette question que d'y

1) *Les Romans du Renard examinés*, etc., p. 125.

répondre d'une manière satisfaisante. J'ai déjà dit [1]) qu'il était facile de comprendre que les jongleurs, dans l'intérêt de leur débit, détachassent certaines parties de poëmes de longue haleine. Cela explique l'isolement des branches 9, 10, 11, 5, 4, etc., et même de la 26ᵉ. Je comprends encore que de celle-ci on ait extirpé une partie qui lui donnait trop d'étendue (20ᵇ); je ne m'étonne aucunement que dans ces morceaux détachés, ainsi que dans ce qui restait d'une œuvre lacérée, on ait changé le début ou la fin, recousu les blessures, éliminé les allusions devenues incompréhensibles. Tout cela a été accompli en partie par les arrangeurs de recueils. Je comprends que quelques pages détachées d'un manuscrit aient été reliées à une fausse place, et qu'un copiste subséquent se soit contenté de rémédier aux défauts de rime que cela avait occasionnés, sans remarquer le non-sens qu'il consolidait, — cela se voit trop souvent — et cela explique les interpolations de la 19ᵉ branche. Est-ce à la même cause qu'il faut attribuer l'immigration de la branche 20ᵇ dans le poëme du *Plaid?* C'est possible, probable même; mais pourrait-on, oserait-on ici aller au-delà d'une simple conjecture? Celui qui nous initierait à l'histoire des textes en comparant soigneusement les manuscrits, pourrait peut-être résoudre cette question d'une manière plus positive.

La chasse au renard n'est pas terminée, disait Willems en 1836. Il disait vrai. J'oserai répéter ses paroles, dans le ferme espoir que cette *étude* sera l'occasion de nouvelles recherches. Qu'elles viennent confirmer les idées neuves que ce livre contient ou qu'elles tendent à les rectifier, même à les con-

---

[1]) Ci-dessus, p. 209.

tredire, je n'en serai pas moins heureux d'y avoir poussé et d'avoir fait faire un pas à la connaissance d'un monument littéraire aussi curieux que le *Roman de Renart* [1]).

J'ai promis (p. 3) une nouvelle liste de corrections des fautes qui déparent l'édition de Méon. C'était surtout dans l'intention de démontrer que les »variantes et corrections" de M. Chabaille sont loin d'être complètes. Je crois en avoir livré la preuve en tant d'endroits de mon travail, que je puis me dispenser de grossir cette publication en imprimant toutes les corrections que tout lecteur intelligent peut (doit?) avoir notées à la marge de son exemplaire. Cette liste trouvera peut-être sa place dans une Revue spéciale, comme p. e. le *Jahrbuch für Romanische Literatur* que dirige M. Ad. Ebert.

Je suis aussi revenu sur mon premier dessein (p. 8) de conclure par un chapitre sur le *Reinaert* flamand. Pour ce qui concerne la date de cette imitation, il va sans dire qu'elle ne peut pas tomber »vers l'année 1170", comme le pensait Willems [2]), ni »de 1180 à 1190", comme je l'ai dit moi-même [3]). Tout porte à croire que l'imitation flamande n'a pas tardé à suivre l'apparition de son

---

1) En parlant, p. 333, de l'*Alixandre* d'Albéric de Besançon, j'ai oublié de dire qu'un fragment de ce poëme a été retrouvé dans la bibliothèque Laurentiane à Florence, et publié, dès 1856, par M. Paul Heyse, dans ses *Romanische inedita auf italienischen Bibliotheken gesammelt.* Ce livre n'est pas parvenu à ma connaissance jusqu'ici.

2) *Reinaert de Vos*, inleiding, p. XVI.

3) *Vanden Vos Reinaerde*, p. CXLV et suiv.


OF THE UNIVERSITY

Digitized by Google

modèle français, et il n'est pas improbable que M. Serrure ait deviné juste en disant, dans son mémoire couronné [1]), que le *Reinaert* a vu le jour »entre les années 1200 et 1220".

Et quant à la valeur esthétique du poëme flamand, elle est, sous plusieurs rapports, bien supérieure à celle de la vingtième branche. Elle possède l'unité qui manque à l'original, l'enchaînement des faits y est plus logique, elle peint mieux les caractères des acteurs, elle est plus riche en détails comiques. Tout cela saute aux yeux [2]). Mais pour prouver cette supériorité il faudrait une comparaison détaillée qui exigerait tout un volume. J'y renonce donc pour le moment, mais en protestant contre le jugement peu bienveillant et point mérité de M. Paulin Paris [3]). Je ne relèverai qu'un point. »Jamais je ne croirai", dit l'accusateur, »qu'un de nos trouvères ait imaginé .... que Renart ait évité le supplice, non plus en prenant la croix et le blanc manteau, mais en révélant à Noble le lion la place du trésor du roi Emmeric, *et en accusant sottement de trahison son père défunt et tous ses meilleurs amis.*"

Pourquoi cela serait-il au-dessous de l'imagination d'un trouvère français? Le Renart de Pierre de Saint-Cloud fait mieux que calomnier son père défunt: il dit qu'il aurait provoqué la mort de son père vivant pour se sauver d'un péril moins imminent. On connaît l'aventure du puits (br. 13): Renart craint de s'y noyer ou d'y mourir de faim; il par-

---

1) *Geschiedenis der Letterkunde in het Graefschap Vlaenderen*, p. 143.

2) Voyez p. e. M. Gervinus, *Geschichte der poëtischen National-Literatur der Deutschen*, 2e éd., tom. I, p. 149—161

3) Voyez ci-dessus, p. 49, 50.

vient cependant à se tirer d'affaire en faisant prendre sa place à Ysengrin. En racontant cet épisode de sa vie dans la 25ᵉ branche, il dit, vs. 15814:

„Je fis jà avoler el puis
Dan Ysengrin mon chier compere:
Si féisse-je lors mon père,
Nel' doit-on tenir à merveille."

La comparaison n'est pas à l'avantage du trouvère français. Ceci soit dit sans intention de le rabaisser, ni lui ni l'ancienne littérature française; mais *jus suum cuique.*

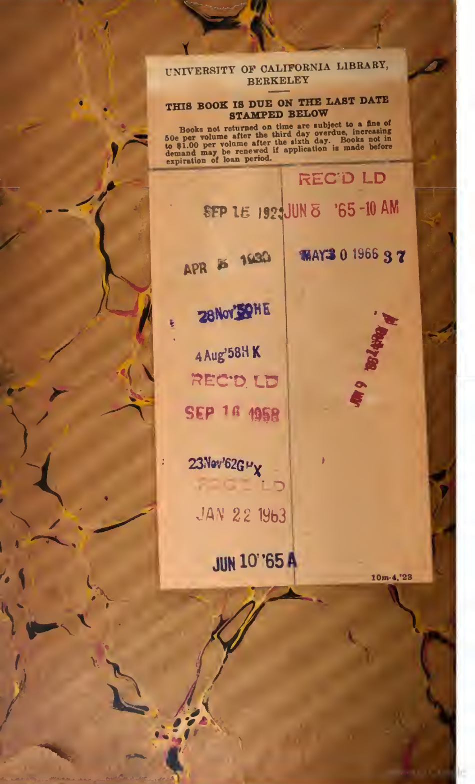
Encore un mot en terminant. J'ai beaucoup cité M. Paulin Paris, j'ai souvent cru devoir le contredire, et je l'ai fait avec une franchise trop brusque peut-être. Si sur la plupart des questions que soulève le *Roman de Renart* je ne me suis pas trouvé d'accord avec l'illustre académicien, je suis cependant loin de méconnaître les services éminents qu'il a rendus à la cause des lettres, tant par la publication de plusieurs chansons de geste extrêmement curieuses, que par les intéressantes dissertations dont il a enrichi son grand ouvrage sur les *Manuscrits français*, ainsi que plus d'un volume de l'*Histoire littéraire de la France.* On ne s'attaque qu'aux forts.

Digitized by Google

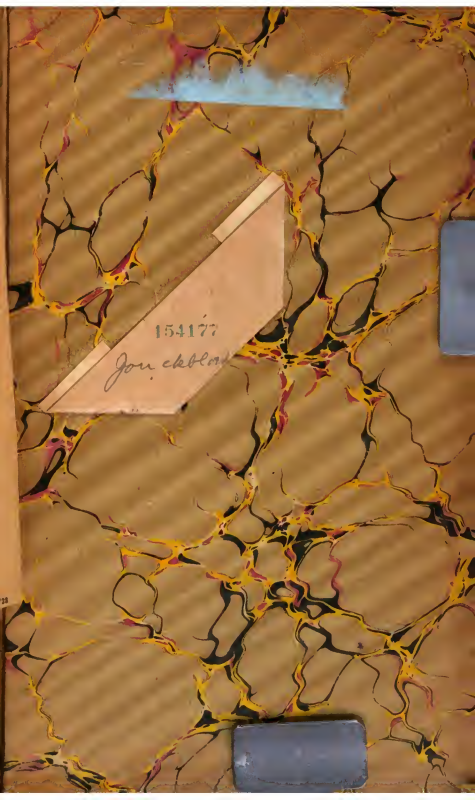


Digitized by Google

Digitized by Google



UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY,
BERKELEY
THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW
Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.
SEP 16 1923
APR 5 1930
28Nov'50HE
4Aug'58HK
REC'D LD
SEP 16 1958
23Nov'62GHX
REC'D LD
JAN 22 1963
JUN 10'65A
REC'D LD
JUN 8 '65 -10 AM
MAY 30 1966 37
10m-4,'23


154177

